

# PLAN DE GESTION DE L'ORIGINAL

## 2004-2010



Édité par :  
Gilles Lamontagne

et

Sébastien Lefort

Direction du développement de la faune  
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Septembre 2004

---

LAMONTAGNE, G., S. LEFORT, 2004. Plan de gestion de l'original 2004-2010 –  
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du  
développement de la faune, Québec. 265 pages.

---

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2004.  
ISBN : 2-550-43135-9

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### LES AUTEURS

Chapitres 1, 2, 3, 4, 5 et 7 :	Gilles Lamontagne Collaborateurs : Michel Huot Sébastien Lefort
Chapitre 6 :	
Zone 1 : Gilles Landry	Zone 14 : Jean Milette
Zone 2 : Jean Lamoureux	Zone 15 : Michel Hénault
Zone 3 : Sylvie Desjardins	Zone 16 : Marcel Paré
Zone 4 : Marie-Claude Richer	Zone 17 : Danielle St-Pierre
Zone 5 : André Dicaire	Zone 18 : André Gingras
Zone 6 : Marie-Claude Richer	Zone 19 : André Gingras
Zone 7 : Jean Milette	Zone 20 : André Gingras
Zone 8 : André Dicaire	Zone 22 : Danielle St-Pierre
Zone 9 : Monique Boulet	Zone 26 : Jean Milette
Zone 10 : François Goudreault	Jacques Archambault
Zone 11 : Michel Hénault	Zone 27 : Daniel Banville
Zone 12 : François Goudreault	Zone 28 : Claude Dussault
Zone 13 : Marcel Paré	Zone 29 : Claude Dussault

Plusieurs personnes, en région ou au centre, ont contribué à l'élaboration de ces documents et nous voulons les en remercier. Nous voulons particulièrement souligner la participation de Sébastien Lefort pour la révision des textes, Louiselle Beaulieu, pour la mise en page ainsi que celles de Jacinthe Bouchard et Jean Berthiaume pour la production du document final.



# TABLE DES MATIÈRES

	Page
ÉQUIPE DE RÉALISATION.....	iii
TABLE DES MATIÈRES.....	v
LISTE DES FIGURES.....	vii
1. CONTEXTE.....	1
2. L'ÉTAT DE LA SITUATION.....	2
2.1 La situation de l'original.....	2
2.2 La clientèle.....	4
3. LA PROBLÉMATIQUE.....	8
4. LES AXES DU PLAN DE GESTION.....	10
4.1 Axe 1 : Maintenir ou contrôler la croissance des populations d'originaux.....	10
4.2 Axe 2 : Une approche qui favorise l'utilisateur.....	12
4.3 Axe 3 : Ajuster la gestion de l'original aux particularités régionales.....	15
5. PROGRAMME DE RECHERCHE.....	19
6. LES PLANS DE ZONES.....	20
6.1 Zone 1 – Par : Gilles Landry, biologiste – Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine.....	20
6.2 Zone 2 – Par : Jean Lamoureux, biologiste – Région du Bas-Saint-Laurent.....	32
6.3 Zone 3 – Par : Sylvie Desjardins, biologiste – Région Chaudière-Appalaches.....	42
6.4 Zone 4 – Par : Marie-Claude Richer, biologiste – Région de l'Estrie.....	51
6.5 Zone 5 – Par : André Dicaire, biologiste – Régions de Laval, de Montréal et de la Montérégie.....	61
6.6 Zone 6 – Par : Marie-Claude Richer, biologiste – Région de l'Estrie.....	68
6.7 Zone 7 – Par : Jean Milette, biologiste – Régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec.....	77
6.8 Zone 8 – Par : André Dicaire, biologiste – Régions de Laval, de Montréal et de la Montérégie.....	86

6.9	Zone 9 – Par : Monique Boulet, biologiste – Région de Lanaudière .....	93
6.10	Zone 10 – Par : François Goudreault, biologiste – Région de l’Outaouais .....	102
6.11	Zone 11 – Par : Michel Hénault, biologiste – Région des Laurentides.....	113
6.13	Zone 13 – Par : Marcel Paré, biologiste – Région de l’Abitibi-Témiscamingue.	139
6.14	Zone 14 – Par : Jean Milette, biologiste – Régions de la Mauricie et du Centre- du-Québec.....	150
6.15	Zone 15 – Par : Michel Hénault, biologiste – Région des Laurentides.....	159
6.16	Zone 16 – Par : Marcel Paré, biologiste – Région de l’Abitibi-Témiscamingue.	173
6.17	Zone 17 – Par : Danielle St-Pierre, biologiste – Région du Nord-du-Québec ...	181
6.18	Zone 18 – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord .....	192
6.19	Zone 19 sud – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord.....	202
6.20	Zone 20 – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord .....	213
6.21	Zone 22 – Par : Danielle St-Pierre, biologiste – Région du Nord-du-Québec ...	215
6.22	Zone 26 – Par : Jean Milette et Jacques Archambault, biologistes – Régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec .....	226
6.23	Zone 27 – Par Daniel Banville, biologiste – Région de la Capitale-Nationale ...	238
6.24	Zone 28 – Par : Claude Dussault, biologiste – Région du Saguenay – Lac- Saint-Jean .....	248
6.25	Zone 29 – Par : Claude Dussault, biologiste – Région du Saguenay – Lac- Saint-Jean .....	257
7.	CONCLUSION .....	265

## LISTE DES FIGURES

	Page
Figure 1 : Modalités de chasse à l'orignal pour la période du Plan de gestion 1999-2003 ..	2
Figure 2. Évolution de la population d'originaux au Québec avant la mise bas.....	3
Figure 3. Récolte d'originaux par la chasse et succès de chasse, de 1990 à 2002 .....	4
Figure 4. Récolte d'originaux (mâles, femelles, jeunes) par la chasse, de 1971 à 2002. ....	5
Figure 5. Évolution de l'âge des chasseurs d'originaux. ....	6
Figure 6. Modalités de chasse à l'orignal pour la période du Plan de gestion 2004-2010.	11
Figure 7. Nouvelles délimitations des zones de chasse.....	14
Figure 8. Saisons de chasse de l'orignal dans les zones en 2004.....	16



## 1. CONTEXTE

Ce document présente le Plan de gestion de l'orignal adopté pour la période 2004-2010. Il a été élaboré par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MRNFP), auparavant nommé la Société de la faune et des parcs du Québec, en étroite collaboration avec les représentants des différents groupements d'usagers (la Fédération des pourvoiries du Québec, la Fédération québécoise de la faune, la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, la Fondation de la faune du Québec et la Société des établissements de plein air du Québec), qui participent au Groupe faune national et aux groupes faune régionaux. Des consultations ont été tenues dans l'ensemble des régions auprès des groupes faune régionaux et parfois auprès des usagers eux-mêmes.

Composante significative du patrimoine faunique du Québec, le cheptel d'originaux est constitué d'environ 100 000 bêtes dont la valeur, établie sur une base conservatrice, se chiffre à plus de 722 M\$. On estime qu'en 2001, les 135 000 chasseurs d'originaux au Québec ont effectué plus de 1 250 000 jours de chasse et dépensé près de 135 M\$<sup>1</sup>. Une importante partie de ces dépenses est effectuée lors des voyages de chasse, ce qui contribue à l'essor économique des régions. On évalue que l'impact économique de la chasse à l'orignal correspond à 1 394 emplois (année/personne) et génère près de 19 M\$ au gouvernement du Québec et 15 M\$ au gouvernement fédéral.

Au-delà de la conservation de l'espèce, ce plan vise une mise en valeur optimale de la ressource orignal, pour le bénéfice de tous les citoyens.

---

<sup>1</sup> Source : Lacasse, Marcel, 2003. Évaluation de la contribution de la chasse à l'orignal au développement économique des régions en 2001.

## 2. L'ÉTAT DE LA SITUATION

### 2.1 La situation de l'original

Au début des années 1990, on évaluait la population totale d'originaux du Québec à près de 67 000 bêtes, avant la chasse. La récolte annuelle se situait autour de 11 500 originaux et était plutôt stagnante. La récolte de tous les segments était permise et comportait 38 % de femelles (près de 4 400 annuellement), 13 % de faons et 49 % de mâles. On jugeait alors que la récolte totale était au maximum et que celle des femelles était trop importante, ce qui empêchait la croissance des populations. C'est pourquoi la chasse sélective fut introduite dans la majorité des zones. Au cours du premier plan, la formule de permis spécifiques obtenus par tirage au sort pour la chasse des femelles fut retenue, alors qu'au second plan de gestion, la formule de l'alternance fut appliquée dans la majorité des zones (figure 1).

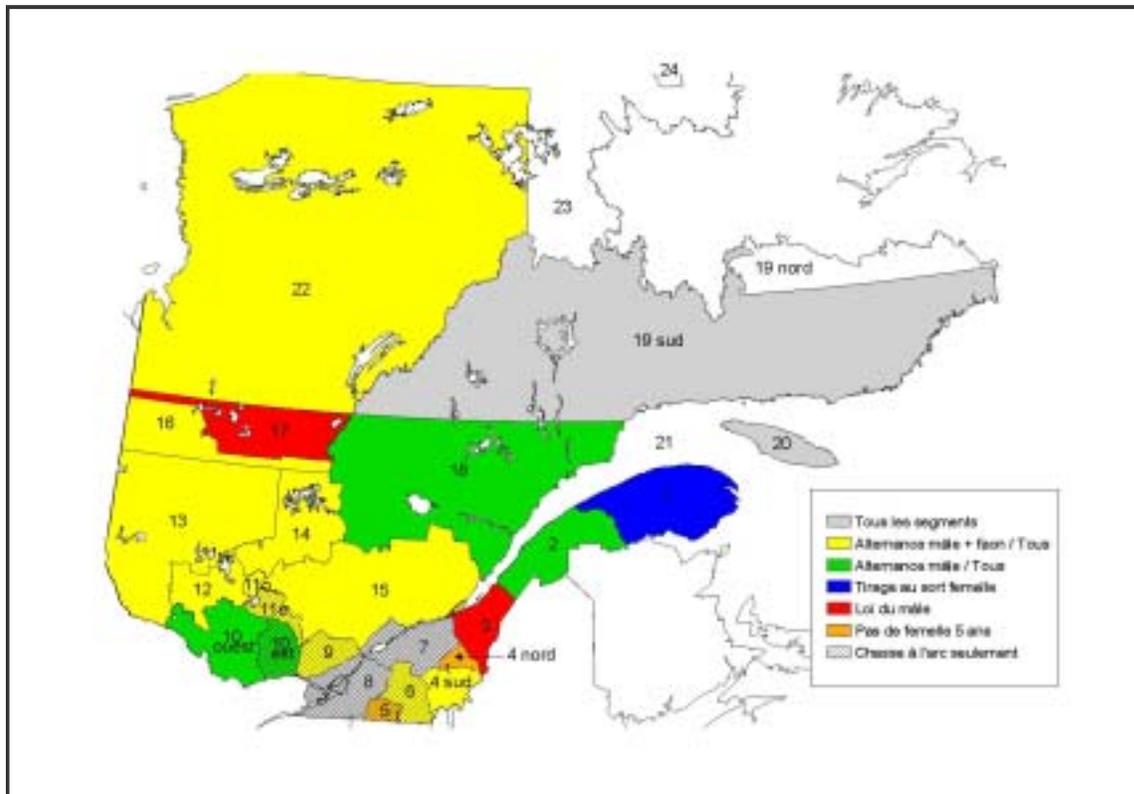


Figure 1 : Modalités de chasse à l'original pour la période du Plan de gestion 1999-2003.

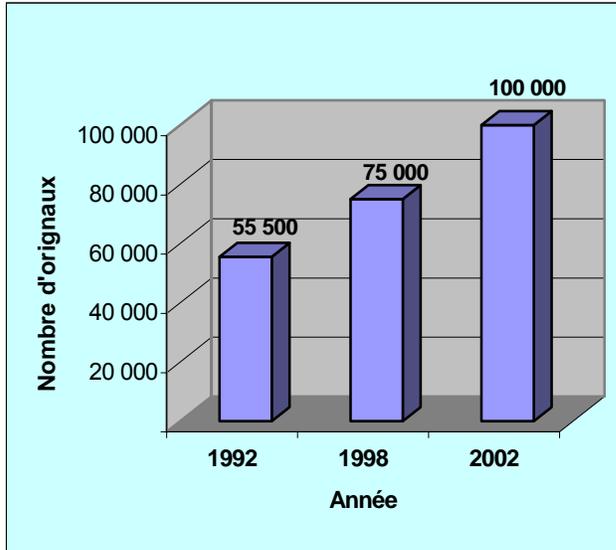


Figure 2. Évolution de la population d'orignaux au Québec avant la mise bas.

Le succès de chasse global, qui était de l'ordre de 7 à 8 % avant l'établissement des plans de gestion, se situe maintenant entre 10 et 11 %. En combinant les récoltes de 1999 à 2002, soit deux années permissives et deux années restrictives, la récolte moyenne annuelle se compose aujourd'hui de 24 % de femelles, de 15 % de faons et de 61 % de mâles. Le succès de chasse moyen pour les deux dernières années est de 11,4 %. On récolte maintenant moins de femelles, l'équivalent de 3 500 annuellement (figure 4), qu'avant 1994 et ce, bien que les populations d'orignaux soient nettement plus importantes et qu'on y retrouve une plus grande proportion de femelles. Même si la récolte se concentre davantage sur les mâles, on note une remontée importante de la récolte et du succès de chasse associés à ce segment de population (figure 3). Ces derniers indicateurs sont particulièrement significatifs de l'évolution de la population, car ils concernent un segment pour lequel il n'y a pas eu de modification des modalités ou de la réglementation, alors que le nombre de chasseurs est demeuré, somme toute, relativement stable.

Les inventaires réalisés au cours des dernières années ont presque tous mesuré une augmentation des densités de populations. La croissance est très significative dans la plupart des zones du cœur de l'habitat de l'orignal au Québec : en Abitibi-Témiscamingue, en Mauricie, au centre et au sud du Saguenay - Lac-Saint-Jean, au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie. Dans cette dernière région, les densités y sont même considérées « élevées ».

Après deux plans de gestion, soit 10 années de protection accordée aux femelles, on assiste à une nette remontée des populations d'orignaux (figure 2) et de la récolte (figure 3). En moins de dix ans, la population a presque doublé, alors que la récolte a augmenté de 32 % pour s'établir à l'équivalent de 14 500 orignaux récoltés annuellement, à la fin du Plan de gestion 1998-2003.

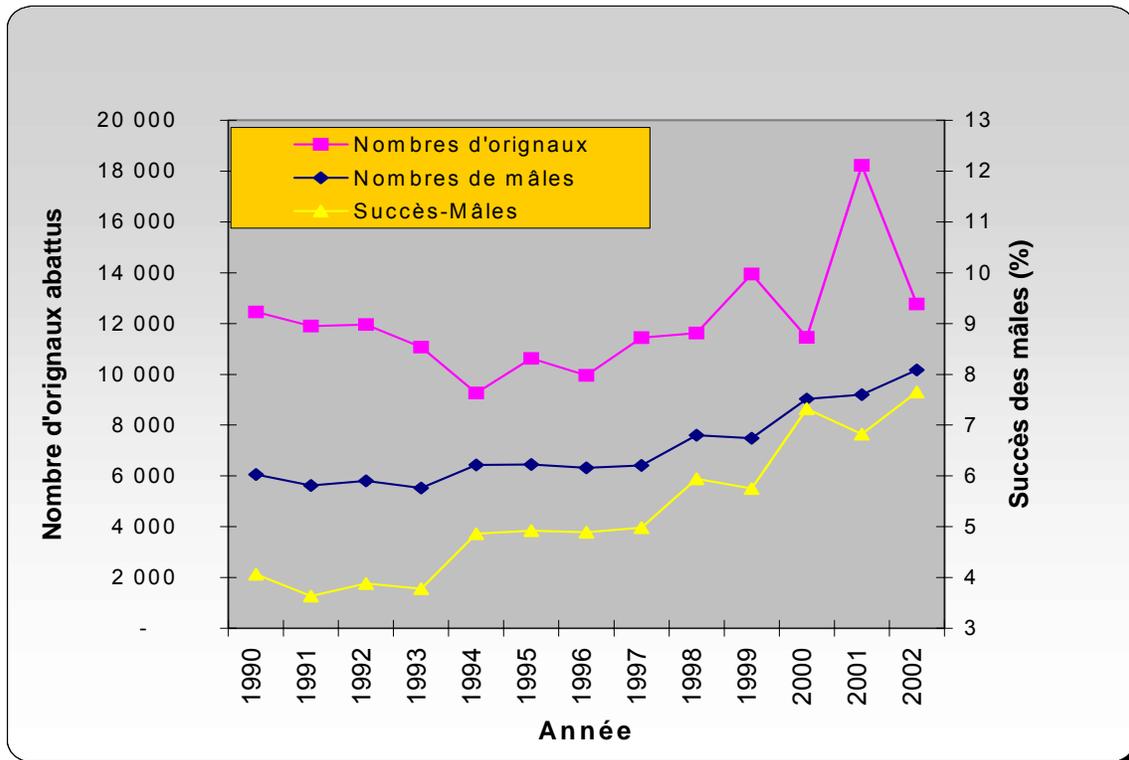


Figure 3. Récolte d'orignaux par la chasse et succès de chasse, de 1990 à 2002.

Tous les indicateurs utilisés pour la gestion de l'orignal vont dans le même sens et tendent à démontrer une croissance des populations d'orignaux dans la plupart des régions du Québec. L'ensemble de ces éléments indique que la situation de l'orignal est actuellement florissante au Québec.

Nous évaluons maintenant la population d'orignaux à près de 100 000 animaux, avant la mise bas de 2002. Cela représente une croissance de la population de 50 % sur 10 ans. Le phénomène est perceptible dans la majorité des zones de chasse et se traduit par une augmentation de la récolte et du succès de chasse.

## 2.2 La clientèle

De 1991 à 1994, le nombre de chasseurs d'orignaux était passé de 152 000 à 144 000, sans qu'il y ait eu de modification réglementaire justifiant ces abandons. On considère que la baisse de qualité de l'expérience de chasse à l'orignal est en partie responsable de ce désistement. Depuis la mise en place du premier plan de gestion de l'orignal en 1994, le nombre de chasseurs d'orignal se maintient à environ 130 000 par année.

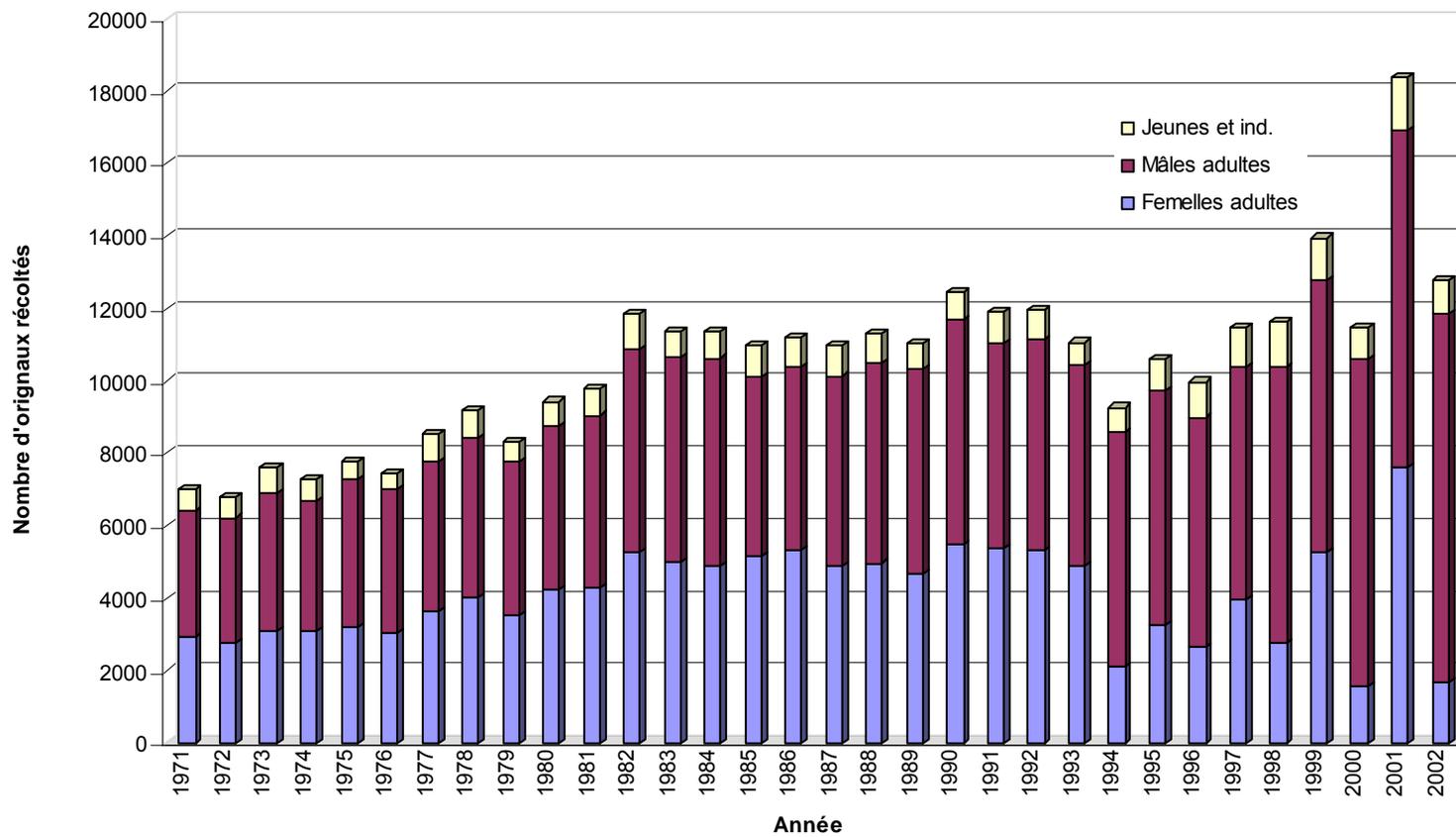


Figure 4. Récolte d'orignaux (mâles, femelles, jeunes) par la chasse, de 1971 à 2002.

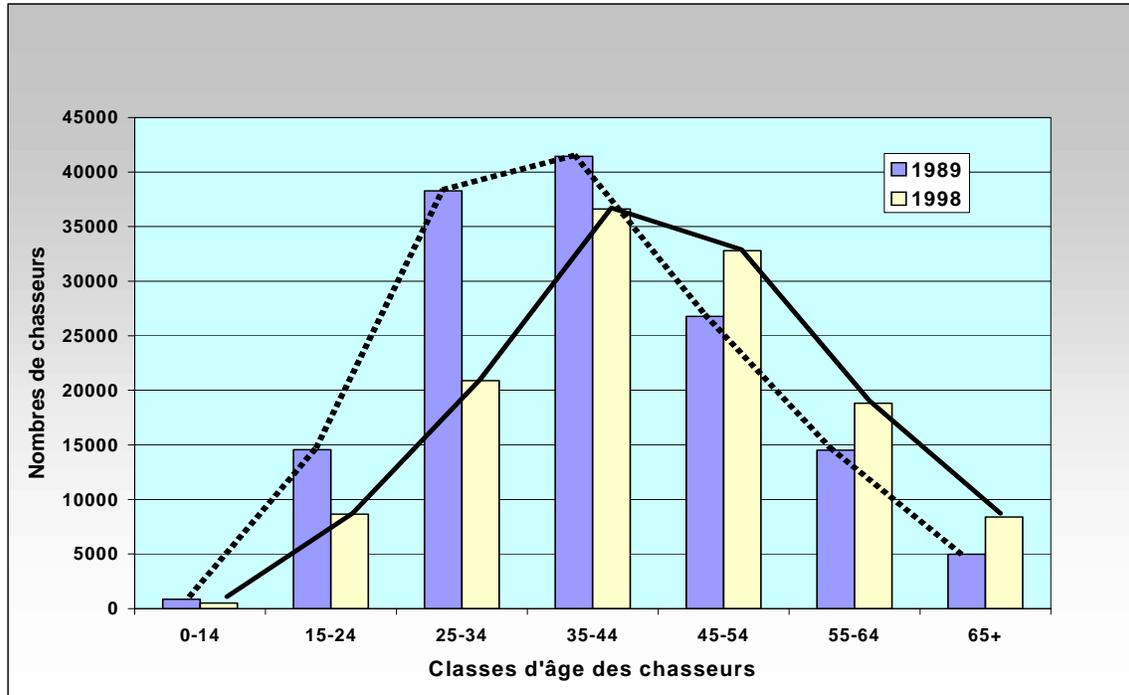


Figure 5. Évolution de l'âge des chasseurs d'origaux.

Durant l'application de l'alternance des dernières années, le nombre de chasseurs a varié selon le degré de permissivité de la récolte. En 2000, année restrictive, environ 123 000 permis ont été vendus alors qu'en 2001, année permissive, quelque 135 000 chasseurs ont acheté leur permis. La situation diffère toutefois selon les zones. Ainsi, dans les zones au sud du Saint-Laurent, on observe une croissance soutenue du nombre de chasseurs d'origal alors que, dans d'autres régions comme le Saguenay - Lac-Saint-Jean et l'Abitibi-Témiscamingue, le nombre de chasseurs demeure stable.

Une constante ressort de l'analyse croisée des permis vendus et des certificats actifs; l'âge moyen des chasseurs est de plus en plus élevé (figure 5). Les principales cohortes de chasseurs actifs arriveront d'ici quelques années à l'âge où on accroche les armes. L'absence de relève est évidente. Une baisse importante de la clientèle est donc prévisible à moyen terme.

L'application des plans de gestion successifs semble satisfaire la clientèle de chasseurs. Des consultations régionales menées en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay - Lac-Saint-Jean montrent un niveau de satisfaction très élevé en regard des mesures du plan de gestion et de l'application de l'alternance : plus de huit chasseurs sur dix sont en

accord avec le Plan de gestion de l'original et avec le principe de l'alternance. Durant les dernières années, la situation de l'original n'a pas soulevé de vives discussions dans les groupes faune régionaux et dans les médias. Cependant, malgré la satisfaction générale, nous avons pu noter, à quelques occasions, l'attitude conservatrice des chasseurs qui s'inquiétaient de l'importance relative de la récolte des femelles lors des années d'exploitation permissive.

### 3. LA PROBLÉMATIQUE

À l'analyse des données globales, nous ne décelons actuellement pas de problème ou d'élément irritant majeur dans la situation de l'orignal ou de sa gestion au niveau du Québec. Les mesures que nous avons mises de l'avant depuis 1994 semblent donner les résultats espérés pour la population d'originaux. Nous assistons à une amélioration graduelle de la qualité de chasse, la clientèle est satisfaite et le nombre de chasseurs s'est maintenu. La situation globale actuelle est très encourageante. De plus, aucun nouvel enjeu majeur ne s'est manifesté au cours du dernier plan de gestion. Peut-être que l'application des modalités actuelles sur une plus longue période pourrait entraîner des effets qu'actuellement, nous ne sommes pas en mesure de percevoir. À court terme, la situation des populations fait en sorte que des ajustements à la gestion de l'orignal ne sont requis que dans certaines zones, notamment les zones 9 et 17.

Nous croyons que c'est plutôt dans 5 à 10 ans que nous devons faire face à des enjeux majeurs dans la gestion de l'orignal. En effet, les principales interrogations que soulève l'évolution de la situation au cours de la dernière décennie concernent, à plus long terme, la capacité maximale de support des habitats et, éventuellement, la capacité de support sociale et les relations entre l'orignal et les autres espèces animales. Dans quelques années, si la tendance à la hausse se maintient, il pourrait être nécessaire de fixer, dans plusieurs zones, des objectifs de population maximale à respecter, afin d'éviter la détérioration de l'habitat par l'orignal. On constate aussi aujourd'hui que la situation ou l'évolution des populations d'autres espèces animales, comme le caribou forestier ou le cerf de Virginie, ont des incidences sur la gestion de l'orignal. De plus en plus, la gestion des différentes espèces devra tenir compte de ces relations interspécifiques. Enfin, la clientèle de chasseurs d'originaux sera probablement fort différente dans une dizaine d'années; l'âge moyen des chasseurs d'originaux augmente continuellement et la relève est peu abondante.

Il faut aussi noter qu'il serait actuellement prématuré d'effectuer un bilan détaillé de tous les effets ou impacts, dans chacune des zones, des nouvelles modalités mises en place lors de l'adoption des deux plans, celui de 1994-1998 et celui de 1999-2003. Pour certaines modalités, nous ne possédons que quelques années de vécu, alors qu'il faudrait beaucoup plus de temps pour laisser la population d'originaux réagir pleinement, et celle des chasseurs s'ajuster à la situation.

Par contre, la perspective diffère si l'on considère la question du point de vue des chasseurs. Depuis dix ans, les chasseurs se sont « serrés la ceinture » pour améliorer la situation de l'orignal. Maintenant que leur action a porté fruit, il serait juste qu'ils puissent en profiter, d'autant plus que, dans dix ou quinze ans, plusieurs auront cessé la chasse de l'orignal en raison de leur âge. L'aspect « social » de la gestion de l'orignal constitue donc une importante préoccupation de ce troisième plan de gestion.

Enfin, au-delà de la situation globale de l'orignal dans les zones, il se dessine maintenant chez les partenaires une volonté de mise en valeur optimale de cette ressource, selon les particularités de leur territoire et de leur clientèle. Il serait difficile de prétendre confier à des partenaires la saine gestion d'une ressource sur un territoire, s'ils ne disposent d'aucun outil particulier, outre la réglementation de la zone.

#### 4. LES AXES DU PLAN DE GESTION

En conséquence, le Plan de gestion de l'orignal 2004-2010 sera axé sur les points suivants :

##### 4.1 Axe 1 : Maintenir ou contrôler la croissance des populations d'orignaux

Les deux plans de gestion de l'orignal adoptés depuis 1994 ont permis une nette croissance des populations dans la plupart des zones. À l'instar des plans précédents, l'orientation de base du Plan de gestion de l'orignal 2004-2010 est de **maintenir des populations d'orignaux en croissance dans la majorité des zones.**

Les densités de populations d'orignaux atteintes dans la zone 1, en Gaspésie, se rapprochent de plus en plus du niveau optimal que l'habitat peut permettre. Cette situation est particulièrement évidente dans les réserves, mais se reflète aussi dans une grande partie du reste de la zone. Ainsi, cette orientation de croissance doit être modulée. **Dans la zone 1, et éventuellement dans d'autres zones au besoin, le plan doit viser à stabiliser les populations à une densité de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup>,** un niveau qui semble acceptable en fonction de l'habitat. En corollaire, l'exploitation dans les réserves fauniques devra aussi viser à y maintenir un cheptel en santé, en fonction de l'habitat disponible. Le prélèvement devra donc y être accentué pour éviter qu'à cause d'une surutilisation de l'habitat, les réserves ne deviennent, à moyen terme, des territoires moins propices pour l'orignal que la zone environnante.

On ne peut laisser croire ou supposer que l'orignal atteindra une densité de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> partout au Québec. Dans plusieurs zones de la rive Nord, les contraintes de l'habitat et la présence de prédateurs devraient limiter les populations à un niveau inférieur, possiblement autour de 5 orignaux/10 km<sup>2</sup>.

Toutefois, la présence de l'orignal peut représenter une source de conflits avec l'humain. Si la déprédation sur les cultures ou dans les érablières est parfois soulevée, ce sont surtout les accidents routiers impliquant les orignaux qui représentent le plus gros inconvénient, car ces accidents sont parfois mortels pour les passagers des véhicules. Comme dans le cas du cerf de Virginie, **on considère donc que la notion de capacité de support sociale s'applique aussi pour l'orignal** dans certaines zones. Aussi, au cours des prochaines années, une augmentation des accidents mortels impliquant des orignaux ou l'augmentation de cas de déprédation majeure pourrait nous amener à

limiter la croissance des populations, principalement dans les zones 2 à 7, situées au sud du Québec ou localement dans les autres zones. C'est en considérant le facteur de la capacité de support social et la croissance enregistrée des populations d'originaux au cours des dernières années que l'alternance est mise en place dans les zones 3 et 4 (figure 6). La récolte de femelles y sera donc permise dès 2005.

Si une croissance s'est manifestée dans la plupart des zones, la densité de l'original dans la zone 17 est demeurée relativement faible, alors que dans la zone 9, l'alternance n'a pas permis de véritable amélioration de la situation. Il est donc nécessaire d'y mettre en place ou d'y maintenir la loi du mâle, jusqu'à ce que la situation soit corrigée (figure 6). Dans une moindre mesure, l'adoption de l'alternance dans la zone 7 permettra de soutenir cette population, qui subit une forte exploitation et doit affronter une compétition du cerf et de la civilisation dans son habitat (figure 6).

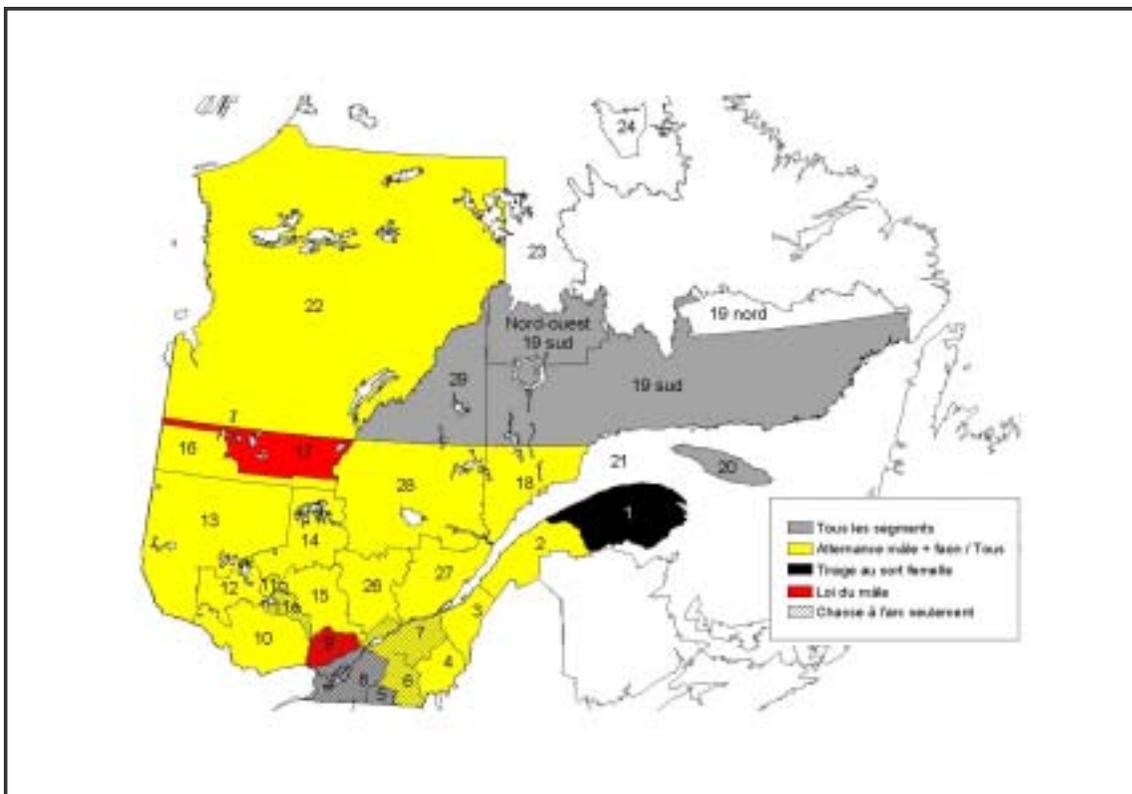


Figure 6. Modalités de chasse à l'original pour la période du Plan de gestion 2004-2010.

#### 4.2 Axe 2 : Une approche qui favorise l'utilisateur

Depuis déjà plus d'une décennie, on demande aux utilisateurs une certaine part de « sacrifices » pour améliorer la situation du cheptel d'originaux. De plus, l'âge moyen des chasseurs augmente et la relève se fait plus rare.

Le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MNRFP) considère qu'il est maintenant temps de rendre aux chasseurs une partie du fruit de leurs efforts. **Le Plan de gestion 2004-2010 est même caractérisé par une certaine audace dans les choix des modalités, en préférant celles qui favorisent l'utilisateur à celles qui garantissent une croissance plus rapide du cheptel.**

La chasse sélective, qui a permis de soutenir une croissance des populations, est maintenue dans la plupart des zones. D'autre part, l'alternance s'est aussi révélée être une modalité efficace car, en plus de soutenir la croissance, elle est beaucoup plus simple d'application pour l'ensemble des usagers. Ainsi, **l'alternance sera la modalité appliquée à la plupart des zones où on veut maintenir la croissance du cheptel** (figure 6). Dans la zone 19, sur la côte Nord, le niveau actuel d'exploitation permet d'y maintenir une chasse à tous les segments tout en y maintenant le cheptel.

Malgré ce qui précède, et malgré une densité d'original élevée, les citoyens de la zone 1 ont tenu à conserver la modalité de tirage au sort annuel d'un nombre contingenté de permis donnant le droit d'abattre une femelle. Le tirage au sort sera donc maintenu pour cette zone. Le nombre de permis émis annuellement sera augmenté afin de stabiliser la population à 10 originaux/10 km<sup>2</sup>, à défaut de quoi il faudra envisager, au cours du plan, une autre solution.

Plusieurs chasseurs auraient préféré que la récolte du faon ne soit pas autorisée l'année où il est interdit d'abattre une femelle. Si cela favorise quelque peu la croissance, ce choix est surtout motivé par le désir d'éviter les erreurs d'identification faon-femelle lors de l'abattage. Malgré ces intentions fort louables, **le Plan de gestion 2004-2010 accorde à toutes les zones où il y a alternance la permission d'abattre les mâles ou les faons à toutes les années**, et ce, en considérant d'abord l'avantage pour le citoyen. Le Ministère considère que l'opportunité de récolte supplémentaire offerte au chasseur qui sera sûr de son identification contrebalance les quelques cas d'erreur qui pourraient survenir. Bien identifier son gibier avant de tirer, quelle que soit l'espèce ou la

circonstance, est d'ailleurs une règle de base que tout chasseur doit observer scrupuleusement.

Le Ministère est conscient que ce choix peut impliquer un taux de croissance un peu moindre, au profit d'une plus grande utilisation des populations d'originaux. Même si rien ne laisse croire que cette modalité, tout comme l'alternance, puisse entraîner la surexploitation dans une zone, le suivi régulier et l'ouverture que doit démontrer le plan pour faire face à des situations inattendues sont des garanties qu'il sera toujours temps de « corriger le tir » si la situation le justifiait, et ce, quelle que soit la zone.

Le choix des armes permises est aussi un autre facteur reconsidéré au plan. L'arme doit permettre un abattage « rapide et efficace » dans le respect de l'éthique. Les armes à chargement par la bouche, répondant à certains critères de puissance, étaient déjà autorisées pour l'original, alors que des fusils tout aussi puissants ne l'étaient pas. **Dorénavant, les fusils de calibre 12 ou plus (le calibre 10 par exemple), utilisés avec des balles uniques, seront permis pour l'original.** Ces armes sont très populaires auprès des chasseurs et plus facilement accessibles à un nouveau participant, ou un participant occasionnel. Comme pour toutes les armes (arcs, carabines de gros calibre, arme à chargement par la bouche ou arbalète), le fusil a des limites physiques de portée et de puissance dont le chasseur doit tenir compte dans la pratique de son activité.

La chasse à l'original est caractérisée par une très grande fidélité du chasseur à son site de chasse. D'année en année, il occupe le même territoire, loge au même chalet, utilise les mêmes sites de chasse. En général, le permis « de zone » ne gêne en rien sa pratique. Cependant, à l'occasion, il a l'opportunité d'aller chasser l'original ailleurs, dans une réserve ou un autre territoire à accès contingenté. S'il abat un original, il ne retourne évidemment pas à cette chasse, mais si le sort ne l'a pas favorisé, pourquoi ne pas lui permettre de retourner dans sa zone de chasse habituelle ? C'est donc aussi dans l'optique de favoriser le chasseur que **le permis de zone permettra dorénavant d'aller chasser aussi dans tout territoire dont l'accès est contingenté** (réserves fauniques, pourvoiries avec droit exclusif ou zecs dont l'accès à la chasse à l'original est contingenté) **quelle que soit la zone où il se situe.**

Bien qu'associée à d'autres dossiers, la subdivision des zones 15, 18, 19, pour créer les zones 26, 27, 28 et 29, rapprochera la gestion de l'original à la répartition des usagers (figure 7). Ce redécoupage permettra éventuellement de moduler la gestion de l'original en fonction de la situation régionale.

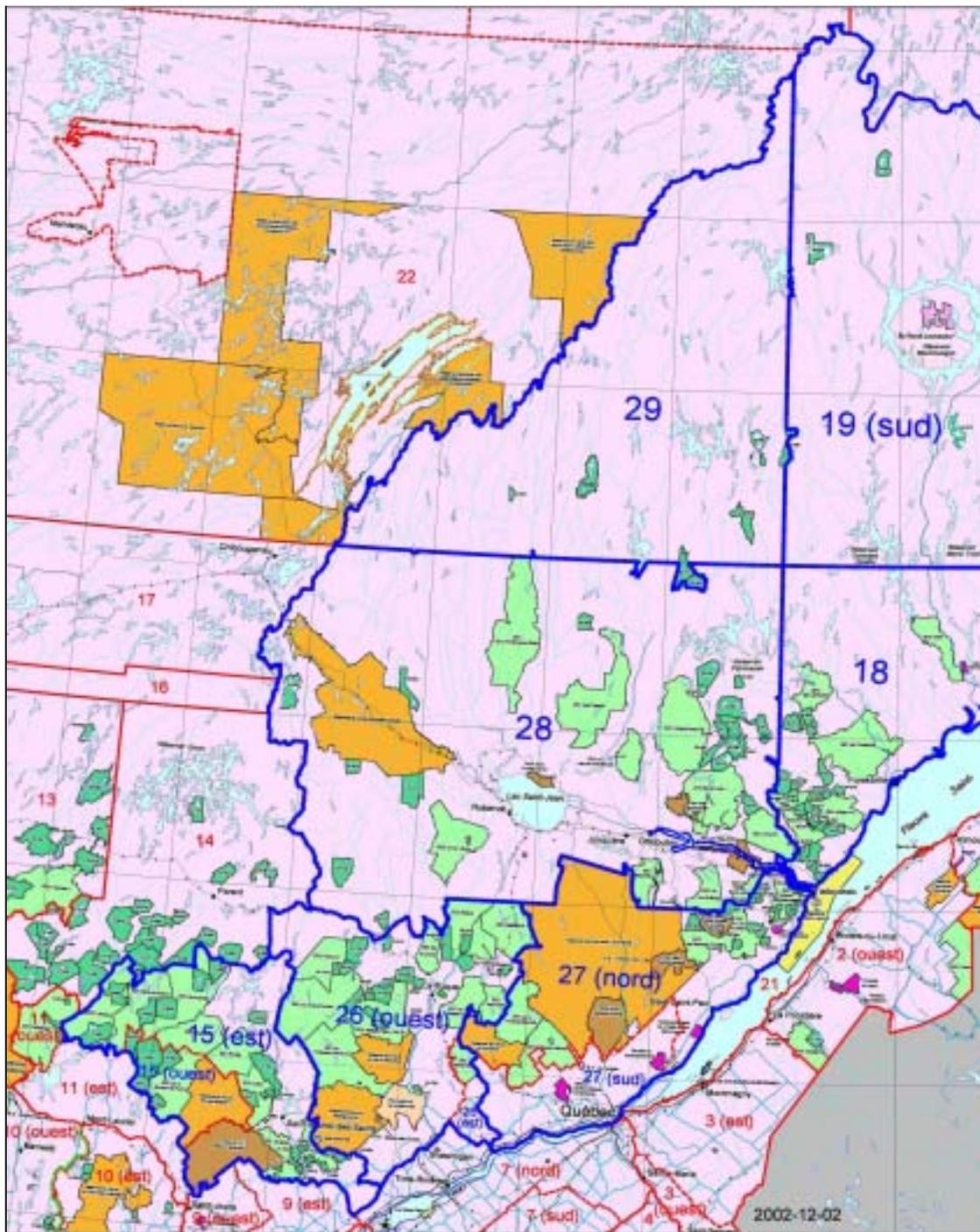


Figure 7. Nouvelles délimitations des zones de chasse.

La chasse à l'arc représente un défi particulier pour la récolte d'un orignal. Dans la zone 13, au cours du plan précédent, les chasseurs à l'arc avaient obtenu, à l'instar de ce qui est en vigueur pour le cerf, le privilège d'abattre une femelle à tous les ans. L'expérience vécue avec le cerf démontre que cette situation, si elle n'est pas problématique lorsque la pression est faible, est de plus en plus la cause de frustration entre les groupes de chasseurs lorsque la récolte à l'arc prend de l'importance et que se présentent des problèmes de partage de la ressource. Considérant la faible proportion d'originaux récoltés à l'arc dans les zones 13 et 16, le Ministère y réintroduira la possibilité d'y récolter les femelles à chaque année, durant la saison de chasse à l'arc.

Enfin, bien que peu de mesures du plan actuel visent spécifiquement cette clientèle, le présent plan ne néglige pas la relève. Il était en effet difficile d'élaborer des mesures pour favoriser la relève qui ne s'appliquent qu'à l'orignal. Par contre, les diverses mesures qui seront mises de l'avant pour favoriser la relève pour la chasse dans son ensemble, s'appliqueraient et pourraient même être adaptées pour l'orignal.

#### **4.3 Axe 3 : Ajuster la gestion de l'orignal aux particularités régionales**

Notre volonté à tous serait de simplifier la réglementation de chasse pour faciliter la vie à l'usager. Mais la volonté de chacun est aussi **d'adapter cette réglementation en fonction des caractéristiques de sa zone de chasse ou de son territoire.**

Les dates des saisons doivent s'ajuster aux particularités climatiques de la zone. Ainsi, les dates d'ouverture dans les zones 13 et 27 (figure 8) sont devancées de 5 à 7 jours pour tenir compte des conditions climatiques difficiles dans certaines parties de ces zones. Ce devancement rapproche la saison de chasse avec la saison de reproduction de l'orignal ou même la chevauche. Ce devancement est donc appliqué sous réserve, et pourra être remis en question s'il s'avère qu'il entrave le maintien d'une population en croissance et suffisante pour soutenir la récolte. Les différences dans les conditions climatiques locales amènent aussi à subdiviser la zone 19 pour devancer les saisons dans le secteur de Fermont.

À l'opposé, dans la zone 9, la saison de chasse est retardée d'une semaine pour l'éloigner davantage de la saison de reproduction afin de favoriser une productivité maximale.

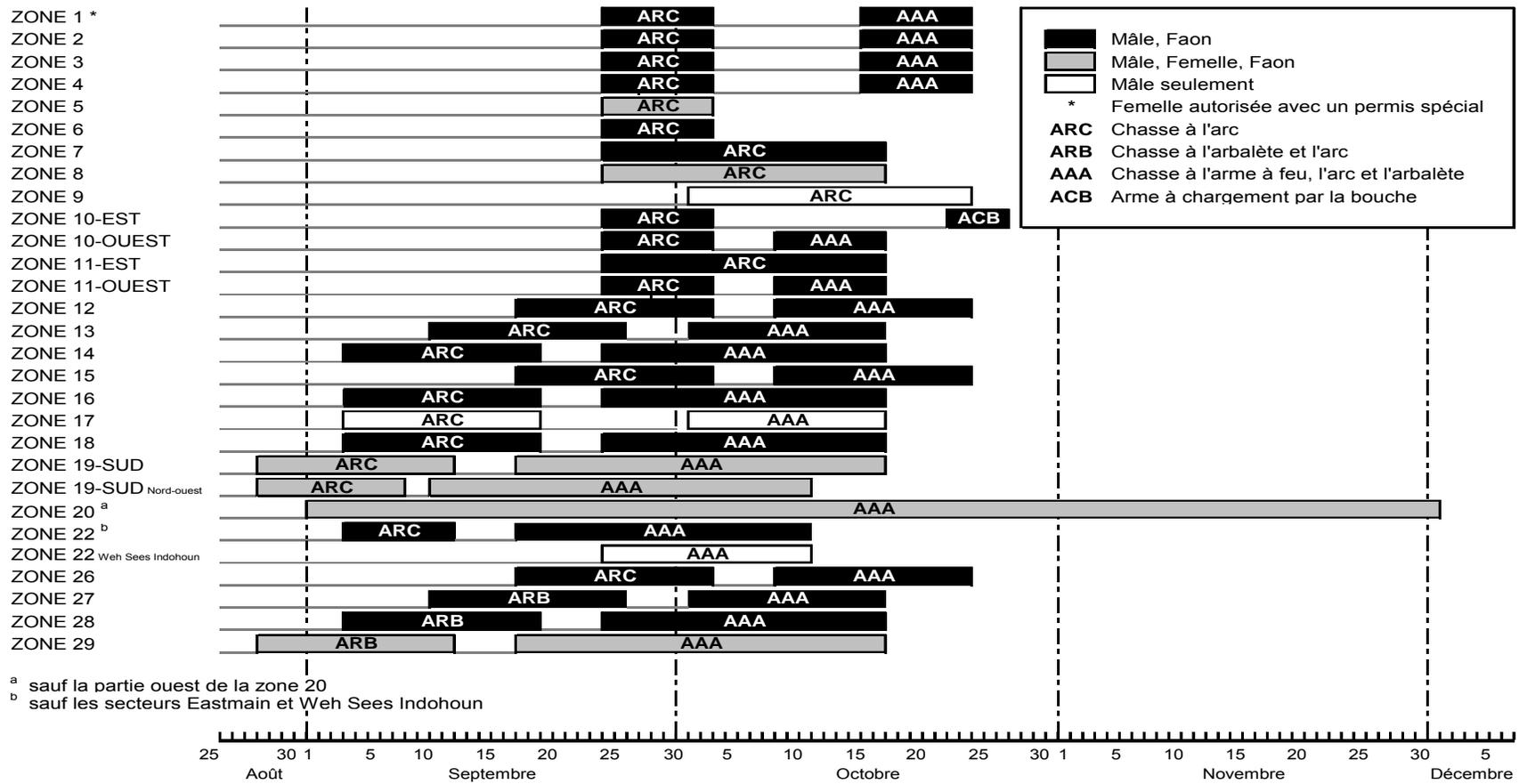


Figure 8. Saisons de chasse de l'original dans les zones en 2004.

L'aspect le plus important de ce troisième axe demeure cependant la gestion de l'orignal au niveau des territoires fauniques. Les gestionnaires de réserves fauniques, des zecs et des pourvoies ont tous à cœur de gérer la faune de leur territoire au meilleur intérêt des usagers et de la mise en valeur de la ressource. C'est le fondement même de leur activité. Il est donc normal que chaque gestionnaire puisse jouir d'une certaine marge de manœuvre qui, tout en respectant les objectifs communs, permette à chacun de gérer l'orignal selon les particularités de son territoire et de sa clientèle. C'est ainsi qu'est née, lors de l'élaboration du précédent plan, la notion de « coffre d'outils » pour la gestion de l'orignal dans les territoires. En vertu de ces outils, les réserves ont troqué l'alternance pour des tirages au sort annuels de permis de femelles et certaines pourvoies ont devancé la saison en contrepartie d'un quota de récolte. Les zecs peuvent aussi adopter des modalités particulières pour les saisons, les armes, le nombre de coupons à apposer, etc. Bien que cette approche contribue à « épaissir le livret de règlements », elle favorise une utilisation plus variée et plus adaptée aux besoins des citoyens. Sans en avoir précisé tous les éléments, **le Plan de gestion 2004-2010 maintient la possibilité pour certains territoires d'adopter des mesures particulières de gestion de l'orignal, en fonction d'un cadre (coffre d'outils) à réviser et qui sera adopté par tous.** Ce coffre d'outils sera aussi étendu à certains grands territoires privés qui ont opté pour l'ouverture à la clientèle « publique ».

En plus de ces particularités de la gestion de la ressource, plusieurs gestionnaires désirent aussi s'impliquer dans des démarches d'aménagement intégré pour améliorer ou maintenir l'habitat de l'orignal. Ce mécanisme nécessite une connaissance très détaillée du territoire, qui est le lot, presque par définition, du gestionnaire des lieux. C'est le gestionnaire local qui demeurera l'acteur principal pour le dossier de l'aménagement des ressources sur son territoire. Le Ministère poursuivra, quant à lui, ses efforts pour que les interventions forestières à grande échelle permettent de maintenir un habitat de qualité pour l'orignal.

Au-delà des particularités des clientèles ou des populations d'originaux, les zones présentent aussi des particularités biotiques. Les deux plans de gestion précédents, priorité oblige, ne s'étaient concentrés que sur la seule présence de l'orignal. Le Plan de gestion 2004-2010 s'ouvre sur les relations interspécifiques, notamment en prenant en compte la prédominance du cerf dans certaines zones ou parties de zone et du caribou forestier dans d'autres. **Ainsi, dans toutes les zones ou secteurs de zones où l'on**

**note la présence du caribou forestier, cette espèce pourrait être considérée comme prioritaire. Ces secteurs où le caribou est prioritaire** seront précisés au fur et à mesure de l'évolution de nos connaissances. C'est principalement au niveau de la gestion de l'habitat que se traduit la volonté de prioriser le caribou dans certains secteurs. La gestion des populations d'orignaux dans la zone doit alors aussi tenir compte de l'équilibre du système loup-caribou-orignal, puisqu'une plus grande disponibilité de proies favorise une prédation accrue sur le caribou.

La situation est différente dans les cas où le cerf de Virginie et l'orignal cohabitent. Le cerf, si les conditions climatiques le permettent, est une espèce beaucoup plus « agressive » et prolifique que l'orignal, et semble alors avantagé dans cette « compétition ». Dans les zones 5 et 8, il serait illusoire de viser à maintenir une forte densité d'orignaux. Ces zones sont considérées comme consacrées au cerf, et la récolte des orignaux de tous segments à l'arc y sera permise pour exploiter au mieux le cheptel qu'on y retrouve.

## 5. PROGRAMME DE RECHERCHE

À court terme, la situation de l'orignal devrait continuer de progresser. Dans quelques années, les densités d'originaux devraient cependant atteindre des niveaux où il faudra songer à stabiliser les populations.

La situation actuelle de l'orignal et le maintien prévisible de l'augmentation des populations jusqu'en 2010 nous permettent d'anticiper, d'ici quelques années, l'atteinte de populations importantes en nombre et en densité. Nous connaissons déjà les impacts d'une forte population de cerfs de Virginie sur l'habitat et sur les citoyens; Terre-Neuve connaît depuis un certain nombre d'années le même genre de problèmes avec l'orignal. Dans la perspective de plus grandes densités de populations d'originaux, il faudra préciser les différentes densités maximales et optimales pour les principales régions écologiques du Québec. Les travaux de recherche devront considérer plusieurs facteurs : type et âge des forêts, présence ou absence de prédateurs, abondance du cerf, présence du caribou forestier et impacts sur les citoyens. L'emphase devrait aussi être mise sur les relations entre l'orignal et les autres espèces ou leur habitat, ainsi qu'avec les citoyens.

Compte tenu de l'expansion des populations d'originaux et de l'exploitation des ressources forestières et minières, les habitats du nord du Québec feront de plus en plus l'objet de préoccupation. Il sera important de connaître en priorité les conditions de support et les exigences écologiques particulières de l'orignal en zone nordique, principalement dans les zones de contact avec le caribou forestier. Ces données seront aussi utiles lors de nos discussions de gestion avec les autochtones qui vivent dans ces régions.

Enfin, et dans un créneau de recherche qui nous est moins familier, il faudra analyser l'évolution de la clientèle de chasseurs. Les données actuelles laissent entrevoir une baisse significative du nombre de chasseurs dans un avenir prochain. Afin de maintenir l'importance économique de l'activité de la chasse à l'orignal dans les régions du Québec, il sera important de documenter le phénomène et de déceler des moyens d'inverser la tendance. L'augmentation des populations d'originaux et du succès de chasse sera un élément de marketing important dans une perspective de mise en valeur de l'orignal. La pertinence de se tourner vers les clientèles non résidentes devrait aussi être analysée.

L'ensemble de ce programme apparaît au MRNFP comme la meilleure voie à suivre pour la gestion de l'orignal au cours des prochaines années.

## 6. LES PLANS DE ZONES

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### 6.1 Zone 1 – Par : Gilles Landry, biologiste – Région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine

#### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La réglementation appliquée au cours de la période 1999-2003 a été la même que celle en vigueur depuis 1994, avec une saison de chasse à l'arc d'une durée de 9 jours débutant le samedi le ou le plus près du 27 septembre et une saison de chasse à l'arme à feu, arc et arbalète d'une durée de 9 jours débutant le samedi le ou le plus près du 15 octobre. La récolte autorisée était d'un orignal par deux chasseurs. Les permis étant émis sur une base individuelle, le chasseur chanceux devait s'assurer que son coupon de transport et celui d'un autre membre de son groupe de chasseurs soient apposés sur la bête récoltée. Le permis général était spécifique à la zone de chasse et autorisait la récolte d'un mâle adulte ou d'un faon. Un nombre limité de permis spéciaux autorisant la récolte d'une femelle faisait l'objet d'un tirage au sort annuel. Le nombre de ces permis spéciaux est passé de 350 en 1998 à 800 en 1999, et à 1 000 en 2002.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte totale à l'extérieur des réserves fauniques dans la zone 1 a augmenté progressivement à un rythme annuel moyen de 16,8 % au cours de la période. Elle est passée de 1 512 orignaux en 1998 à 2 809 orignaux en 2002 (figure 1) soit l'équivalent de 1,56 orignal par 10 km<sup>2</sup> d'habitat. Globalement, 10 964 orignaux ont été récoltés. La distribution de la récolte entre la saison de chasse à l'arc et celle de l'arme à feu est demeurée stable. Ainsi, la récolte durant la saison de l'arc représentait 14,2 % en 1998 et 14,4 % en 2002.

Évidemment, à cause des modalités de chasse en vigueur, ce sont les mâles qui sont le plus présents dans la récolte. Ils représentent 66,1 % de celle-ci. L'augmentation moyenne annuelle de la récolte du segment mâle atteint 16,6 %. Elle est passée de 1 049 mâles adultes en 1998 à 1 934 à l'automne 2002. Comme pour la récolte totale, la récolte des mâles a augmenté dans les mêmes proportions au cours de la saison de chasse à l'arc où elle a été multipliée par 1,87, et la saison de l'arme à feu où elle a été multipliée par 1,84 (tableau 1a).

Même si le nombre de femelles récoltées en 2002 était plus de trois fois celui de 1998, étant passé de 121 à 395, cette récolte n'a pas augmenté à un rythme régulier parce

qu'elle était influencée par le nombre de permis spéciaux émis annuellement. Le nombre de femelles adultes par 100 mâles dans la récolte a varié de 12 en 1998 à 26 en 2001. Pour l'ensemble de la période 1998-2002, ce paramètre est de 21,1. On constate que le contingentement du nombre de permis spéciaux a été très efficace comme modalité de protection du segment femelle.

Le nombre de permis vendus a augmenté de façon relativement constante à un rythme d'environ 6 % par année entre 1998 et 2002. Il est passé de 12 686 permis en 1998 à 16 083 en 2002, pour une augmentation globale de 26,8 %. Dans le contexte où on observe une baisse générale de la pratique des activités de chasse, cette situation indique bien l'importance de la disponibilité de la ressource pour inciter les utilisateurs à rester actifs et recruter de nouveaux adeptes. Plus de 99 % des permis sont achetés par les résidents québécois et cette situation demeure stable. La densité de chasseurs dépasserait maintenant 8 chasseurs par 10 km<sup>2</sup>.

Le succès de chasse est aussi en augmentation graduelle à chaque année. Il est passé de 14 % en 1998 à 20 % en 2002 (figure 3). Le fait que cette augmentation soit observée, même pendant que la pression de chasse augmente, est un autre indicateur que la quantité de ressource disponible est en croissance.

Les autres causes de mortalités observées, autant pour les accidents routiers que pour les causes diverses, ont doublé entre 1998 et 2002 (tableau 1b). Cette tendance est comparable, quoique légèrement supérieure, à celle observée dans la récolte. Le nombre annuel moyen d'accidents routiers rapportés entre 1999 et 2001 atteint 41 dans la zone 1. Considérant la faible densité du réseau routier primaire dans cette zone, nous pouvons qualifier ce niveau de relativement élevé. Un nombre supérieur d'accidents est rapporté dans une seule autre zone, tandis que la moyenne pour l'ensemble des zones se situe à environ 12 accidents par année.

- Évaluation du niveau de population

Un inventaire aérien réalisé à l'échelle de la région administrative à l'hiver 2000 et complété au niveau de la zone 1 à l'hiver 2001 a permis de quantifier les principaux paramètres descriptifs de la population d'orignal. Parmi les résultats obtenus, soulignons : la densité de  $4,3 \pm 0,4$  orignaux/10 km<sup>2</sup> pour une population totale de  $7\,730 \pm 1\,033$  orignaux à l'hiver 2000; le taux d'exploitation global pour l'automne 1999 de 18,8 %, avec 35,7 % pour les mâles adultes, 6,5 % pour les femelles adultes et 17,2 % pour les faons; un taux d'accroissement annuel d'environ 19 % estimé selon les résultats du précédent inventaire, datant de 1992, qui indiquait alors une densité de population de 1,0 orignal/10 km<sup>2</sup>. Par ailleurs, nous avons observé une diminution de la productivité à 48 faons/100 femelles, tandis qu'elle était estimée à 66 faons/100 femelles en 1992.

Les résultats obtenus lors de l'inventaire aérien ont confirmé la tendance et l'importance de l'augmentation de la population observée dans la récolte annuelle. En considérant l'ensemble des informations recueillies, nous estimons que la population continue, depuis l'hiver 2000, de croître à un rythme annuel d'environ 16 %. Ainsi, à l'hiver 2003, la population de la zone atteindrait 6,7 orignaux/10 km<sup>2</sup> pour une population totale de 12 048 orignaux. En supposant que la structure de la population

soit relativement constante et comme nous n'avons pas de raison de croire qu'elle ait pu changer de façon importante, celle-ci serait constituée de 3 193 mâles, 5 964 femelles et 2 891 faons.

Lors de la planification de l'inventaire aérien de 2000-2001, nous avons retenu de réaliser l'inventaire sur deux strates, soit une faible et une moyenne en se basant sur les résultats obtenus à l'hiver de 1992. Les résultats obtenus de  $5 \pm 0,9$  orignaux/10 km<sup>2</sup> pour la strate moyenne et de  $3,9 \pm 0,9$  orignaux/10 km<sup>2</sup> pour la strate faible démontrent que cette stratification n'est plus valable pour la zone. En fait, il n'y a pas de différence significative (Test t, p = 0,208) entre ces deux strates et l'unique strate résultante serait de classe 4 ou très élevée, soit plus de 3 orignaux/10 km<sup>2</sup>.

- Bilan

Tous les indicateurs habituels indiquent clairement que la population d'orignal de la zone 1 a connu une augmentation importante depuis 1998. En fait, celle-ci aurait à peu près doublé au cours de cette période. De plus, les résultats de l'inventaire aérien 2000-2001 ont permis de produire un état de population relativement précis qui confirme la hausse décelée par les indicateurs indirects. Cette tendance à la hausse se poursuit jusqu'à maintenant.

En autant que les conditions d'habitat soient favorables pour l'orignal, comme c'est le cas dans la zone 1, la protection du segment femelle s'avère une mesure très efficace pour favoriser une augmentation de la population. Celle-ci sera plus ou moins rapide selon la modalité utilisée. L'utilisation du contingentement de nombre de permis spéciaux pour l'abattage des femelles depuis 1994 dans la zone 1 a permis d'accumuler des connaissances pratiques pertinentes sur l'efficacité de cette modalité. On constate d'abord que la mesure du nombre de femelles par 100 mâles dans la récolte facilite la comparaison du niveau de protection accordée aux femelles entre différentes modalités ou différentes intensités d'utilisation d'une même modalité. Par exemple, les données historiques de la zone 1 indiquent que, sans protection particulière, les femelles sont récoltées dans une proportion d'environ 72 femelles par 100 mâles, alors que les résultats obtenus dans d'autres zones de chasse utilisant la modalité de l'alternance, la récolte se situe à environ 50 femelles par 100 mâles lorsqu'elle est rapportée sur une base annuelle. Le contingentement du nombre de permis spéciaux a un avantage particulier, il permet d'ajuster annuellement le niveau de protection des femelles selon l'objectif visé. C'est en fait un niveau annuel moyen très faible de 21,1 femelles par 100 mâles dans la récolte au cours de la période de 1998 à 2002 qui a permis de doubler la population aussi rapidement. Il est toutefois facile de modifier ce ratio en calculant le nombre de permis spéciaux à émettre en se basant sur le nombre de mâles récoltés et sur le succès de chasse des détenteurs de permis spéciaux.

- Situation dans les zecs

La récolte dans les zecs a suivi la même tendance que dans l'ensemble de la zone : le nombre d'orignaux récoltés par 10 km<sup>2</sup> et le nombre de mâles adultes récoltés ont doublé au cours de la dernière période (tableau 4). Même si, à l'exception d'un cas, il

n'y a pas de contingentement du nombre des chasseurs d'orignaux dans les zecs de la zone, la fréquentation moyenne annuelle est plutôt stable. On y observe une légère augmentation de 2,3 %. Cette situation serait attribuable à la capacité d'accueil de ces territoires pour la chasse à l'original.

### **Situation dans les réserves**

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte annuelle dans les réserves fauniques est passée de 267 en 1998 à 400 en 2002 (tableau 3). Il s'agit d'une progression de 49,8 %. En comparant la récolte moyenne entre les périodes 1994-1998 et 1999-2002 (tableau 4), on constate que le nombre annuel moyen de mâles récoltés a augmenté de 61,3 % et que le nombre d'orignaux récoltés par 10 km<sup>2</sup> a progressé de 66,2 %. De façon générale, plus de 90 % de la récolte est constituée par des mâles adultes (tableau 2). La représentation des mâles est cependant en légère diminution dans la réserve de Matane, où certaines mesures favorisant la récolte des femelles sont appliquées. La récolte des faons est presque nulle, ce qui indique bien que les chasseurs fréquentant les réserves sont très sélectifs.

La fréquentation des réserves est limitée par le contingentement du nombre de groupes de chasseurs admis. Celui-ci est passé de 280 en 1998 à 442 en 2002, soit une augmentation de 57,9 %. Le nombre annuel moyen de jours-chasse a augmenté dans une moindre mesure à 42 % à cause de l'amélioration du succès de chasse de 13,4 % observé durant la même période et mesuré par le nombre de mâles récoltés par 100 jours-chasse. Le succès de chasse à l'arme à feu par groupe de chasseur est toujours supérieur à 80 % et dépasse même 90 % dans les réserves de Matane et Dunière. Il varie de 50 à 70 % pour la chasse à l'arc.

La totalité de l'offre de chasse à l'original des réserves fauniques de la zone est contingentée par groupe de chasseurs, par zone de chasse et par période de chasse. Au cours de la dernière période, le nombre de groupes de chasseurs admis par saison a été augmenté en ajoutant des périodes et des zones de chasse. Des permis spéciaux supplémentaires autorisant l'abattage des femelles sont émis.

- Évaluation du niveau de population

Un inventaire aérien de la réserve Chic-Chocs a été réalisé à l'hiver 2002. La densité de l'original s'établissait alors à 11,1 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Il s'agit d'une nette augmentation par rapport à l'inventaire précédent de 1995 qui établissait la densité à 4,0 orignaux/10 km<sup>2</sup>. La population totale à l'hiver 2002 est estimée à 1 258 orignaux.

Dans le cas des autres réserves fauniques, les plus récents résultats d'inventaire remontent à 1995. Les densités, calculées par 10 km<sup>2</sup>, et les populations estimées étaient de 7,3 pour Dunière avec 406 orignaux, 20,3 pour Matane avec 2 612 orignaux et 1,2 pour Port-Daniel avec 7 orignaux.

Dans le cas de Matane, malgré la forte densité déjà observée en 1995 selon les observations recueillies annuellement auprès des chasseurs, il semble que cette

population se soit encore accrue de façon notable. Nous ne pouvons toutefois pas déterminer plus précisément le niveau de la densité actuelle puisque le taux d'émigration et la baisse de productivité risquent de prendre plus d'importance à mesure que la densité augmente. Par ailleurs, considérant la situation de l'ensemble de la zone et les résultats observés dans la réserve Chic-Chocs, nous pensons que les niveaux de population des réserves Dunière et Port Daniel auraient dû doubler depuis 1995.

- **Bilan**

Dans les réserves où la densité était relativement faible en comparaison de la capacité de support de l'habitat, nous pensons que les stocks de ces territoires ont augmenté de façon importante depuis 1998, comme nous l'avons observé dans le cas de la réserve Chic-Chocs. Cette situation est possiblement favorisée par l'augmentation générale de l'orignal dans la zone, qui pourrait ralentir l'émigration des réserves. Le niveau de récolte actuel a peu d'impact sur les stocks des réserves parce que le taux d'exploitation est faible et que la récolte est concentrée sur les mâles adultes.

Même si la récolte a augmenté de 49,8 % au cours de la période, nous constatons que c'est plus la capacité d'accueil de ces territoires qui limite la croissance de la récolte, que la disponibilité de la ressource.

#### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de la zone de chasse 1 est de 26 435 km<sup>2</sup>. La superficie hors réserves est de 23 407 km<sup>2</sup> et la superficie des réserves fauniques est de 3 028 km<sup>2</sup>.

À l'intérieur de la zone, on retrouve une superficie de 20 010 km<sup>2</sup> d'habitat de l'orignal dont 17 982 km<sup>2</sup> à l'extérieur des réserves et 3 028 km<sup>2</sup> dans les réserves.

Les résultats de l'inventaire aérien 2000-2001 démontrent qu'il n'existe plus qu'une seule strate de densité de l'orignal pour l'ensemble de l'habitat fréquenté. Il s'agit d'une strate de classe 4 où la densité est supérieure à 3 orignaux/10 km<sup>2</sup>. En somme, 75 % de la zone 1 est occupée par une strate de densité d'orignal de la classe très élevée.

#### **Modalités de gestion de la zone**

Suite à un contingentement sévère du prélèvement des femelles adultes, la population de la zone s'est accrue à un rythme rapide au cours des dernières années. Pour éviter que la densité de cette population dépasse un seuil d'équilibre compatible avec le potentiel d'habitat disponible, il faut maintenant ralentir de façon significative son rythme de croissance. La capacité de support de l'habitat de l'orignal de la zone se situe à environ 20 orignaux/10 km<sup>2</sup> et le rendement maximum soutenu se situe à une densité deux fois moindre. L'objectif du plan de gestion sera de ralentir la croissance de la population de façon à permettre l'atteinte d'une densité de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup>, tout en s'assurant de ne pas dépasser ce niveau à long terme.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original avec des secteurs cerf de Virginie (Baie des chaleurs et Gaspé) et un îlot de caribou montagnard (Parc national de la Gaspésie).

Les populations d'originaux ne doivent pas dépasser 10 originaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat afin d'éviter des dommages à l'habitat.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : les mâles avec bois, les faons et les femelles adultes (tirage au sort) sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 15 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour les réserves fauniques de Matane, Dunière, Chic-Chocs et Port-Daniel

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Il convient d'augmenter les récoltes dans les réserves afin d'éviter des dommages à l'habitat.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 1 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 21 010 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	1 779	2 070	2 616	2 922	3 209
Mâles adultes	1 287	1 399	1 786	1 932	2 280
Femelles adultes	143	285	365	462	447
Faons	349	386	465	528	482
Succès total (%)	14,0	15,6	18,2	19,3	20,0
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	12 686	13 288	14 342	15 174	16 083
Résidents	12 637	13 240	14 280	15 174	16 006
Non-résidents	49	48	62	67	77
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa:T(350)	M:Fa:T(800)	M:Fa:T(800)	M:Fa:T(1 000)	M:Fa:T(1 000)
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	215	240	338	375	405
Mâles adultes	187	201	289	320	350
Femelles adultes	10	16	15	24	18
Faons	18	23	34	31	37
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	1 297	1 547	1 953	2 190	2 404
Mâles adultes	862	935	1 215	1 305	1 584
Femelles adultes	111	251	314	393	377
Faons	324	361	424	492	443
Début de la saison	17 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte (nombre de permis émis)

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 1, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 21 010 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	1 849	2 166	2 730	3 093	3 365
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	23	34	33	56	47
Autres	43	48	51	105	85
Récolte autochtone	4	14	30	10	24
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,85	0,99	1,25	1,39	1,53
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	6,0	6,3	6,8	7,2	7,7
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	3,18 (66)	2,74 (50)	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	3,18 (60)	2,72 (45)	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	90,0 (1 287)	83,1 (1 399)	83,0 (1 786)	80,7 (1 932)	83,6 (2 280)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	50,0 (63)	49,5 (47)	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	160 (215:134)	133 (220:166)	127 (260:205)	122 (289:236)	127 (270:212)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	100 (349:28)	100 (386:21)	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	74,9 (50:28)	81,1 (101:21)	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réserves fauniques de la zone 1, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique des Chic-Chocs</b>					
Population d'orignaux : 1 258 (2002)					
Superficie d'habitat : 1 134 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	53 (60)	59 (70)	75 (96)	81 (94)	87 (110)
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	-	-	-	-	-
- Récolte totale					
- mâles adultes	51	58	65	77	85
- femelles adultes	0	1	6	1	2
- faons	2	0	4	3	0
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	53	59	75	81	87
<b>Réserve faunique de Matane</b>					
Population d'orignaux : 2 612 (1995)					
Superficie d'habitat : 1 284 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	156 (160)	167 (180)	193 (200)	204 (220)	230 (240)
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	-	-	-	-	-
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes	132	150	161	167	187
- femelles adultes	21	16	30	35	42
- faons	3	1	2	2	1
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	156	167	193	204	230
<b>Réserve faunique Dunière</b>					
Population d'orignaux : 406 (1995)					
Superficie d'habitat : 553 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	58 (60)	57 (60)	56 (60)	71 (80)	82 (90)
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	-	-	-	-	-
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes	57	55	55	63	74
- femelles adultes	1	1	0	8	7
- faons	0	1	1		1
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	58	57	56	71	82
<b>Réserve faunique Port-Daniel</b>					
Population d'orignaux : 7 (1995)					
Superficie d'habitat : 57 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>		0 (2)	1(2)	1(2)	1(2)
- Chasse non contingentée		-	-	-	-
- Chasse de subsistance		-	-	-	-
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes		0	1	1	1
- femelles adultes		0	0	0	0
- faons		0	0	0	0
- indéterminés		0	0	0	0
- TOTAL		0	1	1	1

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 1.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 17 982 km<sup>2</sup>; réserves = 3 028 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	2,1	4,3	6,7
- Population totale (hiver)	3 785	7 730	12 048
- Productivité (faons/100 femelles)	51,6	48,4	-
- Recrutement (% faons à l'automne)	28,1	23,5	-
- Taux d'exploitation (%)	22,4	18,8	-
- Tendances de la population	à la hausse	à la hausse	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	267	357	400
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	152	217	236
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	5	13	17
- Territoire libre	1 355	2 335	2 556
- TOTAL	1 779	2 922	3 209

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

Tableau 4. Statistiques de récolte pour les territoires structurés de la zone 1.

Territoires structurés	Densité de récolte (originaux/10km <sup>2</sup> )	Récolte des mâles	Fréquentation moyenne (chasseurs)	Mâles par 100 jours-chasseurs
<b>Réserves :</b>				
1994-1998	0,68	186	2 332	7,98
1999-2002	1,13	300	3 314	9,05
% croissance	66,2%	61,3%	42,1%	13,4%
<b>PADEs :</b>				
1994-1998	1,67	5	-	-
1999-2002	3,35	10	-	-
% croissance	100,6%	100,0%	-	-
<b>Zecs :</b>				
1994-1998	0,95	77	5 391	1,20
1999-2002	1,85	159	5 515	2,88
% croissance	94,7%	103,9%	2,3%	140,0%

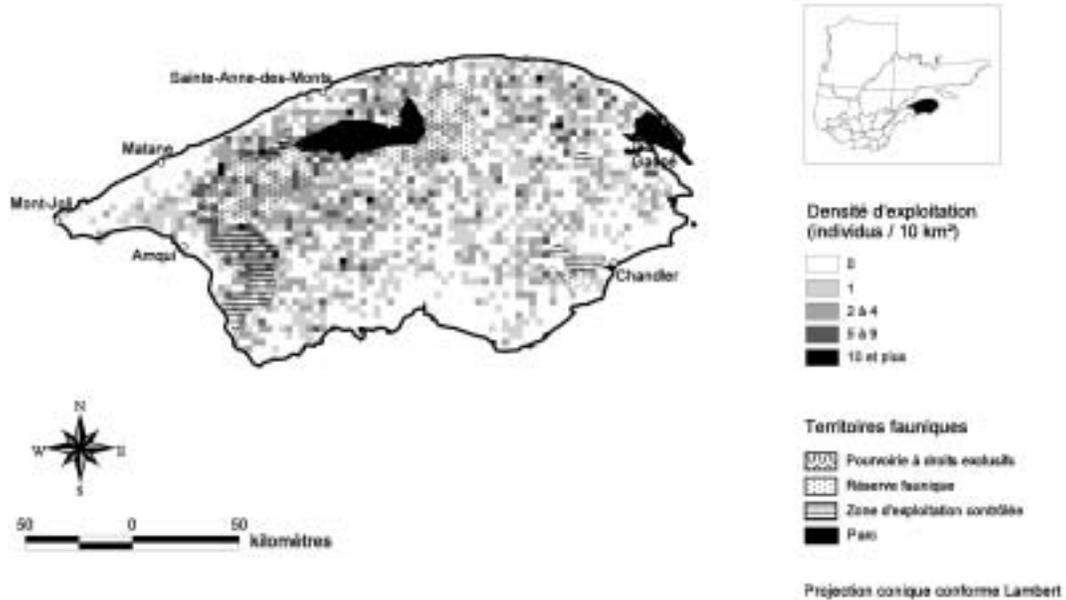


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 1 en 2001.

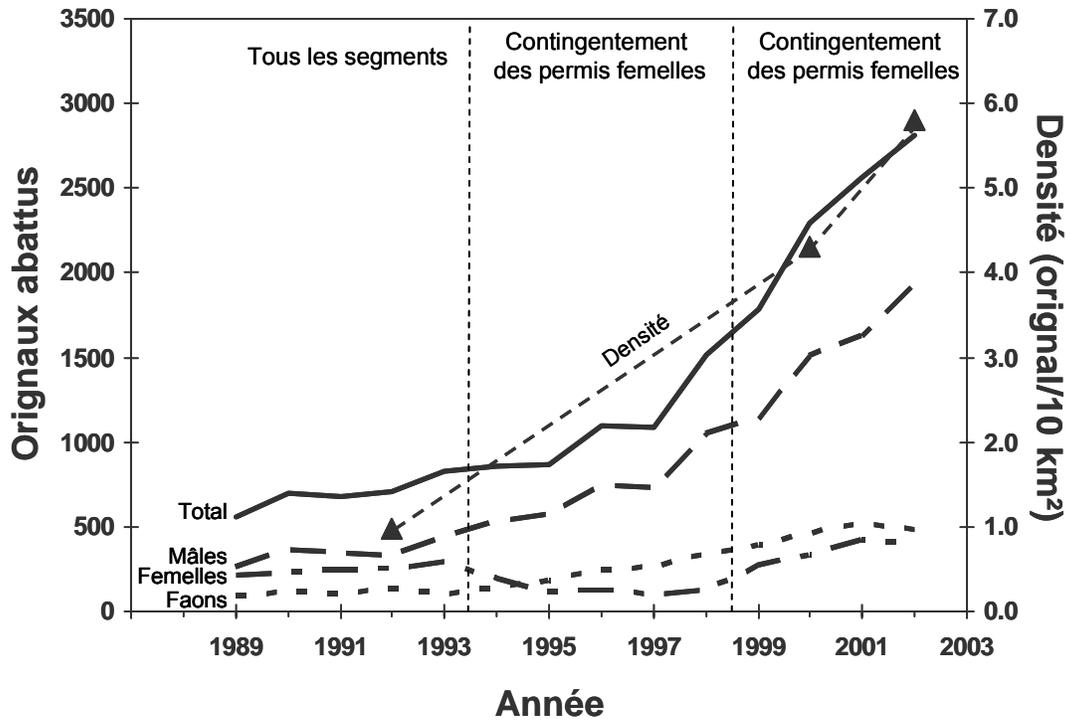


Figure 2. Évolution de la densité d'orignaux et de la récolte d'orignaux de la zone 1, hors réserves.

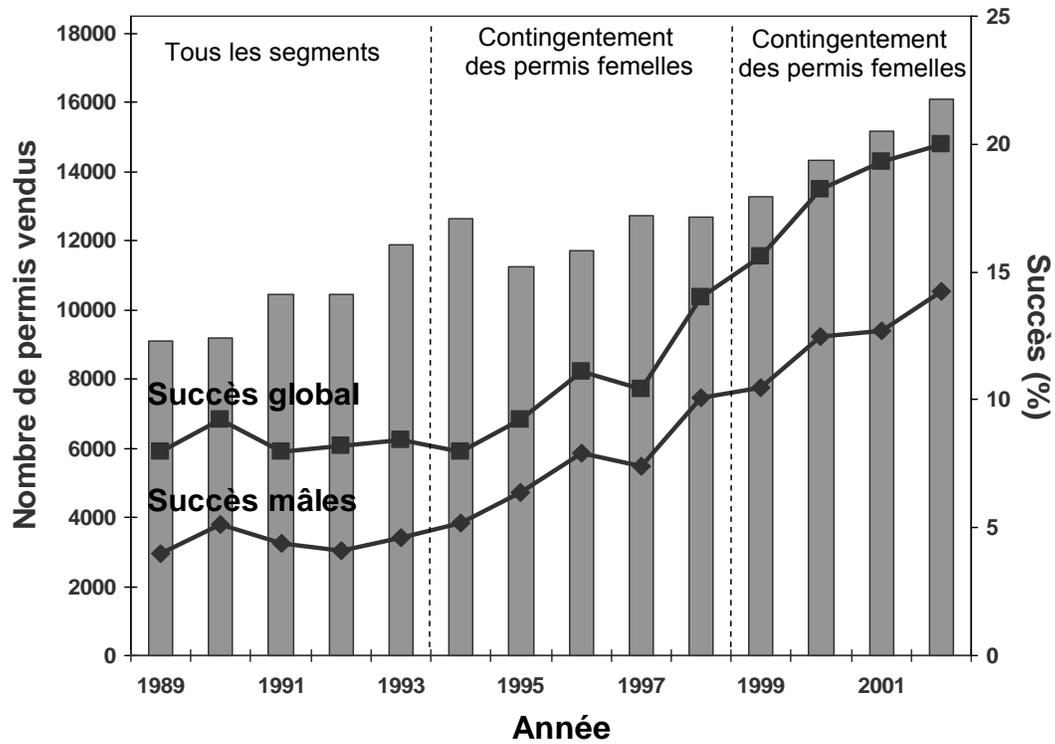


Figure 3. Évolution de la vente des permis de chasse et du succès de chasse de la zone 1, réserves incluses.

## 6.2 Zone 2 – Par : Jean Lamoureux, biologiste – Région du Bas-Saint-Laurent

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

L'alternance avec protection des faons et des femelles adultes, une année sur deux, est la modalité de gestion en vigueur depuis 1999 dans la zone de chasse 2. La saison de chasse à l'arc est d'une durée de 9 jours et celle à l'arme à feu, à l'arme à chargement par la bouche, à l'arbalète et à l'arc est d'une durée de 9 jours. La limite de prise est fixée à 1 orignal par 2 chasseurs partout dans la zone, sauf dans les zecs du Bas-Saint-Laurent et Chapais, où elle est de 1 orignal par 3 chasseurs. La pourvoirie Le Chasseur, qui s'est prévalu du coffre d'outils des territoires fauniques, contingente la récolte des femelles adultes au moyen de permis spéciaux. Cette modalité est associée à un quota d'exploitation.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Les indicateurs d'exploitation sont tous à la hausse dans la zone 2 depuis l'entrée en vigueur de la chasse sélective en 1994. Cette tendance, qui s'est amorcée à la fin du Plan de gestion 1994-1998, s'est poursuivie au Plan de gestion 1999-2003 avec la modalité de l'alternance.

La récolte totale a plus que doublé, comparativement à ce qu'elle était de 1989-1993, passant de 625 à 1 482 orignaux en moyenne annuellement, au cours du dernier plan. La récolte totale pondérée s'accroît de 12 % par année. Toutefois, l'alternance fait varier la récolte du simple au double entre l'année restrictive et l'année permissive. La récolte a atteint un niveau record à l'automne 2003 avec 2 385 orignaux.

La récolte des mâles adultes, qui est un indice de l'évolution de la population d'orignaux de la zone, affiche une tendance à la hausse dont l'accroissement est de 11,6 % par année. Il s'est récolté en moyenne 294 mâles annuellement entre 1989-1993, 471 mâles entre 1994-1998 et 815 mâles au cours du dernier plan de gestion. Le ratio des femelles par 100 mâles adultes dans la récolte indique que l'alternance permet de limiter le prélèvement des femelles adultes, celui-ci passant de 80 femelles/100 mâles avant l'instauration de la chasse sélective à 43 femelles/100 mâles au dernier plan de gestion. Avec l'alternance, les femelles adultes composent un pourcentage moins important de la récolte totale, ce qui est conforme à l'objectif visé par la chasse sélective. La productivité, estimée à 73 faons/100 femelles lors du dernier inventaire aérien, s'est maintenue comme le suggère le pourcentage de femelles lactantes dans la récolte, qui est stable autour de 45 %.

Le nombre de permis vendus oscille autour de 8 000. Les chasseurs augmentent à raison de 7 % d'année en année dans la zone et leur nombre fluctue suivant la modalité de chasse en vigueur. Ainsi, il se vend 1 000 permis de chasse de plus lors des années permissives, ce qui représente une augmentation de 24 %, comparativement à l'année restrictive. Le succès de chasse est en hausse constante et a atteint 23,5 % en 2003, soit plus du double de ce qu'il était avant la chasse sélective. Un fait notable à remarquer est que le succès demeure quand même intéressant lors des années où seule est autorisée la récolte des mâles adultes, avec 11 % en 2002.

- Évaluation du niveau de population

La population à l'automne 2002, après la chasse, est estimée à au moins 4 200 orignaux dans la zone, à l'extérieur des réserves fauniques et du territoire de Parke, où la chasse est interdite. Cette estimation est une valeur minimale puisqu'elle exclut l'immigration des orignaux en provenance des juridictions voisines (Nouveau-Brunswick, Maine) ainsi que des territoires à haute densité, tels le territoire de Parke et les réserves fauniques de Rimouski et Duchénier. En ajoutant les populations de ces réserves et du territoire de Parke, la population totale de la zone serait d'environ 5 400 orignaux. Le taux d'exploitation serait de moins de 18 % avec mâles seulement et de moins de 35 %, les années permissives. Le taux d'exploitation pondéré des femelles adultes est de 12 %.

Le dernier inventaire aérien réalisé dans la zone 2 remonte à l'hiver 1997 alors que la densité avait été estimée à 1,8 orignal/10 km<sup>2</sup>; une densité semblable à celle trouvée à l'hiver 1991. Cependant, cet inventaire a révélé que la population était devenue plus productive avec un recrutement qui est passé de 675 à 810 faons annuellement. Ce paramètre laissait présager une augmentation future de la population, une tendance qui s'est d'ailleurs confirmée dans les statistiques de chasse au cours des années suivantes. De plus, des inventaires aériens effectués dans certains territoires fauniques et parties libres de la zone au cours du dernier plan de gestion ont corroboré l'augmentation généralisée et sentie de la population d'orignaux. Dans la seigneurie Nicolas-Riou (136 km<sup>2</sup>), la densité fut estimée à 15,7 orignaux/10 km<sup>2</sup> à l'hiver 1999, soit presque le double de ce qu'elle était en 1994. Dans la seigneurie du Lac-Mitis (341 km<sup>2</sup>), la densité fut établie à 8 orignaux/10 km<sup>2</sup>, soit 40 % de plus que celle trouvée à l'inventaire précédent, réalisé à l'hiver 1995. Enfin, au sud-est de la zone, l'inventaire de 5 parcelles (300 km<sup>2</sup>) dans le territoire libre a permis de trouver une densité de 6,5 orignaux/10 km<sup>2</sup> à l'hiver 2000, comparativement à 5,3 orignaux/10 km<sup>2</sup> à l'hiver 1997.

- Bilan

L'alternance a permis à la population d'orignaux de la zone de s'accroître et même de dépasser les objectifs de gestion fixés au Plan de gestion 1999-2003. Le cap des 2 000 orignaux récoltés a été franchi à la dernière année du Plan de gestion 1999-2003. Les indicateurs dérivés de l'exploitation que sont la récolte totale, la récolte des mâles adultes et le succès de chasse sont à la hausse, ce qui dénote sans aucun doute un accroissement soutenu de cette population. Les inventaires réalisés sur certaines parties du territoire, montrent partout un taux d'augmentation des densités variant entre 5 et 11 %. Cependant, cette hausse substantielle de la population n'est

pas sans effet sur notre clientèle, puisque l'on note une augmentation marquée du nombre de permis vendus, ce qui fait de la zone 2 l'une des zones les plus fréquentées au Québec lors des années permissives, avec 8 chasseurs par km<sup>2</sup> d'habitat exploité.

### **Situation dans les réserves**

Dans les réserves fauniques de Rimouski et Duchénier, la modalité de gestion retenue est le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux. Les saisons de chasse sont plus étendues que dans la zone mais le niveau d'exploitation y est plus conservateur, dû au contingentement du nombre de groupes de chasseurs. Le contingent est de 1 orignal par groupe de trois ou quatre chasseurs.

Dans la réserve faunique de Rimouski, un inventaire aérien réalisé à l'hiver 2001 a permis d'estimer la population à 1 062 orignaux, soit 14,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Le taux d'exploitation par la chasse, estimé à 7 %, est conservateur malgré une augmentation du nombre de groupes de chasseurs qui est passé de 68 à 145 groupes, de 1998 à 2002. Au cours du prochain plan de gestion, la densité devrait encore s'accroître pour approcher la capacité de support du milieu. Par ailleurs, les signes d'une intense utilisation de l'habitat sont déjà perceptibles sur le terrain avec 19,6 % des ramilles des essences décidues qui sont broutées par l'orignal (Guitard et Fleury 2002).

Dans la réserve faunique Duchénier, la population estimée au moyen d'une simulation depuis le dernier inventaire (1995) serait de 245 orignaux, soit 9 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Le taux d'exploitation serait de l'ordre de 10 %. Le nombre de groupes de chasseurs a passablement varié, dû au redécoupage des zones de chasse et au contingent qui est passé de 1 orignal par deux chasseurs à 1 orignal par 3 ou 4 chasseurs.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de la zone 2 est de 16 231 km<sup>2</sup> dont 63 %, soit 10 223 km<sup>2</sup>, constitue un habitat pour l'orignal, à l'extérieur des réserves fauniques de Rimouski et Duchénier et du territoire de Parke. Si on inclut ces territoires, la superficie d'habitat propice atteint 11 225 km<sup>2</sup>. Mis à part les territoires précédents à haute densité où il y a plus de 10 orignaux/10 km<sup>2</sup>, on distingue deux strates de densités dans la zone : une strate moyenne couvrant 4 245 km<sup>2</sup> et une strate faible couvrant 5 977 km<sup>2</sup>. En simulant l'évolution de la population depuis l'inventaire de l'hiver 1997, la densité dans la strate moyenne atteindrait 7,3 orignaux/10 km<sup>2</sup> et celle de la strate faible 1,8 orignal/10 km<sup>2</sup>, après la chasse à l'automne 2002. La strate de faible densité se situe en partie dans le domaine climatique de l'érablière à bouleau jaune, laquelle semble plus propice au cerf de Virginie.

L'habitat n'est pas considéré comme un facteur limitant pour l'orignal dans la zone. Le rajeunissement de la forêt, suite aux coupes forestières réalisées au cours des deux dernières décennies, a plutôt créé des conditions favorables à l'espèce. Le Ministère supporte cependant les efforts de ses partenaires en vue de répartir davantage dans le temps et l'espace les interventions forestières, de façon à créer un habitat propice à l'échelle du territoire de chasse.

## **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation orignal avec des secteurs cerf de Virginie (Lac Témiscouata et sud de Rimouski).

Les populations d'orignaux ne doivent pas dépasser 10 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat afin d'éviter des dommages à l'habitat.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 15 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour les réserves fauniques de Rimouski et de Duchénier

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Dans la réserve faunique de Rimouski, le Ministère propose d'y maintenir une densité élevée d'orignaux mais d'en accroître le niveau de prélèvement, ce qui permettra de satisfaire un plus grand nombre de chasseurs. Le Ministère reconnaît par ailleurs que la réserve contribue par l'effet de débordement à alimenter les territoires limitrophes. Ce rôle peut être maintenu tout y en augmentant le niveau de récolte qui est actuellement très conservateur.

Dans la réserve faunique de Duchénier, où la densité est de 9 orignaux par 10 km<sup>2</sup>, il est proposé d'y maintenir le niveau actuel d'exploitation pour permettre un léger accroissement de la population.

Il convient d'augmenter les récoltes dans les réserves afin d'éviter des dommages à l'habitat.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 2 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 11 225 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	940	1 450	793	1 828	955
Mâles adultes	614	598	787	807	932
Femelles adultes	108	604	1	700	16
Faons	218	248	5	321	7
Succès total (%)	13,8	18,2	11,2	20,4	11,3
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	6 807	7 946	7 057	8 942	8 441
Résidents	6 778	7 896	6 984	8 866	8 382
Non-résidents	29	50	73	76	59
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:F:Fa	M	M:F:Fa	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	167	184	186	264	179
Mâles adultes	141	127	183	182	175
Femelles adultes	6	48		61	4
Faons	20	9	3	21	
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	773	1 266	607	1 564	776
Mâles adultes	473	471	604	625	757
Femelles adultes	102	556	1	639	12
Faons	198	239	2	300	7
Début de la saison	17 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 2, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 11 225 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	982	1 483	829	1 875	1 020
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	15	7	6	30	29
Autres	27	26	30	8	29
Récolte autochtone	0	0	0	9	7
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,87	1,32	0,74	1,67	0,91
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	6,06	7,08	6,29	7,97	7,52
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,40 (48)	2,22 (46)	2,25 (40)	2,18 (50)	2,28 (67)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	3,12 (48)	3,25 (45)	-	3,11 (51)	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	85,0 (614)	49,8 (598)	99,9 (787)	53,6 (807)	98,3 (932)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	50,5 (50)	50,0 (46)	57,5 (23)	52,5 (53)	53,7 (36)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	132 (121:92)	106 (126:119)	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	100 (213:26)	-	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. Adultes <sup>cf</sup> )	75,8 (41:26)	-	-	59,1 (292:22)	-
% présence de lait <sup>g</sup> chez les femelles dans la récolte (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. Adultes <sup>dg</sup> )	44,2 (42:95)	42,9 (225:525)	-	44,6 (292:654)	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 ans

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge > 2,5 ans

<sup>g</sup> âge > 1,5 an

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réserves fauniques de la zone 2, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique de Rimouski</b>					
Population d'orignaux : 1 062 <sup>b</sup> (février 2001)					
Superficie d'habitat : 729 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	48 (68)	55 (85)	58 (102)	73 (125)	77 (145)
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	7	5
- Récolte totale					
- mâles adultes	39	50	53	66	66
- femelles adultes	4	2	1	8	10
- faons	5	3	4	6	6
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	48	55	58	80	82
<b>Réserve faunique Duchénier</b>					
Population d'orignaux : 245 <sup>b</sup> (février 1995)					
Superficie d'habitat : 273 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	17 (64)	25 (56)	16 (25)	25 (35)	26 (37)
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	3	0
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes	11	12	16	16	22
- femelles adultes	3	5		10	2
- faons	3	8		8	2
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	17	25	16	34	26

<sup>a</sup> le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

<sup>b</sup> à l'hiver 2003

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 2.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 10 223 km<sup>2</sup>; réserves = 1 002 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,8	4,1	4,3
- Population totale (hiver)	1 925	4 200	4 400
- Productivité (faons/100 femelles)	62	73	73
- Recrutement (% faons à l'automne)	31	33	33
- Taux d'exploitation (%)	27	18	35
- Tendances de la population	à la hausse	à la hausse	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	65	114	108
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	233	426	233
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	26	49	45
- Territoire libre	616	1 239	569
- TOTAL	940	1 828	955

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> simulation depuis l'inventaire de 1997

<sup>c</sup> dernière année du plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

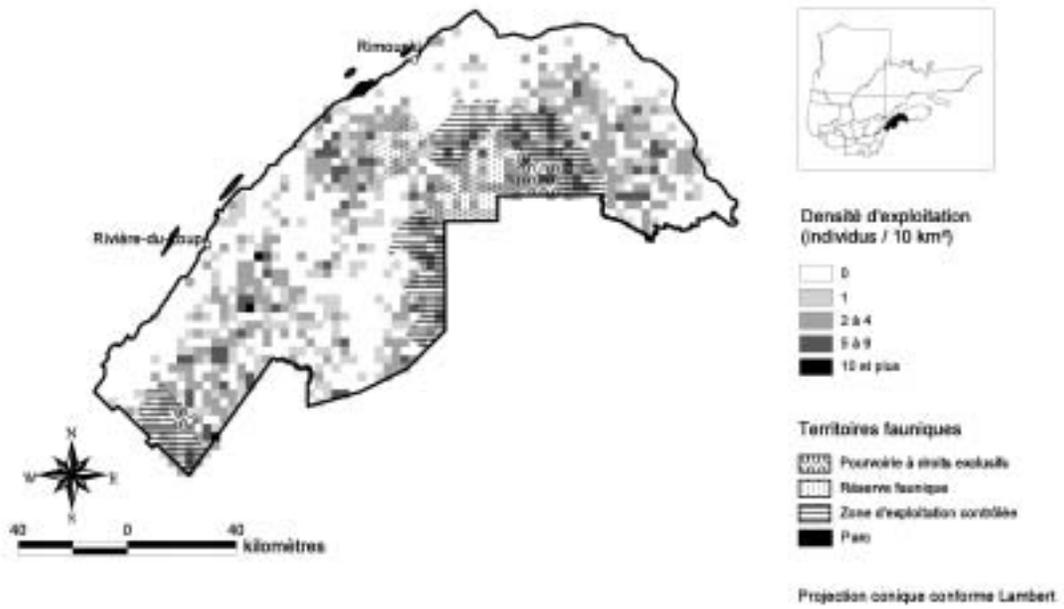


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 2 en 2001.

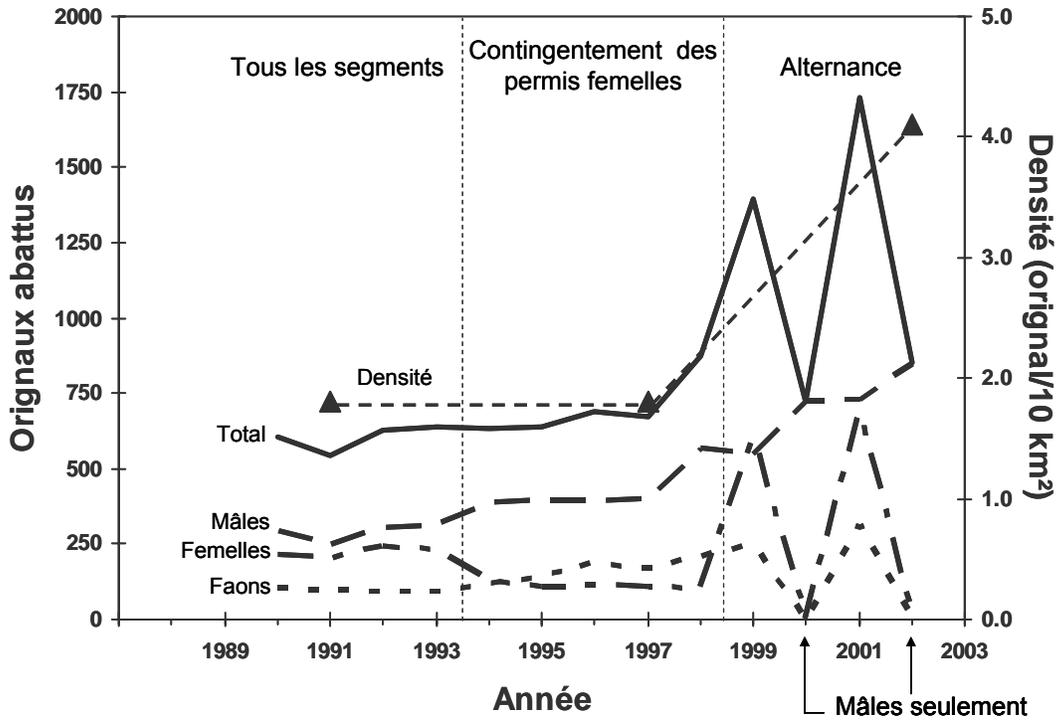


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 2, hors réserves.

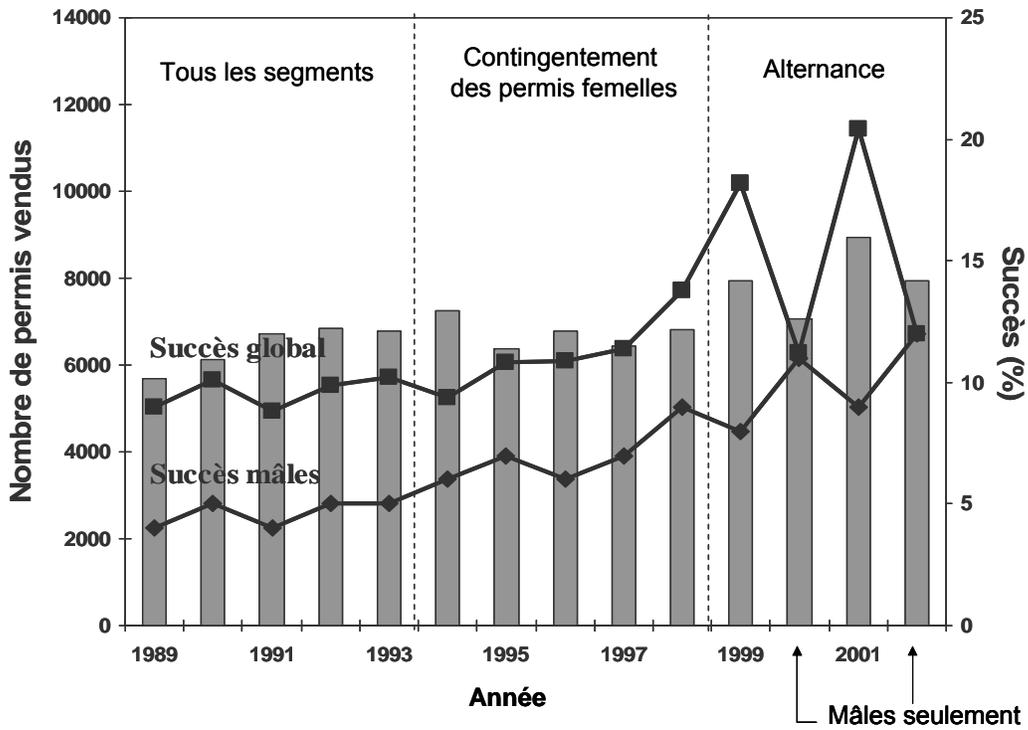


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 2, réserves incluses.

### 6.3 Zone 3 – Par : Sylvie Desjardins, biologiste – Région Chaudière-Appalaches

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### Situation dans la zone

- Réglementation en vigueur de 1999 à 2003

De 1994 à 1998, seule la récolte de mâles et de faons était autorisée dans la zone 3. À compter de 1999, il fut convenu de reconduire l'interdiction de chasser la femelle adulte pour une autre période de cinq ans. Cette décision était motivée par le fort taux d'exploitation, la pression de chasse élevée, la croissance relativement lente de la population malgré les modalités restrictives mises en place depuis 1994, ainsi que la densité d'orignaux somme toute peu élevée, compte tenu de la capacité de support de l'habitat. À la demande des chasseurs, la récolte des faons fut également interdite de manière à protéger davantage les femelles contre des erreurs d'identification.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Au cours de la période 1999-2003, la récolte a connu une forte augmentation. Ainsi, en 2002, malgré des conditions de chasse peu favorables, 502 orignaux ont été prélevés. Bien que la récolte soit restreinte exclusivement aux mâles, elle est maintenant bien supérieure aux 344 orignaux de tous les segments prélevés en moyenne durant la période 1991-1993. À cette époque, les chasseurs récoltaient annuellement, en moyenne, 156 orignaux mâles. Le nombre de permis croît graduellement (4 835 en 2002) et s'approche maintenant du nombre moyen de permis émis avant que la chasse sélective soit mise en application (moyenne 1989-1993 : 5189 permis). Le succès de chasse n'a jamais été aussi élevé dans la zone et dépasse 10 % et ce, même si seuls les mâles peuvent être récoltés. La pression de chasse demeure l'une des plus élevées au Québec avec 8,4 permis/10 km<sup>2</sup> d'habitat en 2002.

- Évaluation du niveau de population

Deux inventaires aériens ont été réalisés dans la zone 3. Le premier, effectué au cours de l'hiver 1993, permettait d'évaluer la densité à 0,59 original/10 km<sup>2</sup> d'habitat. Le taux d'exploitation fut calculé à 49 % pour l'ensemble de la population, ce qui ne pouvait s'expliquer que par l'apport d'orignaux en provenance du Maine, où la densité est élevée et les modalités de chasse sont très conservatrices. Le dernier inventaire de population a été réalisé en 1998. La densité d'orignaux atteignait alors 0,84 original/10 km<sup>2</sup> d'habitat alors que le taux d'exploitation global demeurait élevé à 38 %, malgré l'interdiction de chasser les femelles (taux d'exploitation des mâles adultes : 75 %). La productivité était considérée bonne avec 70 faons/100 femelles (40 faons/100 femelles en 1993).

Il est difficile d'évaluer quel est le niveau actuel de population dans la zone. Le dernier inventaire aérien date de 5 ans et le phénomène d'immigration d'orignaux en provenance du Maine rend très compliquée l'utilisation des modèles mathématiques permettant normalement de prédire l'évolution des populations. Selon l'ensemble des indicateurs à notre disposition, la croissance de la population est cependant importante. Ainsi, la récolte de mâles adultes a connu une croissance annuelle moyenne de près de 25 % entre 1999 et 2002. La densité de récolte atteint maintenant 0,9 mâle/10 km<sup>2</sup> d'habitat. Le succès de chasse est en croissance, malgré l'augmentation du nombre de chasseurs. Enfin, un sondage réalisé en 2000 et 2002 révèle une augmentation importante du nombre d'orignaux vus par 100 jours de chasse. Selon l'ensemble de ces indicateurs, la densité dans la zone serait maintenant d'au moins 3 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat, ce qui représente un minimum de 1 700 orignaux.

- Bilan

Avec l'introduction des nouvelles modalités et en l'absence d'indicateurs pour évaluer les effets d'une pression accrue sur les mâles en termes de productivité, un suivi par le biais d'un sondage postal, similaire à ceux réalisés dans la zone de 1993 à 1997, a été instauré. Ainsi, 500 chasseurs de la zone ont été sollicités pour répondre à ce sondage après la saison de chasse 2000, et le même questionnaire a été administré à un échantillon de 600 chasseurs de la zone en 2002. Les résultats obtenus concordent avec les indicateurs provenant de la récolte. On note une augmentation du nombre d'orignaux vus par 100 jours de chasse et de plus en plus de chasseurs sont d'avis que la population d'orignaux est en croissance. Malgré une très forte exploitation des mâles et le fait que plus du tiers de la récolte s'effectue pendant la saison à l'arc, soit avant ou pendant le rut, les résultats obtenus ne laissent pas encore entrevoir de problèmes de productivité. Ainsi, le nombre de faons vus par 100 jours de chasse est en augmentation de même que le nombre de faons vus par 100 femelles. La population d'orignaux semble donc poursuivre sa croissance. Les chasseurs voient leur succès augmenter et sont de plus en plus satisfaits de la qualité de leur expérience. Le déplacement graduel de la clientèle vers la chasse à l'arc demeure toutefois une préoccupation puisqu'il a pour effet d'accentuer la récolte des mâles avant qu'ils aient pu se reproduire. Enfin, la protection du faon semble avoir contribué à protéger les femelles, car bien que ce segment de la population soit en augmentation, le nombre de femelles trouvées mortes en forêt est en diminution et il n'a jamais été aussi faible depuis 1994 (nombre d'orignaux trouvés morts par 100 jours de chasse et par 100 groupes de chasse).

De façon réaliste, l'objectif de population à atteindre dans la zone doit tenir compte de l'occupation humaine du territoire (densité du réseau routier et risques d'accidents routiers) ainsi que de la présence du cerf de Virginie qui partage l'habitat avec l'orignal. Nous posons comme hypothèse que la densité visée doit permettre un bon succès de chasse tout en minimisant les accidents routiers ou les autres impacts découlant de la présence de l'orignal dans un territoire aussi habité que celui de la zone 3. Présentement, le succès de chasse dans la zone excède 10 % et, selon les commentaires des chasseurs, l'expérience est satisfaisante. Par ailleurs, quelques cas d'accidents routiers ont été signalés au cours des dernières années. Pour ces raisons, nous sommes d'avis qu'il faudra freiner la croissance de la population au cours des prochaines années.

- Situation dans la zec Jaro

La zone 3 ne comprend pas de réserve ou de pourvoirie à droits exclusifs. On y retrouve par contre une zec de chasse et de pêche, la zec Jaro, qui occupe une superficie de 158 km<sup>2</sup>. Les modalités de chasse dans la zec Jaro étaient les mêmes que dans la zone jusqu'en 2003. La récolte d'orignaux y est excellente, compte tenu de la petite superficie du territoire. Seul, l'apport d'orignaux en provenance du Maine peut expliquer un rendement aussi élevé.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone de chasse 3 occupe une superficie totale de 8 718 km<sup>2</sup> dont 5 744 km<sup>2</sup> (66 %) constituent un habitat propice pour l'orignal. Constituée surtout de petites propriétés privées habitées à l'année par des propriétaires résidents, cette zone, dont la vocation est à la fois rurale, agro-forestière et forestière, est sillonnée d'une multitude de routes et de rangs. Ce facteur, combiné à la forte pression de chasse, rend les orignaux particulièrement vulnérables à la chasse. La zone compte toutefois quelques grands blocs de terres du domaine de l'État (total d'environ 1 200 km<sup>2</sup>), où l'accessibilité est moindre et où les densités d'orignaux sont plus élevées. Les secteurs forestiers contigus à la frontière américaine bénéficient également du débordement d'orignaux en provenance du Maine où les densités atteindraient 1 orignal/km<sup>2</sup>.

L'orignal, comme le cerf de Virginie, est présent dans l'ensemble de la zone. Toutefois, la distribution de la récolte des deux espèces illustre assez bien le partage de l'habitat, le cerf étant plus abondant dans la portion ouest de la zone où les hivers sont moins rigoureux, alors que l'orignal est généralement plus abondant dans la partie est du territoire.

De manière générale, l'habitat ne semble pas constituer un facteur limitant pour l'orignal dans la zone. Toutefois, il y aurait lieu de documenter les effets de la fragmentation progressive des forêts et des boisés à des fins agricoles dans certains secteurs de la zone. Le maintien de massifs résineux offrant à la fois abri en fin d'hiver ou en période estivale ainsi qu'un couvert de protection pour réduire la vulnérabilité face aux chasseurs font aussi partie des préoccupations relatives à l'habitat.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation mixte : orignal (principalement le nord-est de la zone et le long de la frontière avec les États-Unis) et cerf de Virginie (principalement le sud-ouest de la zone).

Compte tenu de l'occupation humaine du territoire et de la présence du cerf de Virginie, les populations d'orignaux ne devraient pas dépasser une densité moyenne de 3 à 4 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009). Il est prévu d'ajuster les modalités au cours du plan de gestion si l'expérience de l'alternance s'avère négative, compte tenu de la forte pression de chasse dans la zone.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 15 octobre. Des ajustements sont possibles en cours de plan pour tenir compte de la saison de chasse à l'arc et à l'arbalète pour le cerf.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 3 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 5 744 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	418	258	348	419	502
Mâles adultes	288	258	348	419	502
Femelles adultes	0	0	0	0	0
Faons	130	0	0	0	0
Succès total (%)	10,1	6,8	8,7	9,6	10,6
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	4 125	3 792	4 015	4 363	4 835
Résidents	4 102	3 758	4 002	4 336	4 808
Non-résidents	23	34	13	27	27
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa	M	M	M	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	132	82	134	152	158
Mâles adultes	117	82	134	152	158
Femelles adultes	0	0	0	0	0
Faons	15	0	0	0	0
Début de la saison	27 sept.	26 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	286	176	214	267	344
Mâles adultes	171	176	214	267	344
Femelles adultes	0	0	0	0	0
Faons	115	0	0	0	0
Début de la saison	18 oct.	17 oct.	14 oct.	13 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 3, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 5 744 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	446	265	367	422	512
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	6	0	11	0	1
Autres	22	7	8	3	9
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,73	0,45	0,61	0,73	0,87
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	7,2	6,6	7,0	7,6	8,4
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,30 (60)	2,55 (62)	-	2,35 (95)	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	-	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	100 (288)	100 (258)	100 (348)	100 (419)	100 (502)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	53,3 (32)	45,2 (28)	-	54,0 (51)	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	141 (76:54)	-	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 3.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 5 744 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003 <sup>c</sup>
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,84	N/A	au moins 3
- Population totale (hiver)	485	N/A	au moins 1 700
- Productivité (faons/100 femelles)	116	N/A	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	36	N/A	N/A
- Taux d'exploitation (%)	38	N/A	N/A
- Tendance de la population	à la hausse	N/A	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>d</sup>	2001	2002
- Réserves fauniques	N/A	N/A	N/A
- Zone d'exploitation contrôlée (Zec Jaro)	25	21	21
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	N/A	N/A	N/A
- Territoire libre	393	398	481
- TOTAL	418	419	502

<sup>a</sup> résultats 1998 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> aucun inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> estimé basé sur la densité de récolte de mâles en 2002

<sup>d</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

N/A : Non applicable

Tableau 3. Statistiques de récolte pour les territoires structurés de la zone 3.

Territoires structurés	Densité de récolte (original/10km <sup>2</sup> )	Récolte des mâles	Fréquentation moyenne (chasseurs)	Mâles par 100 jours-chasseurs
<b>Réserves :</b>				
1994-1998	N/A	N/A	N/A	N/A
1999-2002	N/A	N/A	N/A	N/A
% croissance	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>PADEs :</b>				
1994-1998	N/A	N/A	N/A	N/A
1999-2001	N/A	N/A	N/A	N/A
% croissance	N/A	N/A	N/A	N/A
<b>Zec Jaro :</b>				
1994-1998	1,43	14,8	1 936	0,76
1999-2002	1,22	19,3	1 568	1,23
% croissance	-14,7%	30,4%	-19,0%	61,8%

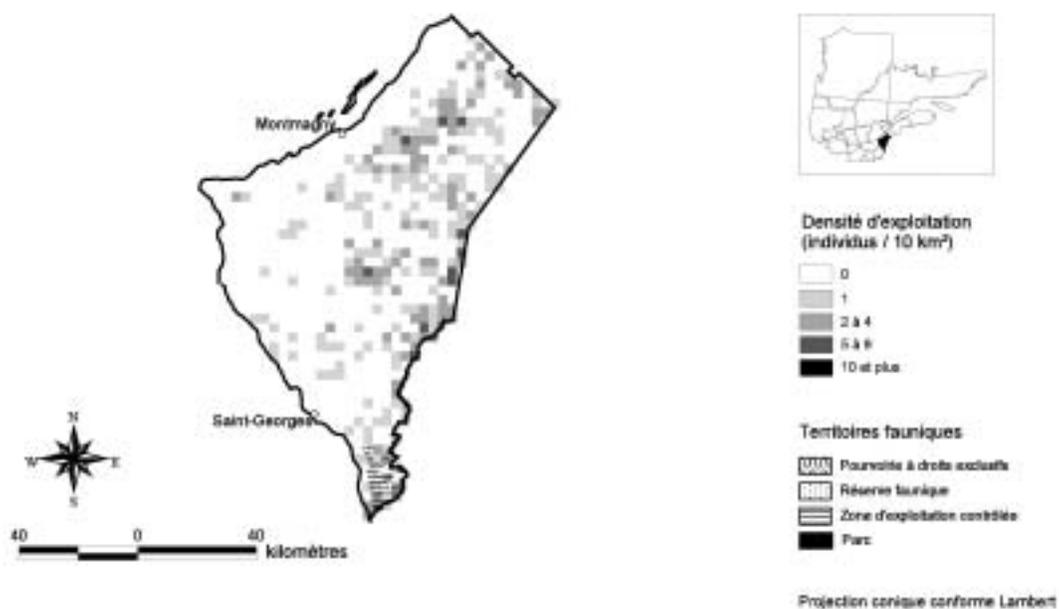


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 3 en 2001.

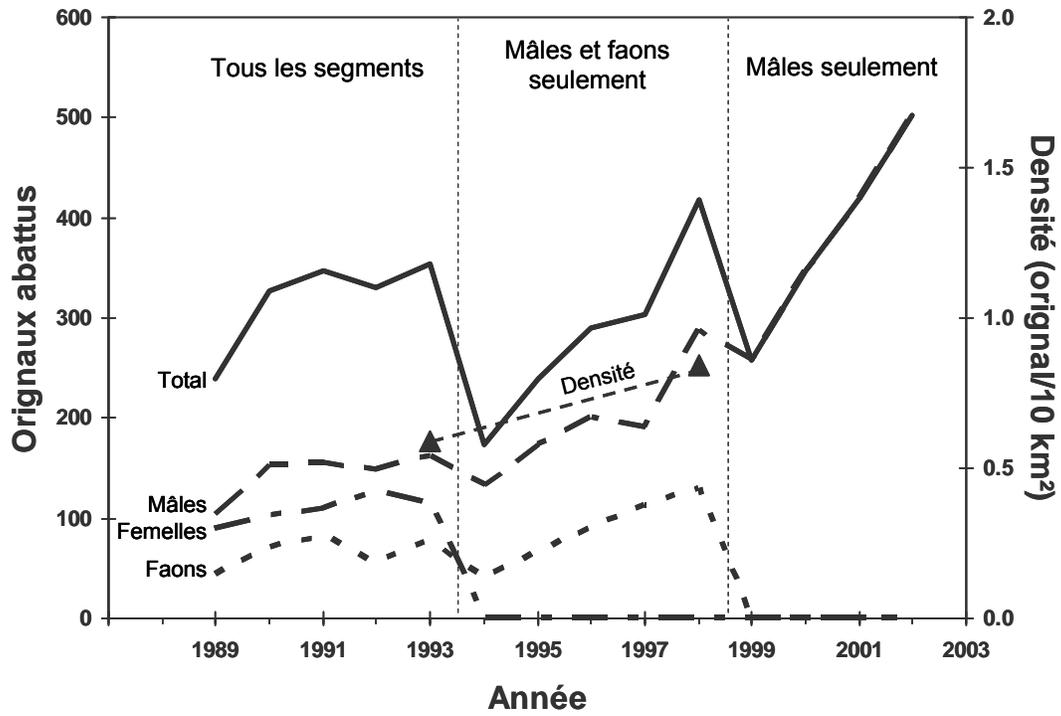


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 3.

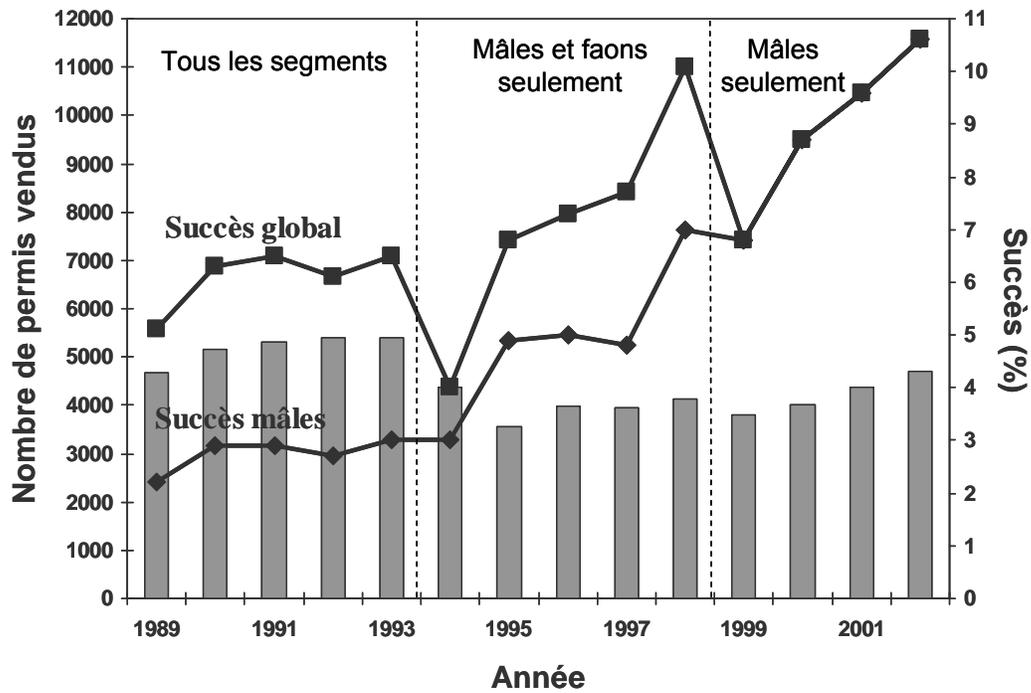


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 3.

#### 6.4 Zone 4 – Par : Marie-Claude Richer, biologiste – Région de l’Estrie

Note : comme les données de récolte de l’année 2003 n’étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l’analyse de l’évolution des indicateurs d’exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d’une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l’année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l’édition du plan de zone.

##### **Modifications aux limites de la zone**

La zone 4 fut scindée en deux sous-zones : nord et sud, en 2001. La récolte de la femelle adulte fut alors permise dans la sous-zone sud, mais interdite dans la sous-zone nord. Avec le nouveau Plan de gestion 2004-2010, le sous-zonage disparaîtra et les modalités seront applicables à l’ensemble de la zone.

##### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

De 1994 à 1998, seuls les mâles adultes et les faons pouvaient être récoltés dans la zone 4. La saison à l’arc débutait le samedi le plus près du 27 septembre, alors que la saison à l’arme à feu débutait le samedi le plus près du 15 octobre. Les deux saisons duraient 9 jours. La modalité « alternance plus » a été instaurée au Plan de gestion 1999-2003, avec autorisation de chasser la femelle adulte en 2001 et 2003. Les dates d’ouverture des saisons, de même que leur longueur, sont demeurées inchangées. Suite à l’analyse de la récolte des saisons 1999 et 2000, il fut décidé de ne permettre le prélèvement des femelles adultes que dans la portion sud de la zone 4 durant les saisons permissives. Les gestionnaires de la zec Louise-Gosford ont appliqué une modalité plus restrictive sur leur territoire en ne permettant que le prélèvement des mâles et des faons durant la saison 2001. L’analyse de la récolte 2001 mena à une autre révision du plan et à l’interdiction de prélever les femelles adultes sur la totalité de la zone lors de la saison 2003.

- Évolution des indicateurs d’exploitation et interprétation

De 1998 à 2000, soit trois années où seuls les mâles et les faons pouvaient être récoltés, la récolte totale a continué la croissance amorcée durant le précédent plan de gestion, au taux de 11,8 % par année, passant de 514 orignaux récoltés en 1998 à 635 à l’automne 2000. La récolte des femelles adultes fut ensuite permise à l’automne 2001, dans la portion sud de la zone, à l’extérieur de la zec Louise-Gosford. La récolte totale bondit alors à 1 036 orignaux, pour ensuite retourner à 692 orignaux récoltés en 2002. Le taux d’accroissement global de la récolte pour les années 1998 à 2002 a été de 8,7 % par année, reflétant une croissance de la population. À l’automne 2002, la récolte totale équivalait à 1,20 orignal récolté par 10 km<sup>2</sup> d’habitat. La récolte à l’arc compte pour 31 % de la récolte totale dans la zone 4.

De 1998 à 2002, la récolte de mâles adultes est passée de 338 à 445 orignaux, pour une moyenne de 391 orignaux, et un accroissement annuel de 7,9 %. La récolte des mâles adultes reflète normalement l'évolution de la population d'orignaux, puisque ce segment de la population a pu être récolté à chaque année. Selon cet indicateur, la population d'orignaux de la zone 4 serait en croissance.

Le paramètre femelles/100 mâles dans la récolte ne peut être calculé que pour l'année 2001, puisque aucune femelle n'a été récoltée lors des autres saisons. Il y a eu 88 femelles récoltées pour 100 mâles en 2001, alors que la récolte de femelles n'était permise que dans la portion sud de la zone, à l'exclusion de la zec Louise-Gosford.

Le nombre de permis émis est en augmentation constante depuis 1998, passant de 3 927 à 5 293 permis en 2002, avec une pointe à 5 714 permis en 2001, année où il fut permis de récolter la femelle dans une portion de la zone. Globalement, le nombre de permis émis a augmenté de 8,7 % par année. Il atteint, en 2002, 8,87 permis par 10 km<sup>2</sup> d'habitat, soit le 2<sup>e</sup> rang au Québec après la Gaspésie.

Le succès de chasse était de 13,1 % en 1998, avant la mise en œuvre du dernier plan, a fluctué puis est revenu à 13,1 % en 2002. En 2001, année partiellement permissive, le succès a grimpé à 18,1 %, soit le troisième rang au Québec après la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

Le nombre d'accidents routiers impliquant un orignal et enregistrés au système fluctue d'une année à l'autre entre 22 et 5 accidents entre 1998 et 2002. Le niveau est actuellement bas. Seize orignaux sont morts en 2002, de causes autres que la chasse et les accidents routiers (braconnage, prédation, inanition, etc.), et aucun par les autochtones (conseils de bande d'Odanak et de Wôlinak, de la nation abénaquise), pour un total de 21 orignaux morts d'une autre cause que la chasse sportive, représentant 3 % de la mortalité totale.

L'âge moyen des mâles dans la récolte, un indicateur de la densité et du taux d'exploitation, est passé de 2,39 ans en 1998, à 4,20 ans en 2002, indiquant une baisse du taux d'exploitation et une hausse de la densité des orignaux. Par ailleurs, la proportion d'orignaux de 1,5 ans dans la récolte est passée de 63,9 % en 1998 à 19 % en 2002. Cette baisse dans le recrutement ne peut être attribuable à l'exploitation des femelles, qui sont pour ainsi dire protégées depuis presque 10 ans dans la zone 4. Un débalancement du rapport des sexes, en défaveur des mâles, pourrait toutefois être à l'origine de la faible proportion de jeunes dans la récolte.

- Évaluation du niveau de population

Un premier inventaire aérien fut réalisé dans la zone 4 à l'hiver 1988 et un second à l'hiver 1993. Des densités de 0,44 et de 0,41 orignal/10 km<sup>2</sup> d'habitat furent estimées suite à ces deux inventaires. Le dernier inventaire aérien effectué dans la zone 4 fut réalisé à l'hiver 1998. Une densité de 1,43 orignal/10 km<sup>2</sup> d'habitat fut estimée suite à cet inventaire.

Entre 1993 et 1998, la population aurait crû de 28 % par année, alors que seuls les

faons et les mâles adultes pouvaient être récoltés à la chasse sportive. Les mêmes modalités furent appliquées durant le Plan de gestion 1999-2003, excepté à l'automne 2001, alors que la récolte de femelles adultes fut permise dans la portion sud de la zone 4, excepté dans la zec Louise-Gosford. On peut donc s'attendre à ce que la population ait continué de croître.

Le logiciel de simulation « POP II » fut utilisé afin d'estimer la population qui aurait été recensée à l'hiver 2003, s'il y avait eu un inventaire aérien dans la zone 4. L'exercice fut réalisé en partant de la population estimée suite à l'inventaire aérien de 1993, et le modèle fut ajusté pour passer par la densité estimée à l'hiver 1998. Selon cet exercice de simulation, une densité de 3,26 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat aurait pu être estimée à l'hiver 2003. Toutefois, en utilisant le taux d'accroissement fini de 28 % entre les inventaires aériens de 1993 et 1998 et en supposant une croissance nulle en 2001 avec l'exploitation des femelles, nous obtenons à l'hiver 2003, une population de 2 280 orignaux ou 3,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>.

Au moment de la préparation de l'inventaire aérien de 1998 dans la zone 4, la strate de densité faible (< 2,0 orignaux abattus/km<sup>2</sup>) représentait 2 640 km<sup>2</sup>, la strate moyenne (2,0 à 5,0 orignaux abattus/km<sup>2</sup>), 2 940 km<sup>2</sup>, et la strate forte (> 5,0 orignaux abattus/km<sup>2</sup>), 1 800 km<sup>2</sup>.

- Bilan

Les résultats des inventaires aériens, de même que les simulations de population et les indicateurs reliés à la récolte montrent que la population d'orignaux de la zone 4 serait au moins de 3 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat et pourrait même être près de 4 orignaux/10km<sup>2</sup>. Cette densité serait près de l'optimal, compte tenu de la capacité de support de l'habitat et de l'occupation humaine. De plus, la population d'orignaux de la zone 4 serait toujours en croissance.

Les modalités actuelles semblent avoir été efficaces pour assurer la croissance de la population d'orignaux de la zone 4. Les modalités appliquées ne sont toutefois pas celles prévues au plan de gestion. Il s'agit plutôt de la protection des femelles adultes, excepté lors de la saison 2001, dans la portion sud de la zone 4, excepté dans la zec Louise-Gosford.

Il faut souligner que la récolte/10 km<sup>2</sup> d'habitat est très élevée dans la zone 4. Lors de la saison 2001, année partiellement permissive, 1,74 orignal a été récolté par 10 km<sup>2</sup> d'habitat, soit le premier rang au Québec. En 2002, année restrictive, la récolte est descendue à 1,20 orignal aux 10 km<sup>2</sup> d'habitat, soit le deuxième rang au Québec, après la Gaspésie. Cette forte récolte est attribuable au nombre très considérable de chasseurs présents sur le territoire, ainsi qu'à l'accessibilité de ce territoire. Lors de la saison 2001, la zone 4 accueillait la plus grande concentration de chasseurs au Québec avec 9,58 chasseurs par 10 km<sup>2</sup> d'habitat. En 2002, année restrictive, la zone 4 revient au second rang derrière la Gaspésie, avec 8,87 chasseurs/10 km<sup>2</sup> d'habitat. La population d'orignaux de l'Estrie n'est toutefois pas au même niveau que celle de la Gaspésie, où des densités record sont observées. Une telle pression de chasse pourrait donc être très néfaste pour la population de la zone 4 si des modalités

trop libérales étaient appliquées. Les effets de l'alternance ne sont pas encore connus dans la zone 4. Il sera donc impératif de faire un suivi serré de la récolte pour pouvoir réagir rapidement au niveau de la réglementation en cas de besoin. Le prochain inventaire aérien, prévu pour l'hiver 2005, sera également le bienvenu pour assurer ce suivi. La première année permissive n'étant toutefois prévue que pour l'automne suivant (2005), la population d'orignaux de la zone 4 devrait avoir encore le temps d'augmenter pour faire face à l'alternance.

La productivité serait en baisse dans la zone 4, si l'on en croit l'estimation faite par le logiciel de simulation pour l'année 2003. Ainsi, de 89 faons/100 femelles en 1998, la productivité aurait baissé à 63 faons/100 femelles. Le niveau actuel ne serait toutefois pas encore limitant. La proportion de jeunes de 1,5 an dans la récolte a elle aussi diminué, passant de 63,9 % en 1998 à seulement 19 % en 2002. La productivité et le recrutement devront être suivis dans les prochaines années.

D'autre part, le taux d'exploitation dans la zone 4 a toujours été très élevé (35 % en 1998, 26 % en 2003), du fait qu'une importante quantité d'orignaux traversent la frontière américaine.

- Situation dans les zecs

Le territoire de la zec Louise-Gosford est d'une superficie de 176 km<sup>2</sup>. La récolte d'orignaux y est en hausse depuis 1994. Elle est passée de 76 orignaux abattus en 1994 (55 mâles adultes et 19 faons), à 130 orignaux en 2002 (88 mâles adultes et 42 faons), pour une moyenne de 75,6 mâles adultes pour 1994 à 1998, et 85,3 mâles adultes de 1999 à 2002. Les modalités de la zone furent appliquées pour les saisons 1999, 2000, et 2002 dans cette zec. Pour la saison 2001, il fut décidé de protéger la femelle adulte.

La zec Saint-Romain fut créée en 2002. Sa superficie est de 19,7 km<sup>2</sup>. Cinq orignaux y furent récoltés à l'automne 2002. Les modalités de la zone furent appliquées pour la première année d'exploitation de cette zec.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de la zone 4 est de 8 015 km<sup>2</sup>. La superficie d'habitat pour l'original y est de 5 964 km<sup>2</sup>, soit 74 % de la superficie totale de la zone.

Dans la zone 4, les plus fortes concentrations d'orignaux se retrouvent dans les grands îlots boisés, par exemple, à l'ouest de la municipalité de Saint-Gédéon, au sud du lac Saint-François et dans le secteur de Sainte-Marguerite de Lingwick, ainsi que tout le long de la frontière américaine. Tous ces secteurs sont très peu habités et les très fortes densités d'orignaux dans les états limitrophes (jusqu'à 12 orignaux/10 km<sup>2</sup>) expliquent les fortes densités retrouvées le long de la frontière. Les milieux où les densités sont moins fortes se retrouvent dans des secteurs plus densément peuplés, et où l'habitat est plus morcelé.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation mixte : cerf de Virginie avec des secteurs à orignal tout le long de la frontière avec les États-Unis, dans les massifs montagneux au sud-est de la zone et au sud-ouest du lac Aylmer.

Les populations d'orignaux ne devraient pas dépasser une densité moyenne de 3 à 4 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009). Il est prévu d'ajuster les modalités au cours du plan de gestion si l'expérience de l'alternance s'avère négative, compte tenu de la forte pression de chasse dans la zone.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 15 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'orignaux dans la zone 4 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 5 964 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	514	532	635	1 036	692
Mâles adultes	340	328	448	399	445
Femelles adultes	0	0	0	351	0
Faons	174	204	187	286	247
Succès total (%)	13,1	11,8	13,3	18,1	13,1
<b>Permis total (incluant les réserves fauniques)</b>					
Total	3 927	4 507	4 785	5 714	5 298
Résidents	3 908	4 472	4 743	5 675	5 258
Non-résidents	19	35	42	39	40
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa	M:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
<b>Saison à l'arc (hors réserves)</b>					
Récolte totale	185	169	214	268	208
Mâles adultes	171	142	187	175	180
Femelles adultes	0	0	0	58	0
Faons	14	27	27	35	28
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
<b>Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)</b>					
Récolte totale	329	363	421	768	484
Mâles adultes	169	186	261	224	265
Femelles adultes	0	0	0	293	0
Faons	160	177	160	251	219
Début de la saison	17 oct.	16 oct.	14 oct.	13 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 4, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 5 964 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	547	549	661	1 056	714
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	22	12	21	8	5
Autres	11	5	5	12	17
Récolte autochtone					
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,86	0,89	1,06	1,74	1,16
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	6,6	7,6	8,0	9,6	8,9
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,39 (61)	2,84 (67)	N/D	N/D	4,20 (79)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	N/A	N/A	N/A	N/D	N/A
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	N/A	N/A	N/A	53,2 (399)	N/A
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	63,9 (39)	45,9 (29)	N/D	N/D	19,0 (15)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	115 (93:81)	120 (112:93)	140 (109:78)	97 (141:145)	106 (127:120)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	N/A	N/A	N/A	N/D (286:?)	N/A
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. adultes <sup>cf</sup> )	N/A	N/A	N/A	N/D (168:?)	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 4.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 5 964 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (originaux/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,43	N/A	3,26 - 3,80
- Population totale (hiver)	850	N/A	1 944 - 2 266
- Productivité (faons/100 femelles)	89	N/A	63
- Recrutement (% faons à l'automne)	30	N/A	32
- Taux d'exploitation (%)	35	N/A	26-23
- Tendence de la population	à la hausse	N/A	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	N/A	N/A	N/A
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	103	142	135
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	N/A	N/A	N/A
- Territoire libre	411	893	556
- TOTAL	514	1 035	691

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance + mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003, excepté ZEC

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

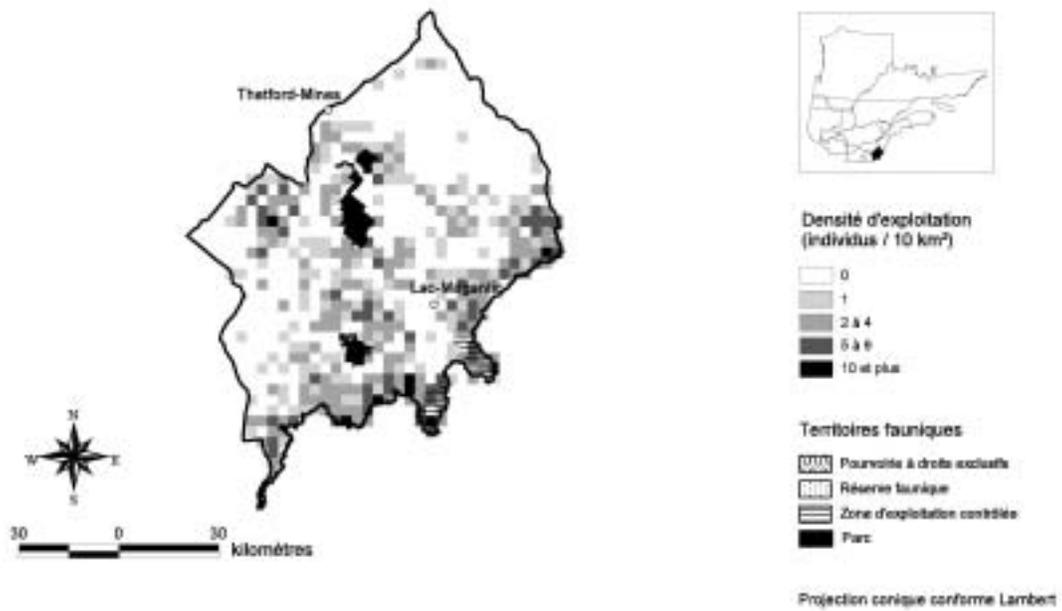


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 4 en 2001.

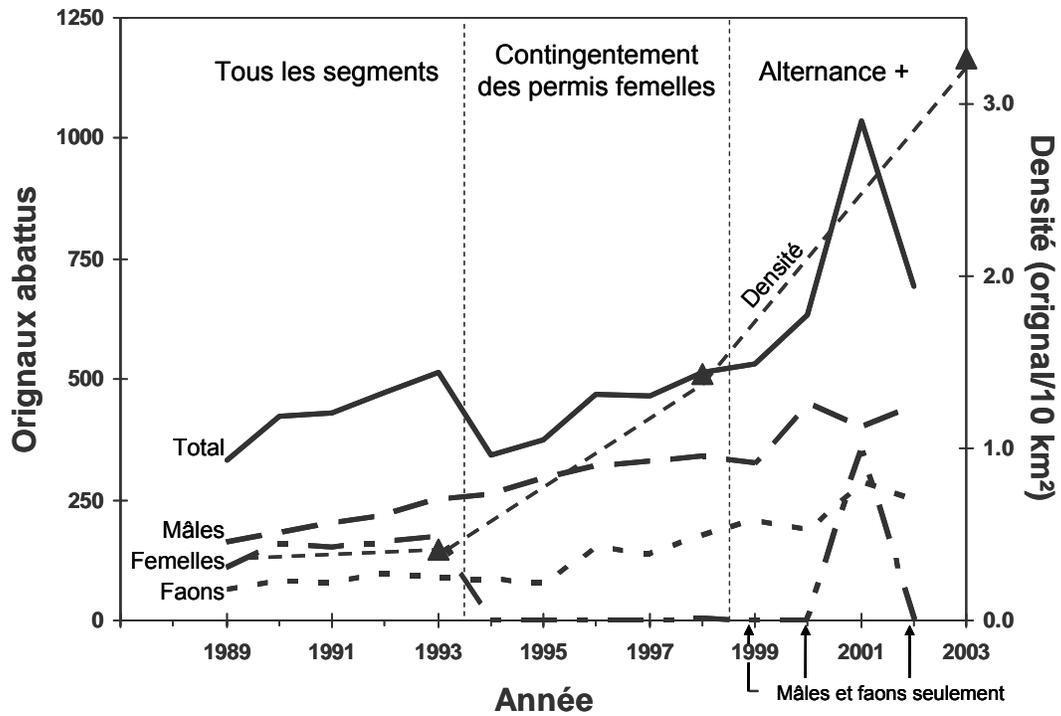


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 4.

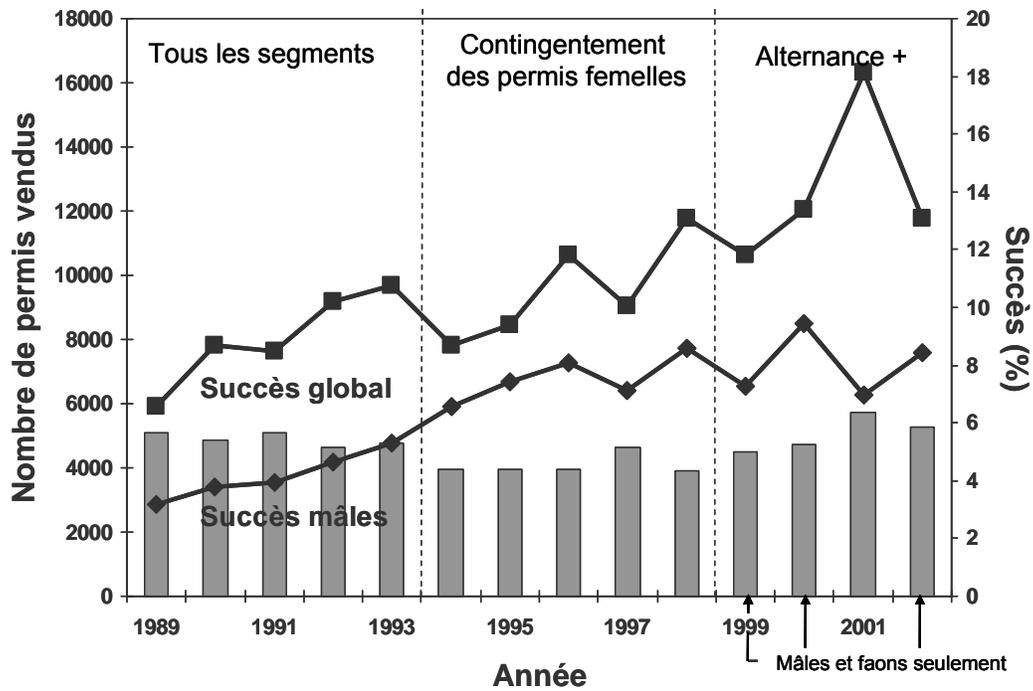


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 4.

## 6.5 Zone 5 – Par : André Dicaire, biologiste – Régions de Laval, de Montréal et de la Montérégie

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Nous ne pouvons récolter, à l'arc seulement, que le mâle et le veau. Nous désirions que la densité de la population augmente légèrement. Les chiffres de la récolte nous montrent une légère augmentation. Les chasseurs répondent rapidement à toute perception d'augmentation du cheptel. Le nombre de permis augmente. Ce sont les résultats attendus.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte a très légèrement augmenté durant le plan de gestion. Elle se maintient à dix mâles et veaux, soit une augmentation de trois à quatre bêtes par rapport au précédent plan.

La récolte de mâles est demeurée stable à neuf bêtes, ce qui est trois fois plus que le précédent plan.

Le succès se maintient entre 7,5 % et 10,6 %.

Le nombre de permis est passé de 40 en 1999 à 107 en 2001.

- Évaluation du niveau de population

Aucun inventaire ne fut effectué dans la zone. Nous ne connaissons pas le nombre d'orignaux qui y séjournent. Nous pouvons toutefois avancer l'hypothèse qu'un petit nombre de bêtes s'y maintient et, dès qu'il semble prendre de l'ampleur, les chasseurs augmentent la récolte.

### Habitat de l'ensemble de la zone

La superficie de la zone est de 2 151 km<sup>2</sup>, dont 1 551 km<sup>2</sup> seraient plus propices à l'orignal. Les récoltes sont principalement localisées au sud de la zone, près de la frontière américaine du Vermont, dans les boisés situés dans le voisinage des monts Sutton et Pinacle.

**Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation cerf de Virginie.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : tous les segments sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 5 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 551 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	5	3	10	9	10
Mâles adultes	5	3	9	8	9
Femelles adultes	0	0	0	0	0
Faons	0	0	1	1	1
Succès total (%)	5,6	7,5	10,6	8,4	7,2
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	90	40	94	107	139
Résidents	89	40	94	105	139
Non-résidents	1	0	0	2	0
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa	M:Fa	M:Fa	M:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	5	3	10	9	10
Mâles adultes	5	3	9	8	9
Femelles adultes	0	0	0	0	0
Faons	0	0	1	1	1
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	29 sept.	30 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'orignaux dans la zone 5, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 551 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	10	4	12	10	11
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	5	0	0	1	0
Autres	0	1	2	0	0
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,03	0,07	0,06	0,07	0,07
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,62	0,65	0,73	0,73	0,93
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	-	-	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	-	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	-	-	-	-	-
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	-	-	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	-	-	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 5.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 1 551 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	-	-	-
- Population totale (hiver)	-	-	-
- Productivité (faons/100 femelles)	-	-	-
- Recrutement (% faons à l'automne)	-	-	-
- Taux d'exploitation (%)	-	-	-
- Tendances de la population	-	-	-

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	5	9	10
- TOTAL	5	9	10

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

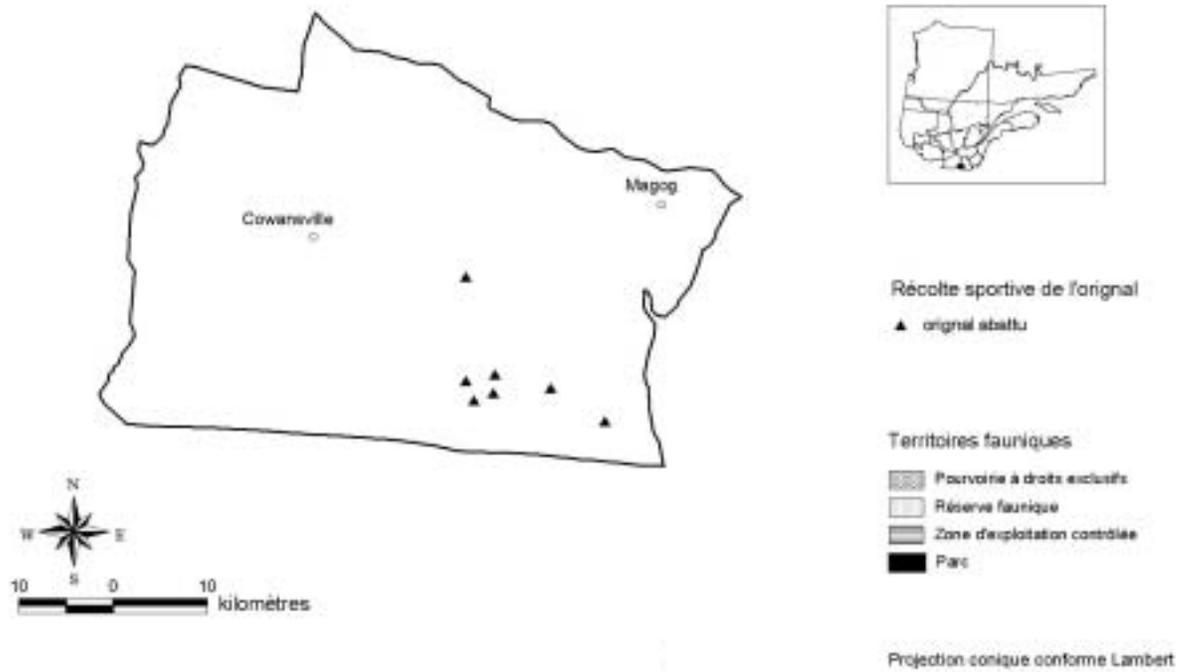


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 5 en 2001.

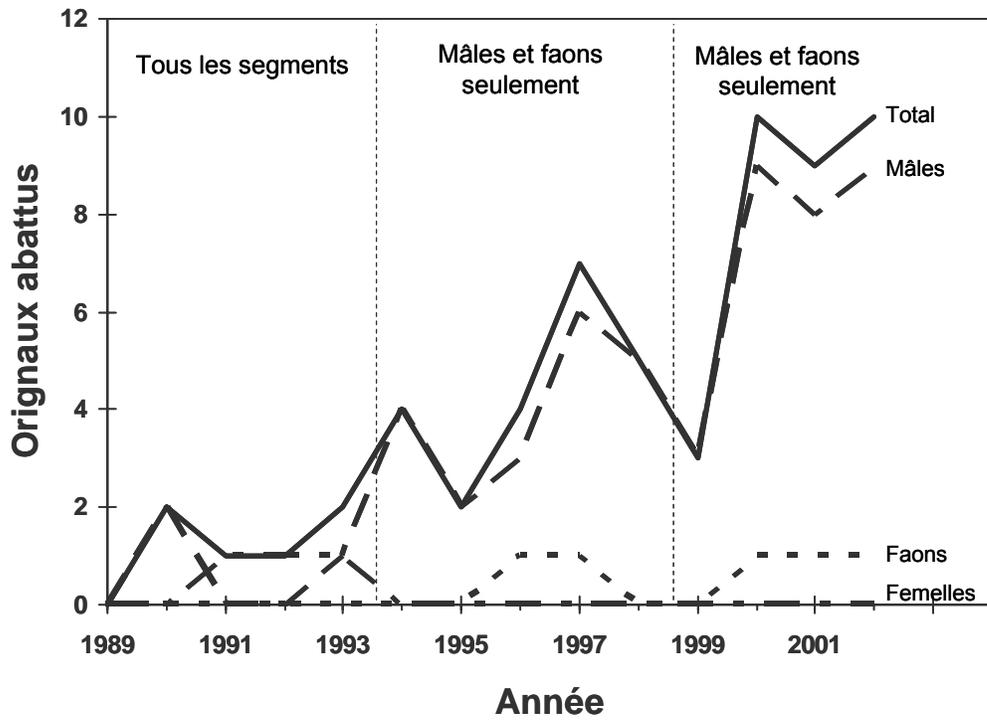


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 5.

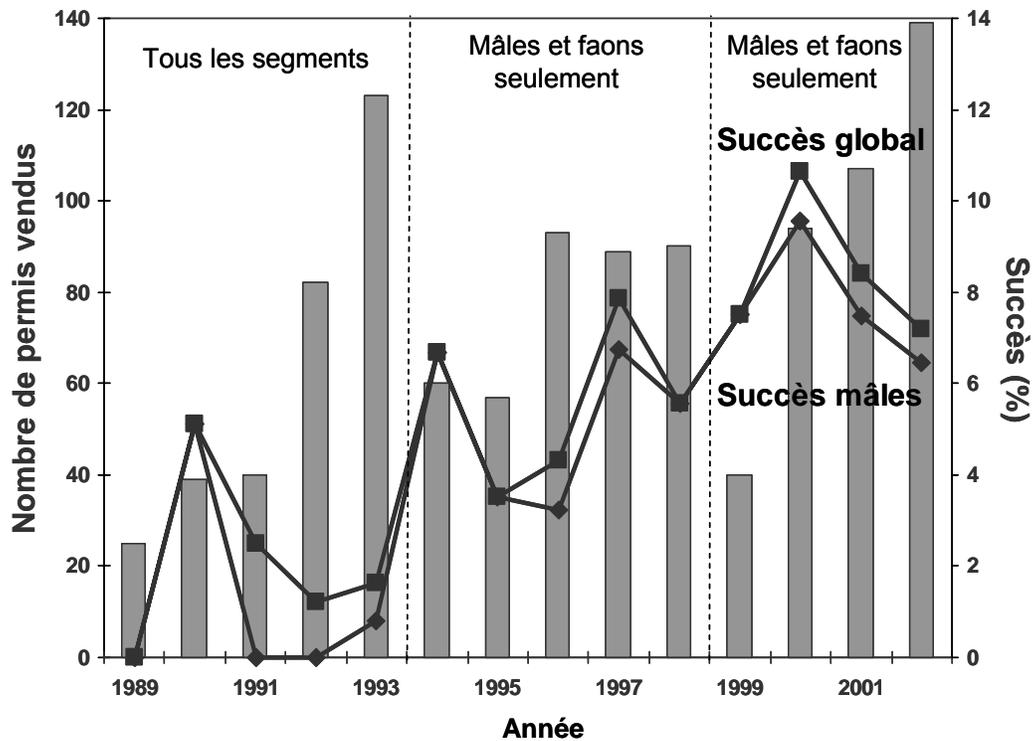


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 5.

## 6.6 Zone 6 – Par : Marie-Claude Richer, biologiste – Région de l’Estrie

Note : comme les données de récolte de l’année 2003 n’étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l’analyse de l’évolution des indicateurs d’exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d’une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l’année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l’édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Seule la chasse à l’arc est permise dans la zone 6 depuis 1986. En 1998, seuls les mâles adultes et les faons pouvaient faire l’objet d’un prélèvement, et l’ouverture de la saison avait lieu le samedi le plus près du 15 octobre pour une durée de 9 jours. La modalité « alternance » a été instaurée au Plan de gestion 1999-2003, avec autorisation de chasser la femelle adulte en 1999, 2001 et 2003. L’ouverture de la saison de chasse est le samedi le ou le plus près du 27 septembre et la saison dure 9 jours. Aucune modification de réglementation n’a eu lieu au cours du plan 1999-2003.

- Évolution des indicateurs d’exploitation et interprétation

Lors des années restrictives, la récolte totale (mâles et faons) est passée de 61 orignaux en 1998, à 116 orignaux en 2000, pour baisser à 101 orignaux à l’automne 2002. La récolte, lors des années permissives, est passée de 125 orignaux en 1999 à 167 orignaux en 2001. Avec des moyennes sur deux ans, afin de réduire les oscillations induites par l’alternance, la récolte totale augmente de 93 orignaux en 1998-1999 à 142 en 2000-2001, pour un taux d’accroissement annuel de 26 %. Puis, un léger déclin est induit par la saison 2002 avec une moyenne de 134 orignaux pour 2001-2002, soit un taux de diminution d’environ 6 %. À l’automne 2002, la récolte totale dans la zone 6 équivalait à 0,28 orignal/10 km<sup>2</sup> d’habitat.

La récolte des mâles adultes s’est accrue de 1998 à 2001, passant de 38 mâles en 1998 à 90 mâles en 2001, pour un accroissement annuel moyen de 46 %. Puis, la récolte des mâles a baissé à 75 mâles à l’automne 2002, soit une baisse de 17 %. La récolte des mâles adultes reflète normalement l’évolution de la population d’orignaux, puisque ce segment de la population a pu être récolté à chaque année. Selon cet indicateur, la population d’orignaux de la zone 6 affiche une croissance nette pour les années 1998 à 2002. Un léger déclin est toutefois perceptible pour la saison 2002. La récolte de la saison 2003 nous dira si cette baisse est le reflet d’une baisse de la population, ou si les conditions de chasse difficiles à l’automne 2002 (température extérieure élevée) peuvent expliquer cette baisse.

Durant les saisons où les femelles pouvaient être exploitées, soit 1999 et 2001, il s’est récolté 65 et 54 femelles par 100 mâles, respectivement. Cette proportion de femelles dans le prélèvement est plutôt faible.

Le nombre de permis vendus suit des oscillations induites par l'alternance. Une tendance à la hausse est tout de même perceptible, le nombre de permis vendus étant passé de 661 en 1998 à 1 112 en 2002. Si on fait la moyenne du nombre de permis à tous les 2 ans, on observe une hausse presque constante du nombre de permis, qui passe de 815 permis pour 1998-1999 à 1 134 permis pour 2001-2002, pour un taux d'accroissement annuel moyen de 13 %. Il y avait à l'automne 2002, 3,0 permis/10 km<sup>2</sup> d'habitat.

Le succès de chasse était de 9,2 % en 1998, avant la mise en œuvre du dernier plan. Il a augmenté jusqu'à 14,5 % en 2001, année permissive, puis est revenu à 9,1 % en 2002, année restrictive.

Le nombre d'accidents routiers impliquant un orignal et enregistrés au système était de 3 en 1998, il a augmenté à 21 en 1999, puis est redescendu pour atteindre 3 accidents en 2002. Le niveau est actuellement bas. Cinq orignaux sont morts, en 2002, d'autres causes que la chasse et les accidents routiers (braconnage, prédation, inanition, etc.), et aucun par les autochtones (conseils de bande d'Odanak et de Wôlinak, de la nation abénaquise), pour un total de 8 orignaux morts d'une autre cause que la chasse sportive, représentant 7 % de la mortalité totale.

L'âge moyen des mâles dans la récolte est passé de 2,17 ans en 1998, à 3,20 ans en 2002, indiquant une baisse du taux d'exploitation et une hausse de la densité des orignaux. Par ailleurs, la proportion d'orignaux de 1,5 an dans la récolte est passée de 60 % en 1998 à 30 % en 2002. Cette baisse dans le recrutement peut difficilement être attribuable à la surexploitation des femelles adultes, lesquelles ont été protégées de 1994 à 1998, puis protégées une année sur 2, de 1999 à 2002. Un déséquilibre du rapport des sexes, en défaveur des mâles pourrait toutefois être à l'origine de la faible proportion de jeunes dans la récolte.

- Évaluation du niveau de population

Un premier inventaire aérien fut réalisé dans la zone 6 à l'hiver 1988, et un second à l'hiver 1993. Des densités de population de 0,44 et 0,74 orignal/10 km<sup>2</sup> d'habitat furent respectivement estimées lors de ces deux inventaires. En 1998, une densité de 1,54 orignal/10 km<sup>2</sup> d'habitat fut estimée pour la zone 6 à partir de l'inventaire aérien effectué dans les zones 3 et 4. Le dernier inventaire aérien effectué dans la zone 6 fut réalisé à l'hiver 2002. Une densité de 2,38 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat fut estimée lors de cet inventaire.

Selon les résultats des inventaires aériens, la population d'orignaux de la zone 6 aurait crû de 21,6 % par année entre 1993 et 1998, alors que seuls les faons et les mâles adultes pouvaient être récoltés à la chasse sportive. De 1998 à 2002, la population aurait crû de 13,6 % par année, alors que la récolte de femelles adultes était également permise une année sur deux selon le principe de l'alternance. Les inventaires aériens, de même que les indicateurs, semblent démontrer que la population d'orignaux de la zone 6 serait toujours en croissance.

Le logiciel de simulation « POP II » fut utilisé afin d'estimer la population qui aurait été recensée à l'hiver 2003, s'il y avait eu un inventaire aérien dans la zone 6. L'exercice

fut réalisé en partant de la population estimée suite à l'inventaire aérien de 2002. Selon cet exercice de simulation, une densité de 2,83 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat aurait pu être estimée à l'hiver 2003.

Au moment de la préparation de l'inventaire aérien de 2002 dans la zone 6, la strate de densité nulle représentait 2 820 km<sup>2</sup>, la strate de densité faible (> 0,2 à 1,49 orignal abattu/km<sup>2</sup>) représentait 1 680 km<sup>2</sup>, la strate moyenne (1,5 à 5,9 orignaux abattus/km<sup>2</sup>), 1 680 km<sup>2</sup>, et la strate forte (> 6,0 orignaux abattus/km<sup>2</sup>), 360 km<sup>2</sup>.

- **Bilan**

Les résultats des inventaires aériens, de même que les simulations de population et les indicateurs reliés à la récolte, montrent que la population d'orignaux de la zone 6 serait de près de 3 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat. Cette densité serait optimale, compte tenu de la capacité de support de l'habitat et de l'occupation humaine. De plus, la population d'orignaux de la zone 6 serait toujours en croissance.

Les modalités actuelles semblent avoir été efficaces pour assurer la croissance de la population d'orignaux de la zone 6.

Suite à l'inventaire aérien réalisé à l'hiver 2002, un taux d'exploitation des mâles adultes de 60 % fut calculé pour la saison de chasse 2001, ce qui constitue un très fort taux d'exploitation. À l'automne 2001, avant la chasse, il y avait 32 % de mâles chez les adultes dans la population. À l'hiver 2002, après la saison de chasse, il ne restait que 24 % de mâles chez les adultes. Le manque de mâles dans la population peut se solder en un nombre inférieur de femelles fécondées, ou encore par une fécondation tardive, lors du second oestrus. Les petits naissant de femelles fécondées tardivement voient le jour plus tard à l'été et ne peuvent accumuler autant de réserves que ceux nés plus tôt pour passer à travers de leur premier hiver. Il peut en résulter une baisse de la productivité du cheptel. Une telle baisse est d'ailleurs observable, la productivité ayant diminué de 83 à 69 faons/100 femelles, entre 1998 et 2002. Le niveau de productivité est encore normal, mais selon la simulation de population pour 2003, la productivité devrait encore diminuer. La proportion de jeunes de 1,5 an dans la récolte a elle aussi diminué, passant de 60 % en 1998 à 30 % en 2002. La productivité et le recrutement devront être suivis de près dans cette zone au cours des prochaines années.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de la zone 6 est de 6 474 km<sup>2</sup>, alors que la superficie d'habitat pour l'orignal est de 3 666 km<sup>2</sup>, soit 57 % de la superficie totale de la zone.

Dans la zone 6, les plus fortes concentrations d'orignaux se retrouvent dans les grands îlots boisés, par exemple, dans le secteur du lac Brompton et de la rivière Au Saumon, dans le secteur des monts Stokes, dans celui de la rivière Watopéka, et celui d'East Hereford. Tous ces secteurs sont peu habités. Les milieux où les densités sont moins fortes se retrouvent dans des secteurs plus densément peuplés, et donc où l'habitat est plus morcelé.

**Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation cerf de Virginie avec des secteurs à orignal le long de la frontière avec les États-Unis à l'extrême sud-est de la zone et aux abords du lac Watopeka.

Les populations d'orignaux ne doivent pas dépasser 3 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat pour éviter les dommages à l'habitat, qui est partagé avec le cerf de Virginie, et pour respecter la capacité de support sociale (accidents routiers notamment).

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 6 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 666 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	61	125	116	167	101
Mâles adultes	38	65	87	90	75
Femelles adultes		42		49	
Faons	23	18	29	28	26
Succès total (%)	9,2	12,9	12,6	14,5	9,1
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	661	969	920	1 155	1 112
Résidents	655	965	918	1 150	1 093
Non-résidents	6	4	2	5	19
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	61	125	116	167	101
Mâles adultes	38	65	87	90	75
Femelles adultes	0	42	0	49	0
Faons	23	18	29	28	26
Début de la saison	17 oct.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 6, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 666 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	65	149	124	181	110
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	3	21	3	9	4
Autres	1	3	5	5	5
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,17	0,34	0,32	0,46	0,28
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	1,8	2,6	2,5	3,2	3,0
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,17 (15)	2,76 (50)	N/D	N/D	3,20 (46)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	N/A	2,95 (29)	N/A	N/D	N/A
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	N/A	60,7 (65)	N/A	64,7 (90)	N/A
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	60,0 (9)	44,3 (35)	N/D	N/D	30,4 (14)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	188 (15:8)	80 (8:10)	81 (13:16)	65 (11:17)	117 (14:12)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	N/A	73,1 (18:17)	N/A	N/D (28:?)	N/A
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. Adultes <sup>cf</sup> )	N/A	64,1 (16:25)	N/A	N/D	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 6.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 3 666 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,54	2,38	2,83
- Population totale (hiver)	564	872	1 039
- Productivité (faons/100 femelles)	83	69	54
- Recrutement (% faons à l'automne)	34	32	27
- Taux d'exploitation (%)	10	16	9
- Tendence de la population	à la hausse	à la hausse	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	N/A	N/A	N/A
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	N/A	N/A	N/A
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	N/A	N/A	N/A
- Territoire libre	61	167	101
- TOTAL	61	167	101

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> dernier inventaire aérien, à l'hiver 2002

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

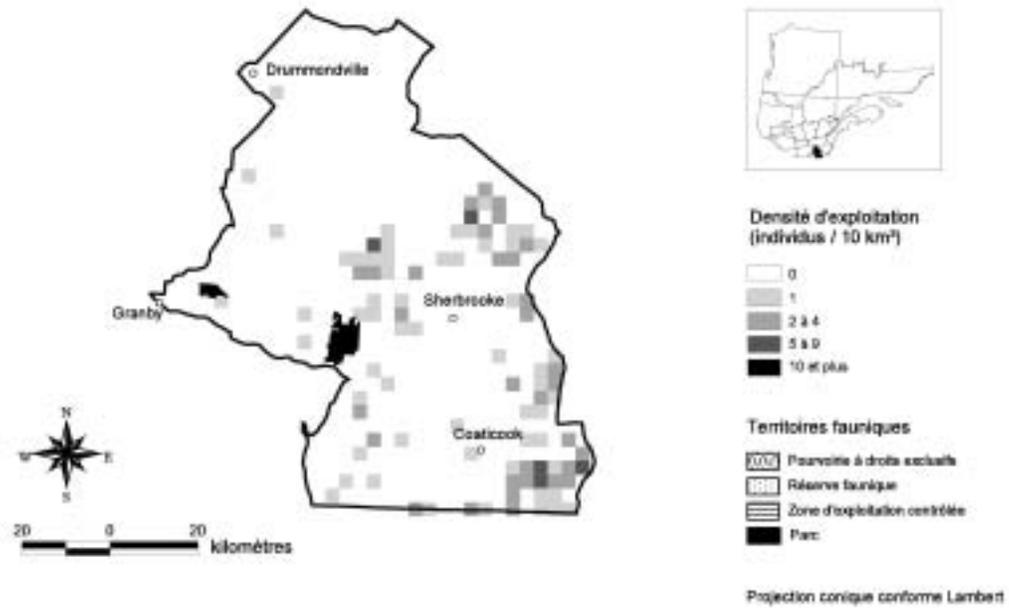


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 6 en 2001.

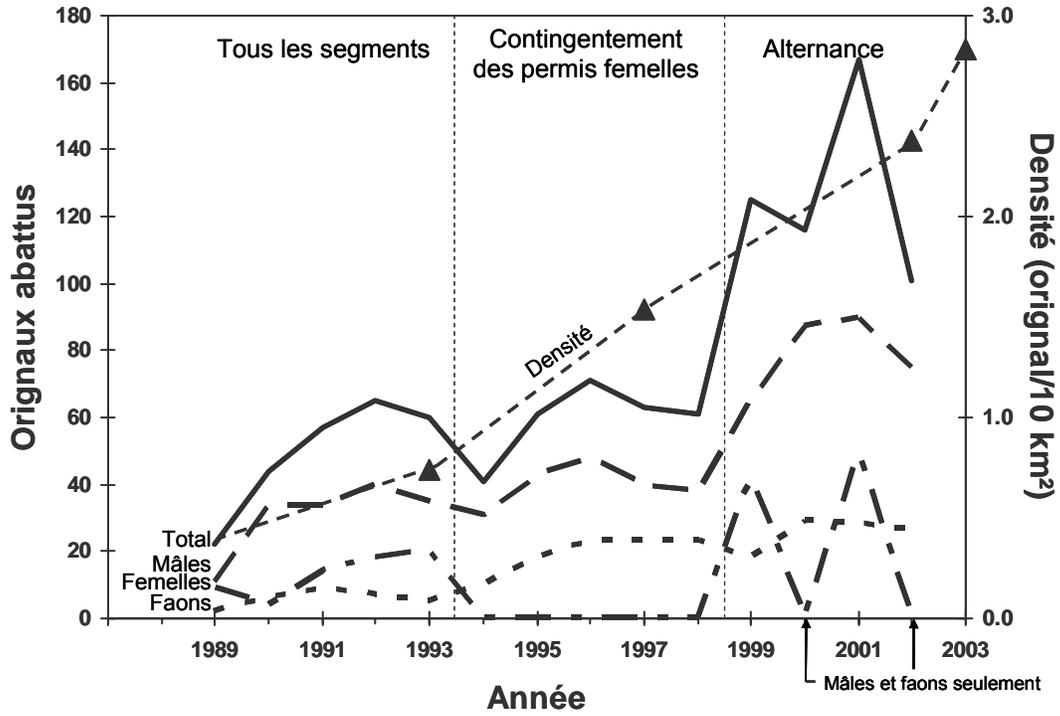


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 6.

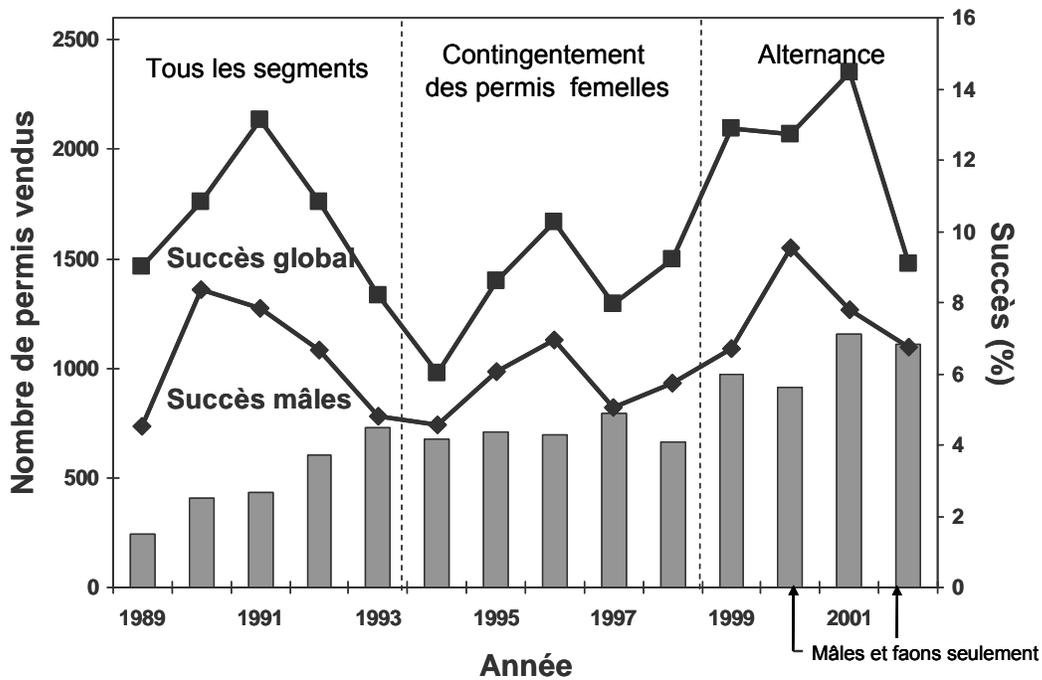


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 6.

## 6.7 Zone 7 – Par : Jean Milette, biologiste – Régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La réglementation en vigueur entre 1999 et 2003 n'a jamais été modifiée et permet l'usage exclusif de l'arc pendant une saison de 23 jours. Aucun contingentement n'a été appliqué au cours de cette période sur les segments mâle, femelle ou faon.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

De 1998 à 2002, la récolte totale a varié entre 337 et 389 orignaux. Des sommets ont été atteints en 1998 et 2000 avec des récoltes respectives de 388 et 389 orignaux. Un creux a été enregistré en 2002 avec un prélèvement de 337 bêtes. Depuis l'année 2000 où un record a été observé, la récolte suit une tendance à la baisse. Les niveaux de récolte élevés des années 1998 et 2000 apparaissent difficiles à maintenir.

La récolte des mâles adultes a évolué durant la période 1998-2002 selon un patron similaire à celui de la récolte totale avec des sommets en 1998 et 2000, suivie d'un repli en 2001 et 2002. Selon ce paramètre, la population pourrait être à la baisse depuis quelques années.

Le nombre de femelles par 100 mâles dans la récolte a progressé en 1999 par rapport à 1998 passant de 74 à 91, pour ensuite régresser progressivement jusqu'en 2001 avec une valeur de 79. L'année 2002 affiche un revirement important avec une récolte composée de 117 femelles par 100 mâles. L'augmentation de la valeur de ce rapport indique que la pression s'est déplacée vers le segment femelle, ce qui signifie une intensification de la pression de chasse sur cette population.

L'augmentation de l'attrait pour la zone 7 a été marquée au début des années 90, alors que le nombre de permis vendus a progressé de 66 % entre 1990 et 1995, soit une augmentation annuelle moyenne de 10,7 %. En cinq ans, le nombre d'archers est passé de 1 946 à 3 242. Bien que la croissance du nombre de chasseurs se soit poursuivie les années subséquentes, nous notons que l'importance de cette augmentation est beaucoup plus faible. Ainsi, de 1998 à 2001, la hausse n'a été que de 2 %, ce qui correspond à une augmentation annuelle moyenne de 0,7 %. Quant à l'année 2002, elle affiche un recul de 2,5 % par rapport à la saison 2001.

Le succès de chasse dans la zone 7 a oscillé entre 10,1 % et 11,7 % durant la période 1998-2002. L'année 2000 a présenté un succès historique avec une valeur de 11,7 %.

Pendant la période couverte par le Plan de gestion 1998-2003, le succès s'est maintenu au dessus de 10 %, ce qui peut être considéré comme très satisfaisant.

- Évaluation du niveau de population

Le premier inventaire aérien a été réalisé en 1989. La densité avait alors été estimée à 1,7 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat. À cette période, le taux d'accroissement de cette population se situait entre 5 % et 10 %. L'inventaire de 1992 établissait la densité à 2,5 orignaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat, ce qui venait fixer à 13,7 % le taux d'accroissement annuel entre 1989 et 1992. Le plus récent inventaire a été effectué en 2000-2001 et a permis d'estimer la densité à 2,7 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Ces derniers résultats suggèrent donc que la population d'orignaux de cette zone aurait très peu progressé entre 1992 et 2001. Exprimé en terme de population, le nombre d'orignaux dans la zone 7 aurait été de 657 en 1989, 991 en 1992 et 1 032 en 2001. Au total, quatre strates ont été établies pour les fins de l'inventaire 2000-2001. La strate la plus élevée offre 1 334 km<sup>2</sup> d'habitat avec une densité corrigée de 4,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Les strates moyenne et faible sont constituées respectivement de 1 409 km<sup>2</sup> et 1 020 km<sup>2</sup> avec des densités corrigées de 2,0 et 0,6 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Une strate isolée sur la rive nord du Saint-Laurent appelée « Lac à la Tortue » comprend 122 km<sup>2</sup> d'habitat et présente une densité de 3,6 orignaux/10 km<sup>2</sup>.

La comparaison des résultats des trois inventaires aériens indique bien que la productivité de cette population affiche une tendance négative. Le nombre de faons par 100 femelles se situait à 65 et 73 en 1989 et 1992, alors qu'il atteint 55 en 2001. Parallèlement à cette observation, nous notons que le pourcentage de mâles dans la population adulte est passé de 40 % en 1989, à 36 % en 1992 et à 29 % en 2001.

Plusieurs paramètres nous portent à croire que la population en 2002 serait quasi stabilisée et que le niveau actuel se situerait à près d'un millier de bêtes en hiver.

- Bilan

La population d'orignaux de la zone 7 a connu une progression importante dans les années 80 et cet accroissement s'est poursuivi probablement jusque vers la fin de la décennie 90. Durant cette période, le nombre d'archers n'a cessé de croître. La pression de chasse exercée au tournant de l'an 2000 a été suffisante pour ralentir considérablement la croissance, voire même stabiliser cette population. Comme les archers exploitent depuis plusieurs années, et sans restrictions particulières, les trois segments de la population sur une période de 23 jours, l'effet sur la productivité est devenu plus important ces dernières années, comme en fait foi le taux d'exploitation de 21 %, qui a été atteint en 2000-2001 sur les femelles adultes. De plus, l'inventaire aérien de 2000-2001 a permis d'estimer le taux d'exploitation global de cette population à 26 %. Il faut retenir qu'un statu quo quant aux modalités d'exploitation ne peut que favoriser un repli de la population dans un contexte où la pression de chasse continuerait de s'accroître, même légèrement, ou en se maintenant au niveau actuel. Un soulagement de la pression sur le segment femelle ne pourra être que bénéfique.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

D'une superficie totale de 12 164 km<sup>2</sup>, la zone 7 offre tout près de 3 900 km<sup>2</sup> d'habitat pour l'orignal. Les milieux utilisés par l'orignal ne sont pas répartis uniformément sur le territoire. Ainsi, le centre géographique de la zone offre un habitat dont la composante forestière est étendue et plus homogène. Dans cette partie de la zone, d'une superficie d'environ 2 000 km<sup>2</sup>, nous retrouvons principalement des densités qui correspondent aux strates élevées (4,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>) et moyennes (2,0 orignaux/10 km<sup>2</sup>). Le secteur du Lac à la Tortue, situé sur la rive nord du Saint-Laurent, offre un habitat qui s'apparente à ceux du secteur centre de la zone. La densité observée est qualifiée d'excellente, mais elle est inférieure à celle de la strate élevée. D'autres portions de territoires, situées dans le nord-est de la zone, offrent des caractéristiques similaires et des densités que l'on associe à la strate élevée.

En périphérie des secteurs décrits précédemment, nous retrouvons des territoires morcelés où l'agriculture est beaucoup plus développée et où de petits boisés sont présents au travers des milieux agricoles, surtout dans la portion ouest de la zone. Dans cette partie de la zone, l'orignal est absent ou lorsque présent, les densités sont très faibles, environ huit fois moins que celle de la strate élevée, avec 0,6 orignal/10 km<sup>2</sup>. Ce territoire couvre une superficie d'environ 7 700 km<sup>2</sup>.

### **Modalités de gestion de la zone**

L'objectif pour les années 2004 à 2010 vise le maintien de la population à un niveau qui avoisinerait celui obtenu en 2000-2001, soit environ un millier d'orignaux. À ce niveau, le succès de chasse varie entre 10 % et 11 %. Cependant, même s'il est difficile de prévoir avec précision l'évolution de la demande, la tendance observée ces dernières années laisse croire que l'accroissement pourrait être faible au cours des prochaines années, ce qui permettrait de maintenir le succès à ce niveau. Les statistiques actuelles sur les accidents routiers ne nous permettent plus de comparer aussi facilement l'importance de ces événements entre les années. Malgré cette difficulté, nous croyons qu'il n'est pas souhaitable de faire augmenter ce cheptel à un niveau qui favoriserait un accroissement de la fréquence des accidents routiers dans une zone où il existe 78 km de route/100 km<sup>2</sup>.

Les modalités appliquées depuis 1988 ont donc permis à la population de s'accroître à un taux annuel d'environ 13 % jusqu'en 1992. En maintenant les mêmes conditions de chasse entre 1992 et 2001, nous estimons que la croissance a été considérablement réduite pour atteindre environ 1 % les dernières années de la décennie 90. En maintenant les modalités actuelles, il est à prévoir que la population d'orignaux de cette zone ne poursuivra plus sa croissance et qu'une légère augmentation ou même, une stabilisation de la demande, pourrait provoquer un recul de la population. L'alternance, tout en maintenant l'exclusivité de l'arc, se présente comme une option qui favoriserait la productivité de cette population. Elle permettra de diminuer la pression sur le segment femelle. Cette approche permettrait ainsi de pouvoir répondre à un accroissement de la demande ou à l'amélioration du succès de chasse dans cette zone.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation mixte : orignal (nord-est de la zone) et cerf de Virginie (principalement la partie sud-est de la zone).

Les populations d'originaux ne devraient pas dépasser une densité moyenne de 3 à 4 originaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat pour respecter la capacité de support sociale (accidents routiers notamment).

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 23 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 7 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 909 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale	388	352	389	352	337
Mâles adultes	188	156	171	164	128
Femelles adultes	139	142	148	130	150
Faons	61	54	70	58	59
Succès total (%)	11,6	10,5	11,7	10,3	10,1
Permis total					
Total	3 344	3 343	3 329	3 410	3 327
Résidents	3 340	3 338	3 326	3 404	3 320
Non-résidents	4	5	3	6	7
Segments autorisés <sup>b</sup>	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa
Saison à l'arc					
Récolte totale	388	352	389	352	337
Mâles adultes	188	156	171	130	128
Femelles adultes	139	142	148	164	150
Faons	61	54	70	58	59
Début de la saison	26-sept	25-sept	30-sept	29-sept	28-sept
Durée (jours)	23	23	23	23	23
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 7, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 909 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres	423	377	391	364	339
<b>Autres causes de mortalité</b>					
Accidents routiers	33	12	1	7	0
Autres	2	13	1	5	2
Récolte autochtone	N/D	8	2	0	3
<b>Autres paramètres de suivi</b>					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,99	0,90	1,00	0,90	0,86
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	8,54	8,55	8,52	8,71	8,51
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,89 (56)	2,52 (44)	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	3,85 (37)	4,03 (43)	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	57,4 (188)	52,3 (156)	53,6 (171)	55,7 (164)	46,0 (128)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	39,8 (37)	46,0 (40)	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	104 (26:25)	88 (29:33)	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	63 (51:26)	69 (62:28)	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	66,8 (54:26)	64,1 (58:28)	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 7.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 3 909 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	2,5	2,7	2,7
- Population totale (hiver)	981	1 032	1 032
- Productivité (faons/100 femelles)	72,6	55,0	55,0
- Recrutement (% faons à l'automne)	28,8	25,0	25,0
- Taux d'exploitation (%)	17,6	26,0	26,0
- Tendances de la population	croissance	stable	stable

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001	2002
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	388	352	337
- TOTAL	388	352	337

<sup>a</sup> résultats 1992 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> le dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003, soit en 2000-2001

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

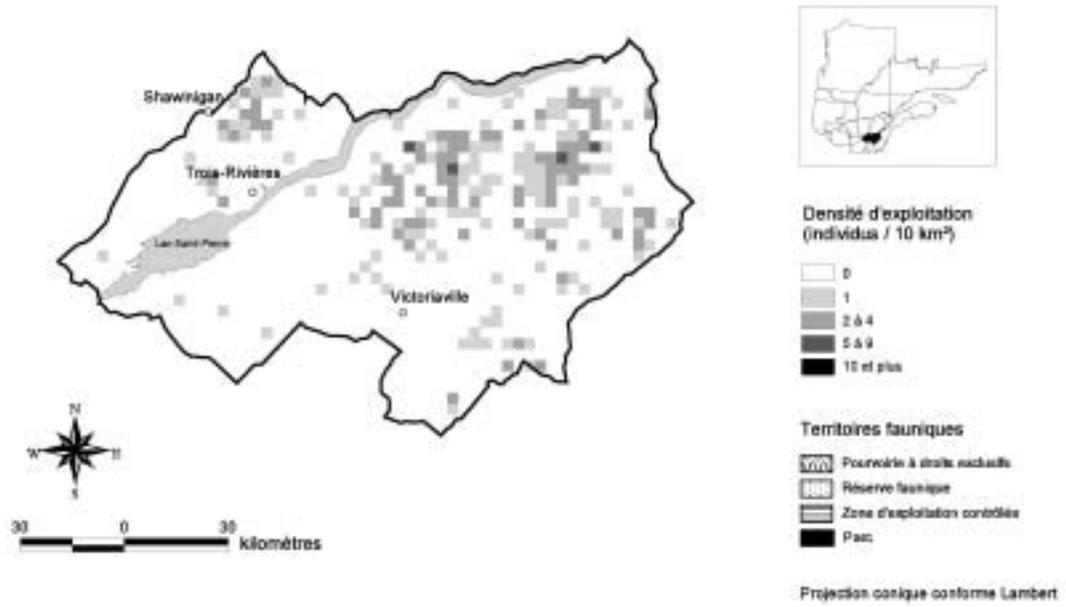


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 7 en 2001.

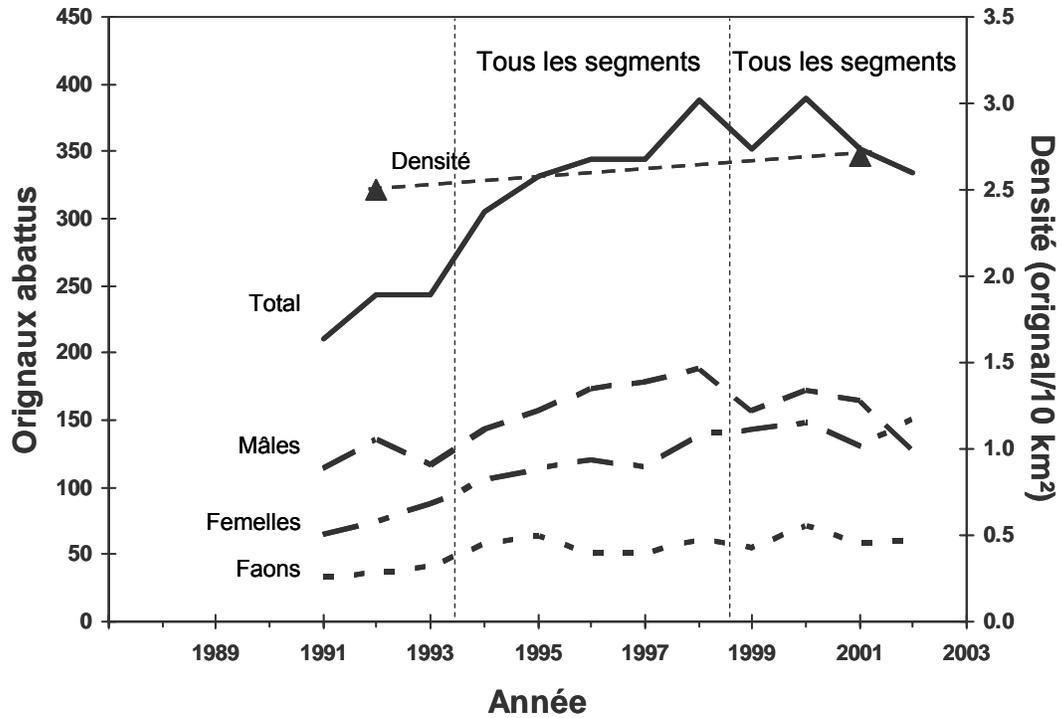


Figure 2. Évolution de la densité d'orignaux et de la récolte d'orignaux de la zone 7.

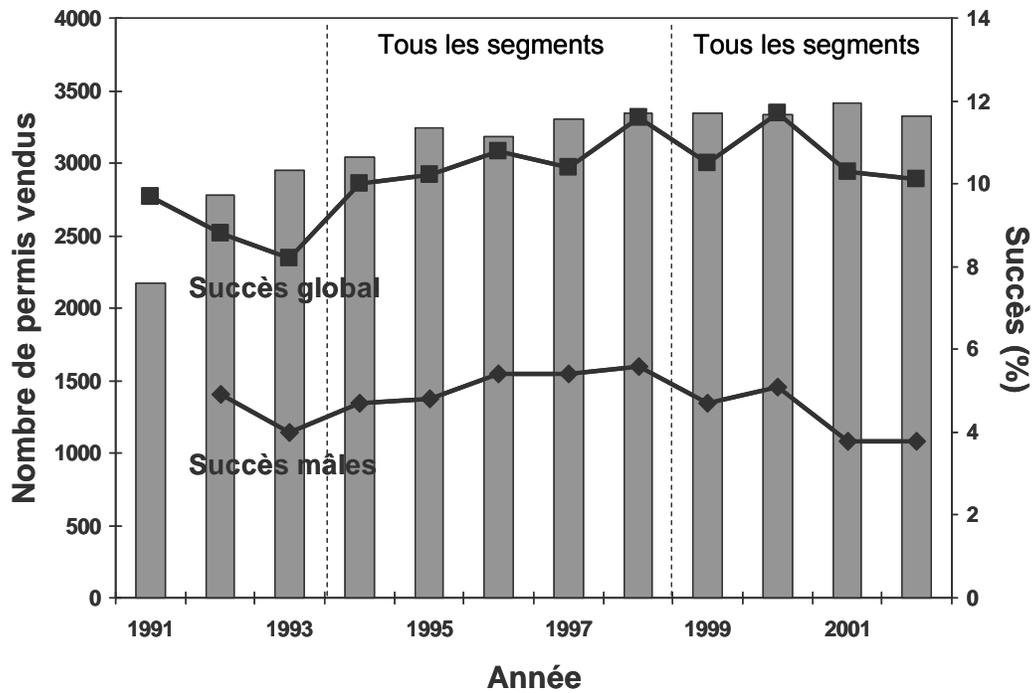


Figure 3. Évolution de la vente des permis de chasse et du succès de chasse de la zone 7.

## 6.8 Zone 8 – Par : André Dicaire, biologiste – Régions de Laval, de Montréal et de la Montérégie

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Seule la saison à l'arc est permise. Sa durée est de 23 jours, débutant le samedi le ou le plus près du 27 septembre. La récolte des mâles, femelles et faons est autorisée.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte a légèrement augmenté durant le Plan de gestion 1999-2003. Elle a connu de grandes fluctuations, passant de huit orignaux en 2000, pour atteindre une récolte record de 26 orignaux en 2001, en plus des treize bêtes mortes d'autres causes.

La récolte des mâles est demeurée stable. Par contre, la récolte des femelles dépasse de près du double celle des mâles.

En moyenne, pour la durée du plan de gestion, nous obtenons 127 femelles pour 100 mâles dans la récolte.

Durant cette période le nombre de permis a très peu fluctué.

- Évaluation du niveau de population

Aucun inventaire ne fut effectué dans la zone.

Nous croyons que la population est stable.

- Bilan

Nous pouvons récolter, à l'arc seulement, tous les segments de la population. Les chiffres de l'enregistrement tendent à démontrer que dès que le nombre d'orignaux augmente, les chasseurs réagissent promptement, freinant l'expansion de la population.

### Habitat de l'ensemble de la zone

La superficie de la zone hors réserves + réserves est de 12 971 km<sup>2</sup>.

Nous estimons à 1 500 km<sup>2</sup> le territoire propice à l'original. Les récoltes sont localisées principalement sur le pourtour nord de la zone ainsi que dans la région de l'Estrée, à l'est de la zone. Les impacts du verglas de 1998 auraient été profitables à l'original en lui prodiguant nourriture et protection latérale qui faisaient défaut avant cet événement.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation cerf de Virginie.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : tous les segments sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 23 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 8 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 500 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	12	16	8	26	15
Mâles adultes	7	5	6	9	3
Femelles adultes	5	10	2	13	8
Faons	0	1	0	4	2
Succès total (%)	5,6	7,5	3,8	11,7	6,7
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	215	213	210	222	225
Résidents	215	213	210	222	225
Non-résidents	0	0	0	0	0
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	12	16	8	26	15
Mâles adultes	7	5	6	9	3
Femelles adultes	5	10	2	13	8
Faons	0	1	0	4	2
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	29 sept.	30 sept.	28 sept.
Durée (jours)	23	23	23	23	23
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 8, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 500 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	18	22	17	39	19
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	4	3	8	10	
Autres	2	3	1	3	
Récolte autochtone	0	0	0	0	
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,08	0,11	0,05	0,17	0,09
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	1,43	1,42	1,40	1,48	1,50
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes)	-	-	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes)	-	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles)	-	-	-	-	-
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an)	-	-	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles)	-	-	-	-	-
Faons/100 femelles (nb faons : nb femelles adultes )	-	-	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 8.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 1 500 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure 1994-1998 <sup>a</sup>	Situation actuelle	
		2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	-	-	-
- Population totale (hiver)	-	-	-
- Productivité (faons/100 femelles)	-	-	-
- Recrutement (% faons à l'automne)	-	-	-
- Taux d'exploitation (%)	-	-	-
- Tendance de la population	-	-	-

Récolte d'originaux	Situation antérieure 1998 <sup>c</sup>	Situation actuelle	
		2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	12	26	15
- TOTAL	12	26	15

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

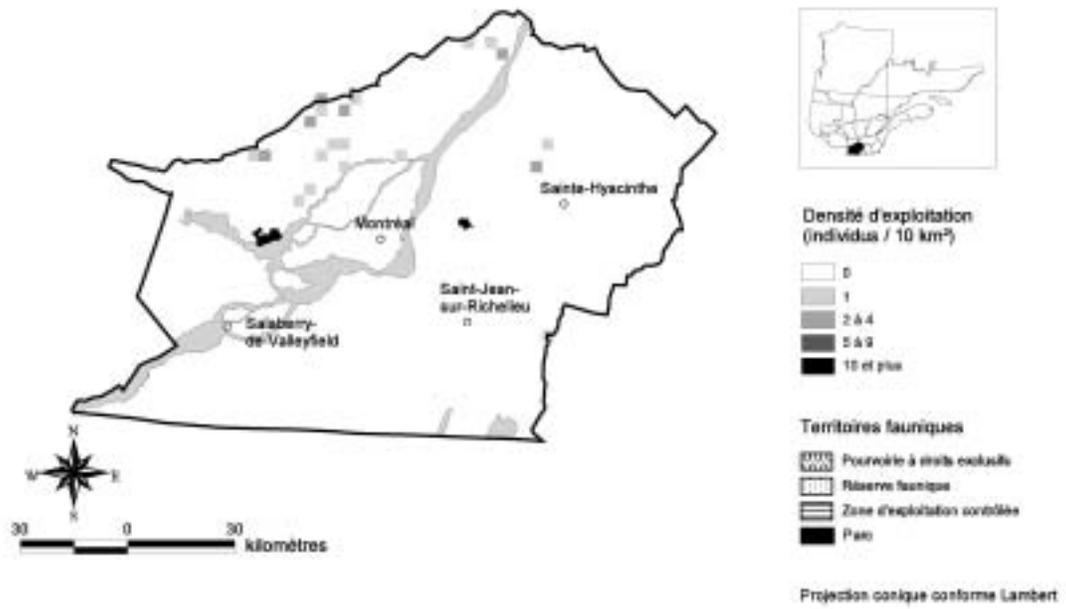


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 8 en 2001.

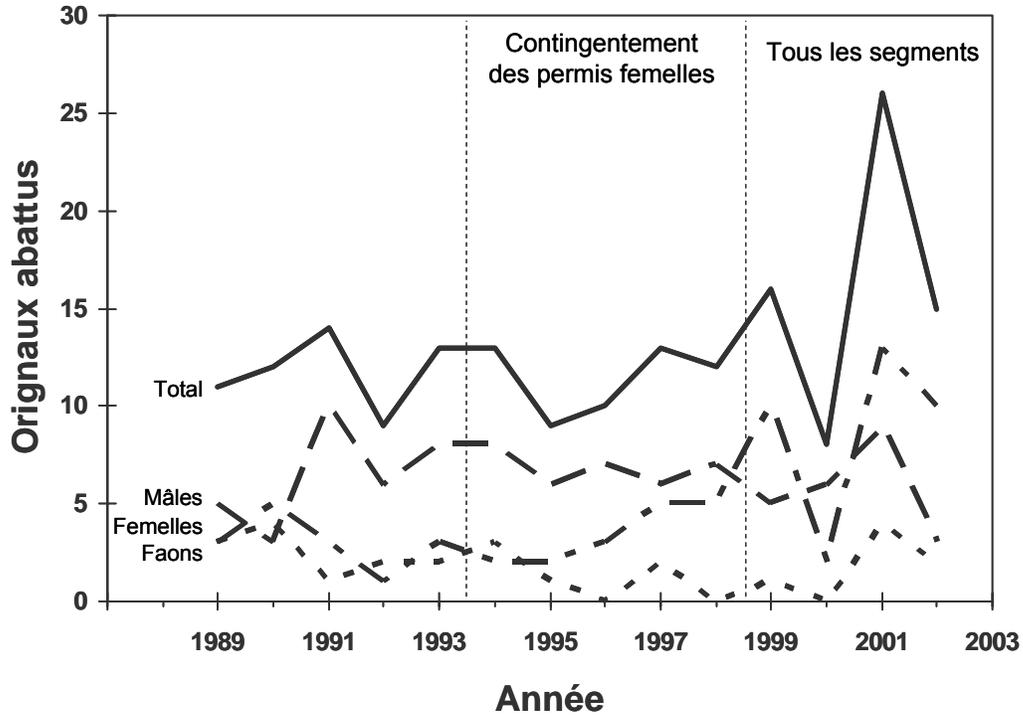


Figure 2. Évolution de la récolte d'orignaux de la zone 8.

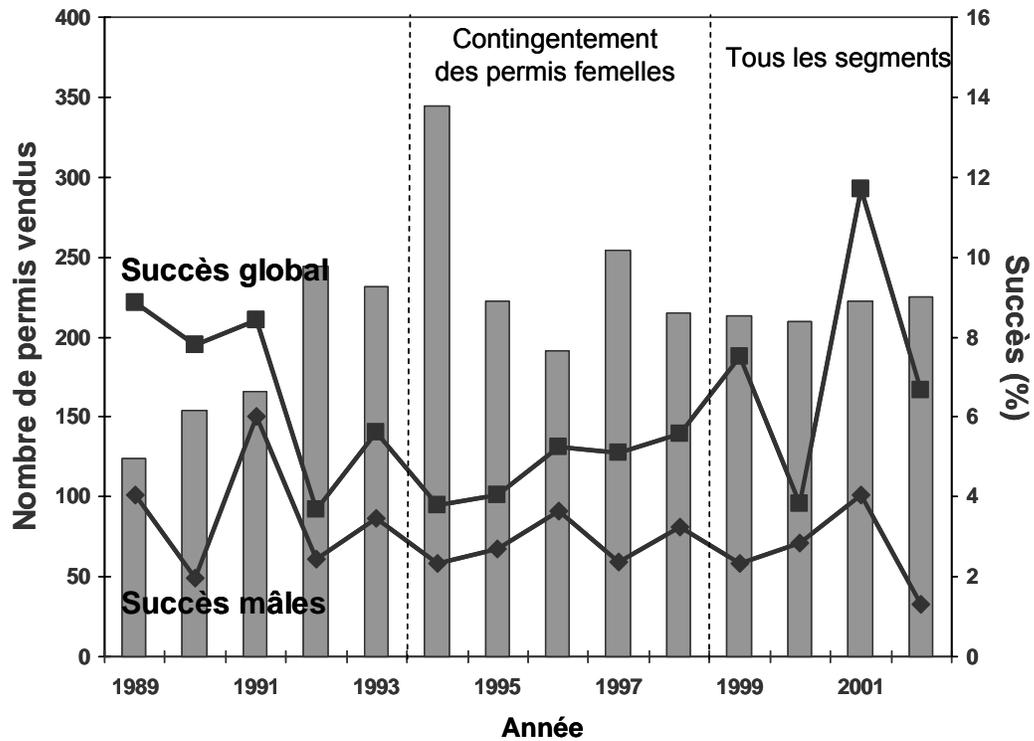


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 8.

## 6.9 Zone 9 – Par : Monique Boulet, biologiste – Région de Lanaudière

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

L'alternance + a été retenue dans le cadre du Plan de gestion 1999-2003. La récolte de femelles adultes n'était autorisée qu'en 2001 et 2003, alors que seuls les mâles et les faons étaient autorisés en 1999, 2000 et 2002. Seul l'arc est autorisé dans cette zone.

- Évaluation des indicateurs d'exploitation et interprétation

En 1989, la zone 9 comptait environ 800 orignaux ou 1,8 orignal/10 km<sup>2</sup>, en hiver. Au cours de la période 1989 et 1993, autour de 1 880 permis étaient vendus annuellement; ce nombre s'est maintenu jusqu'en 1995. A l'époque, tous les segments de population étaient autorisés, mais à l'arc seulement. La récolte moyenne globale était de 162 orignaux, dont 65 femelles, 76 mâles et 21 faons. Le taux d'exploitation atteignait 16 %. Le succès global moyen approchait 8,5 % et le succès des mâles adultes, exprimé en bêtes/100 jours-chasseurs, se situait autour de 4,0. En 1993, un second inventaire se tenait dans la zone. Le cheptel était stable mais la proportion de mâles était plus importante (68 vs 47 mâles/100 femelles en 1989). La productivité demeurait faible à 44 faons/100 femelles.

Le Plan de gestion 1994-1998 visait un accroissement de la densité de population à 2,5 orignaux/10km<sup>2</sup>. Souhaitant atteindre ce niveau, une chasse sélective avec contingentement des femelles adultes a été appliquée de 1994 à 1998. Entre 490 et 525 permis spéciaux ont été offerts dans le but de récolter au plus 50 femelles. La récolte moyenne de femelles a été de 38, permettant ainsi la sauvegarde d'environ 135 bêtes en cinq ans, par rapport à la période de 1989 à 1993. Malgré cette mesure restrictive, les différents paramètres de récolte n'indiquaient aucune amélioration de la qualité de chasse. La récolte globale est passée de 143 à 121 orignaux. Le succès a oscillé entre 7,1 et 9,4 %, avec des pics en 1996 et 1998, pour une moyenne de 8,1 %. Soulignons que, depuis 1988, seul l'arc est permis sur une période de 23 jours, débutant le dernier samedi de septembre. Le succès chez les mâles adultes est demeuré relativement stable (4,5 %) depuis 1989. Comme partout au Québec, la fréquentation a connu un déclin important, surtout en 1995 et 1996. En moyenne, la vente de permis a chuté de 16 % par rapport à la période 1989-93. La récolte et le succès des mâles adultes ne réagissant pas aux nouvelles modalités de chasse, on soupçonnait une décroissance légère de la densité de population.

Devant cette appréhension, des mesures encore plus restrictives ont été mises en vigueur à partir de 1999, dans le cadre du Plan de gestion 1999-2003. La récolte de

femelles adultes n'est autorisée qu'en 2001 et 2003. Une fois encore, on assiste à la désertion d'une partie de la clientèle au cours des deux premières années du plan; une première baisse de 24 % entre 1998 et 1999, qui peut s'expliquer par l'attrait des chasseurs pour les zones offrant la chasse ouverte à tous les segments, et de 8 % en 2000. Quelques chasseurs sont revenus en 2001, année permissive, pour retrouver le niveau de 1999. En moyenne, la fréquentation a dégringolé de 37 % par rapport au Plan de gestion 1994-1998 et de 47 % par rapport à la période entre 1989 et 1993.

Malgré les restrictions imposées aux chasseurs, les différents indicateurs de récolte ne laissent toujours pas présager une reprise du cheptel. L'année 1999 a été une année de triste record. Seulement 46 orignaux, dont 37 mâles adultes et 9 faons, ont été récoltés. En 2000 et 2001 (année permissive), la situation s'est améliorée avec des récoltes respectives de 74 et 93 orignaux, pour fléchir à 62, en 2002. Le succès global a fluctué entre 4,3 %, en 1999, et 8,8 % en 2001. En 2002, il est descendu à 6,3 %, soit 1,7 point sous la valeur de 2000. En 2001, la pression de chasse sur le segment femelle a été importante. Ce dernier représentait près de 50 % de la récolte globale, alors que la proportion des mâles et des faons approchait, respectivement, 42 et 9 %. Le prélèvement des mâles adultes a varié entre 37 et 55, au cours de ce plan. On remarque cependant une diminution de 13 % après l'année permissive par rapport à l'année précédente. Par contre, en 2002, plusieurs cas de mortalités (n = 14) autres que par la chasse et les accidents routiers ont été répertoriés. L'analyse du succès de récolte des mâles offre un portrait plus représentatif de la tendance de la population à long terme. La moyenne des succès pour les trois périodes entre 1989 et 2002 n'indique aucune tendance. L'inventaire aérien en 2001 venait appuyer le diagnostic pressenti de la situation de l'orignal dans la zone 9.

- Évaluation du niveau de population

Le dernier inventaire de population a eu lieu au cours de l'hiver 2000-2001. A ce moment, on estimait le nombre d'orignaux à 500 orignaux, soit une densité de 1,1 orignal/10km<sup>2</sup>. Elle se composait de 120 mâles, 270 femelles et 110 faons. À l'automne 2000, la proportion de mâles chez les adultes frôlait 40 % et le nombre de faons/100 femelles côtoyait 47. Malgré une bonne représentativité des mâles, la productivité est faible par rapport à celles observées ailleurs au Québec. Depuis 1993, la population a chuté de 60 %, soit une moyenne de 7 % par année. En présumant que le déclin observé au cours des dernières années s'est poursuivi, le nombre d'orignaux devait atteindre, à l'hiver 2003, environ 460 individus. Aucune donnée n'indique que la proportion des mâles et des faons dans la population ait varié durant ces deux dernières années. Le taux d'exploitation estimé en 2002 serait de l'ordre de 12 % tandis qu'il aurait atteint 18 % en 2001.

La distribution de l'orignal n'est pas uniforme sur l'ensemble de la zone. Des densités plus élevées, de l'ordre de 1,7 orignal/10km<sup>2</sup>, se retrouvent sur 18 % du territoire, particulièrement dans les secteurs de Saint-Donat et du canton de Wentworth, à l'ouest de la zone. Une baisse considérable du cheptel s'est manifestée dans la région de Sainte-Agathe-des-Monts, qui supportait jadis une forte densité. Plus de 47 % du territoire est peu ou pas fréquenté par cette espèce, tandis que 35 % accueille une densité moyenne. L'extrême est de la zone, avec ses terres agricoles, et le corridor situé le long de l'autoroute 15 présentent des habitats peu propices à l'orignal.

- Bilan

Malgré l'imposition de modalités visant la sauvegarde des femelles les plus fécondes et un taux d'exploitation sous la barre des 15 %, la population d'orignaux de la zone 9 a décliné de 60 % depuis 1993. Étrangement, la proportion de femelles a très peu augmenté depuis 1989 et la lecture des échantillons de dents révèle que l'âge moyen est stable à près de 4 ans (moyenne 1996-1998 = 4,4 ans et 2001 = 4,2 ans). D'autre part, le nombre de faons/100 femelles à l'automne s'est légèrement accru, mais demeure relativement faible, ce qui laisse présumer une faible productivité (faible taux de fécondation, problème de stérilité, mortalité prénatale, etc.) ou une forte mortalité chez les faons au cours du premier été (mortalité à la naissance, abandon par la mère, prédation, maladie, etc.). Pour leur part, les candidats mâles sont présents en quantité suffisante (65 mâles/100 femelles à l'automne et 45, à l'hiver); ce paramètre ne constitue donc pas un facteur limitant. Toutefois, nous avons peu d'informations sur l'impact du dérangement humain durant la période d'accouplement. Ce déclin de la population d'orignaux est un phénomène généralisé sur tout le territoire, mais il semble plus accentué dans les secteurs de Saint-Donat et de Sainte-Agathe-des-Monts. Pour l'instant, il nous est impossible d'expliquer scientifiquement l'affaissement du cheptel d'orignaux sur ce territoire. Néanmoins, les modifications de l'habitat, la maladie, le dérangement humain et le braconnage sont, entre autres, ciblés. La présence du cerf est parfois visée comme facteur influençant la répartition et la densité de l'orignal. Dans la partie ouest de la zone, la densité de cerfs est relativement peu élevée (inférieure à 4 cerfs/km<sup>2</sup>), alors que la biomasse en plantes herbacées y est forte. Dans la partie est, l'habitat d'été est pauvre et la densité de cerfs est faible (1 cerf/km<sup>2</sup>). Il est donc peu probable que la compétition interspécifique joue un rôle majeur dans la distribution et la densité des orignaux dans cette zone. De plus, aucun signe d'épidémie du parasite communément appelé « ver des méninges », dont le vecteur est le cerf, n'a été relevé.

Enfin, les modalités restrictives, l'accès de plus en plus problématique et les occasions de moins en moins fréquentes de croiser un orignal ont abouti à une baisse de clientèle de plus de 50 % depuis 1994. Le retour à la chasse ouverte à tous les segments, en 2001, a eu peu d'impact sur la fréquentation de cette zone, dont la clientèle est surtout locale ou provient du Grand Montréal.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone 9 occupe une superficie de 6 045 km<sup>2</sup>, dont 76 % (4 600 km<sup>2</sup>) constitue de l'habitat forestier susceptible d'être fréquenté par l'orignal à un moment ou l'autre de l'année. Globalement, les peuplements résineux sont recherchés comme habitat d'abri, tandis que les feuillus offrent une biomasse plus importante pour la nourriture. Une mosaïque équilibrée représente le meilleur habitat pour l'orignal.

Les grands ensembles forestiers se composent majoritairement de peuplements relativement jeunes de dominance feuillue souvent parsemés d'îlots de conifères. La présence de peuplements résineux est plus fréquente au nord de la zone, notamment dans le secteur s'étendant de Sainte-Agathe à Saint-Côme en passant par Saint-Donat, dans le triangle Lachute-Saint-Sauveur-Saint-Jérôme et au centre de la zone. Les grandes étendues résineuses sont rares et celles sises sur les terres du domaine de l'État ont été exploitées ou sont convoitées par l'industrie forestière. À l'exception

des terres agricoles et agro-forestières, localisées à l'est de la zone, l'original occupe la totalité de la zone, mais à diverses intensités. Le relief et les facteurs humains semblent jouer un rôle déterminant dans le choix de l'habitat hivernal. Généralement, les orignaux préfèrent les terres d'altitude supérieure à 400 mètres tandis que les cerfs de Virginie se confinent sur les basses terres et dans les vallées. Les terres d'altitude plus élevée se rencontrent dans la partie centrale de la zone et s'étendent du nord au sud. Le secteur de Saint-Donat accueille les sommets les plus hauts. Le degré d'occupation humaine intervient également et explique la désertion de certains secteurs par l'original comme le corridor de l'autoroute 15 et possiblement les environs de Sainte-Agathe.

### **Modalités de gestion de la zone**

Afin de favoriser la population d'originaux de la zone 9, seuls les mâles avec bois sont autorisés pour toute la durée du présent plan de gestion. L'arc demeure la seule arme permise. L'objectif du Ministère est d'au moins maintenir le niveau de population actuelle. Le report du début de la saison de chasse d'une semaine a été adopté.

Enfin, il paraît évident qu'en plus de la chasse, d'autres facteurs sont également responsables de la décroissance du cheptel dans cette zone. Des signes semblables ont été relevés dans la réserve faunique Rouge-Matawin (voir le plan de gestion de la zone 15) et possiblement dans le parc du Mont-Tremblant, qui est contigu à la zone 9. Des propositions d'études devront être élaborées pour rechercher les causes de ce déclin.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation mixte : original (plus abondant dans les massifs montagneux) et cerf de Virginie.

Par son occupation humaine relativement dense et son important réseau routier, la zone 9 pourrait accueillir une population d'originaux de près de 2 originaux/10 km<sup>2</sup> d'habitat, tout en respectant la capacité de support de l'habitat et le niveau de tolérance sociale.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : seuls les mâles avec bois sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : saison retardée d'une semaine par rapport au dernier plan de gestion, soit une saison à l'arc de 23 jours débutant le premier samedi d'octobre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 9 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 4 600 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	121	46	74	102	62
Mâles adultes	60	37	55	42	48
Femelles adultes	46	0	0	51	0
Faons	15	9	19	9	14
Succès total (%)	9,1	4,5	8,0	9,6	6,3
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	1 327	1 014	930	1 059	977 <sup>c</sup>
Résidents	1 321	1 009	925	1 056	971
Non-résidents	6	5	5	3	6
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	121	46	74	102	60
Mâles adultes	60	37	55	42	48
Femelles adultes	46			51	
Faons	15	9	19	9	12
Début de la saison	26-sept	25-sept	30-sept	29-sept	28-sept
Durée (jours)	23	23	23	23	23
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

<sup>c</sup> données préliminaires

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 9, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 4 600 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	143	54	83	114	81
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	16	7	6	8	5
Autres	6	1	3	4	14
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,26	0,10	0,16	0,22	0,13
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	2,88	2,20	2,02	2,30	2,12
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	3,77 (15)	2,70 (21)	3,28 (25)	2,70 (14)	3,14 (31)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	2,96 (13)	-	-	4,20 (14)	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	56,6 (15)	39,4 (Inventaire)	-	45,2 (14)	-
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	35,7 (10)	61,9 (13)	18,2 (6)	3,6 (1)	22,6 (7)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	114 (8:7)	200 (6:3)	171 (12:7)	125 (5:4)	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	53,0 (15:8)	47,2 (Inv)	-	17,6 (9:14)	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	63,6 (18:8)	-	-	42,9 (6:14)	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 9.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 4 600 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure 1994-1998 <sup>a</sup>	Situation actuelle	
		2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,80	1,08	1,00
- Population totale (hiver)	810	500	460
- Productivité (faons/100 femelles)	44	40	40
- Recrutement (% faons à l'automne)	22	22	22
- Taux d'exploitation (%)	17	13	12
- Tendances de la population	stable	N/A	à la baisse

Récolte d'originaux	Situation antérieure 1998 <sup>c</sup>	Situation actuelle	
		2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	N/A	N/A	N/A
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	N/A	N/A	N/A
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	N/A	N/A	N/A
- Territoire libre	121	93	62
- TOTAL	121	93	62

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

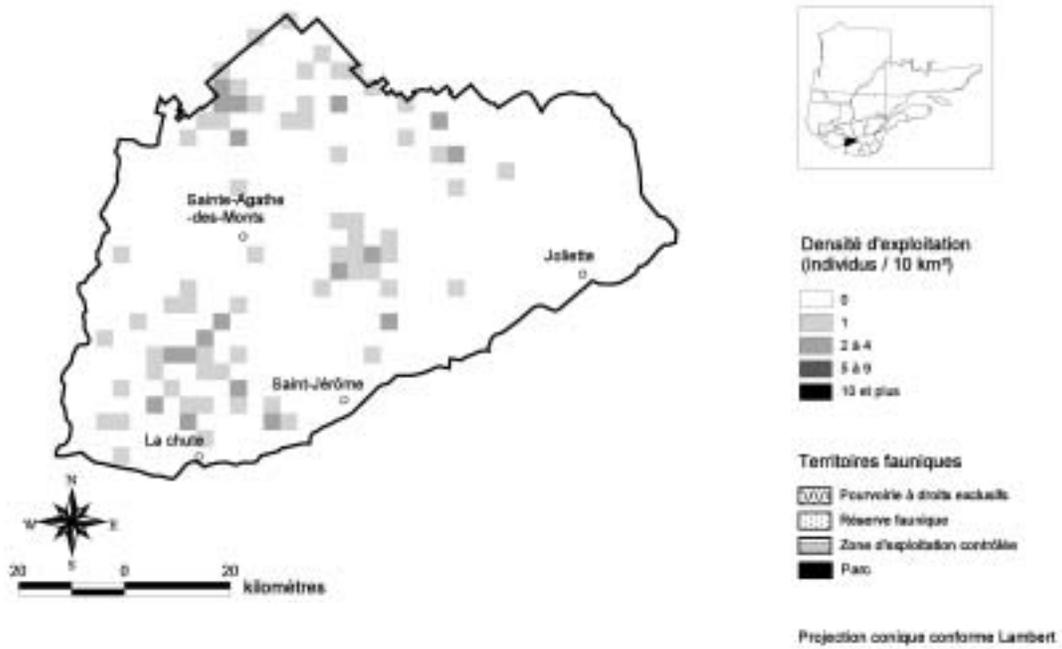


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 9 en 2001.

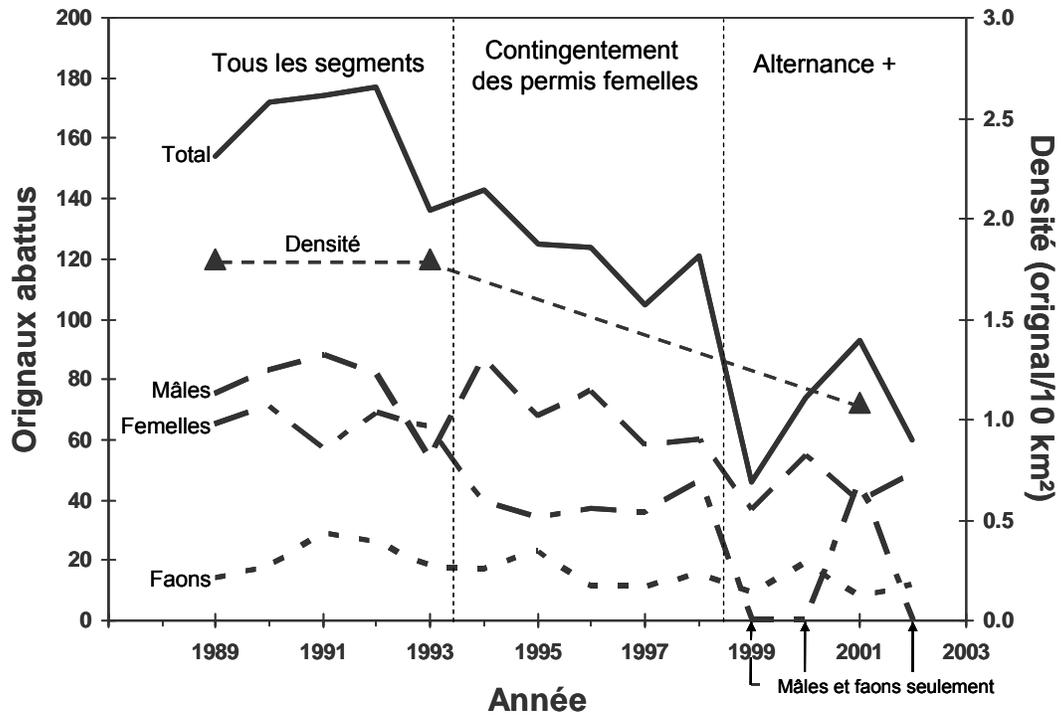


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 9.

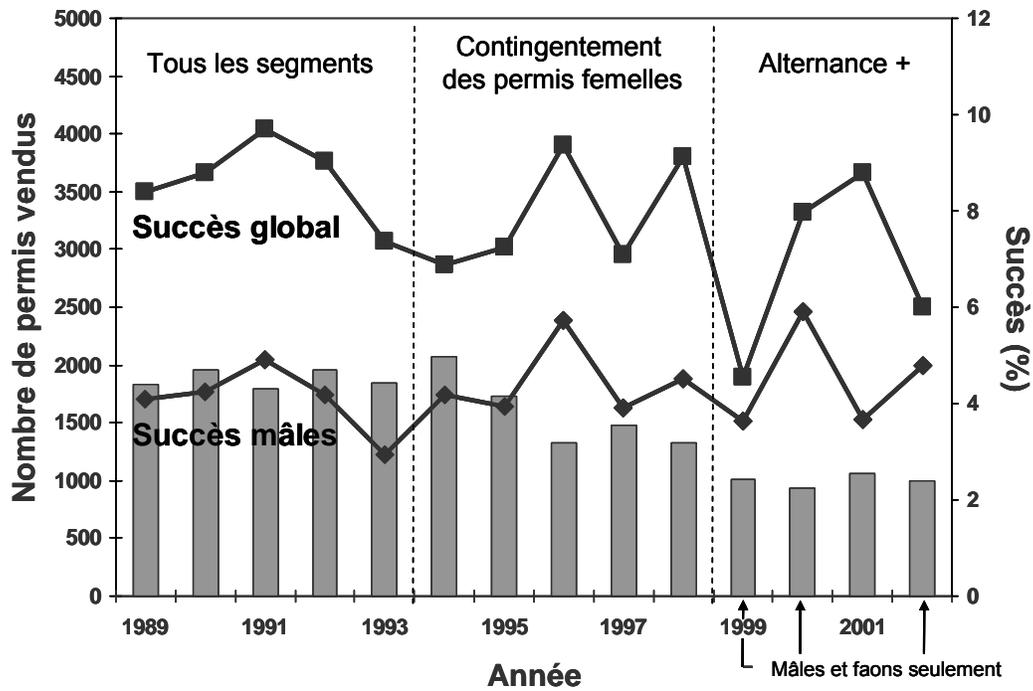


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 9.

### 6.10 Zone 10 – Par : François Goudreault, biologiste – Région de l'Outaouais

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Avant 1994, l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive se pratiquait sans égard au sexe et à la maturité des bêtes. De 1994 à 1998, le plan de gestion prévoyait une réduction de la moitié des femelles abattues en obligeant les chasseurs à détenir un permis autorisant la récolte des femelles adultes : ce permis pouvait être obtenu par un tirage au sort. Depuis 1999, l'objectif de restreindre l'abattage des femelles a été maintenu en utilisant le principe de l'alternance, i.e., que la récolte des femelles adultes fut autorisée une fois à tous les deux ans par tous les participants à une excursion de chasse. Cependant, une restriction supplémentaire est venue s'ajouter : l'année où la femelle fut interdite, le faon le fut aussi.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Depuis la création de la zone 10 en 1984, la récolte de 646 orignaux effectuée en 2001 a été la troisième plus importante. Même si, en 2001, il s'est récolté 304 femelles adultes, le prélèvement moyen étalé sur 2001 et 2002 a quand même été inférieur à la moyenne de 250 femelles abattues annuellement, entre 1990 et 1993.

Alors que l'on aurait dû s'attendre à une récolte annuelle moyenne de mâles adultes plus élevée durant le Plan de gestion de l'orignal 1999-2003, en comparaison de celui de 1994-1998, c'est plutôt une stagnation de la récolte autour de 260 bêtes qui a été observée. Durant la période 1999-2002, la récolte des mâles adultes a cependant été supérieure de 8,3 % à celle effectuée entre 1989 et 1993, alors que la récolte annuelle moyenne était de 239 mâles.

Durant les quatre premières années du Plan de gestion de l'orignal 1999-2003, le rapport des sexes dans la récolte a été de 56 femelles/100 mâles adultes alors qu'il était de seulement 50 lors du Plan de gestion de l'orignal 1994-1998. Entre 1989 et 1993, alors que les femelles adultes ne bénéficiaient d'aucune mesure de restriction, la moyenne était de 94 femelles/100 mâles. Somme toute, la modalité de l'alternance et celle du contingentement des femelles adultes ont permis d'épargner respectivement 80 et 94 femelles adultes à chaque année.

À l'instar de la tendance provinciale, le nombre annuel moyen de permis de chasse est passé de 7 374 pour la période 1994-1998 à 6 214 pour les trois premières années du Plan de gestion 1999-2003. Lorsque la modalité de chasse est restrictive, on estime

qu'environ 700 chasseurs ne renouvèlent pas leur permis ou changent de zone de chasse. Ces données incluent les chasseurs de la réserve faunique de Papineau-Labelle.

En 2001, le succès de chasse de 11,4 % a constitué un sommet depuis 1989, année où l'identification du permis à une zone de chasse est devenue obligatoire. En 2000, le succès de chasse lorsque seul le mâle était permis a été de 6,1 %, tandis qu'il était de 6,2 % en 1992 quand la modalité de chasse était non restrictive. Ces observations incluent le succès de chasse de la réserve faunique de Papineau-Labelle.

Due à une distribution des orignaux concentrée davantage dans l'arrière pays, la mortalité occasionnée par les collisions avec des véhicules automobiles est plutôt faible : moins d'une dizaine par année. Par ailleurs, il ne faudrait pas sous-estimer la mortalité due au parasitisme : le ver des méninges, qui est présent chez 75 % des cerfs de Virginie de la zone 10, peut se transmettre à l'orignal. Apparemment inoffensif chez le cerf, il peut être létal pour l'orignal. Toutefois, ce sont seulement les cas facilement observables qui sont rapportés.

- Évaluation du niveau de population

Depuis 1996, trois inventaires aériens de l'orignal ont été réalisés dans la zone 10. On estime la sommation de ces trois inventaires à 3 660 orignaux dont les densités se répartissent ainsi : la réserve faunique de Papineau-Labelle (3,85 orignaux/10 km<sup>2</sup>), la zone 10 ouest (1,8 orignal/10 km<sup>2</sup>) et la zone 10 est (1,5 orignal/10 km<sup>2</sup>).

L'estimation de la population de la zone 10, incluant la réserve faunique de Papineau-Labelle en 2003, serait de 4 850 orignaux après chasse, soit une densité de 2,57/10 km<sup>2</sup>.

- Bilan

À l'exception de la réserve faunique Papineau-Labelle où la population d'orignaux est demeurée stable jusqu'en 1996, les populations d'orignaux des zones 10 ouest et 10 est se sont accrues. Cette situation se traduit globalement par de plus fortes récoltes lors des années permissives et par un meilleur succès de chasse.

Nous croyons que la modalité de l'alternance, qui a remplacé l'abattage contingenté des femelles adultes du Plan de gestion de l'orignal 1994-1998, a permis de poursuivre l'objectif de croissance de la population d'orignaux. Nous pensons également que le prélèvement des faons, lorsque la femelle adulte était interdite, aurait contribué à un meilleur succès de chasse, sans menacer significativement le taux d'accroissement de la population.

- Autres points à souligner

Seule la chasse à l'arc est permise dans la zone 10 est. Cette modalité a été implantée en 1988 et elle avait pour objectif de restaurer la population d'orignaux tout en permettant un prélèvement modéré de la ressource. Le prélèvement a atteint le niveau record de 62 orignaux en 1998 et depuis, la récolte stagne autour de 45 bêtes lors des

années permissives, ce qui représente un taux d'exploitation d'environ 7 % par rapport aux 607 orignaux inventoriés en janvier 2001. Nous croyons que ce taux pourrait être doublé, tout en permettant à la population de s'accroître légèrement.

- Situation dans les zecs

Les zecs Saint-Patrice et Pontiac ont appliqué des modalités plus restrictives que la zone : la zec Pontiac exigeait que trois coupons de transport soient apposés par bête abattue pour toutes les années du plan de gestion, tandis que la zec Pontiac a appliqué cette mesure en 2002 seulement.

### **Situation dans les réserves**

- Réglementation en vigueur en 1999-2003

Les saisons de chasse sont plus longues et plus hâtives que celle de la zone 10 ouest pour ceux qui chassent à l'arme à feu. En général, leur durée a été de 18 jours. En 2002, la saison a débuté le 16 septembre et s'est terminée le 3 octobre.

De plus, les chasseurs ne sont pas soumis à la modalité de l'alternance. Le nombre de femelles à abattre est contrôlé par un tirage au sort des permis autorisant le détenteur à tuer une femelle adulte. Le nombre annuel moyen de chasseurs ayant un tel permis a été de 42 entre 1999 et 2002.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Entre 1999 et 2002, la récolte a varié entre 59 et 76 orignaux : 80 % de tous les animaux prélevés étaient des mâles adultes. Sur les 780 observations d'orignaux rapportées par les chasseurs durant la même période, les mâles adultes constituaient près de 22 % de la population. En 1996, lors de l'inventaire aérien, les mâles adultes comptaient pour 29,5 % de la population après chasse.

Entre 1999 et 2002, la moyenne annuelle a été de 594 chasseurs répartis en groupes de 3 ou 4 chasseurs. Les groupes de 4 chasseurs ont été choisis par 80 % de la clientèle. Le nombre moyen de jours de chasse effectués pour la même période a été de 1 895, ce qui se traduit par une pression de chasse de 11,6 jours/chasseur/10 km<sup>2</sup>.

- Évaluation du niveau de population

Deux inventaires aériens ont été réalisés dans la réserve faunique de Papineau-Labelle; celui de 1989 avait fourni une densité de  $3,9 \pm 21$  % orignaux/10 km<sup>2</sup> et celui de 1996, une densité de  $3,9 \pm 12$  % orignaux/10 km<sup>2</sup>. La distribution des 627 orignaux dans la réserve n'est pas homogène : on retrouve les plus fortes densités dans le centre-sud de la réserve, là où les sapinières sont plus abondantes.

- Bilan

Aussi longtemps que la récolte des femelles adultes sera limitée à une douzaine de bêtes par année, le niveau d'exploitation actuel pourra être maintenu ainsi que le succès de chasse. La réserve faunique de Papineau-Labelle exerce une influence non

négligeable sur les territoires adjacents : on estime en effet que 5 % des orignaux quittent la réserve à chaque année et deviennent disponibles pour les chasseurs de la zone 10 est.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie de la zone 10 totalise 23 075 km<sup>2</sup>, mais seulement 18 879 km<sup>2</sup> d'habitat sont exploités par la chasse, dont 5 541 km<sup>2</sup> d'habitat sont localisés dans la zone 10 est : la réserve faunique de Papineau-Labelle compte pour 1 524 km<sup>2</sup> d'habitat.

La distribution des orignaux dans la zone 10 n'est pas homogène. Dans la zone 10 ouest, l'orignal se retrouve dans le secteur occupé par les quatre zecs ainsi que dans le territoire sans affectation adjacent. Dans la zone 10 est, la moitié des orignaux sont concentrés dans la réserve faunique de Papineau-Labelle et l'autre moitié, surtout dans la partie sud de la zone 10 est. Bref, les orignaux n'ont pas tendance à fréquenter la forêt densément peuplée par les cerfs, comme l'indique le fait que moins de 5 % des orignaux proviennent de 36 % du territoire.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation cerf de Virginie avec un secteur orignal (nord-ouest de la zone).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance de la population d'orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée à la délimitation actuelle de la zone ou aux séparations des portions est et ouest.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse :

Zone 10 est : une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 22 septembre et une saison à l'arme à chargement par la bouche de 5 jours synchrone à celle du cerf de Virginie débutant le samedi le plus près du 25 octobre.

Zone 10 ouest : une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 22 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 9 octobre.

Armes permises :

Zone 10 est : arc seulement durant la saison à l'arc ; armes à chargement par la

bouche, arbalète et arc durant la saison aux armes à chargement par la bouche

Zone 10 ouest : arc seulement durant la saison à l'arc. Carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique Papineau-Labelle

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 10 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 18 879 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	604	673	365	713	327
Mâles adultes	338	282	349	303	315
Femelles adultes	145	286	10	312	6
Faons	121	105	6	98	6
Succès total (%)	9,6	10,1	6,4	11,4	5,8
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	6 300	6 672	5 708	6 261	5 671
Résidents	6 113	6 386	5 511	5 984	5 431
Non-résidents	187	286	197	277	240
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:F:Fa	M	M:F:Fa	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	78	57	40	66	39
Mâles adultes	59	37	40	36	39
Femelles adultes	6	16	0	24	0
Faons	13	4	0	6	0
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	23 sept.	22 sept.	21 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	461	556	249	582	224
Mâles adultes	226	201	249	217	224
Femelles adultes	131	261	0	282	0
Faons	104	94	0	83	0
Début de la saison	17 oct.	9 oct.	7 oct.	6 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 10, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 18 879 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	618	679	384	728	348
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	1	1	5	7	5
Autres	4	1	14	8	16
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,33	0,36	0,20	0,39	0,18
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	3,34	3,53	3,02	3,32	3,00
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,90 (5)	2,75 (56)	3,37 (37)	3,55 (37)	N/D
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,50 (2)	3,92 (53)	N/A	3,68 (57)	N/A
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	56,0 (338)	41,9 (282)	95,6 (349)	42,5 (303)	96,3 (315)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	60,0 (3)	44,6 (56)	32,4 (37)	37,8 (37)	N/D
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	170 (339:145)	82 (284:287)	100 (349:16)	145 (304:312)	50 (313:7)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	85 N/A	36 (103:218)	31 N/A	31 (98:231)	57 N/A
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	N/A	61,4 (111:218)	N/A	45,9 (124:231)	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

N/D : Non disponible

Tableau 2. Récolte d'originaux dans la réserve faunique de la zone 10, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'originaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique de Papineau-Labelle</b>					
Population d'originaux : 627 (janvier 1996)					
Superficie d'habitat : 1524 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	68 (149)	59 (156)	76 (157)	67 (155)	64 (157)
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	-	-	-	-	-
- Récolte totale					
- mâles adultes	54	46	61	52	53
- femelles adultes	8	8	10	8	7
- faons	6	5	5	7	4
- indéterminés	-	-	-	-	-
- TOTAL	68	59	76	67	64

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 10.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 17 355 km<sup>2</sup>; réserves = 1 524 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,2	2,4	2,4
- Population totale (hiver)	2 006	4 221	4 243
- Productivité (faons/100 femelles)	50	60	55
- Recrutement (% faons à l'automne)	27	29	28
- Taux d'exploitation (%)	19	7	20
- Tendances de la population	hausse légère	hausse légère	hausse légère

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	68	66	64
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	283	349	158
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	13	4	5
- Territoire libre	243	295	100
- TOTAL	607	714	327

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

Tableau 4. Statistiques de récolte pour les territoires structurés de la zone 10.

Territoires structurés	Densité de récolte (originaux/10km <sup>2</sup> )	Récolte des mâles	Fréquentation moyenne (chasseurs)	Mâles par 100 jours-chasseurs
<b>Réserves :</b>				
1994-1998	0,43	65	1 356	3,8
1999-2002	0,44	53	1 895	2,8
% croissance	2,3%	-18,5%	39,7%	-26,3%
<b>PADEs :</b>				
1994-1998	0,33	2,4	202	1,20
1999-2002	0,43	3,7	208	1,76
% croissance	30,3%	54,2%	3,0%	46,7%
<b>Zecs :</b>				
1994-1998	0,31	130	15 891	0,82
1999-2002	0,35	149	15 524	0,96
% croissance	12,9%	47,2%	-2,3%	17,1%

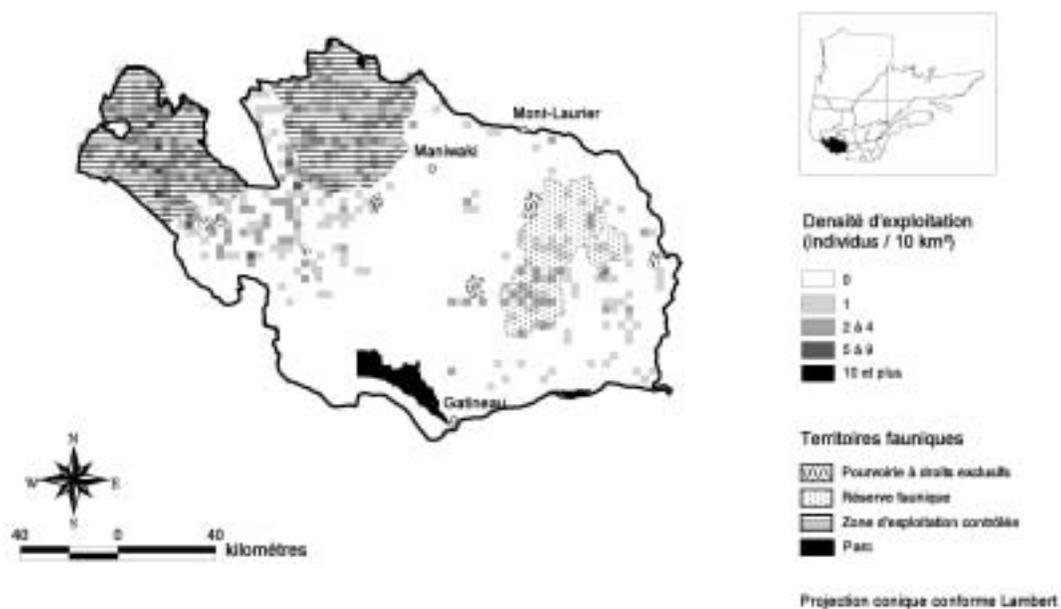


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 10 en 2001.

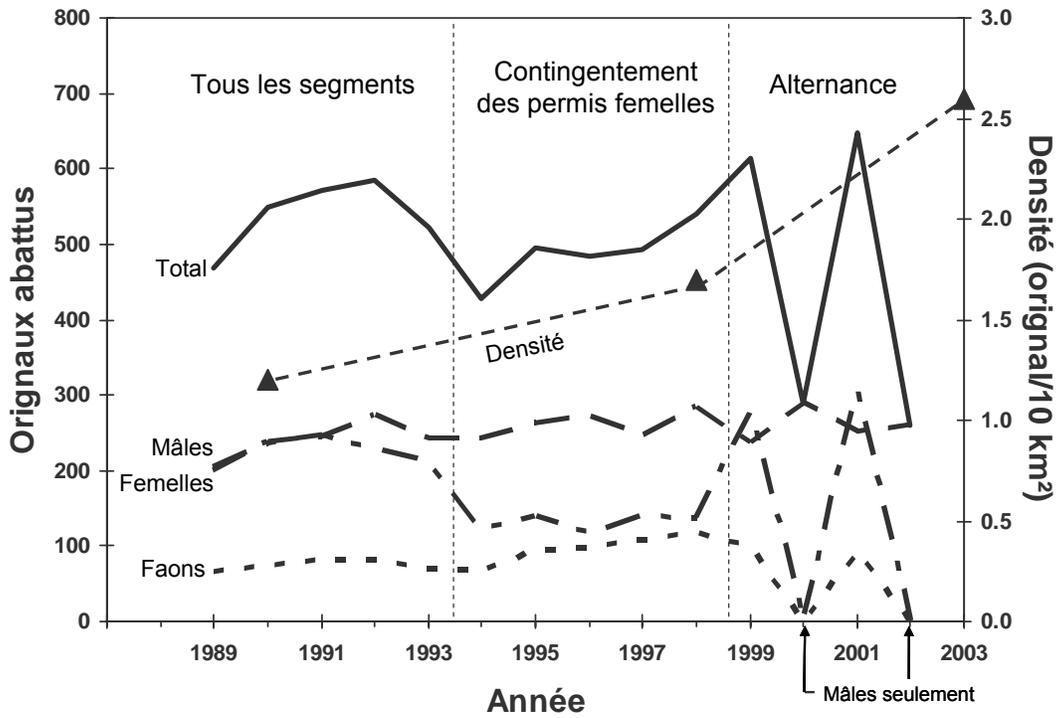


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 10, hors réserve.

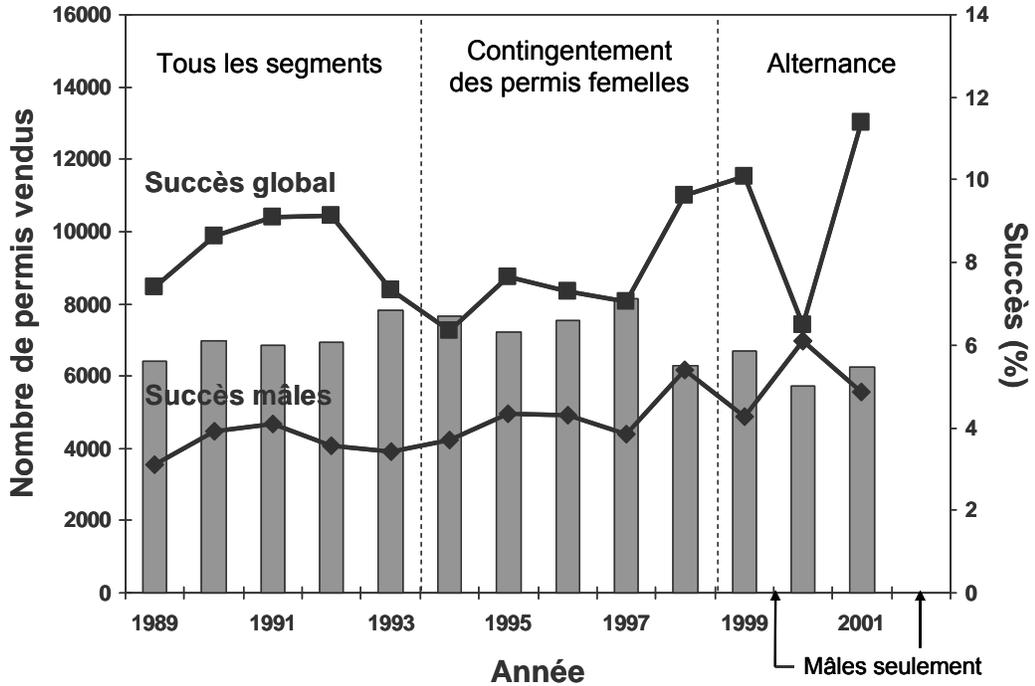


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 10, réserve incluse.

### 6.11 Zone 11 – Par : Michel Hénault, biologiste – Région des Laurentides

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

La zone 11 est séparée en deux parties, est et ouest, depuis la mise en vigueur du Plan de gestion 1994-1998. Cette division de la zone a été nécessaire afin de permettre l'application de mesures réglementaires adaptées à la situation de l'original. D'une part, la sous-zone 11 ouest se démarquait par une grande stabilité des paramètres de la récolte, ce qui ne nécessitait donc pas de modifications majeures aux modalités de chasse. D'autre part, la population d'original dans la partie est montrait des signes de surexploitation, notamment par une baisse régulière du nombre d'originaux récoltés. De plus, les résultats d'inventaires aériens confirmaient cette analyse. Afin de faciliter la lecture du plan de zone, les résultats propres à chacune des sous-zones sont présentés ici de façon distincte.

#### Sous-zone 11 est

##### Situation dans la sous-zone

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La situation de l'original dans cette sous-zone a justifié l'application du scénario d'exploitation « alternance plus » au cours du Plan de gestion 1999-2003, tout en maintenant la chasse exclusive à l'arc. Ainsi, la récolte de femelles adultes n'a été autorisée qu'en 2001 et 2003.

- Évolution des indicateurs d'exploitation

La récolte totale a été en croissance au cours de la période 1998-2002. On note une récolte plus élevée en 2001, due à la présence de 6 femelles adultes dans les abattages. Règle générale, tel qu'illustré par la récolte des mâles adultes qui a augmenté de 6 à 17 bêtes, la population apparaît être en croissance.

Suite à la fermeture de la saison à l'arme à feu en 1994, le nombre de chasseurs a montré une baisse importante, suivie d'une remontée qui s'est amorcée en 1998. Le nombre de chasseurs était près du double en 2001, relativement à ce qu'il était en 1998, signe d'une reprise de l'intérêt des chasseurs. Le succès a été de 8,7 % en 2001, soit près du double de celui de 1992, alors que l'utilisation de l'arme à feu était autorisée. Le nombre annuel d'accidents routiers impliquant des originaux est trop faible pour être un indicateur significatif au niveau de la tendance de la population.

- Évaluation du niveau de population

La population de la zone a été inventoriée récemment, à l'hiver 2001. L'effectif était

alors de 312 individus, pour une densité de 0,98 orignal/10km<sup>2</sup> ( $\pm$  38 %). On en déduit que la population est en croissance, l'inventaire précédent ayant révélé en 1994 une densité de 0,3 orignal/10km<sup>2</sup>.

- Bilan

La situation de l'orignal s'est améliorée dans cette sous-zone au cours du Plan de gestion 1999-2003, bien que ce ne soit pas les mesures de chasse sélective qui ont contribué le plus au rétablissement de la population qui était en déclin depuis les années 80, mais l'arrêt de la chasse avec arme à feu depuis 1994. Considérant la grande accessibilité de la zone par le nombre de chemins forestiers et la popularité grandissante de la chasse à l'arc, le maintien de ce seul engin de chasse à la réglementation est approprié.

### **Habitat de la sous-zone**

La sous-zone 11 est couverte au total 3 972 km<sup>2</sup>, dont 3 145 constituent de l'habitat forestier pour l'orignal. Cette superficie d'habitat a été identifiée sur la base de la couverture forestière présente sur les cartes topographiques 1:50 000. À partir du Système d'information forestière par tesselles (SIFORT) et des indices de qualité d'habitat, nous constatons que le couvert d'abri disponible est peu abondant dans la sous-zone, avec 0,5 et 26,8 % de la superficie couverte par des peuplements d'abri de qualité élevée ou moyenne, respectivement. Le reste, soit 72,7 % de la superficie, est occupé par des habitats d'abri de qualité faible ou nulle. La récolte totale de petits peuplements résineux enclavés dans des forêts feuillues n'est pas un aménagement forestier propice à l'amélioration de l'habitat de l'orignal, notamment dans le contexte de la sous-zone.

En revanche, les peuplements offrant une bonne source d'alimentation terrestre sont abondants pour l'orignal, avec 29 et 70 % de la superficie occupée par des peuplements de qualité élevée ou moyenne respectivement. Les peuplements de qualité nulle ou faible ne représentent que 1 % de la superficie. En ce qui concerne l'habitat de l'orignal, ce constat suggère que l'objectif des stratégies d'aménagement forestier devrait viser prioritairement une bonne répartition dans la sous-zone de peuplements d'abri de qualité moyenne, voire élevée lorsque possible.

Cet objectif d'aménagement de l'habitat de l'orignal devrait notamment être appliqué dans la portion à l'ouest de la rivière du Lièvre. En effet, c'est dans ce secteur qu'on note les signes de présence les plus fréquents. Ce secteur est caractérisé par la présence de massifs forestiers non morcelés. À l'inverse, la forêt à l'est de la rivière du Lièvre est plus fragmentée, en étant entrecoupée de zones agricoles et de villages. C'est aussi dans ce secteur qu'on note la présence de grands ravages de cerfs de Virginie, pour lesquels existent des objectifs d'habitat spécifiques.

### **Modalités de gestion de la sous-zone**

Les modalités mises en place depuis 1994 ont permis le rétablissement de la population d'orignal à un niveau plus intéressant pour les chasseurs et ceux-ci se montrent satisfaits de la réglementation actuelle. Il n'apparaît donc pas nécessaire de

modifier les paramètres de l'exploitation.

- Vocation de la sous-zone et objectif de population

Sous-zone à vocation mixte : cerf de Virginie et orignal (principalement à l'ouest de la rivière du Lièvre).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux.

- Modalités d'exploitation de la sous-zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone ou aux séparations des portions est et ouest.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : une saison à l'arc de 23 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre.

Armes permises : arc seulement.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la sous-zone 11 est, de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 145 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale	10	13	14	23	18
Mâles adultes	6	12	12	16	17
Femelles adultes	3	0	0	6	0
Faons	1	1	2	1	1
Succès	6,8	7,6	7,4	8,7	6,4
Nombre total de permis					
Total <sup>b</sup>	148	172	189	265	282
Résidents	146	170	185	257	274
Non-résidents	2	2	4	8	8
Segments autorisés <sup>c</sup>	M:T:Fa	M:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc					
Récolte totale	10	13	14	23	18
Mâles adultes	6	12	12	16	17
Femelles adultes	3	0	0	6	0
Faons	1	1	2	1	1
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	23	23	23	23	23
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Durée (jours)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> nombre total de permis (zone 11) excluant le nombre de chasseurs dans les territoires structurés de la zone 11 ouest

<sup>c</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/A : Non applicable

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la sous-zone 11 est, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 3 145 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres	10	15	19	23	21
Autres causes de mortalité					
Accidents routiers	0	0	0	0	2
Autres	0	2	5	0	1
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,03	0,04	0,04	0,07	0,06
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,47	0,55	0,60	0,84	0,90
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,5 (2)	2,7 (9)	1,5 (2)	3,8 (11)	N/D (0)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	N/D (0)	N/D (0)	N/D (0)	4,9 (7)	N/D (0)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	66,7 (6)	100,0 (12)	100,0 (12)	72,7 (16)	100,0 (17)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	33,3 (1)	55,6 (5)	66,6 (2)	11,8 (2)	N/D (0)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	(1:0)	(1:0)	(2:0)	(1:0)	(1:0)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	(1:0)	(1:0)	(2:0)	20 (1:6)	(1:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	(1:0)	(1:0)	(0:0)	66,7 (4:6)	(0:0)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la sous-zone 11 est.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 3 145 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994 <sup>a</sup>	2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,30	0,98	1,30
- Population totale (hiver)	108	312	420
- Productivité (faons/100 femelles)	N/D	94	94
- Recrutement (% faons à l'automne)	23,3	35,0	35,0
- Taux d'exploitation (%)	26,0	4,3	5,0
- Tendances de la population	à la baisse	à la hausse	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998	2001 <sup>c</sup>	2002 <sup>d</sup>
- Territoire libre	10	23	18
- TOTAL	10	23	18

<sup>a</sup> précédent inventaire aérien (1994)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>d</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/D : Non disponible

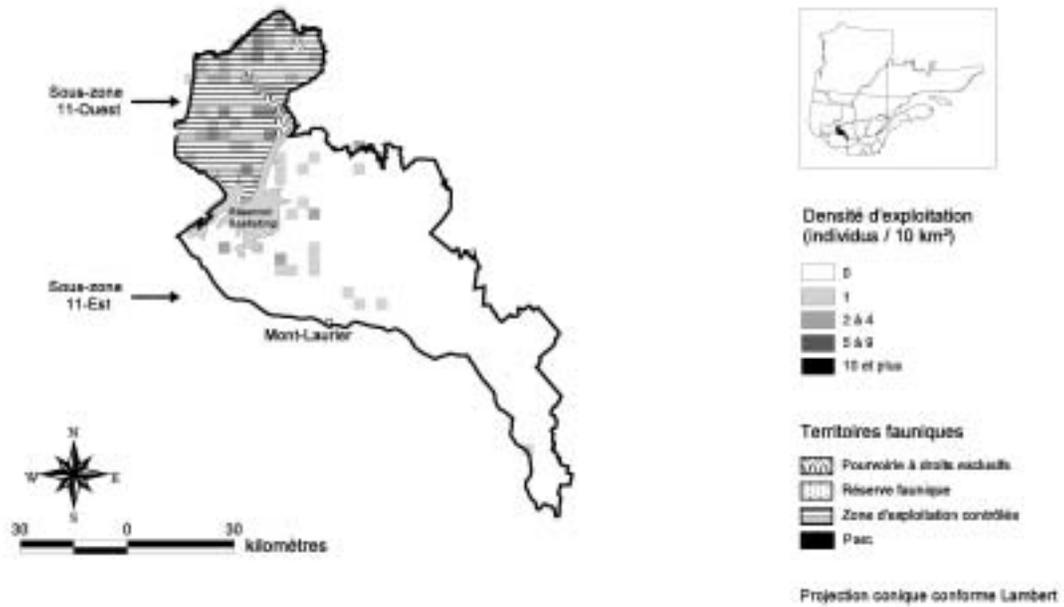


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 11 en 2001.

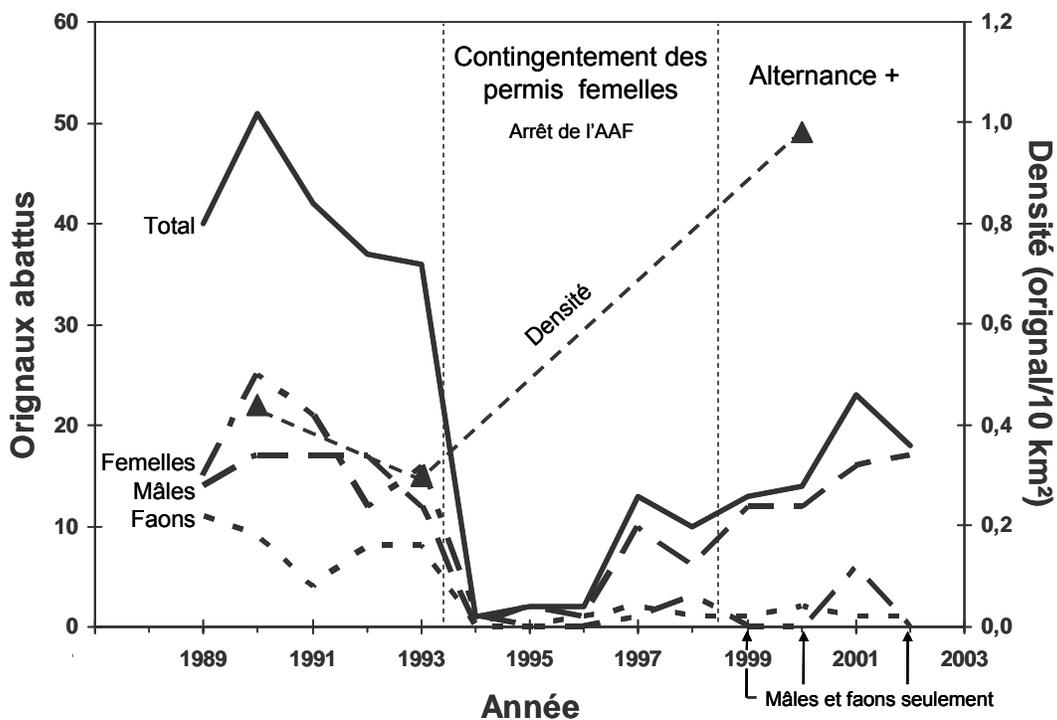


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la sous-zone 11 est.

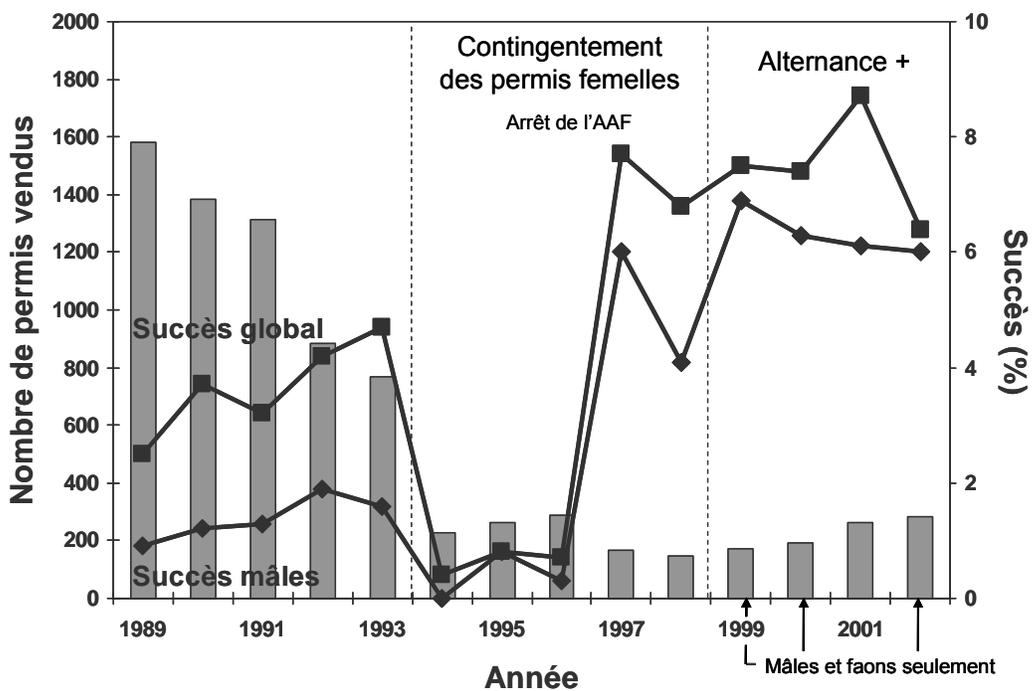


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la sous-zone 11 est.

## Sous-zone 11 ouest

### Situation dans la sous-zone

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La réglementation a été modifiée à quelques reprises dans cette sous-zone. En 1998, le précédent plan de gestion de l'original se terminait et la chasse sélective avec tirage de permis spéciaux pour l'abattage d'une femelle adulte était en vigueur. Notons que le tirage s'effectuait pour l'ensemble de la zone 11; cette année-là, 300 permis étaient disponibles, dont 172 détenteurs ont pratiqué la chasse dans la zec Petawaga, laquelle couvre 95 % de la superficie de la sous-zone. Lors de l'adoption du Plan de gestion 1999-2003, l'alternance de la possibilité de récolte de femelles adultes a été appliquée à la sous-zone 11 ouest. Ainsi, la récolte de femelles adultes sans contingentement a été possible en 1999. Par la suite, l'organisme gestionnaire de la zec a choisi d'utiliser un outil de gestion à partir de la saison de chasse 2000, soit le tirage au sort de permis spéciaux pour la récolte de femelles adultes spécifiques à ce territoire. Dans les autres territoires structurés de la sous-zone, l'alternance a été appliquée.

- Évolution des indicateurs d'exploitation

La récolte totale montre une légère décroissance dans cette sous-zone, entre 1998 et 2002, quoique les effectifs soient relativement petits. En effet, huit orignaux de moins ont été abattus entre le début et la fin de cette période. Cependant, le nombre de mâles adultes dans la récolte est en augmentation, mais encore ici, les écarts sont faibles, soit une différence de 6 orignaux. En contrepartie, le nombre de chasseurs fréquentant cette sous-zone a été en décroissance constante durant la même période. La combinaison des deux variables nous indique que le succès est très stable, en demeurant autour de 10 %. Ce résultat s'inscrit tout à fait à l'intérieur de la série historique observée pour le succès de chasse dans la zec Petawaga. En effet, le succès dans ce territoire se maintient à plus de 10 % depuis plus de dix ans, à l'exception des saisons 1994 et 1997 durant lesquelles il a été de 8,8 et 8,3 %. Ces indicateurs suggèrent que l'effectif de la population d'original est stable dans la sous-zone 11 ouest.

- Évaluation du niveau de population

La population de la zone 11 a été inventoriée récemment, à l'hiver 2001. Suite à une couverture totale de la sous-zone lors de cet inventaire, 300 orignaux y ont été dénombrés, pour une densité de 2,39 orignaux/10km<sup>2</sup>. Lors d'inventaires précédents, en 1990 et 1994, la densité était de 2,5 orignaux/10km<sup>2</sup> (intervalle de confiance de ± 0,6 et de 0,3 orignal/10km<sup>2</sup> respectivement). On en déduit que la population est stable depuis plus d'une décennie. En contrepartie, on note que le pourcentage de femelles lactantes a été peu élevé au cours des dernières années, mais les effectifs des échantillons sont faibles. Cependant, avec 61 faons par 100 femelles décomptées lors de l'inventaire aérien, la productivité semble très bonne.

- Bilan

La situation de l'original est stable dans cette sous-zone. La quasi-totalité de la sous-zone fait partie d'une zec et cette caractéristique permet une gestion fine de la population d'original. Suite à l'inventaire aérien de 2001, des ajustements ont été apportés en 2002 au nombre de permis spéciaux pour la récolte d'une femelle adulte, de façon à réduire leur nombre dans la récolte.

### **Habitat de la sous-zone**

La sous-zone 11 ouest couvre au total 1 255 km<sup>2</sup>, dont 1 150 constituent de l'habitat pour l'original. Cette superficie d'habitat a été identifiée sur la base de la couverture forestière présente sur les cartes topographiques 1:50 000. La sous-zone 11 ouest est couverte par une forêt feuillue et mixte sur la quasi-totalité du territoire. Avec la base de données du Système d'information forestière par tesselles (SIFORT) et les indices de qualité de l'habitat, il est possible de quantifier les diverses composantes de l'habitat de l'original. Pour ce qui est de l'abri, les peuplements offrant une qualité élevée sont absents du territoire, alors que ceux de qualité moyenne occupent 37 % de la superficie. Les peuplements de qualité faible ou nulle représentent, de leur côté, 63 % de la superficie. Les peuplements à dominance résineuse sont généralement épars. La récolte totale de ces petits peuplements résineux enclavés dans des forêts feuillues, où les coupes totales agglomérées ne représentent pas un aménagement forestier optimal pour cette espèce, alors que les diverses méthodes de coupe partielle permettent de maintenir un minimum d'abri.

Au niveau de l'alimentation terrestre, la sous-zone est couverte de façon presque continue par des habitats offrant une qualité élevée (41 % de la superficie) ou moyenne (57 %). Le reste se partage entre des habitats de qualité faible (1,2 %) ou nulle (0,4 %). Dans ce contexte, la production de nourriture n'apparaît pas comme un facteur limitant pour les originaux. À l'inverse, la faible représentativité des peuplements offrant une bonne qualité d'abri justifie qu'on s'attarde à leur répartition sur le territoire.

### **Modalités de gestion de la sous-zone**

Compte tenu de la stabilité historique de la récolte dans cette sous-zone, il n'apparaît pas nécessaire de modifier les paramètres de l'exploitation.

- Vocation de la sous-zone et objectif de population

Sous-zone à vocation mixte avec prédominance de l'original, le ravage de cerf de Virginie le plus proche étant situé dans la zone 11 est.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des originaux.

- Modalités d'exploitation de la sous-zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone ou aux séparations des portions est et ouest.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 27 septembre et une saison à l'arme à feu de 9 jours débutant le samedi le plus près du 11 octobre. Au cours du plan de gestion, la saison de chasse à l'arme à feu débutera à la fin de semaine de l'Action de Grâce, sauf en 2006 et 2007 où le début aura lieu la fin de semaine suivante.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc, avec possibilité de l'arbalète dans les territoires structurés ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 3a. Récolte d'originaux dans la sous-zone 11 ouest de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 150 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale	65	62	58	56	57
Mâles adultes	27	24	28	23	33
Femelles adultes	22	29	22	23	19
Faons	16	9	8	10	5
Succès <sup>b</sup>	10,2	10,4	10,0	10,1	10,6
Nombre total de permis					
Total <sup>b</sup>	639	598	579	552	538
Résidents	636	595	579	552	538
Non-résidents	3	3	0	0	0
Segments autorisés <sup>c</sup> (nombre de permis)	M:T:Fa (172)	M:F:Fa	M:T:Fa (150)	M:T:Fa (150)	M:T:Fa (120)
Saison à l'arc					
Récolte totale	1	0	3	0	1
Mâles adultes	1	0	2	0	1
Femelles adultes	0	0	1	0	0
Faons	0	0	0	0	0
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	30 sept.	29 sept.	28 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc					
Récolte totale	64	62	55	56	56
Mâles adultes	26	24	26	23	32
Femelles adultes	22	29	21	23	19
Faons	16	9	8	10	5
Début de la saison	17 oct.	9 oct.	14 oct.	13 oct.	12 oct.
Durée (jours)	9	9	9	9	9

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> Nombre total de chasseurs dans les territoires structurés de la sous-zone 11 ouest

<sup>c</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = Faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte dans la zec

Tableau 3b. Récolte d'originaux dans la sous-zone 11 ouest, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 1 150 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres	65	62	59	56	57
Autres causes de mortalité					
Accidents routiers	0	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0	0
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,57	0,54	0,50	0,49	0,50
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	5,56	5,20	5,03	4,80	4,68
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,7 (22)	2,9 (18)	2,6 (22)	2,4 (15)	N/D (0)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,2 (15)	4,2 (21)	3,5 (16)	3,7 (19)	N/D (0)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	55,1 (27)	45,3 (24)	56,0 (28)	50,0 (23)	63,5 (33)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	27 (10)	33 (13)	45 (17)	29 (10)	N/D (0)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	167 (10:6)	200 (6:3)	100 (4:4)	67 (4:6)	150 (3:2)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	133 (16:12)	53 (9:17)	80 (8:10)	62 (10:16)	N/D (5:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	56,2 (9:16)	51,1 (12:17)	36,4 (5:10)	43,7 (7:16)	N/D (5:N/D)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/D : Non disponible

Tableau 4. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la sous-zone 11 ouest.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 1 150 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994 <sup>a</sup>	2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	2,7	2,4	2,6
- Population totale (hiver)	315	276	300
- Productivité (faons/100 femelles)	39	61	61
- Recrutement (% faons à l'automne)	21,5	28,6	29,0
- Taux d'exploitation (%)	18,4	14,7	14,0
- Tendence de la population	stable	stable	stable

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998	2001 <sup>c</sup>	2002 <sup>d</sup>
- Réserves fauniques	N/A	N/A	N/A
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	62	53	55
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	3	3	2
- Territoire libre	N/A	N/A	N/A
- TOTAL	65	56	57

<sup>a</sup> précédent inventaire (1994)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>d</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

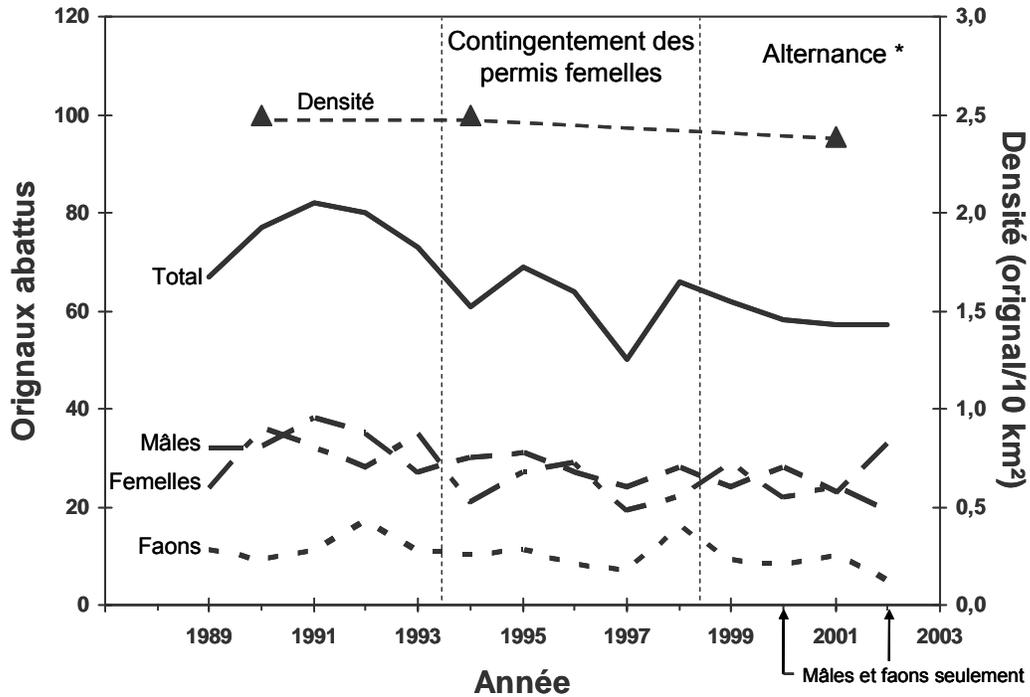


Figure 4. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la sous-zone 11 ouest.  
\* Le nombre de permis pour les femelles est contingenté dans la zec depuis 2000.

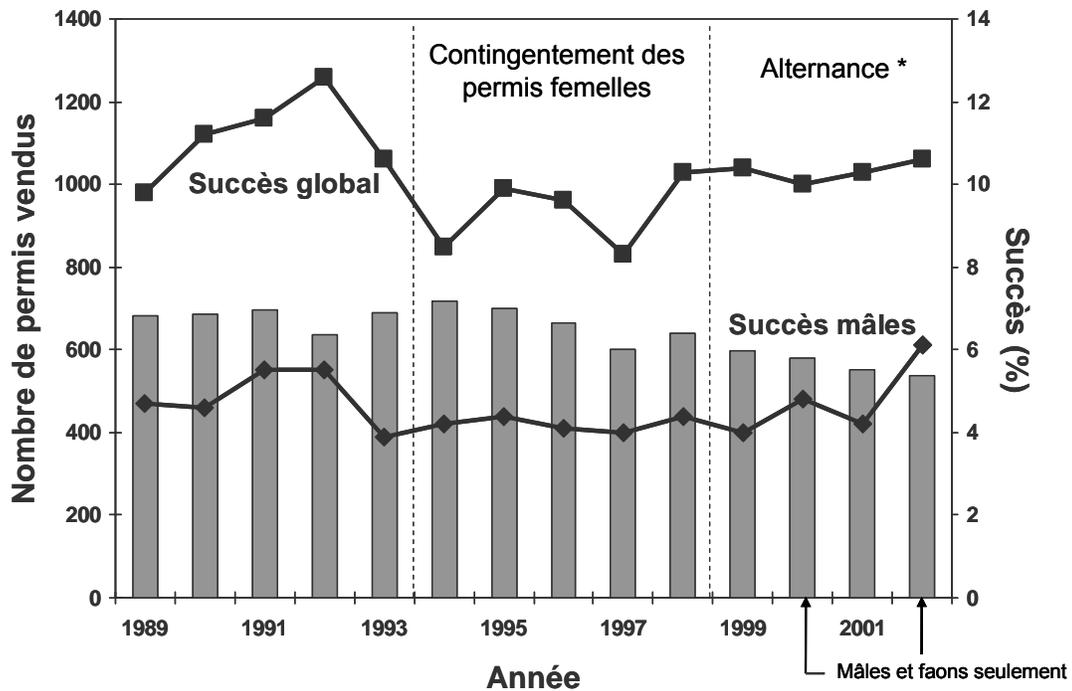


Figure 5. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la sous-zone 11 ouest.  
\* Le nombre de permis pour les femelles est contingenté dans la zec depuis 2000.

## 6.12 Zone 12 – Par : François Goudreault, biologiste – Région de l'Outaouais

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Modifications aux limites de la zone

Des modifications importantes aux limites de la zone sont survenues en 1999. Dans le cadre d'une réforme des zones de chasse provinciales visant à les adapter au zonage des régions administratives, la zone 12 a été amputée de 8 752 km<sup>2</sup> au profit de la zone 13, pour finalement être entièrement confinée à l'intérieur des limites de la région 07.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Avant 1994, l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive se pratiquait sans égard au sexe et à la maturité des bêtes. De 1994 à 1998, le plan de gestion prévoyait une réduction importante des femelles abattues. Plutôt que de réduire le prélèvement des femelles par le tirage au sort d'un nombre limité de permis spéciaux, on instaura plutôt le principe de l'alternance, i.e., que la récolte des femelles adultes fut autorisée une fois à tous les deux ans pour tous les participants à une excursion de chasse.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Depuis la création de la zone 12 en 1984, la récolte de 517 orignaux effectuée en 1999 a été la plus importante. De 1984 à 1993, la récolte annuelle moyenne par la chasse sportive était de 390 orignaux, comparativement à 409 pour la période 1999 à 2002, malgré l'interdiction de chasser la femelle adulte une année sur deux dans la partie de la zone 12, située à l'extérieur de la réserve faunique de La Vérendrye.

On aurait dû s'attendre à un accroissement régulier de la récolte de mâles adultes durant le Plan de gestion de l'orignal 1999-2003, mais ce ne fut pas le cas. D'ailleurs, la récolte annuelle moyenne de mâles adultes n'a pas été différente de celle de la période de 1994 à 1998, qui fut de 231 bêtes. Durant la période 1999-2002, la récolte des mâles adultes a cependant été supérieure de 6,2 % à celle effectuée entre 1989 et 1993, alors que la récolte annuelle moyenne était de 218 mâles.

Durant les quatre premières années du Plan de gestion de l'orignal 1999-2003, le rapport des sexes dans la récolte a été de 41 femelles/100 mâles adultes, alors qu'il était de seulement 37 lors du Plan de gestion de l'orignal 1994-1998. Entre 1989 et 1993, alors que les femelles adultes ne bénéficiaient d'aucune mesure de restriction, la moyenne était de 73 femelles/100 mâles. Somme toute, la modalité de l'alternance a permis d'épargner respectivement 53 et 42 femelles adultes à chaque année par

rapport au prélèvement moyen de la période de 1989 à 1993.

Contrairement à la tendance provinciale, le nombre annuel moyen de permis de chasse est passé de 4 124 pour la période 1994-1998 à 4 261 pour les trois premières années du Plan de gestion 1999-2003. Depuis l'implantation de la modalité de l'alternance en 1994, on estime qu'environ 80 chasseurs ne renouvèlent pas leur permis ou changent de zone de chasse, lorsque la modalité de chasse est restrictive. Ces données incluent les chasseurs de la réserve faunique de La Vérendrye.

Pour l'intervalle compris entre 1999 à 2001, le meilleur succès de chasse (12,2 %) a été obtenu en 2001. Pour l'ensemble de la même période il a été de 10,4 %, comparativement à 8,9 % pour le Plan de gestion 1994-1998. Lorsque seuls le mâle et le faon étaient permis, le succès de chasse a été de 7,5 % en 2000, comparativement à 6,7 % pour l'ensemble des années 1994, 1996 et 1998. Ces données incluent le succès de chasse de la réserve faunique de La Vérendrye.

Due à une concentration des orignaux dans l'arrière pays, la mortalité occasionnée par les collisions avec des véhicules automobiles est plutôt faible : moins de cinq par année. Soulignons toutefois le prélèvement à des fins de subsistance d'une centaine d'orignaux effectué par les autochtones, surtout dans la réserve faunique de La Vérendrye. La mortalité due au ver des méninges constitue une menace potentielle, puisque le parasite est présent chez 75 % des cerfs de Virginie de la zone 10 et il peut se transmettre à l'orignal, pour qui il peut être létal. On ne prendra aucune mesure qui favorise l'implantation de populations de cerfs dans la zone 12. Par ailleurs, l'est de l'Ontario a rapporté de nombreuses mortalités occasionnées par les infestations de tiques. Des orignaux mal en point ont été signalés dans le sud de la zone 12, mais aucune mortalité n'a été rapportée.

- Évaluation du niveau de population

De 1994 à 1999, trois inventaires aériens de l'orignal ont été réalisés dans différentes parties de la zone 12. En janvier et février 1994, un inventaire aérien de l'orignal a été réalisé dans le cadre de l'Entente trilatérale du lac Barrière. La partie du territoire de l'Entente trilatérale située à l'intérieur de la réserve faunique de La Vérendrye supportait une densité de 2,8 orignaux/10 km<sup>2</sup>. En janvier et en février 1995, la partie de la réserve faunique non couverte par le territoire de l'Entente trilatérale a été inventoriée et on a estimé la densité à 3,9 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Puis, à l'hiver 1999, on a évalué la densité de la zone 12, située à l'extérieur de la réserve faunique, à 3,2 orignaux /10 km<sup>2</sup>.

On estime qu'en 2003, la population de la zone 12, incluant la partie de cette zone qui se trouve dans la réserve faunique de La Vérendrye, serait de 3 280 orignaux après chasse, soit une densité de 3,4 orignaux/10 km<sup>2</sup>.

- Bilan

Malgré la modalité de chasse de l'alternance en vigueur depuis 1994, la population d'orignaux ne s'est pas accrue depuis l'inventaire aérien de 1993. Deux facteurs pourraient expliquer la stagnation du taux de croissance de la population d'orignaux :

la prédation par les loups et la chasse de subsistance par les communautés algonquines avoisinantes.

Le niveau actuel de densité d'orignaux permet d'entretenir des populations de loups suffisamment élevées pour induire un effet régulateur des populations d'orignaux. À ce phénomène s'ajoute le prélèvement autochtone d'une centaine d'orignaux pour des fins de subsistance, dont la majorité proviennent du territoire de la réserve faunique de La Vérendrye.

En 1998, une saison de chasse restrictive, le taux d'exploitation a été de 13 % en comparaison de 20 % en 2001, une saison de chasse permissive. Le taux moyen d'exploitation pour ces deux saisons était égal à celui de 1992, alors qu'il était de 16 % d'après l'inventaire aérien de 1993. L'imprécision entourant les estimations de 1993 et 1999 obscurcit les conclusions que nous pouvons tirer sur les taux d'exploitation. Puisque le succès de chasse des années permissives est légèrement supérieur à celui de la période 1989-1993, on est en droit de croire que la population de la zone 12 hors réserve est en hausse légère ou au pire stable.

- Autres points à souligner

Les archers semblent peu enclins à fréquenter la zone 12, puisqu'ils ont récolté en moyenne moins de 10 orignaux par année entre 1999 et 2002. L'éloignement de la zone 12 explique sans doute la faible fréquentation.

Par ailleurs, 22 % des orignaux abattus proviennent de la clientèle des pourvoyeurs à droits exclusifs qui pouvaient se prévaloir de saisons de chasse plus longue que celle de la zone, à la condition qu'ils respectent le quota d'orignaux prévu pour leur territoire.

### **Situation dans les réserves**

- Réglementation en vigueur en 1999-2003

Les saisons de chasse à l'arme à feu ont été plus hâtives et deux fois plus longues que celles de la zone 12 à l'extérieur de la réserve. En général, leur durée a été de 31 jours. En 2002, la saison a débuté le 13 septembre et s'est terminée le 13 octobre.

De plus, les chasseurs ne sont pas soumis à la modalité de l'alternance. Le nombre de femelles à abattre est contrôlé par un tirage au sort des permis autorisant le détenteur à tuer une femelle adulte. Il y a autant de permis spéciaux qu'il y a de groupes, mais seul le détenteur du permis est autorisé à abattre une femelle adulte.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Entre 1999 et 2002, la récolte a varié entre 104 et 117 orignaux : 68 % de tous les animaux prélevés étaient des mâles adultes. Durant la même période, la superficie chassée, incluant les plans d'eau, est passée progressivement de 10 273 km<sup>2</sup> à 8 216 km<sup>2</sup>. On notera toutefois que la superficie d'habitat pouvant être exploitée dans la réserve est de 9 652 km<sup>2</sup>.

Le taux de prélèvement par la chasse sportive n'a pas dépassé 3 % et le succès de chasse ramené sur une base individuelle fut de 10,8 %.

Entre 1999 et 2002, la moyenne annuelle a été de 1 035 chasseurs répartis en groupes de 3 ou 4 chasseurs. Les groupes de 4 chasseurs ont été choisis par 73 % de la clientèle. Au cours de la même période, le nombre moyen de jours de chasse effectués a été de 3 653, ce qui se traduit par une pression de chasse de 3,8 jours-chasseur/10 km<sup>2</sup>.

- Évaluation du niveau de population

Deux inventaires aériens ont été réalisés dans la réserve faunique de La Vérendrye; celui de 1994 avait fourni une densité de  $2,8 \pm 21$  % orignaux/10 km<sup>2</sup> pour le territoire de l'Entente trilatérale du lac Barrière et celui de 1995, une densité de  $3,9 \pm 12$  % orignaux/10 km<sup>2</sup> pour le secteur résiduel de la réserve. La fusion des résultats des deux inventaires aériens a permis d'évaluer la population de la réserve à 4 000 bêtes, soit une densité de 3,4 orignaux/10 km<sup>2</sup>, établie pour une superficie inventoriée de 11 600 km<sup>2</sup>. La distribution des orignaux dans la réserve n'est pas homogène : on retrouve les plus fortes densités dans l'ouest de la réserve faunique.

- Bilan

Bien que le taux d'exploitation par la chasse sportive n'excède pas 3 % de la population d'orignaux de la réserve, on ne peut ignorer l'importance de la chasse effectuée par les autochtones pour des fins de subsistance. Dans le cadre de l'Entente trilatérale du lac Barrière, une proposition déposée par la Société de la faune et des parcs du Québec prévoit que la récolte totale effectuée par la chasse sportive sur le territoire de l'Entente à l'intérieur de la réserve devrait être limitée à 69 orignaux, dont 17 femelles adultes. Cette proposition fera l'objet de négociations dans un proche avenir.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone 12 est entièrement localisée à l'intérieur des limites administratives de la région 07. La superficie de la zone 12 totalise 10 730 km<sup>2</sup>, mais seulement 9 748 km<sup>2</sup> d'habitat sont exploités par la chasse, dont 4 821 km<sup>2</sup> sont localisés à l'extérieur de la réserve faunique de La Vérendrye.

La distribution de l'orignal dans la zone 12 est relativement homogène et sa densité est élevée. La zone 12 se trouve dans un des meilleurs habitats de la forêt québécoise, où l'accumulation de neige au sol ne dépasse généralement pas 100 cm.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation orignal.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance de la population d'orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée à la délimitation actuelle de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 9 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique La Vérendrye

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Par ailleurs, la SÉPAQ doit prendre en compte le prélèvement effectué par les autochtones et limiter son exploitation par la chasse sportive à 69 orignaux, dont 17 femelles adultes sur le territoire de l'Entente trilatérale du lac Barrière.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 12 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques)	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
9 748 km <sup>2</sup>					
Récolte totale	304	523	305	509	286
(incluant les réserves fauniques)					
Mâles adultes	247	223	243	223	227
Femelles adultes	0	225	1	223	24
Faons	57	75	5	63	35
Succès total (%)	7,0	11,6	7,5	12,2	7,1
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	4 331	4 508	4 091	4 185	4 003
Résidents	4 080	4 250	3 827	3 883	3 707
Non-résidents	251	258	264	302	296
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors-réserve)	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	7	8	2	13	10
Mâles adultes	5	5	2	6	10
Femelles adultes	0	3	0	7	0
Faons	2	0	0	0	0
Début de la saison	19 sept.	18 sept.	16 sept.	15 sept.	21 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	232	436	228	416	208
Mâles adultes	185	171	186	171	177
Femelles adultes	0	200	0	183	0
Faons	47	65	42	62	31
Début de la saison	10 oct.	9 oct.	7 oct.	6 oct.	12 oct.
Durée (jours)	16	16	16	16	16

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 12, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 9 748 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	407	632	410	610	391
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	1	4	2	1	1
Autres	1	5	3	0	4
Récolte autochtone	100	100	100	100	100
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,42	0,65	0,42	0,63	0,40
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	4,4	4,6	4,2	4,3	4,1
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	ND	3,59 (22)	3,61 (19)	3,40 (41)	N/D
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	N/A	5,12 (29)	N/A	4,38 (43)	N/A
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	81,0 (243)	43,1 (223)	79,7 (243)	43,8 (223)	79,4 (227)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	ND	19,6 (10)	10,5 (2)	35,7 (30)	N/D
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	148 (34:23)	165 (43:26)	80 (20:25)	133 (36:27)	150 (21:14)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	N/A	37,1 (69:186)	N/A	45,0 (63:140)	N/A
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	N/A	57,5 (107:186)	N/A	57,9 (81:140)	N/A

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

N/D : Non disponible

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans la réserve faunique de la zone 12, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique de La Vérendrye, parties nord et sud</b>					
Population d'orignaux : 4 000 (1994-1995)					
Superficie d'habitat : 9 652 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	116 (352)	117 (340)	104 (292)	110 (250)	115 (246)
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	475	475	475	475	475
- Récolte totale					
- mâles adultes	106	80	78	63	82
- femelles adultes	0	32	21	45	31
- faons	10	5	5	2	2
- indéterminés	475	475	475	475	475
- TOTAL	591	592	579	585	590

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 12.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 4 821 km<sup>2</sup>; réserves = 4 927 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	4,4	3,7	3,7
- Population totale (hiver)	2 121	1 856	1 900
- Productivité (faons/100 femelles)	40	55	55
- Recrutement (% faons à l'automne)	25	28	28
- Taux d'exploitation (%)	14	15	21
- Tendances de la population	à la hausse	hausse légère	hausse légère

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	66	80	78
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	N/A	N/A	N/A
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	43	87	49
- Territoire libre	196	342	159
- TOTAL <sup>f</sup>	405	609	386

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 et adapté aux nouvelles limites de la zone 12

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998 (partie de la réserve située dans la zone 12)

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>f</sup> le total inclut une estimation de 100 originaux prélevés à des fins de subsistance

N/A : Non applicable

Tableau 4. Statistiques de récolte pour les territoires structurés de la zone 12.

Territoires structurés	Densité de récolte (originaux/10km <sup>2</sup> )	Récolte des mâles	Fréquentation moyenne (chasseurs)	Mâles par 100 jours-chasseurs
<b>Réserves</b>				
1994-1998	0,12	92	4 695	1,96
1999-2002	0,12	76	3 653	2,08
% croissance	0,0%	-17,4%	-22,2%	6,1%
<b>PADEs</b>				
1994-1998	0,46	37	3 648	1,00
1999-2002	0,59	45	3 260	1,39
% croissance	28,3%	21,6%	-10,6%	39,0%
<b>Zecs</b>				
1994-1998	N/A	N/A	N/A	N/A
1999-2002	N/A	N/A	N/A	N/A
% croissance	N/A	N/A	N/A	N/A

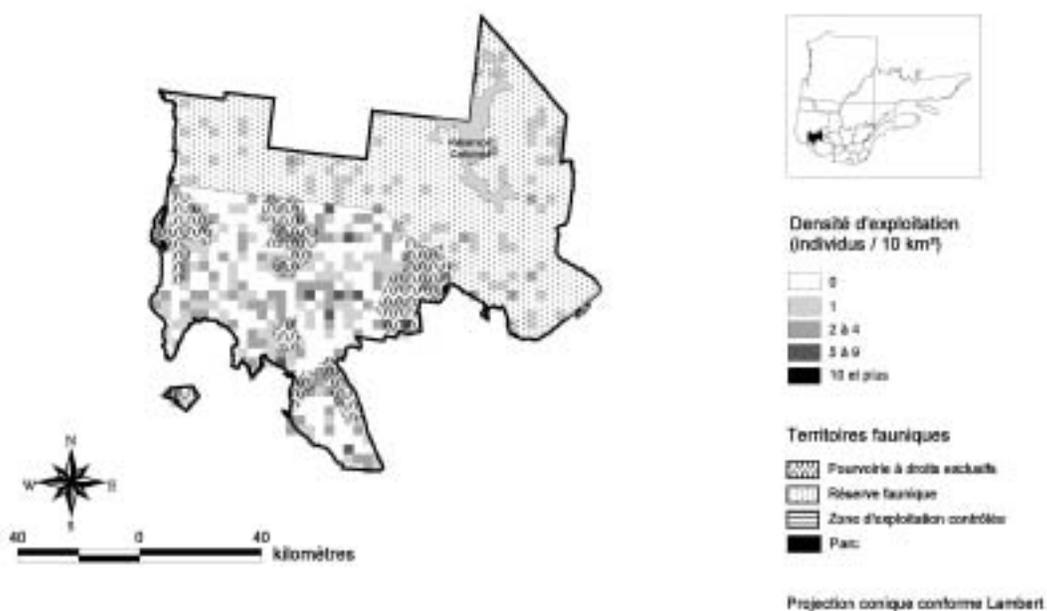


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 12 en 2001.

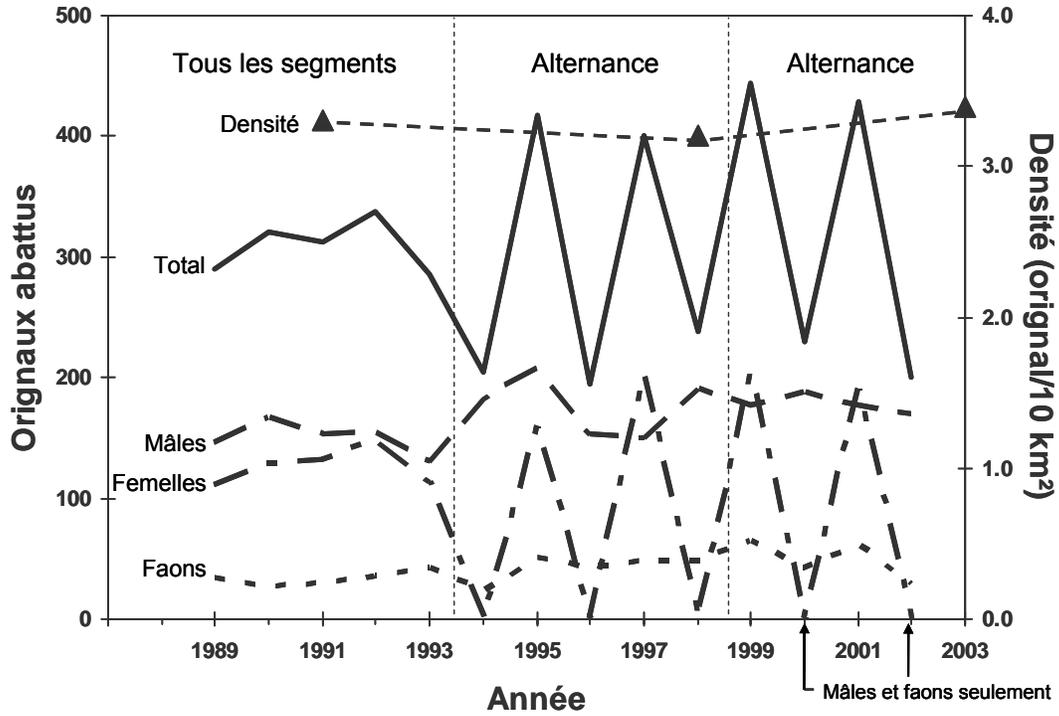


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 12, hors réserve.

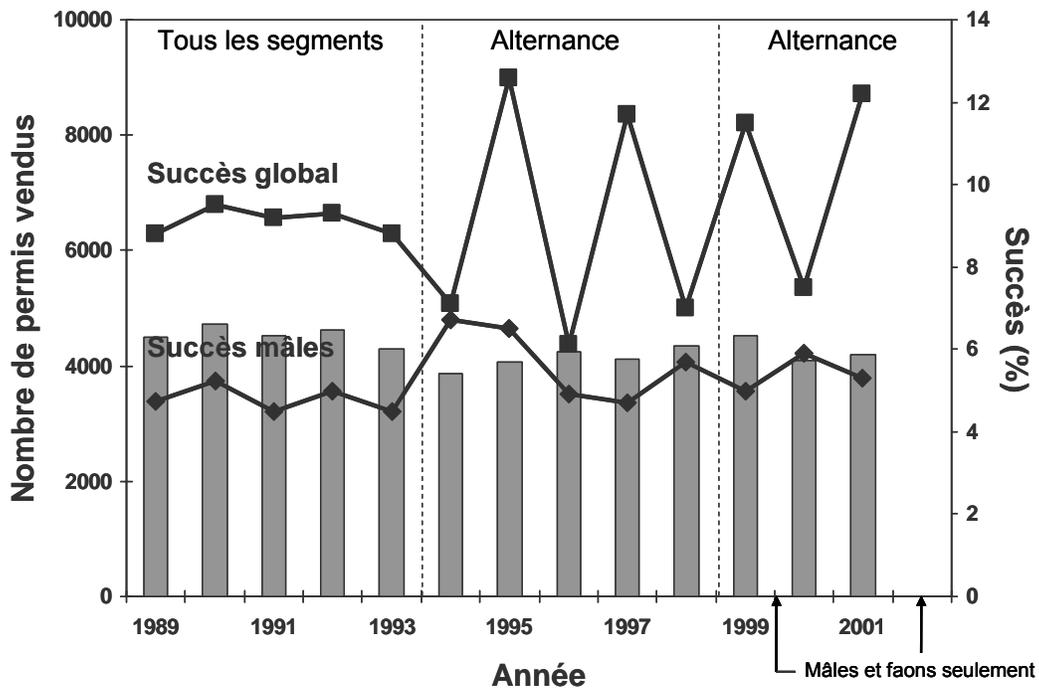


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 12, réserve incluse.

### **6.13 Zone 13 – Par : Marcel Paré, biologiste – Région de l’Abitibi-Témiscamingue**

Note : comme les données de récolte de l’année 2003 n’étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l’analyse de l’évolution des indicateurs d’exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d’une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l’année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l’édition du plan de zone.

#### **Modifications aux limites de la zone**

Les limites de la zone 13 ont été fortement modifiées en 1999 afin d’intégrer tout le territoire régional en une seule zone. L’ancienne zone 13 s’étendait sur 25 600 km<sup>2</sup>, elle couvre maintenant 64 926 km<sup>2</sup>. Pour ce faire, une grande partie de la zone 12 et de la zone 14, ainsi que la portion nord de la réserve la Vérendrye, forment maintenant la zone 13.

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1998-2003

La réglementation était différente en 1998 entre la partie est et la partie ouest. Dans la zone 14 (portion est de la zone 13), la récolte de femelles adultes était contrôlée par l’émission d’un certain nombre de permis spéciaux. Ailleurs, la modalité de l’alternance était en vigueur depuis 1994.

Les saisons de chasse n’ont été uniformisées qu’à partir de 2001. En 1999 et 2000, les saisons de chasse dans la partie est débutaient deux semaines plus tôt que dans le reste de la zone 13. De plus, la saison à l’arme à feu y durait 23 jours. Le même permis de chasse donnait la possibilité de pratiquer l’activité dans toute la zone.

Une modalité particulière a été instaurée en 1999 en permettant la récolte de la femelle adulte durant la saison de chasse exclusive à l’aide d’un arc, à chaque année.

- Évolution des indicateurs d’exploitation et interprétation

Le nombre d’originaux récoltés a été très élevé en 2001, avec 3 223 enregistrements. C’est la récolte la plus élevée de tous les temps, égalant celle de 1982. À cette époque toutefois, le nombre de chasseurs était supérieur de 9 000.

La récolte de mâles adultes a varié entre 1 219 et 1 419 depuis 1998. Elle est toujours plus élevée lorsque la saison de chasse à l’arme à feu débute le ou avant le 9 octobre, par rapport aux années où elle débute entre le 10 et le 12 de ce mois.

La récolte de femelles adultes et celle des faons a atteint un sommet en 2001 avec respectivement 1 432 et 455, ce qui correspond à une augmentation de 13 % pour les femelles et 18 % pour les faons, par rapport à la saison permissive précédente

(1999). Le petit nombre de femelles adultes déclarées en 2000 (14) et en 2002 (13) provient de la saison exclusive à l'aide d'un arc et de la chasse contingentée dans la portion nord de la réserve La Vérendrye. En 1998, les 106 femelles adultes prélevées provenaient de la portion est, où l'émission de permis spéciaux a produit cette récolte.

Lorsque tous les segments sont autorisés, la proportion de mâles et de femelles adultes dans la récolte est à peu de chose près égale, 50 %. Le fait que la récolte de mâles adultes se soit maintenue, au cours de cette période, témoigne d'une augmentation de la population.

Le nombre de permis vendus a connu une baisse de 1 698 (7 %) en 2002, la plus importante depuis 1994. La clientèle était demeurée assez stable, autour de 24 000 depuis le premier plan de gestion (moyenne = 24 336 variant de 23 274 à 25 044, de 1 % à 4 %).

Le succès de chasse a connu une progression intéressante. Le succès global se situait autour de 7 % avant 1994 puis a fluctué, d'une part, en fonction de la modalité de l'alternance et, d'autre part, en relation avec l'augmentation de la population d'originaux. En 2002, la baisse plus forte du nombre de chasseurs a pu influencer aussi le résultat. Un autre élément devient significatif lorsque la saison de chasse à l'arme à feu débute après le 10 octobre (12 octobre en 2002), les mâles adultes sont moins vulnérables à la chasse, ce qui peut diminuer le succès de 1 % à 2 %. Le succès de chasse à tous les segments a atteint un sommet en 2001 avec une valeur de 13,3 %, c'est dire que le succès exprimé par groupe composé de trois chasseurs serait de 40 %, ce qui est fort intéressant. Même au cours des années où la femelle adulte est protégée, le succès de chasse équivaut à celui prévalant avant le premier plan de gestion, autour de 7 %.

Le nombre d'accidents routiers recensés dans ce territoire demeure relativement faible, moyenne de 31 au cours des cinq dernières années, valeur inférieure aux deux premières années du plan (54 et 68). Les autres causes de mortalité se sont chiffrées à 41 au cours de cette période.

La récolte effectuée par les autochtones n'est pas connue et quelques spécimens seulement sont déclarés (16 au cours des 5 dernières années). Sept communautés algonquines sillonnent le territoire et le prélèvement total pourrait se chiffrer à quelques centaines d'originaux.

- Évaluation du niveau de population

Avec l'intégration de différentes parties de zone pour former cette grande unité, on a estimé la densité de l'original sur l'ensemble de ce territoire, à l'extérieur de la réserve La Vérendrye, à 2,98 originaux/10 km<sup>2</sup>. Cette valeur représente assez bien le niveau de densité à la fin du premier plan de gestion. La densité varie toutefois du sud au nord et de l'ouest à l'est. La portion de l'ancienne zone 12 affichait une densité de 3,7 originaux à l'hiver 1993. La portion de l'ancienne zone 14 présentait une densité de 1,47 original/10 km<sup>2</sup>.

Dans cette nouvelle zone 13, il n'y a pas eu d'inventaire de l'original effectué au cours de ce plan de gestion. En se basant sur les résultats obtenus dans l'ancienne zone 13, où un inventaire a été réalisé en 1994 et 1998, la population y aurait augmenté de 25 % en 4 ans (2,03 à 2,53). La simulation de la population projette une augmentation moyenne de 4 à 5 % par année. Nous estimons que la population d'originaux de cette zone comptait 17 000 bêtes à l'hiver 2003.

La récolte par 10 km<sup>2</sup> est généralement moyenne, entre 0,5 et 1,5 original par 10 km<sup>2</sup> d'habitat.

- Bilan

Les fluctuations sont d'abord influencées par la modalité de l'alternance, du fait qu'environ 1 300 à 1 400 femelles ont été protégées de la chasse, une année sur deux. Les différentes modalités appliquées entre la portion ouest et est doivent être considérées, car les 106 femelles prélevées en 1998 proviennent uniquement de l'est.

Quoique nous n'ayons pas de résultat d'inventaire aérien, les statistiques de chasse présentent une amélioration graduelle du nombre d'originaux prélevés, jusqu'en 2001. En 2002, la diminution enregistrée repose sur le fait que l'ouverture de la saison de chasse à l'arme à feu était tardive, le 12 octobre, ce qui provoque une baisse à cause de la moins grande vulnérabilité des mâles, puisque la principale période de rut est échue. Si l'on compare ces résultats avec ceux de deux saisons similaires, 1996 et 1998 et en soustrayant les 106 et 108 femelles de la partie est, la récolte totale de 2002 est de 1 541 par rapport à 1 393 et 1 613. Pour les mêmes années, le nombre de chasseurs aurait diminué significativement de 1 743, en 2002. En affectant un succès équivalent à ces « déserteurs », la baisse de la clientèle correspondrait à un fléchissement de la récolte de 117 originaux. Sur cette base, la population d'originaux continuerait d'augmenter. Toutefois, la récolte de faons de 2002 (309) est la plus faible depuis 1996. La tendance de la récolte pour tous les segments est globalement à la hausse, alors que celle du nombre de chasseurs commence à fléchir en 2002.

La modalité de l'alternance appliquée sur une grande partie de la zone 13, depuis 1994, continue de favoriser un accroissement de la population d'originaux et de la qualité de la chasse.

- Situation dans les zecs

Dans les zecs, la situation s'est améliorée et demeure bonne dans les 4 situées au Témiscamingue. La saison de chasse avec arme à feu n'y est que de 9 jours depuis plusieurs années et une nouvelle saison avec arme à poudre noire et arbalète y est offerte depuis quelques années, selon le territoire. La récolte est cependant très faible, quelques spécimens ont été ainsi récoltés à l'aide de ces armes dites primitives. Les deux zecs situées à l'est présentent un tableau de chasse moins intéressant, ayant subi des pressions de chasse plus élevées avec des saisons de chasse plus longues.

### **Situation dans les réserves**

Une seule réserve faunique est présente en Abitibi-Témiscamingue. Il s'agit de La Vérendrye, qui est administrée du point de vue faunique par la Direction régionale de l'Outaouais. Cette grande réserve est partagée entre les zones de chasses 12 et 13. Pour consulter les informations relatives à l'ensemble de cette réserve, le lecteur devra consulter le document sur la zone 12. Toutefois, une description de la récolte effectuée dans la portion nord de ce territoire sera présentée dans le présent document.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie de la zone est de 64 926 km<sup>2</sup>, la portion nord de la réserve La Vérendrye s'étend sur 6 901 km<sup>2</sup>. La superficie totale de l'habitat pour l'orignal a été évaluée à 48 186 km<sup>2</sup> hors réserve et 5 314 km<sup>2</sup> dans la réserve.

Une grande portion de cette zone est occupée par la sapinière à bouleau blanc. Le Témiscamingue, qui constitue la partie sud de cette zone, est arboré davantage par le feuillu avec l'érablière à bouleau jaune. La partie nord est surtout résineuse et l'épinette noire y est dominante.

La densité de l'orignal est donc plus élevée au Témiscamingue, probablement de l'ordre de 4,0 orignaux/10 m<sup>2</sup>. Dans la sapinière à bouleau blanc elle est de l'ordre de 3,0 orignaux/10 km<sup>2</sup>, alors que dans la pessière, elle est de 1,5 orignal/10 km<sup>2</sup>.

Une petite population de caribou forestier utilise un territoire de 480 km<sup>2</sup> environ et fait l'objet d'une entente de protection.

### **Modalités de gestion de la zone**

Pour le Plan de gestion 2004-2010, la modalité de l'alternance est reconduite en conservant la possibilité de prélever le faon à chaque année. Toutefois, un devancement des saisons de chasse de 5 jours est accordé en vue de satisfaire la préférence des chasseurs. Ce changement devrait faire augmenter le prélèvement de mâles adultes d'environ 300 à cause de leur plus grande vulnérabilité en période de rut. Le nombre de chasseurs dans cette zone devrait par contre diminuer d'environ 4 000 au cours de ce plan, ce qui devrait annuler en partie, l'effet du devancement des saisons. L'accroissement de la population d'orignaux sera ralenti, sans toutefois l'annuler.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation orignal avec un îlot de caribou forestier (Val d'Or).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance de la population d'orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue durant la saison à l'arme à feu. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009). Tous les segments sont autorisés chaque année durant la saison exclusive à l'arc.

Saisons de chasse : saisons devancées de 5 jours par rapport au dernier plan de gestion, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 13 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique La Vérendrye

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 13 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 53 500 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	1 719	2 891	1 797	3 223	1 541
Mâles adultes	1 251	1 242	1 419	1 336	1 219
Femelles adultes	106	1 263	14	1 432	13
Faons	362	386	364	455	309
Succès total (%)	7,1	11,7	7,7	13,3	6,8
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	24 232	24 744	23 274	24 316	22 618
Résidents	24 232	23 873	22 520	23 446	21 797
Non-résidents	0	871	754	870	821
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:F:Fa	M:F*:Fa	M:F:Fa	M:F*:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	43	61	61	66	57
Mâles adultes	39	45	47	34	44
Femelles adultes	0	16	8	30	6
Faons	4	0	6	2	7
Début de la saison	19 sept.**	18 sept.**	16 sept.**	15 sept.	21 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	1 676	2 830	1 736	3 157	1 484
Mâles adultes	1 212	1 197	1 372	1 302	1 175
Femelles adultes	106	1 247	6	1 402	7
Faons	358	386	358	453	302
Début de la saison	10 oct.**	9 oct.**	7 oct.**	6 oct.	12 oct.
Durée (jours)	16	16	16	16	16

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte, dans la partie est

F\*:femelle adulte permise durant la saison exclusive à l'arc et dans la réserve faunique

\*\* : saison débutant deux semaines plus tôt dans la partie est et dure 23 jours, saison toute arme

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 13, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 53 500 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	1 829	2 953	1 858	3 274	1 635
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	48	13	34	28	35
Autres	57	42	27	23	55
Récolte autochtone	5	7	0	0	4
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,32	0,54	0,34	0,60	0,29
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	4,53	4,63	4,35	4,55	4,23
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,35 (74)	2,54 (177)	2,71 (201)	2,50 (120)	2,25 (118)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	2,70 (23)	3,80 (167)	-	4,16 (123)	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	92 (1 251)	50 (1 242)	99 (1 419)	48 (1 336)	99 (1 219)
% animaux 1,5 an mâles (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	61 (74)	50 (89)	42 (84)	44 (53)	54 (64)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	110 (192:170)	102 (191:194)	124 (200:161)	111 (243:220)	155 (188:121)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	45 (392:116)	-	43 (466:95)	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	65 (42:12)	52 (452:12)	-	43 (468:95)	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans la réserve faunique de la zone 13, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique La Vérendrye, partie nord</b>					
Population d'orignaux : 1 900 (1995)					
Superficie d'habitat : 5 314 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée	50	54	36	34	36
- Chasse non contingentée	-	-	-	-	-
- Chasse de subsistance	0	2	0	0	1
- Récolte totale					
- mâles adultes	48	37	29	17	29
- femelles adultes	0	13	4	16	7
- faons	2	4	3	1	0
- indéterminés	0	2	0	0	1
- TOTAL	50	56	36	34	37

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 13.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 48 186 km<sup>2</sup>; réserves = 5 314 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	2,98	N/A	3,50
- Population totale (hiver)	14 500	N/A	17 000
- Productivité (faons/100 femelles)	51	N/A	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	25	N/A	N/A
- Taux d'exploitation (%)	10	N/A	16
- Tendances de la population	à la hausse	N/A	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	50	34	36
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	316	502	306
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	37	61	27
- Territoire libre	1 316	2 626	1 172
- TOTAL	1 719	3 223	1 541

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

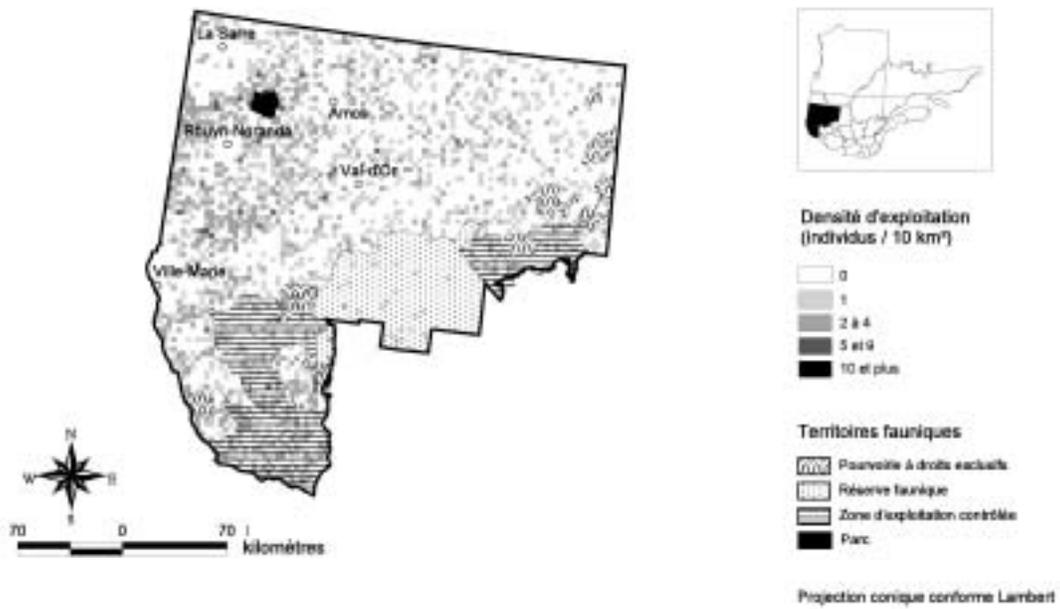


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 13 en 2001.

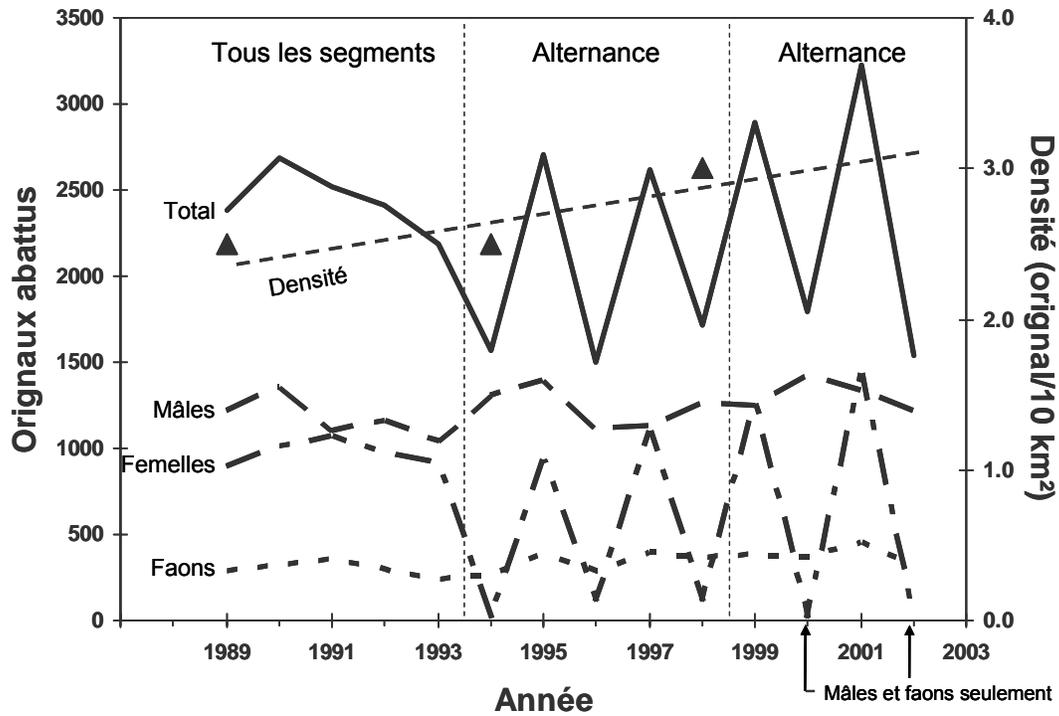


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 13, hors réserve.

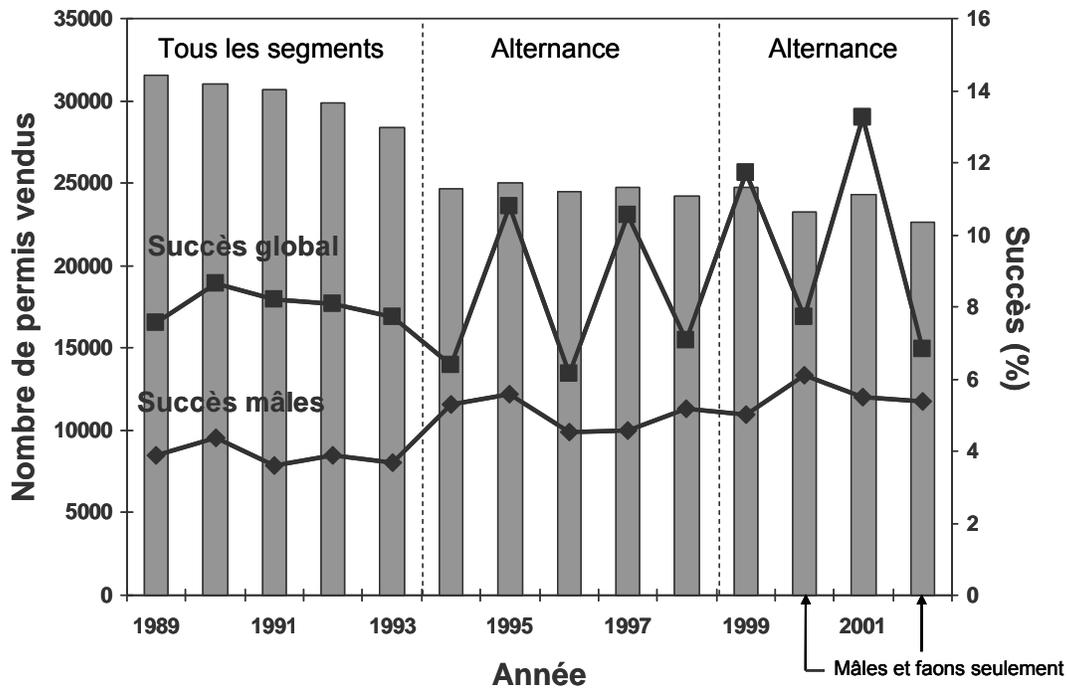


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 13, réserve incluse.

#### 6.14 Zone 14 – Par : Jean Milette, biologiste – Régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

##### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Les deux premières années du Plan de gestion 1994-1998 ont été plus restrictives, alors qu'il était interdit de chasser les femelles adultes. Par la suite et jusqu'en 1998, ces dernières ont pu être exploitées de façon limitée. Un tirage au sort de permis spéciaux donnant droit d'abattre une femelle adulte a permis d'exploiter ce segment avec un taux d'exploitation inférieur à 10 %.

Le principe de l'alternance a été introduit lors du Plan de gestion 1999-2003. Les années 1999, 2001 et 2003 ont été les années permissives, alors qu'aucun contingentement n'a été appliqué sur le segment des femelles adultes. Les années 2000 et 2002 ont été restrictives en n'autorisant que le prélèvement des mâles adultes et des faons. Les mesures appliquées depuis 1994 ont permis à la population de s'accroître et la réponse des chasseurs semble positive quant au modèle de gestion fondé sur l'alternance des années permissives et restrictives.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

En 1998, la zone 14 couvrait une superficie de 37 750 km<sup>2</sup>. Les modifications apportées en 1999 ont ramené cette superficie à environ 22 000 km<sup>2</sup>, dont approximativement 21 000 km<sup>2</sup> d'habitat. Les données de récolte de la saison 1998 ont été réajustées sur la base des nouvelles limites de la zone afin de les rendre comparables avec celles des années 1999 à 2002.

Au cours de la période 1998-2002, la récolte totale d'orignaux a enregistré d'importantes fluctuations expliquées par l'alternance des années permissives et restrictives. En 1998, la récolte totale a été de 429 orignaux, alors qu'un nombre limité de permis donnant le droit d'abattre une femelle adulte ont été émis. En comparant les années 1999 et 2001, années où les modalités d'exploitation étaient permissives, nous observons qu'une tendance à la hausse se dessine avec une augmentation de 15 % en 2001 par rapport à 1999. Une tendance positive apparaît aussi en comparant les années restrictives 2000 et 2002, alors que le pourcentage d'augmentation entre ces deux années a été de 7,5 %. La récolte de 2001, avec 608 orignaux, se situe au même niveau que celles obtenues en 1991 et 1992, années où des sommets ont été atteints dans cette zone.

La récolte des mâles adultes a progressé de 21 %, entre 1998 et 2002, passant de 275 à 334 orignaux. À l'instar de la récolte totale, la récolte des mâles adultes affiche aussi une progression entre deux années à modalités comparables, qu'elles soient restrictives ou permissives. Ainsi, entre 1999 et 2001, années où les femelles étaient prélevées, la récolte a augmenté de 6,4 % et de 4 % entre 2000 et 2002, alors que seuls les mâles adultes et les faons pouvaient être récoltés. Même s'il est possible que la pression de chasse s'accroisse sur le segment mâle lors des années où l'abattage des femelles adultes est interdit, il demeure que le paramètre lié à la récolte des mâles adultes peut fournir une indication intéressante sur la tendance de cette population, car ce segment subit une pression de chasse relativement stable. Les récoltes enregistrées depuis 2000 comptent parmi les meilleures depuis les dix dernières années.

Le nombre de femelles par 100 mâles dans la récolte reste difficile à analyser à l'intérieur de la période 1998-2002 puisque avec l'alternance, les années avec protection de la femelle ramènent ce rapport à zéro deux années sur quatre. Malgré cette difficulté, il est possible tout de même d'observer que la valeur de ce paramètre est demeurée stable en 1999 par rapport à celle de 2001 (72,3 vs 73,3).

En 1998, 11 491 permis ont été vendus pour la zone 14. Ce nombre correspond à la quantité de permis délivrés pour l'ancienne zone 14 et ne peut être comparé avec les statistiques des années 1999 à 2002 où ces dernières réfèrent à la nouvelle zone 14. Il faut noter qu'une tendance à la baisse a été observée entre 1991 et 1995, laquelle s'est inversée à partir de 1995 pour atteindre en 1998 un niveau plus élevé que celui obtenu en 1994, année où des changements importants ont été introduits dans la pratique de la chasse dans cette zone.

Pour les années 1999 à 2002, où les statistiques correspondent à la nouvelle zone 14, nous pouvons observer que les chasseurs sont plus nombreux à fréquenter cette zone lors des années permissives. Cependant, une baisse de 4,8 % a été notée entre 1999 et 2001. Les années restrictives 2000 et 2002 présentent un peu moins d'attraits, puisque la fréquentation est inférieure d'environ 9 % en moyenne par rapport aux années permissives de 1999 et 2001. Toutefois, l'écart entre les années permissives et restrictives semble s'atténuer avec les années.

Le succès de 1998, à 7,5 %, a été calculé en considérant le nombre de permis vendus et le nombre d'orignaux récoltés dans l'ancienne zone 14, puisqu'il est impossible de déterminer le nombre de chasseurs qui ont fréquenté le territoire de la nouvelle zone 14 en 1998. Pour les années 1999 à 2002, les succès de chasse ont été calculés uniquement avec des données de la nouvelle zone 14. En comparant, d'une part, les années permissives entre elles et, d'autre part, les années restrictives ensemble, nous pouvons observer dans les deux situations une amélioration du succès.

- Évaluation du niveau de population

Jusqu'à présent, quatre inventaires aériens ont été réalisés dans la zone 14. Le premier en 1987 donnait une densité de 1,0 orignal/10 km<sup>2</sup>. Le second, effectué en 1992, estimait la densité à 1,16 orignal/10 km<sup>2</sup>. En 1997, le troisième survol aérien

fixait la densité à 1,47 orignal/10 km<sup>2</sup>. Les résultats obtenus lors de ces trois inventaires ont fourni des renseignements sur l'état des populations d'orignaux occupant le territoire de l'ancienne zone 14, laquelle couvrait une superficie de 37 750 km<sup>2</sup>. L'inventaire de 2003 a été réalisé sur la base des nouvelles limites de la zone 14. Les résultats obtenus nous indiquent que la densité correspond actuellement à 1,80 orignal/10 km<sup>2</sup>.

Si on assume que les densités estimées en 1987, 1992 et 1997 reflétaient bien les niveaux de population de la zone 14 actuelle, il est possible alors d'établir que la croissance de cette population aurait été plus lente entre 1987 et 1992, pour ensuite atteindre un taux d'accroissement annuel moyen d'environ 4,1 % jusqu'en 2003. Exprimée en nombre d'individus, la population estimée à 2 000 têtes en 1987 serait composée en 2003 de 3 834 orignaux.

Lors du dernier inventaire aérien, trois strates de densité ont été utilisées pour tenir compte de la distribution non uniforme des orignaux sur le territoire. La strate de faible densité est localisée dans la partie nord de la zone et occupe près des deux tiers de la superficie de la zone. Plus au centre, la strate qualifiée de moyenne couvre plus du quart de la zone, mais comprend plus de la moitié des orignaux de la zone. Localisée principalement dans le sud de la zone, la strate élevée ne représente à peine que 10 % du territoire.

- Bilan

Les modalités appliquées dans le Plan de gestion 1994-1998 ont permis de relancer cette population considérée comme à peu près stable ou en légère baisse avant 1994. Plusieurs paramètres indiquent que le redressement amorcé depuis 1994 se poursuit toujours comme en témoignent les résultats des inventaires aériens, le succès de chasse et l'évolution de la récolte. En référant à l'année 1987, année où le premier inventaire de cette zone a été réalisé, il est possible maintenant d'affirmer que le nombre d'orignaux est presque deux fois plus important en 2003.

Suite à l'application du Plan de gestion 1994-1998 où deux années consécutives d'interdiction de prélever les femelles adultes et, par la suite, trois années restrictives utilisant l'émission d'un nombre limité de permis par tirage au sort, les chasseurs semblent apprécier le principe de l'alternance instauré en 1999. L'application de ce mode de gestion durant quatre années consécutives a permis d'obtenir des résultats qui atteignent les objectifs fixés, tant sur le plan de l'évolution de cette population, que sur la pratique de la chasse.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

Avec le redécoupage de la zone en 1999, la superficie est passée de 37 750 km<sup>2</sup> à environ 22 000 km<sup>2</sup>. De cette aire, un peu plus de 1 000 km<sup>2</sup> ont été retranchés afin d'exclure la superficie du plus important plan d'eau de cette zone, le réservoir Gouin. La superficie d'habitat totalise donc approximativement 21 000 km<sup>2</sup>. La forêt est loin d'être homogène dans cette zone. La strate de densité faible située dans le secteur nord de la zone se retrouve dans le domaine de la pessière noire à mousse. Une importante portion de la strate moyenne est située dans la sapinière à bouleau blanc,

alors que la partie la plus méridionale de la zone est recouverte par la bétulaie jaune à sapin. Dans ce secteur de la zone 14, l'exploitation forestière a été plus active depuis quelques décennies, mais les forêts mélangées présentes offrent un meilleur potentiel pour l'original.

### **Modalités de gestion de la zone**

L'alternance constitue une option intéressante pour la zone 14. Depuis l'instauration de cette mesure en 1999, l'amélioration de certains paramètres s'est poursuivie, dont le succès, la récolte totale et la récolte de mâles et des faons. Cette modalité nous permet de rencontrer nos objectifs biologiques et semble satisfaire aux attentes des usagers. Un accroissement de la population d'originaux pour les prochaines années apparaît justifié du point de vue biologique, puisque la densité qui pourrait être atteinte d'ici 2010 ne devrait pas excéder la capacité de support de ce milieu.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des originaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 23 jours débutant le samedi le plus près du 25 septembre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 14 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 21 000 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale	429	529	373	608	401
Mâles adultes	275	282	321	300	334
Femelles adultes	97	204	1	220	0
Faons	57	43	51	88	67
Succès total (%)	7,5 <sup>b</sup>	8,0	6,4	9,7	6,7
Permis total <sup>(b)</sup>					
Total	11 491	6 619	5 859	6 299	5 991
Résidents	11 180	6 158	5 466	5 804	5 613
Non-résidents	311	461	393	495	378
Segments autorisés <sup>c</sup>	M:T:Fa	M:F:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc					
Récolte totale	5	5	3	3	1
Mâles adultes	4	4	2	1	0
Femelles adultes	0	1	0	2	0
Faons	1	0	1	0	1
Début de la saison	05-sept	04-sept	02-sept	01-sept	07-sept
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc					
Récolte totale	424	524	370	605	-
Mâles adultes	271	278	319	299	-
Femelles adultes	97	203	1	218	-
Faons	56	43	50	88	-
Début de la saison	26-sept	25-sept	23-sept	22-sept	28-sept
Durée (jours)	23	23	23	23	23

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> succès de chasse calculé avec le nombre de permis et le nombre d'originaux abattus(864) en 1998 de l'ancienne zone 14

<sup>c</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte.

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 14, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 21 000 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres	429	531	377	611	398
Autres causes de mortalité					
Accidents routiers	0	0	0	0	0
Autres	0	2	4	3	2
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,20	0,25	0,18	0,29	0,19
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	3,0	3,1	2,8	3,0	2,8
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	3,14 (28)	-	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,56 (17)	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	73,9 (275)	58,0 (282)	99,6 (321)	57,6 (300)	100,0 (334)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	42,2 (19)	-	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	119 (31:26)	-	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	76,8 (57:13)	-	-	-	-
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	47,2 (35:13)	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 14.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 21 000 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	estimé 2002	2003 <sup>b</sup>
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,47	1,70	1,80
- Population totale (hiver) <sup>c</sup>	3 131	3 570	3 834
- Productivité (faons/100 femelles)	54	45	45
- Recrutement (% faons à l'automne)	25,7	24,7	24,7
- Taux d'exploitation (%)	14,0	14,0	9,5
- Tendances de la population	croissance	croissance	croissance

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>d</sup>	2001 <sup>e</sup>	2002 <sup>f</sup>
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoies avec droits exclusifs (Pade)	79	117	76
- Territoire libre	350	491	324
- TOTAL	429	608	401

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> population calculée à partir de la densité de l'ancienne zone 14 avec la superficie de la nouvelle zone 14

<sup>d</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>e</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>f</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

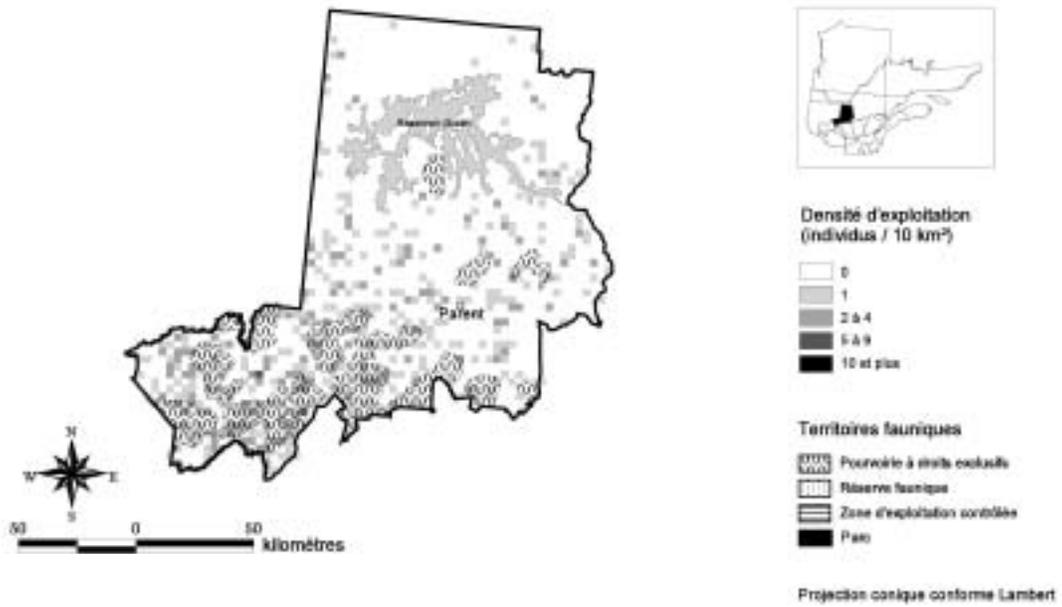


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 14 en 2001.

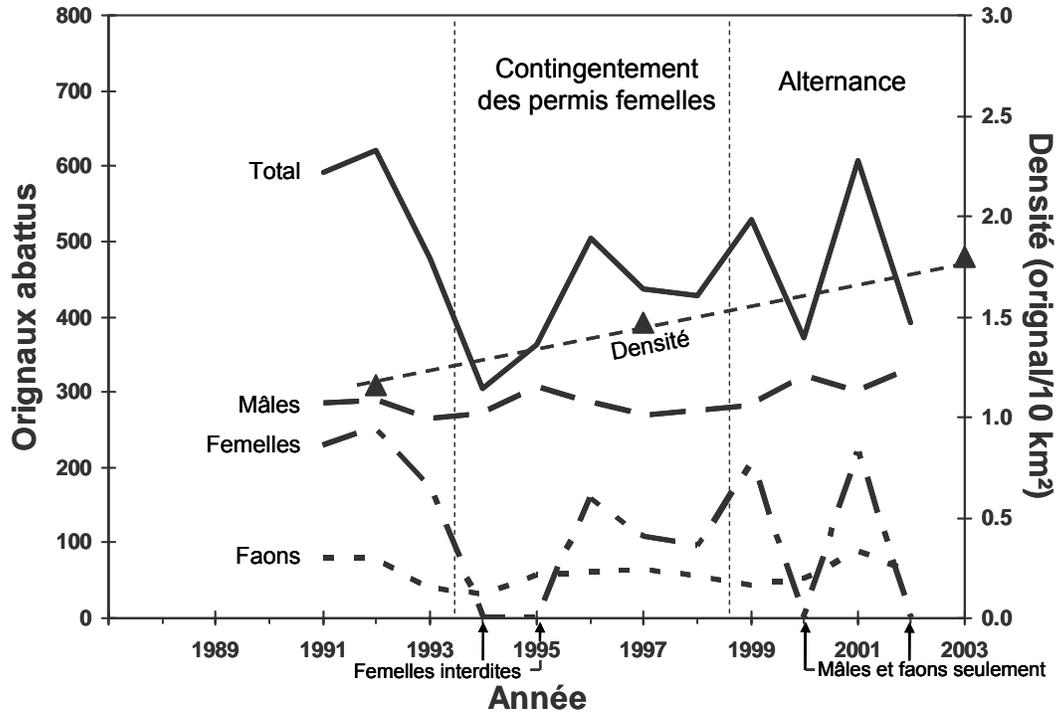


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 14.

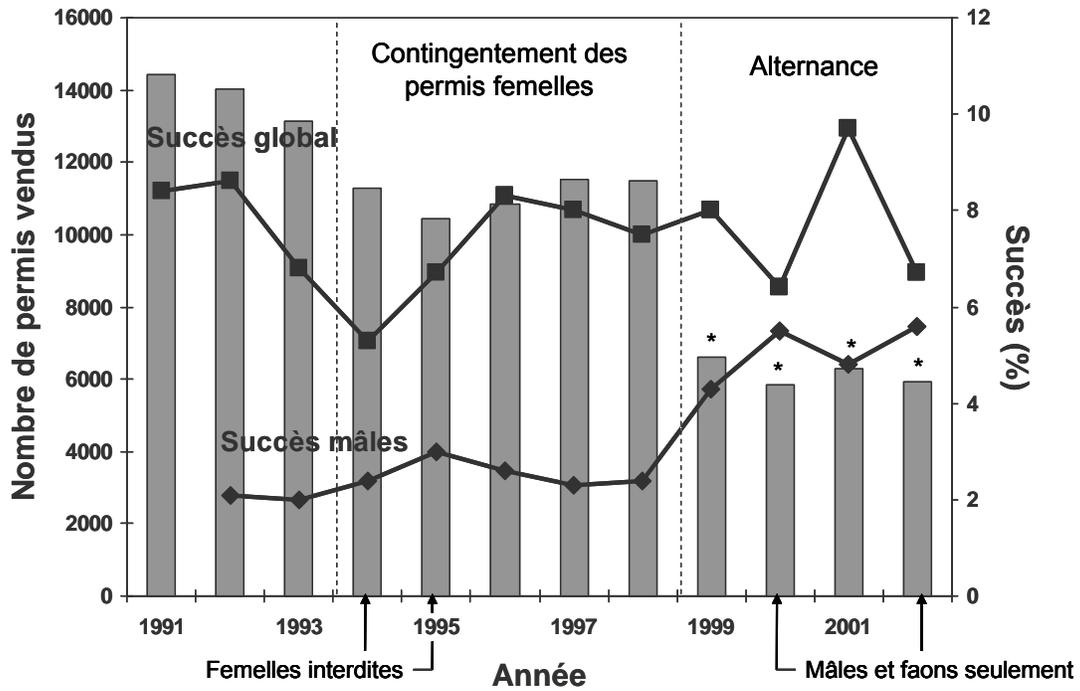


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 14.

\* Nombre de permis pour la nouvelle zone 14.

### 6.15 Zone 15 – Par : Michel Hénault, biologiste – Région des Laurentides

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### Modifications aux limites de la zone

La zone 15 du présent plan de gestion diffère grandement de l'unité de gestion faunique utilisée au cours des années précédentes. En effet, l'ancienne délimitation couvrait quelque 51 400 km<sup>2</sup> répartis en quatre régions administratives, alors que la nouvelle unité représente maintenant 15 347 km<sup>2</sup> qui couvrent deux régions, soit celles de Lanaudière et des Laurentides. On y compte un parc national (Mont-Tremblant, 1 510 km<sup>2</sup>) où la chasse est interdite et dont la superficie est retirée du calcul de l'habitat exploité. La réserve faunique de Rouge-Matawin (1 394 km<sup>2</sup>, dont 1 292 d'habitat) est également sujette à des modalités particulières. Au total, la superficie hors réserve assujettie à la réglementation de base est de 12 449 km<sup>2</sup>, dont 11 113 (89 %) constituent de l'habitat forestier.

Cette modification au découpage utilisé aux fins de gestion faunique entraîne un bris des séries historiques des données recueillies depuis plusieurs décennies. Cependant, les informations provenant du Système d'enregistrement sur la grande faune peuvent être traitées de manière à construire un nouvel historique d'exploitation. Par contre, il n'est pas possible de répartir le nombre de permis de zone entre les trois nouvelles composantes (15, 26 et 27); pour remédier à cet inconvénient, une partie de l'analyse porte sur les données émanant des rapports d'activité des territoires fauniques, lesquels couvrent 67 % de la nouvelle zone. Ainsi, il a été possible d'obtenir des informations sur le nombre de chasseurs ayant fréquenté un territoire faunique de même que le nombre de jours de chasse qu'ils ont dévolu à cette activité. Au niveau des résultats d'inventaire aérien, les deux derniers (1996 et 2002) ont été analysés sur la base des nouvelles délimitations.

#### Situation dans la zone (hors réserve)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Au cours du dernier plan de gestion, la formule retenue a été « l'alternance plus », ce qui impliquait que la récolte de femelles adultes n'était autorisée qu'au cours des saisons de chasse 2001 et 2003. Dans un régime d'alternance, il est prévisible que la récolte totale montre des hauts pendant les années où la réglementation est plus permissive et des bas lors des années où elle est plus restrictive. Cependant, ce régime n'est en place dans la zone 15 que depuis 1999 et la population d'orignal n'a connu jusqu'à maintenant qu'une année d'exploitation permissive, en 2001. Bien que le vocable « permissif » soit utilisé ici, rappelons que ce sont les mêmes mesures réglementaires qui étaient en vigueur avant le premier plan de gestion de l'orignal au Québec, en 1994.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte totale dans la zone 15 a été relativement stable entre 1993 et 2000, pendant les années où des mesures visant une diminution de la récolte de femelles adultes étaient en vigueur. Ainsi, on note que la récolte était de 341 en 1993, avant l'instauration de mesures de gestion, et de 369 en 2000, une année restrictive. Cependant, la composition de la récolte est différente entre ces deux saisons, alors que les mâles ont représenté 53 et 78 % de la récolte, respectivement. Cette plus grande abondance des mâles dans la récolte traduit également une forte diminution du nombre de femelles qui est passé de 121 (35 % de la récolte globale), en 1993 à 12 (3,3 %) en 2000. Cette évolution de la composition de la récolte est normale, compte tenu que l'objectif des deux derniers plans de gestion était la réduction du nombre de femelles abattues et une augmentation de leur âge moyen. En 2001, la récolte a montré une forte augmentation attribuable à la possibilité de récolter une femelle adulte pour tous les chasseurs, ce qui ne s'était pas produit depuis 1993. En conséquence, le prélèvement de 251 femelles adultes en 2001 est plus du double de ce qui était observé en 1993 et leur abondance relative s'élevait à 42 %, comparativement à 35 % en 1993. En 2001, il s'enregistrait presque autant de femelles adultes abattues à la chasse que durant toute la période du Plan de gestion 1994-1998 où ce segment était autorisé mais contingenté de 1996 à 1998 (n = 268). L'impact sur la croissance de la population est difficile à prévoir selon le court historique d'exploitation dans la zone 15.

La récolte des mâles adultes est un indicateur intéressant à examiner puisque ce segment de population est toujours autorisé à la récolte et, de plus, il est fortement recherché par les chasseurs. On remarque que le nombre de mâles adultes dans la récolte hors réserve a évolué légèrement à la hausse depuis la mise en place de mesures restrictives en 1994. D'une moyenne de 203 bêtes, le nombre a varié entre 155 et 255 orignaux au cours des années. En parallèle, il est à noter que le nombre de chasseurs ayant fréquenté un territoire structuré entre 1994 et 2001 s'est avéré relativement stable, soit autour de 3 500, annuellement. En combinant les deux résultats, on note que le succès de chasse aux mâles adultes s'est très peu amélioré au cours de la dernière décennie, en restant autour de 5 %, hors réserve.

Dans le contexte où on craint une désaffection des chasseurs envers l'activité, il est tout de même rassurant de constater la reprise de l'intérêt dans les territoires fauniques, tel que le traduit le nombre de chasseurs qui les fréquentent. Ainsi, la pression de chasse y a diminué rapidement entre 1990 et 1993, a été relativement stable, de 1994 à 1999, et a augmenté au cours des dernières années. En 2002, les territoires fauniques de la zone ont accueilli 4 022 chasseurs qui y ont réalisé 23 148 jours de chasse. La fréquentation en territoire libre pourra être ajoutée lorsque le permis de zone sera en vigueur dans la nouvelle zone 15.

- Évaluation du niveau de population

Un élément important dans la prise de décision de gestion est apporté par les résultats d'inventaires aériens. En effet, cette technique permet d'obtenir des informations de source indépendante de l'activité des chasseurs, notamment sur la densité après chasse et sur la structure de la population. Les deux ensembles de

données résultant d'inventaires récents ont été traités afin d'extraire l'information pertinente à la nouvelle zone 15. Les résultats révèlent une croissance de la densité qui s'est élevée de  $1,05 \pm 0,31$  orignal/10 km<sup>2</sup>, en 1996, à  $1,7 \pm 0,6$ , en 2002. Toutefois, les larges intervalles de confiance de ces deux estimés (30 et 38 % respectivement) pourraient laisser un doute sur l'ampleur réelle de l'accroissement de la population. Cependant, l'inventaire de 2002 révèle un taux de croissance positif, tant pour l'ensemble de l'ancienne zone 15 que pour ses nouvelles composantes (zones 15, 26 et 27), ce qui appuie l'hypothèse d'un accroissement réel. Un autre point de comparaison provient de l'estimation de la densité de l'orignal à partir de l'effort de chasse par animal abattu, une méthode dont l'application est possible dans les zecs lors d'années permissives. Les résultats obtenus par cette dernière méthode appliquée aux données d'exploitation de 1993 et de 2001 indiquent une croissance des populations semblable à celle qui se dégage des données d'inventaires aériens. L'ensemble de ces résultats suggère donc une augmentation du nombre d'originaux dans la nouvelle zone 15 au cours des dix dernières années.

La structure de la population après chasse, telle que révélée par l'inventaire aérien de 2002, est dominée par les femelles adultes (51 %) et les faons (40 %), alors que les mâles adultes ne représentent que 9 % de l'effectif total. La représentativité des femelles adultes est similaire à ce qui avait été observé en 1996, soit 53 % de femelles adultes, 30 % de faons et 17 % de mâles adultes. Compte tenu des larges intervalles de confiance, il n'est malheureusement pas possible de juger sans risque d'erreur de l'évolution de cette structure entre les deux inventaires. Cependant, le fort taux d'exploitation des mâles adultes est à souligner, soit 59 % en 2001, une année permissive pour la récolte de femelles. Malgré ce déséquilibre du rapport des sexes induit par la récolte, la productivité demeure excellente avec 77 faons par 100 femelles, à l'hiver. La période de chasse à l'arme à feu étant située en octobre, il semble donc que la forte récolte des mâles, postérieure au rut de septembre, n'affecte pas la productivité générale de la population.

- Bilan

Au niveau de la zone 15, l'ensemble des indicateurs suggère une croissance du nombre d'originaux. En parallèle, l'intérêt des chasseurs s'est maintenu au cours des dernières années, malgré une désaffection observée pour la pratique de la chasse en général. Toutefois, l'impact du régime d'alternance est moins bien connu, puisque la population de la zone n'a connu qu'une seule année où la réglementation a été permissive, en 2001, et où la récolte a été la plus élevée depuis 1989. Une plus forte fréquentation des zecs a également été observée cette année-là. La capacité de la population d'orignal à soutenir un régime d'alternance 1:1, sans subir de diminution de ses effectifs, sera à surveiller attentivement, particulièrement lors des années de réglementation permissive.

- Autre point à souligner

La présence dans la zone d'un parc national de grande superficie, soit celui du Mont Tremblant (1 510 km<sup>2</sup>, soit près de 10 % de la zone), est un facteur qui pourrait influencer la dynamique de la population d'orignal en périphérie de ce dernier. Cependant, il n'y a pas eu d'acquisition de connaissances sur l'orignal dans cette aire

protégée depuis près de 30 ans. Il serait approprié au cours de la période 2004-2010 de procéder à un inventaire aérien de la population d'orignal du Parc national du Mont-Tremblant, afin d'obtenir des informations sur la densité d'orignal en absence de chasse ainsi que de documenter la présence d'autres espèces, notamment le cerf de Virginie et le loup, dont la présence peut influencer d'une manière ou d'une autre la dynamique de population du premier.

- Situation dans les zecs

L'état des populations d'originaux dans les zecs ne diffère pas de l'image générale de la zone. Malgré l'absence de contingentement des usagers, la situation de l'orignal s'avère florissante comme en témoigne l'augmentation, entre les périodes 1994-1998 et 1999-2002, de la récolte moyenne (+ 23 %) et du succès moyen tant global (+ 18 %) que pour les mâles adultes (+ 20 %). Notons toutefois que la saison de chasse avec arme à feu a été réduite à 9 jours dans les zecs Lavigne, Maison-de-Pierre, Mitchinamecus et des Nymphes. De plus, des mesures plus restrictives que celles de la zone s'ajoutent dans les zecs Maison-de-Pierre (protection des femelles et des faons) et Mitchinamecus (protection des faons) afin de permettre un rétablissement de la population dans le premier cas et d'éviter des récoltes trop élevées dans le deuxième. Ces mesures concourent à améliorer la situation de l'orignal tant au niveau de chacun des territoires qu'à celui de la zone.

**Situation dans la réserve faunique (collaboration de Monique Boulet, DAF Lanaudière)**

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Depuis 1999, la réserve faunique Rouge-Matawin offre une chasse contingentée à la femelle. Le quota s'élève à environ 22 femelles. Le nombre de permis spéciaux offerts s'est accru de 41 à 100 en 2002. La saison de chasse s'échelonne sur une durée de cinq semaines débutant le vendredi le plus près du 8 septembre. Le territoire de 1 394 km<sup>2</sup> est subdivisé en 27 secteurs de chasse, qui accueillent chacun potentiellement six groupes composés de 3 ou 4 chasseurs. Entre 1984 et 1996, le territoire acceptait une centaine de groupes. Depuis 1997, l'offre a augmenté graduellement pour atteindre maintenant 150 groupes. Entre 135 et 150 groupes de chasseurs se sont présentés annuellement depuis 1999 dans la réserve pour un nombre de jours de chasse variant entre 1 435 et 2 192. Comparativement à la période 1994-1998, la pression de chasse moyenne pendant la période 1999-2002 s'est accrue de 40 %. La récolte globale a fluctué entre 36 et 53 originaux, largement dominée par les mâles adultes (entre 60 et 70 %). Ce niveau correspond au prélèvement enregistré à la fin des années 1980. Le rendement moyen de récolte pour la période 1999-2002 est maintenant le double de celui des pourvoiries de la zone 15 (1999-2001), soit des moyennes de 0,33 et 0,16 orignal/10km<sup>2</sup> respectivement). Le succès moyen par groupe de chasseurs équivaut à 31 % et s'est élevé de 26 à 36 % depuis le début du plan. Rappelons qu'il dépassait les 40 % avant 1994. Entre 5 et 12 femelles sont abattues annuellement pour un taux d'exploitation estimé à moins de 5 %. Le succès de 13 %, noté chez les chasseurs ayant gagné au tirage au sort, est sensiblement le même qu'avant 1994, alors que tous les segments étaient permis. La récolte de faons est peu élevée et stable, mais elle est à la

hausse. Bien que le prélèvement des mâles ait atteint un record en 2002, le succès annuel moyen exprimé en mâles adultes par jour de chasse a chuté de 33 % par rapport au plan précédent.

- Évaluation du niveau de population

L'unique inventaire de population d'orignaux dans la réserve a été réalisé au cours de l'hiver 1996. A ce moment, la population comptait 436 orignaux, soit une densité de 3,1 orignaux/10km<sup>2</sup>. On y retrouvait 38 mâles et 56 faons par 100 femelles adultes. Avant la chasse, les mâles adultes ne représentaient que 25 % de la population. La répartition des orignaux n'est pas homogène sur le territoire. Les secteurs plus à l'est et ceux au nord-ouest comptaient plus d'individus alors qu'au sud-ouest et le long de la limite sud, peu d'orignaux ont été dénombrés. En se basant sur les différents indicateurs, la population en 2002 ne s'est probablement pas développée significativement. Le taux d'exploitation serait de l'ordre de 10 %.

- Bilan

Malgré les modalités restrictives des deux derniers plans de gestion, un taux d'exploitation inférieur à 15 % et un prélèvement relativement faible des femelles, les paramètres de récolte constatés dans la réserve faunique Rouge-Matawin nous indiquent que la population est stable ou même légèrement en déclin. La récolte globale et sa composition s'apparentent aux statistiques antérieures à 1994 et ce, malgré une pression de chasse supérieure et des modalités différentes. Le succès a chuté d'une dizaine de points au cours des 15 dernières années. Les mesures appliquées, dont l'efficacité est vérifiée et reconnue, ne semblent pas avoir fonctionné sur ce territoire. Pourtant, dans les zones de chasse limitrophes (zones 11 est et 15), où le principe de « l'alternance plus » était préconisé lors du dernier plan, les derniers inventaires confirment une croissance des populations d'orignaux. Pour l'instant, peu d'indices nous permettent d'élucider la ou les raisons qui freinent l'expansion de cette population. Au nombre des facteurs possibles se retrouvent l'habitat, le dérangement des orignaux, la prédation, la compétition interspécifique avec le cerf de Virginie, le braconnage, la santé des animaux, etc. Le principal facteur qui diffère des secteurs limitrophes est la période et la durée de la saison de chasse. La saison étant tôt en septembre, la majorité des mâles sont abattus avant qu'ils aient eu l'opportunité de s'accoupler et, en se prolongeant durant la période de rut, on peut se questionner sur les effets du dérangement. Le portrait rappelle quelque peu les conditions qui sévissent dans la zone de chasse 9 où la population ne se relève pas malgré les mesures restrictives. Seul un nouvel inventaire aérien, jumelé à celui du Parc national du Mont-Tremblant, permettrait de documenter avec certitude la situation et d'avoir un meilleur aperçu de l'évolution de cette population.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone 15 hors réserve est couverte en quasi-totalité par des milieux forestiers. Dû à sa situation méridionale, la forêt mixte prédomine ce qui se traduit généralement par d'excellents habitats pour l'orignal. D'une façon globale pour la zone, le Système d'information forestière par tesselles (SIFORT) procure un portrait quantitatif des potentiels d'abri et de nourriture pour l'orignal. Au niveau de l'abri disponible, on note

que seulement 0,9 % de la superficie forestière offre de l'abri de qualité élevée ; en contrepartie, c'est 40 % de la superficie qui est de qualité moyenne et 59 % de qualité faible. Au niveau de la zone, il ne semble pas qu'il y ait un problème de déficience pour l'abri : l'objectif des stratégies d'aménagement de l'habitat d'abri devrait donc en viser le maintien d'une répartition adéquate. Pour ce qui est de la qualité de l'alimentation terrestre, c'est 40 % de la superficie qui est couverte par des peuplements de qualité élevée et 57 % par des peuplements de qualité moyenne. La forêt présente donc un potentiel très intéressant à cet égard, seulement 2,4 et 0,7 % de la superficie étant respectivement couverts par des habitats d'alimentation de qualité faible ou nulle. Avec 97 % de la superficie offrant des potentiels de qualité moyenne ou élevée, la production de nourriture pour l'orignal ne devrait pas être retenue comme objectif d'aménagement forestier. Ce constat s'appliquant à la zone, il est possible que la nourriture soit déficiente à certains endroits mais cela devrait être documenté préalablement à la formulation d'un objectif de production de nourriture pour un territoire donné.

Les peuplements forestiers de différentes natures et stades de développement couvrent 88 % du territoire de la réserve faunique Rouge-Matawin. La composante forestière est dominée par les peuplements feuillus de plus de 70 ans qui se concentrent au sud-ouest. Les peuplements résineux matures ne couvrent que 21 % de la superficie et se retrouvent surtout au nord-ouest, leur récolte est en cours. Du côté est, la mosaïque forestière est plus complexe, les peuplements sont diversifiés en terme d'essences et d'âge. C'est dans ce secteur où le cheptel d'originaux est le plus abondant. Les coupes forestières affectent considérablement le paysage forestier mais leur impact potentiel négatif sur l'utilisation du territoire par l'orignal ne montre aucune évidence. Au nord, l'abri abonde mais les habitats riches en nourriture sont relativement rares. À l'hiver 1996, une densité relative d'originaux qualifiée de moyenne à forte a été observée dans cette portion de la réserve. Le rajeunissement des peuplements par les coupes devrait améliorer la qualité de l'habitat dans quelques années, dans la mesure où des coupes en mosaïque y seront prescrites. Selon la distribution de la récolte, le secteur sud-ouest a toujours été moins productif et la portion est, la plus intéressante pour les chasseurs. L'habitat semble expliquer en grande partie la distribution des originaux sur le territoire.

### **Modalités de gestion de la zone**

Dans une optique de simplification réglementaire et de facilité pour le citoyen, l'application du régime d'alternance 1:1 au cours de la période 2004-2010 est adoptée pour la nouvelle délimitation de la zone 15. Cette mesure a donné de bons résultats là où elle est en vigueur depuis plusieurs années et il est permis de penser qu'elle pourra être appropriée dans la zone 15. Cependant, il y aura lieu d'être attentif à l'évolution des indicateurs afin d'éviter une surexploitation qui ferait perdre les gains obtenus grâce aux restrictions mises en place depuis 1994. La collecte de dents, afin d'évaluer la structure d'âge des animaux abattus, est ici un élément important du système de suivi, de même que la qualité des données d'exploitation des territoires structurés, puisque celles-ci permettent d'obtenir des informations pertinentes tel le succès de chasse.

Même en situation de croissance des populations, il ne faudra cependant pas perdre de vue que l'état actuel du cheptel est une résultante des mesures restrictives que tous les usagers se sont imposées, tant en territoire libre (chasse sélective et alternance plus), que dans les zecs (réduction de la longueur de la saison, protection accrue des femelles ou des faons) et dans les pourvoiries à droits exclusifs (respect de quota d'exploitation sous forme de nombre de groupes à accueillir ou de bêtes à abattre). Compte tenu du court historique d'exploitation à notre disposition, il serait contraire à l'intérêt général que l'amélioration de la situation de l'orignal dans la zone conduise les gestionnaires de territoires à adopter des mesures plus libérales que celles actuellement en place. Bien que la densité de l'orignal soit en croissance suite aux modalités de chasse restrictives mises en place depuis 1994, celle-ci n'a pas encore atteint le niveau permettant un rendement optimal soutenu, lequel serait aux environs de 3 orignaux/10 km<sup>2</sup> dans cette partie du territoire québécois.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation orignal avec un secteur cerf de Virginie (sud-ouest de la zone).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : la zone 15 connaît de nouvelles délimitations (ancienne zone 15 = nouvelle zone 15, zone 26 et zone 27).

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 15, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 9 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique Rouge-Matawin

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Depuis une dizaine d'années, la densité de population dans la réserve faunique Rouge-Matawin est stable et se situe autour de 3 orignaux/10km<sup>2</sup> et ce, malgré les mesures de contingentement des femelles. Bien que la pression ait augmenté, la

récolte se maintient. Le taux d'exploitation n'atteint pas le seuil de 15 % fixé pour ce type de territoire faunique. La situation de l'orignal dans la réserve Rouge-Matawin est attentivement suivie afin d'éviter une baisse de la densité et de permettre l'émigration dans les territoires voisins. Comte tenu des résultats de chasse des deux dernières années, les modalités actuelles avec contingentement des femelles adultes sont maintenues.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 15 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 12 405 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	362	307	369	600	319
Mâles adultes	224	237	287	273	264
Femelles adultes	78	6	12	251	9
Faons	60	64	70	76	46
Succès <sup>b</sup>	7,7	7,3	8,3	11,0	7,5
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total <sup>b</sup>	3 785	3 604	3 656	4 336	4 022
Résidents	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Non-résidents	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Segments autorisés <sup>c</sup> (hors réserve)	M:Fa:T	M:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	7	9	12	11	8
Mâles adultes	7	6	11	5	7
Femelles adultes	0	0	0	6	0
Faons	0	3	1	0	1
Début de la saison	19 sept.	18 sept.	16 sept.	15 sept.	21 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	311	259	246	542	258
Mâles adultes	184	204	243	243	220
Femelles adultes	70	0	1	231	0
Faons	57	55	2	68	38
Début de la saison	10 oct.	9 oct.	7 oct.	6 oct.	12 oct.
Durée (jours)	16	16	16	16	16

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> excluant le territoire libre et selon les rapports d'activité des territoires fauniques

<sup>c</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = Faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

N/D : Non disponible

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 15, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 12 405 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	377	317	375	613	336
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	1	3	1	2	3
Autres	14	8	5	11	14
Récolte autochtone	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,29	0,25	0,30	0,48	0,26
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	3	2,9	2,9	3,5	3,2
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	3,8 (45)	3,4 (48)	3,2 (43)	2,4 (43)	N/D (0)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,6 (22)	3,8 (3)	3,8 (8)	3,4 (39)	N/D (0)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	74,2 (224)	97,5 (237)	96,0 (287)	52,1 (273)	96,7 (264)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	34,3 (23)	37,2 (19)	37,2 (19)	39,0 (32)	N/D (0)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	161 (37:23)	94 (31:33)	126 (39:31)	90 (36:40)	171 (29:17)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	400 (60:15)	2 133 (64:3)	1 400 (70:5)	271 (76:28)	N/D (46:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	52,6 ( 28:15)	16,7 (1:3)	80,0 (6:5)	56,6 (102:28)	N/D (7:N/D)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/D : Non disponible

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans la réserve faunique de la zone 15, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique Rouge-Matawin</b>					
Population d'orignaux : 436 (1996)					
Superficie d'habitat : 1 292 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée	41	36	47	41	53
- Récolte totale					
- mâles adultes	31	25	30	23	37
- femelles adultes	7	5 (41) <sup>a</sup>	12 (95)	12 (85)	9 (100)
- faons	3	6	5	6	6
- TOTAL	41	36	47	41	53
<b>Rendement (orignaux/10 km<sup>2</sup>)</b>	0,30	0,26	0,34	0,30	0,38
<b>Fréquentation:</b>					
- Nombre de groupes	130	135	150	141	144
- Nombre de jours de chasse	1 697	1 435	2 192	1 847	2 188
<b>Succès (%)</b>					
- global par groupe	32	27	31	29	37
- mâles adultes par groupe	24	19	20	16	26

<sup>a</sup> Nombre de permis de femelles alloués

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 15.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 11 113 km<sup>2</sup>; réserves = 1 292 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,05	1,70	2,00
- Population totale (hiver)	1 301	1 910	2 272
- Productivité (faons/100 femelles)	56,7	77,0	77,0
- Recrutement (% faons à l'automne)	28,5	33,1	33,0
- Taux d'exploitation (%)	16,9	22,5	26,0
- Tendances de la population	stable	à la hausse	stable

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserve faunique	41	41	53
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	181	339	158
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	51	74	46
- Territoire libre	89	146	62
- TOTAL	362	600	319

<sup>a</sup> résultats spécifiques à la nouvelle délimitation de la zone 15 (2002), ces résultats diffèrent de ceux présentés au Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

Tableau 4. Statistiques de récolte pour les territoires structurés de la zone 15.

Territoires structurés	Densité de récolte (originaux/10km <sup>2</sup> )	Récolte des mâles	Fréquentation moyenne (chasseurs)	Mâles par 100 jours-chasseurs
<b>Réserves :</b>				
1994-1998	0,28	32,2	1 365	2,36
1999-2002	0,33	30,2	1 916	1,58
% croissance	17,9%	-6,2%	40,4%	-33,1%
<b>PADEs :</b>				
1994-1998	0,25	33,4	4 730	0,71
1999-2002	0,16	42,7	3 804	1,12
% croissance	-36,0%	27,8%	-19,6%	59,0%
<b>Zecs :</b>				
1994-1998	0,31	113,4	15 511	0,73
1999-2002	0,38	136,2	15 546	0,88
% croissance	22,6%	20,1%	0,2%	20,5%

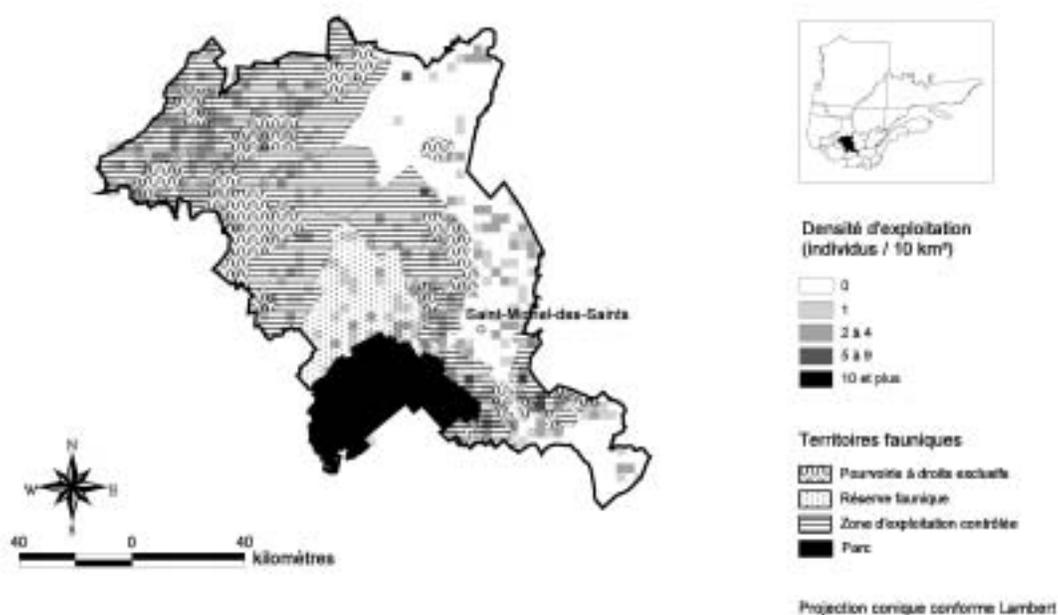


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 15 en 2001.

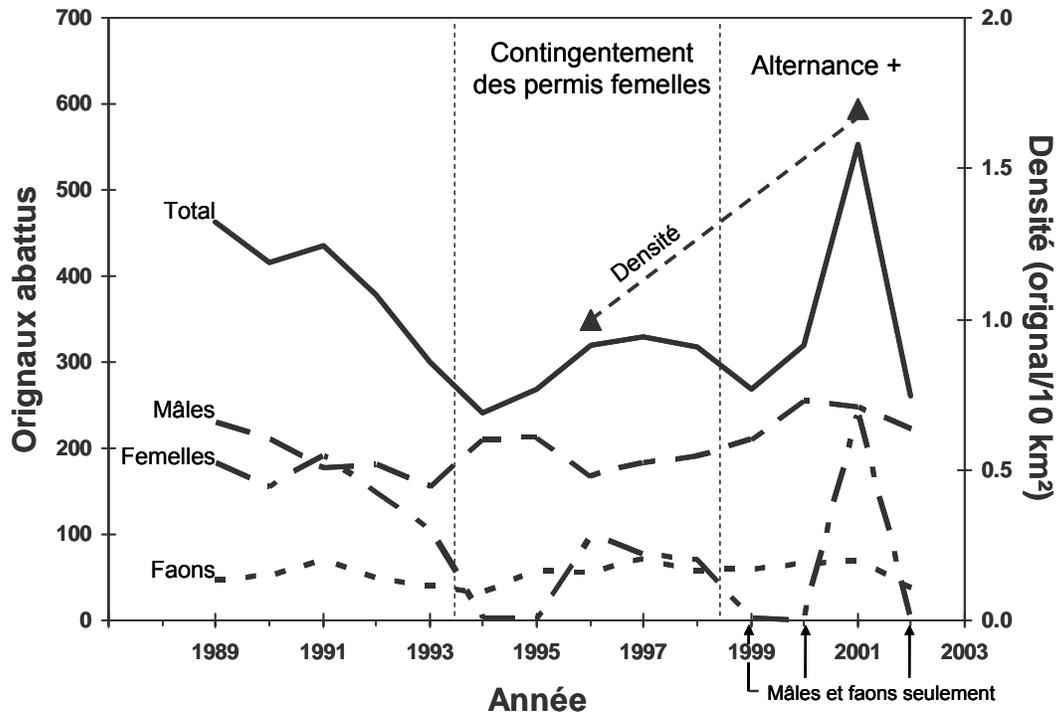


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 15, hors réserve.

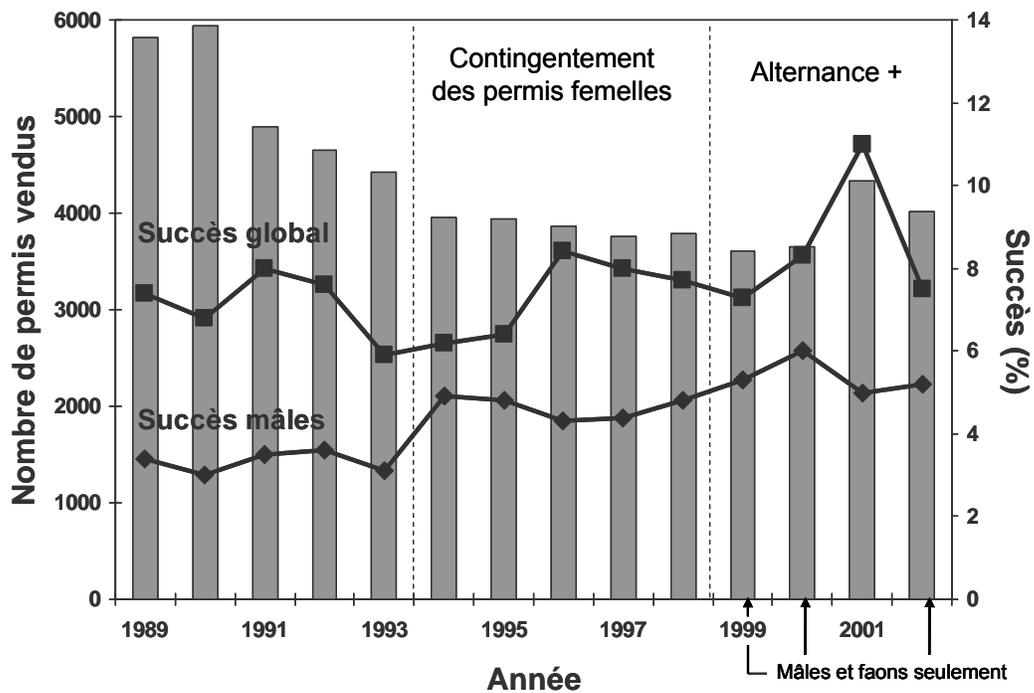


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse dans les territoires structurés de la zone 15, réserve incluse.

### 6.16 Zone 16 – Par : Marcel Paré, biologiste – Région de l’Abitibi-Témiscamingue

Note : comme les données de récolte de l’année 2003 n’étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l’analyse de l’évolution des indicateurs d’exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d’une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l’année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l’édition du plan de zone.

#### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La modalité de l’alternance est en application dans cette zone depuis 1994. La récolte du faon et du mâle adulte est permise à chaque année, alors que celle de la femelle adulte est interdite une année sur deux, durant les années paires. La saison de chasse à l’arme à feu dure 23 jours et débute le samedi le ou le plus près du 25 septembre. La saison de chasse exclusive à l’aide d’un arc commence le ou le plus près du 5 septembre pour une période de 16 jours.

- Évolution des indicateurs d’exploitation et interprétation

La récolte totale a varié de 181 (1998) à 359 (2001), valeur qui n’avait pas été atteinte depuis 1990. Celle de 2002 est la plus élevée depuis 1994, lorsque la femelle est protégée. Le nombre de mâles adultes prélevés (205) en 2002, est le plus élevé depuis 1982 et témoigne probablement d’une augmentation de la population d’orignaux. La proportion de mâles dans la récolte d’adultes demeure élevée (56 % et 58 %), principalement due au fait que la chasse à l’arme à feu se déroule en pleine période de rut.

Le nombre de permis de chasse vendus, qui était assez stable au cours du premier plan de gestion, a fluctué passablement depuis 1998, de 2 660 à 3 040 pour se chiffrer à des écarts de 2 % à 13 % annuellement. La valeur moyenne étant de 2 878 permis.

Le succès de chasse s’est finalement amélioré au cours de ce plan. Il a atteint 12,1 % en 2001, valeur qui n’avait pas dépassé 9,6 % depuis 1997. La situation semblait assez stable de 1994 à 1998 mais depuis, la tendance à la hausse s’est vraiment manifestée. Le succès de chasse pour les mâles adultes seulement a augmenté aussi, il se situait à 5 % avant 1994 et il a dépassé 7 % en 2000 et 2002. L’augmentation de ces paramètres est bien marquée depuis 2000. En incluant les faons dans les résultats de ces deux années, le succès a été de 8,2 % et 8,7 % respectivement, ce qui est supérieur au succès enregistré avant 1994 (7,8 %), alors que tous les segments étaient chassés.

Le nombre de femelles épargnées depuis 1994 serait de l’ordre de 550.

Les cas de mortalité enregistrés autres, sont très peu nombreux, que ce soit des

accidents routiers et de diverses causes, 1 à 4 annuellement. Il est à noter que le réseau routier dans cette zone est assez limité. Plusieurs secteurs sont plus ou moins accessibles par voie carrossable.

Diverses communautés autochtones peuvent exploiter l'orignal dans ce territoire : les Algonquins de Pikogan, du lac Simon, des Cris et des Attikameks. Outre le système de suivi de l'exploitation auprès des communautés crie, il n'y a pas de système valable pour connaître la récolte dite de subsistance.

- Évaluation du niveau de population

Un inventaire aérien a été réalisé en 2001 dans cette zone et la densité de l'orignal a été estimée à  $1,11 \pm 0,25$  orignal/10 km<sup>2</sup>. En 1990, elle avait été évaluée à  $1,09 \pm 0,27$  orignal/10 km<sup>2</sup>.

Les statistiques de chasse et ce résultat révèlent une exploitation modérée, sauf pour les mâles adultes qui subissent une pression élevée : 41 %.

La population estimée à l'hiver 2003 serait de 2 200 orignaux, soit une densité approximative de 1,24 orignal/10 km<sup>2</sup>. La productivité est élevée dans cette population avec 66 faons/100 femelles en hiver.

- Bilan

Les fluctuations observées dans les statistiques de chasse sont de grandes amplitudes. Elles sont occasionnées par la protection des femelles adultes, une année sur deux. Depuis le deuxième plan de gestion, le prélèvement des mâles et des femelles augmente graduellement, alors que le nombre de permis de chasse vendus tend à diminuer. Il affiche une baisse de 19 % entre 1998 et 2002 (627 permis de moins).

Sur la base des résultats des inventaires aériens de 1990 et 2001, il ne semble pas que le nombre d'orignaux ait augmenté au cours de cette période. Il est possible que de 1990 à 1995, la population ait diminué puis se soit relevée par la suite. Les résultats de chasse des dernières années permettent toutefois de conclure que la situation s'est améliorée.

Rappelons qu'il n'y a aucun territoire dit structuré dans cette zone pour l'exploitation de l'orignal.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de cette zone est de 19 349 km<sup>2</sup>. L'habitat de l'orignal couvre 17 775 km<sup>2</sup> (92 %). La plus grande proportion est de faible qualité : 9 678 km<sup>2</sup> (54 %), les zones de qualité moyenne couvrent 6 501 km<sup>2</sup> (37 %) et celles de bonne qualité 1 641 km<sup>2</sup> (9 %).

La pessière à épinettes noires et à mousse compose une grande partie des peuplements forestiers de cette zone. La partie sud-ouest présente davantage de peuplements mélangés et la densité de l'orignal y est plus élevée. Ailleurs, des

collines supportant des îlots de forêt mélangée maintiennent l'original présent sur l'ensemble de la zone.

Une grande partie de la récolte est faite dans la portion sud de la zone, entre Lebel-sur-Quévillon et l'Ontario. Le fait que les sites d'intérêt pour l'original soient assez bien circonscrits le rend probablement plus vulnérable à la chasse.

Dans la portion nord-ouest, le caribou forestier est présent et un plan d'aménagement devra être élaboré d'ici peu pour en favoriser la survie (superficie approximative de 4 000 km<sup>2</sup>).

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original avec secteur habitat du caribou forestier.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux dans la portion sud.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : l'alternance est retenue durant la saison à l'arme à feu. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009). Tous les segments sont autorisés chaque année durant la saison exclusive à l'arc.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 23 jours débutant le samedi le plus près du 25 septembre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 16 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 17 775 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	181	263	217	359	239
Mâles adultes	158	123	191	183	205
Femelles adultes	0	104	0	137	0
Faons	23	36	26	39	34
Succès total (%)	6,1	8,7	8,2	12,1	8,7
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	2 983	3 040	2 660	2 958	2 747
Résidents	2 963	3 017	2 637	2 922	2 728
Non-résidents	20	23	23	36	19
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	1	1	0	1	1
Mâles adultes	1	0	0	0	1
Femelles adultes	0	1	0	1	0
Faons	0	0	0	0	0
Début de la saison	5 sept.	4 sept.	2 sept.	1 sept.	7 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	180	262	217	358	238
Mâles adultes	157	123	191	183	204
Femelles adultes	0	103	0	136	0
Faons	23	36	26	39	34
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	23 sept.	22 sept.	28 sept.
Durée (jours)	23	23	23	23	23

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 16, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 17 775 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	185	265	223	365	247
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	0	0	3	2	3
Autres	2	2	2	4	3
Récolte autochtone	2	0	1	0	2
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,10	0,15	0,12	0,20	0,13
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	1,68	1,71	1,50	1,66	1,55
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,27 (57)	2,73 (52)	2,64 (72)	2,35 (61)	2,31 (67)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	-	4,48 (41)	-	4,45 (44)	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	100,0 (158)	55,9 (123)	100,0 (191)	58,1 (183)	100,0 (205)
% animaux 1,5 an mâles (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	65 (37)	50 (26)	50 (36)	46 (28)	66 (44)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	156 (14:9)	121 (17:14)	136 (15:11)	65 (15:23)	92 (18:16)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	- (23:0)	32 (32:0)	- (26:0)	54 (39:27)	- (34:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactants <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	34,9 (36:27)	-	22,4 (24:33)	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 16.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 17 775 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2001 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,09	1,11	1,18
- Population totale (hiver)	1 937	1 973	2 097
- Productivité (faons/100 femelles)	62	66	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	28	33	N/A
- Taux d'exploitation (%)	14,0	9,5	16,0
- Tendances de la population	à la baisse	à la hausse	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	181	359	239
- TOTAL	181	359	239

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

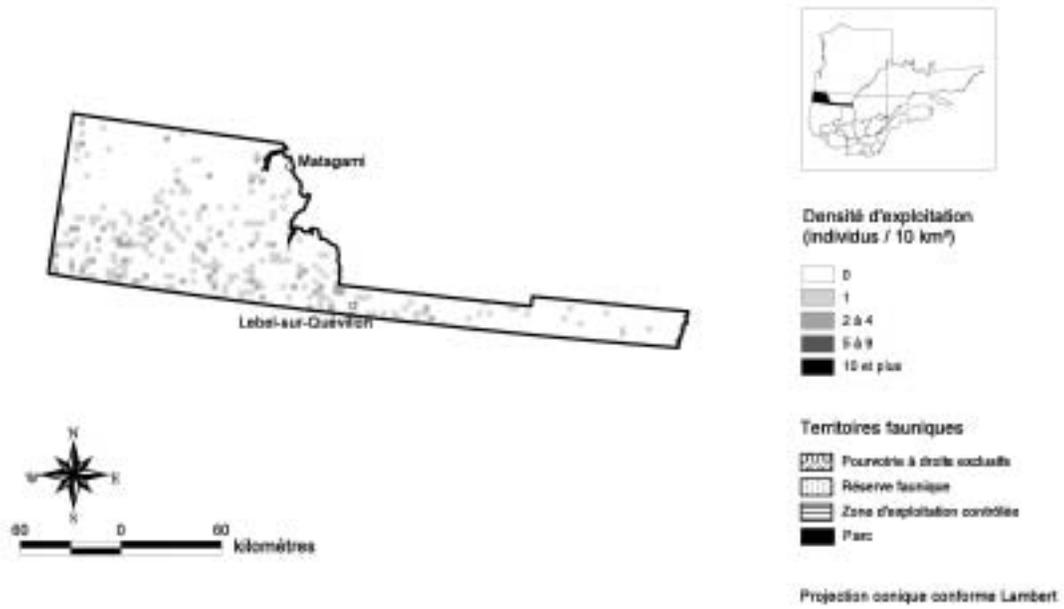


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 16 en 2001.

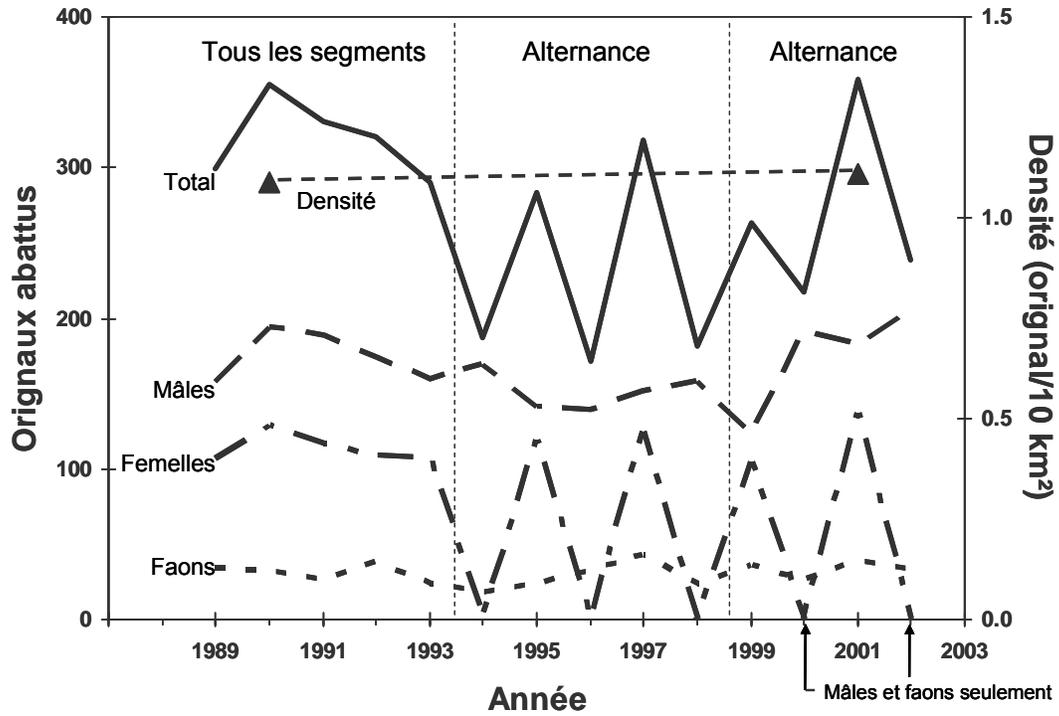


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 16.

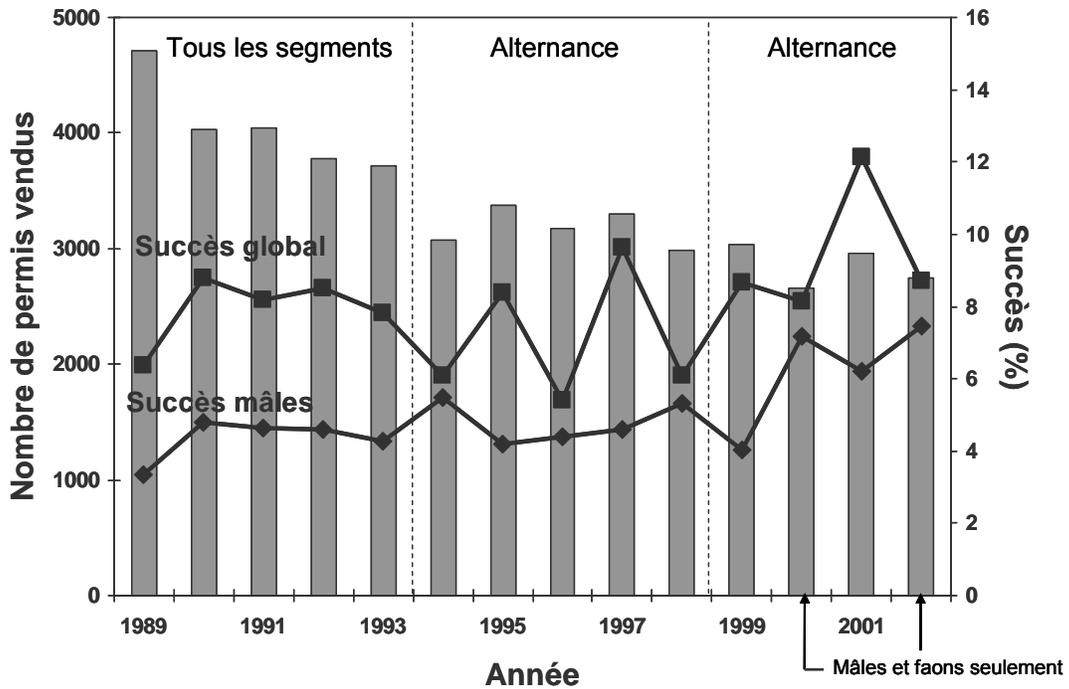


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 16.

### 6.17 Zone 17 – Par : Danielle St-Pierre, biologiste – Région du Nord-du-Québec

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### **Limites de la zone et particularités légales**

La zone de chasse 17 correspond à la zone médiane du territoire visé par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) (figure 1). Ces limites ne sont donc pas modifiées dans le plan de gestion actuel.

La CBJNQ confère la priorité d'exploitation de la zone 17 aux Cris, qui en sont bénéficiaires. Cette convention prévoit, entre autres, que si les populations animales sont insuffisantes pour atteindre les niveaux d'exploitation garantis, la totalité du tableau de chasse est attribuée aux Cris, qui peuvent eux-mêmes en allouer une partie aux non autochtones. Le tableau de chasse maximale est établi par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), qui en recommande l'adoption au ministre. Ce comité agit donc comme organisme expert et est constitué de représentants Cris, Inuits et Naskapis et de représentants des gouvernements fédéral et provincial. Il a été créé pour étudier, administrer et, dans certains cas, surveiller et réglementer le régime de chasse, de pêche et de piégeage institué dans la CBJNQ. Le niveau d'exploitation garanti a été établi à 158 orignaux dans cette zone.

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La loi du mâle est en application dans cette zone depuis 1996 pour la chasse sportive. La récolte du mâle adulte est permise à chaque année, alors que celle de la femelle adulte et du faon est interdite. Tous les segments de la population d'orignaux peuvent être récoltés dans cette zone par les Cris, qui sont bénéficiaires de la CBJNQ.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Dans la zone de chasse 17, au cours de la période de 1989 à 1993, on jugeait que la pression sur la population d'orignaux était trop élevée avec une récolte moyenne annuelle de 214 bêtes, dont une centaine étaient prélevées par les chasseurs sportifs et le reste, par les chasseurs autochtones (figure 4). La récolte totale de 1991 se démarquait avec l'abattage de 281 orignaux. Pour contrer le déclin du cheptel, le Plan de gestion de 1994-1998 proposa initialement l'alternance pour les chasseurs sportifs (figure 2). En 1995, lors de l'année permissive, il se récolta presque autant d'orignaux (mâles et femelles, en nombre comparable) qu'en 1992 et 1993 avant la mise en application du plan. Pour documenter l'état de la population

d'orignaux, un inventaire aérien fut réalisé en 1996. Suite aux résultats obtenus, la Société et le CCCPP fixèrent un niveau maximum de récolte d'orignaux pour cette zone à 140 bêtes, ce qui est inférieur au niveau de récolte garanti aux Cris par la CBJNQ. Il fut convenu que 100 orignaux seraient alloués pour la chasse de subsistance et 40 pour la chasse sportive. De plus, la modalité de la loi du mâle fut appliquée dès 1996 pour la chasse sportive, les objectifs étant l'accroissement de la population d'orignaux pour maintenir les prélèvements sportifs et la récolte au niveau garanti pour les Cris. Suite à l'application de la loi du mâle, le nombre de chasseurs sportifs a considérablement diminué, alors qu'on demandait aussi aux autochtones d'aider à redresser les populations (figure 3). Au cours des années suivantes, la récolte totale continua à diminuer jusqu'en 1999, où elle atteint son niveau le plus bas avec seulement 77 orignaux abattus par les chasseurs sportifs et les Cris (tableau 1b, figure 4). Depuis l'année 2000, plus d'une centaine de bêtes sont abattues chaque année dans cette zone. Puisque la récolte de subsistance s'effectue autant sur les femelles que sur les mâles, on retrouve dans la récolte totale, depuis 1996, en moyenne 38 femelles/100 mâles. Quant aux faons, environ 10 % sont prélevés par les Cris (tableau 1b, figure 6). Depuis 1996, la récolte de subsistance oscille entre 50 et 80 orignaux prélevés (moyenne depuis 1996 : 66 orignaux) et elle se situe toujours sous le niveau d'exploitation garanti. La récolte de subsistance est environ 2 fois plus élevée dans cette zone que celle des sportifs (moyenne depuis 1996 : 35 orignaux). Depuis 1996, la récolte sportive oscille entre 20 et 42 orignaux, selon l'objectif fixé pour cette chasse (tableau 1a). Cette récolte est stable depuis les 3 dernières années avec un prélèvement de 42 orignaux par saison (figure 2).

D'autre part, chez les chasseurs sportifs, les niveaux de succès de chasse des 3 dernières années (moyenne 7,5 %) côtoient ceux connus avant l'entrée en vigueur de la loi du mâle (figure 3). Cependant, le nombre de permis vendus a diminué de 50 % depuis l'application de cette modalité (1996 : 1 082 permis et 2002 : 584 permis). On constate donc qu'une bonne partie des chasseurs sportifs ont abandonné la chasse ou ont déserté la zone. Toutefois, pour ceux qui demeurent, la qualité de chasse s'est améliorée.

- Évaluation du niveau de population

En 1985, l'inventaire aérien estimait la densité de l'orignal à  $0,5 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 33 \%$  (population estimée à  $1\ 140 \pm 376$  orignaux). En 1991, l'inventaire aérien permettait d'estimer la densité de l'orignal à  $0,29 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 25,4 \%$  (population entre 436 et 734 orignaux). L'inventaire de 1996 estimait que la densité était à  $0,42 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 16,7 \%$  (entre 706 et 941 orignaux) (tableau 2). Enfin, l'inventaire réalisé à l'hiver 2003 a permis d'estimer la densité à  $0,45 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 18,2 \%$  (soit  $1\ 033 \pm 186$  orignaux). Un test de comparaison entre les densités estimées en 1996 et en 2003 n'a toutefois pas permis de révéler de différence significative entre les densités de ces deux inventaires. La population d'orignaux actuelle serait donc approximativement au même niveau qu'en 1996. Les résultats d'inventaire de 2003 ont permis d'estimer que la densité de la strate faible est de  $0,26 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 0,09$ , la strate moyenne  $0,37 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 0,17$  et  $0,5 \text{ orignal}/10 \text{ km}^2 \pm 0,15$  pour la strate forte. Cependant, seule les strates forte et faible ont montré des différences significatives. La superficie couverte par les strates

forte, moyenne et faible sont respectivement de 3 120 km<sup>2</sup>, 5 940 km<sup>2</sup> et 12 780 km<sup>2</sup>. D'autre part, l'inventaire de 2003 a aussi permis d'estimer que la proportion de mâles dans la population est demeurée semblable à celle de 1996 bien que les chasseurs sportifs récoltent uniquement les mâles. De plus, malgré le peu d'échantillons disponibles, l'âge moyen des mâles adultes récoltés semble relativement stable (tableau 1b).

La densité d'orignaux dans la zone de chasse 17 semble toujours avoir été faible (inférieure à 0,5 orignal/10 km<sup>2</sup>). À la fin des années 1980, la population d'orignaux a connu un déclin important qui fut causé par une pression de chasse trop élevée. L'application des mesures restrictives en 1996 (loi du mâle et restriction volontaire des Cris) a permis d'arrêter le déclin de la population d'orignaux de cette zone et de stabiliser son état. La densité d'orignaux est du même ordre de grandeur que celle mesurée en 1996, et le succès de chasse chez les sportifs de même que la récolte des dernières années affiche une situation relativement stable. Les pressions demeurent élevées chez cette population dont la densité est faible, ce qui ralentit la croissance du cheptel. En conséquence, la situation de l'orignal dans cette zone demeure fragile.

#### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone de chasse 17 est située en forêt boréale dominée par la pessière noire à mousse, les tourbières, les pinèdes grises et les peuplements mélangés. On retrouve davantage de peuplements mixtes dans la partie sud-ouest que du côté est. C'est d'ailleurs dans le secteur sud-ouest que l'on retrouve la plus forte densité d'orignaux. Cette zone fait l'objet de coupes forestières qui affectent la qualité de l'habitat de l'espèce : si les coupes entraînent à court terme une perte d'habitat, à moyen terme, le rajeunissement des forêts est favorable pour l'orignal. Plusieurs endroits sont en régénération et certains sont susceptibles d'offrir un bon potentiel d'habitat pour l'orignal. Cette zone est partiellement couverte par le territoire de l'entente Cris-Québec intitulée « La paix des braves » dans laquelle les modalités d'exploitation forestière sont prescrites.

La superficie de la zone de chasse 17 est de 22 960 km<sup>2</sup>. La superficie de l'habitat de l'orignal compte pour 20 170 km<sup>2</sup>. De plus, certains secteurs dans le nord de cette zone sont fréquentés par le caribou forestier.

#### **Modalités de gestion de la zone**

L'objectif du plan est d'augmenter la densité de la population d'orignaux afin ; 1) d'atteindre le niveau d'exploitation garanti pour les Cris et; 2) de maintenir les prélèvements sportifs.

Nous maintenons, pour le prochain Plan de gestion de l'orignal 2004-2010, la modalité de la loi du mâle pour les chasseurs sportifs, dans la zone 17.

La collaboration des communautés criss, par une restriction volontaire de leur récolte, est aussi nécessaire pour l'atteinte de l'objectif.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original avec la présence de secteurs à caribou forestier.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : seuls les mâles avec bois sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 2 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 17 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 20 170 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	38	20	42	42	42
Mâles adultes	38	19	42	42	42
Femelles adultes	0	1	0	0	0
Faons	0	0	0	0	0
Succès total (%)	5,7	3,5	7,5	7,9	7,2
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	668	572	562	534	584
Résidents	668	570	558	532	582
Non-résidents	0	2	4	2	2
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M	M	M	M	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	5 sept.	4 sept.	2 sept.	1 sept.	7 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	38	20	42	42	42
Mâles adultes	38	19	42	42	42
Femelles adultes	0	1	0	0	0
Faons	0	0	0	0	0
Début de la saison	3 oct.	2 oct.	30 sept.	29 sept.	5 oct.
Durée (jours)	16	16	16	16	16

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 17, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 20 170 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant la récolte de subsistance)	90	77	122	122	104
<b>Autres causes de mortalité</b>					
Accidents routiers	0	0	2	0	3
Autres	1	0	2	0	3
Récolte autochtone	51	57	76	80	56
Mâles adultes	24	24	43	35	27
Femelles adultes	18	25	25	35	21
Faons	9	8	8	10	8
<b>Autres paramètres de suivi (incluant la récolte de subsistance)</b>					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,045	0,038	0,060	0,060	0,050
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,331	0,284	0,279	0,265	0,280
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bcg</sup>	3,00 (26)	3,15 (20)	2,30 (40)	3,29 (30)	2,60 (29)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bg</sup>	6,50 (1)	4,10 (10)	5,00 (2)	4,00 (2)	- -
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	77,5 (62)	62,3 (43)	77,3 (85)	68,8 (77)	76,7 (69)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>cg</sup>	38,7 (12)	43,3 (13)	57,3 (23)	34,4 (11)	44,8 (13)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>d</sup>	- (1:0)	200 (4:2)	- (1:0)	50 (1:2)	- (0:0)
Faons/100 femelles <sup>d</sup> (nb faons : nb femelles adultes <sup>fg</sup> )	400 (4:1)	100 (7:7)	150 (3:2)	150 (3:2)	- (0:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes : nb femelles adultes <sup>fg</sup> )	N/D (0:0)	N/D (0:0)	N/D (0:0)	N/D (0:0)	N/D (0:0)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues récolte sportive

<sup>d</sup> dans la récolte totale

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

<sup>g</sup> établie à partir des dents lues dans la récolte de subsistance

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 17.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 20 170 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002	2003 <sup>b</sup>
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,42	N/A	0,45
- Population totale (hiver)	847 ± 141	N/A	1 033 ± 186
- Productivité (faons/100 femelles)	70,3	N/A	42,1
- Recrutement (% faons à l'automne)	29,6	N/A	N/A
- Taux d'exploitation (%)	16,0	N/A	12,4 <sup>c</sup>
- Tendance de la population	Stable	N/A	Stable

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle <sup>e</sup>	
	1998 <sup>d</sup>	2001	2002
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	90	122	104
- TOTAL	90	122	104

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> estimé à partir de la moyenne des récoltes 2000-2002 et en considérant l'ajout d'un taux de non-enregistrement de 15%

<sup>d</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>e</sup> loi du mâle mise en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

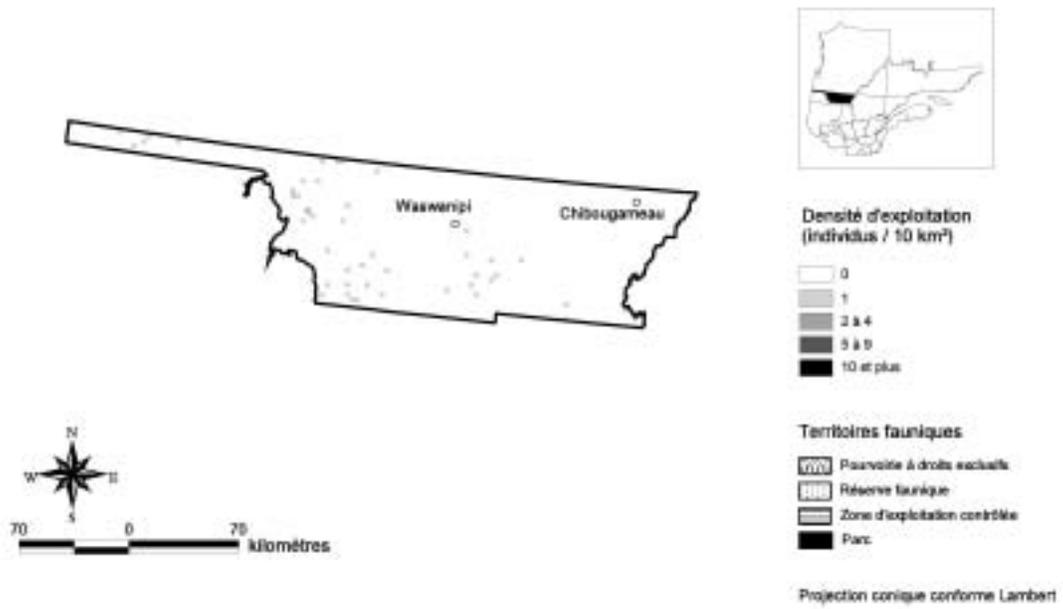


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 17 en 2001.

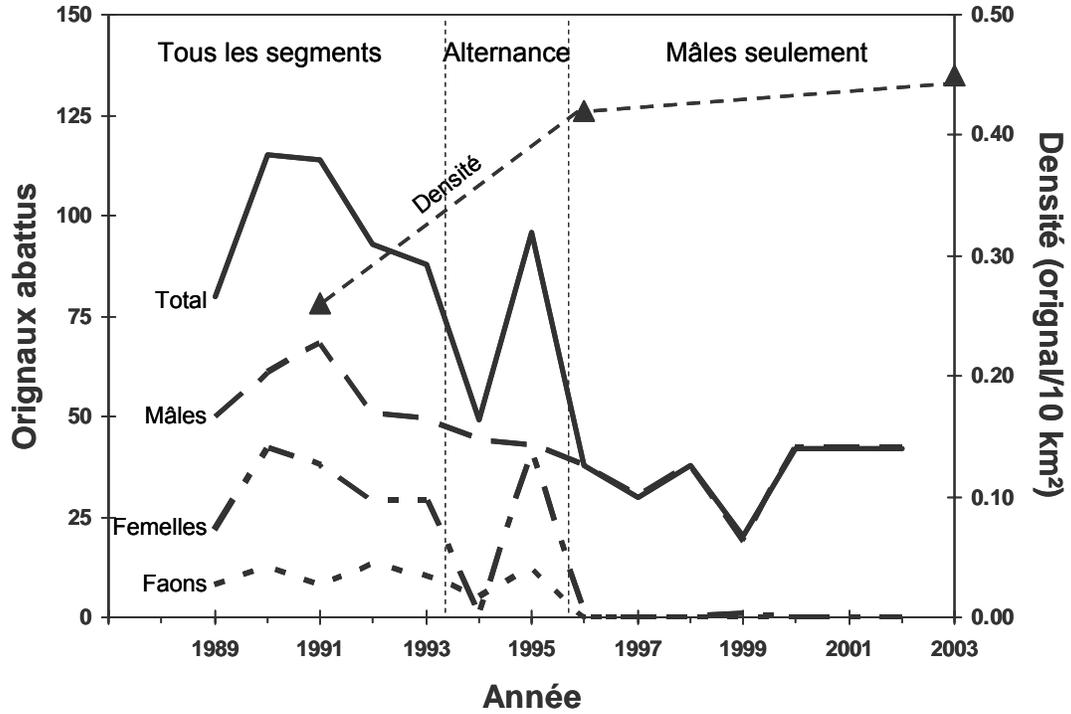


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte sportive d'orignaux de la zone 17.

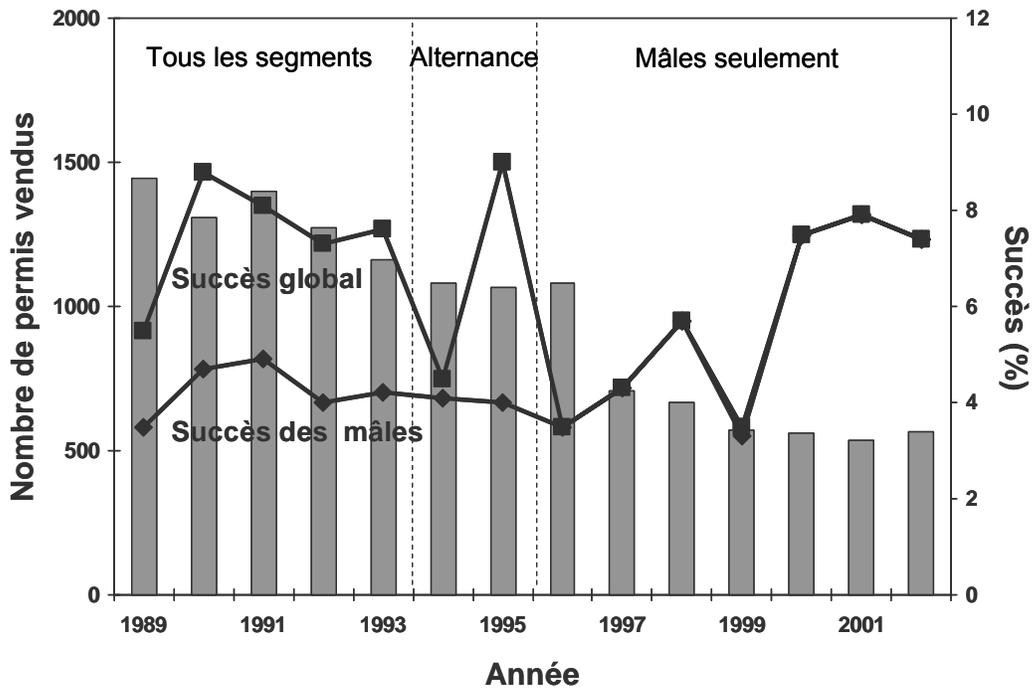


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse sportive de la zone 17.

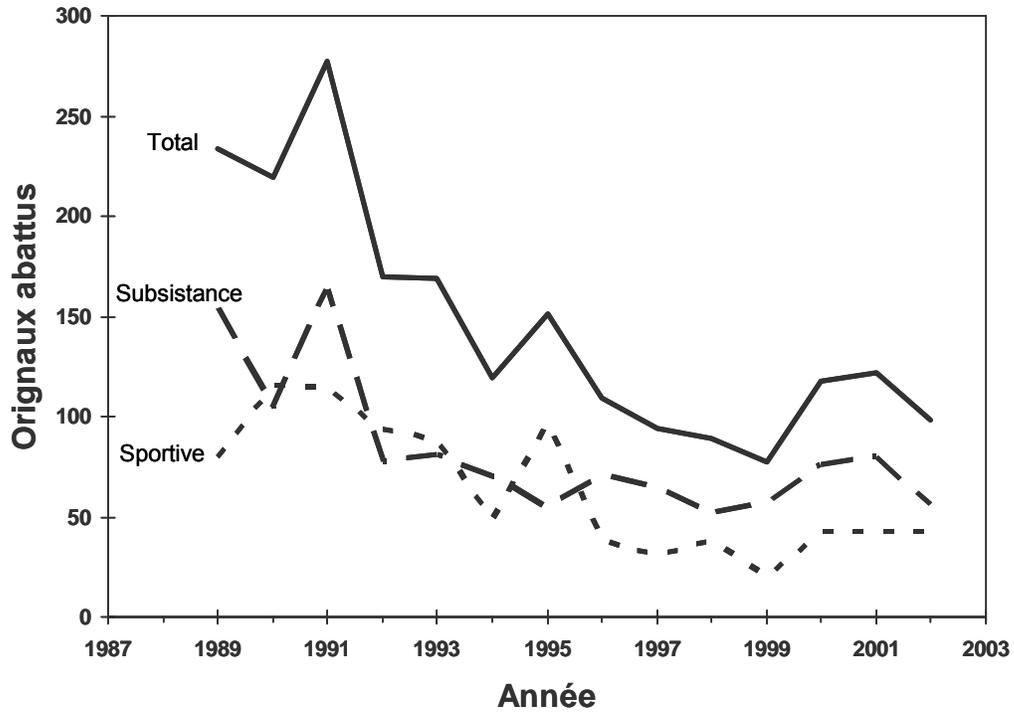


Figure 4. Évolution des récoltes sportive et de subsistance d'originaux de la zone 17.

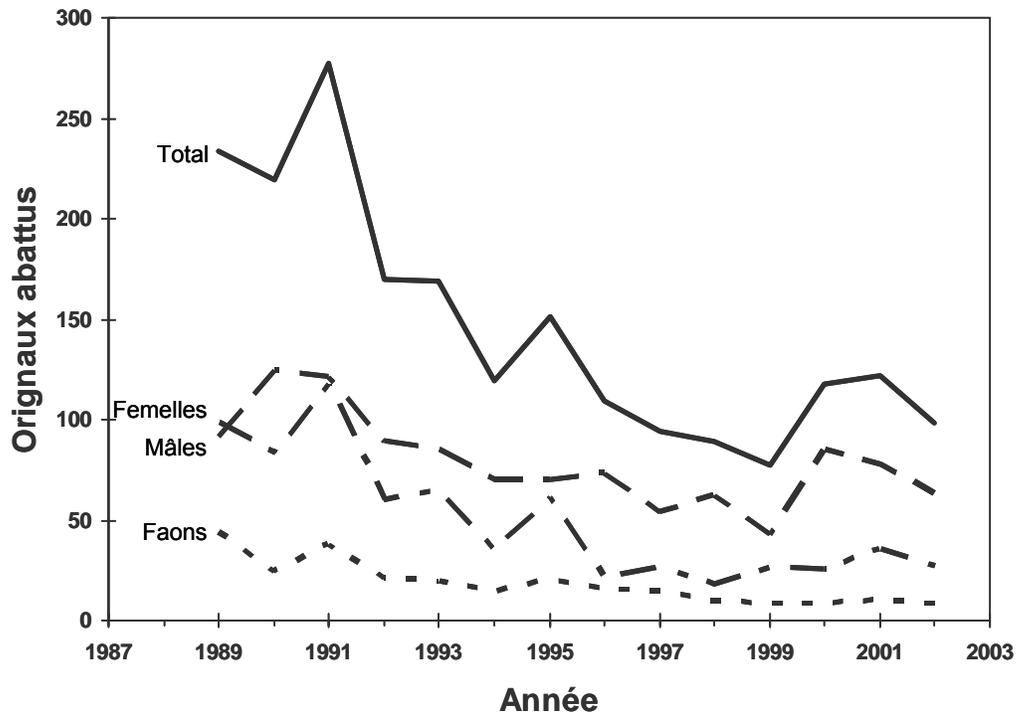


Figure 5. Évolution de la récolte totale d'originaux (sportive et de subsistance) de la zone 17.

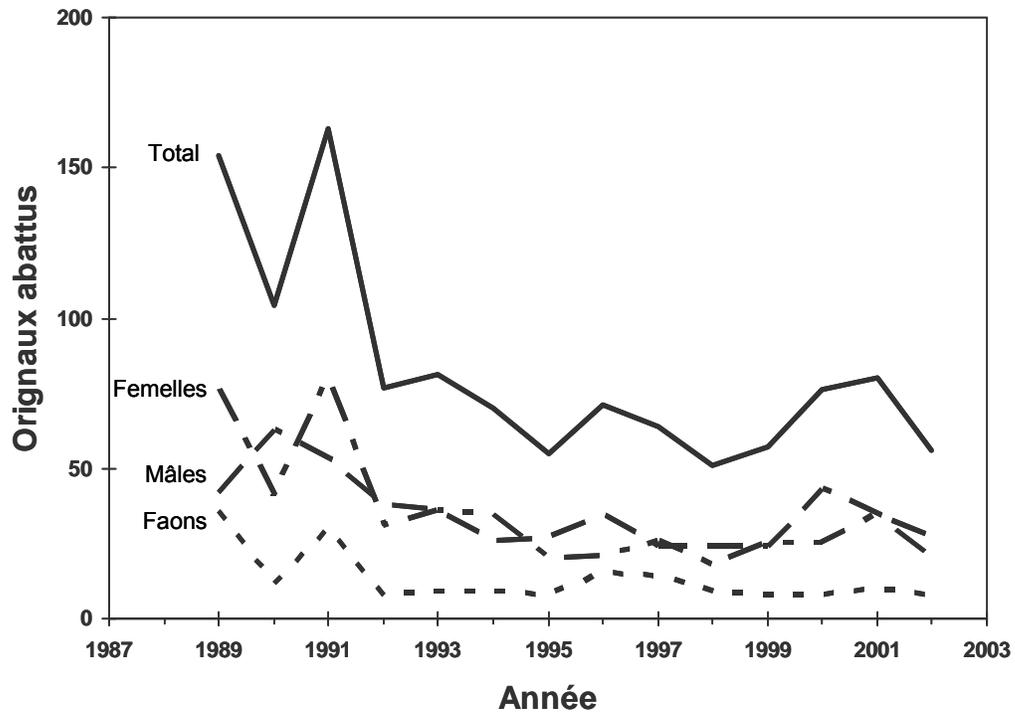


Figure 6. Évolution de la récolte de subsistance d'orignaux de la zone 17.

### 6.18 Zone 18 – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### **Modifications aux limites de la zone**

À la suite du redécoupage de la zone 18, lequel sera effectif en 2004, un ajustement des bases de données a été fait afin de pouvoir effectuer toutes les analyses du présent plan de gestion, en tenant compte de ces nouvelles limites.

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

En 1999, le principe de l'alternance (défense de récolter femelles et faons une année sur deux) a été appliqué dans cette zone en débutant par une année permissive.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Au début des années 90, les 11 000 chasseurs fréquentant la zone 18 récoltaient entre 600 et 750 orignaux par année. La fréquentation était en hausse depuis un certain nombre d'années et l'application de mesures plus restrictives dans la majorité des autres zones de chasse laissait présager une augmentation de cette fréquentation à moyen terme. En 1994, il a été décidé de protéger le segment femelle en limitant le nombre de permis de chasse pour récolter ce segment (3 760 permis). Ce contingentement de permis visait un taux maximum d'exploitation des femelles de 15 % ou 235 bêtes. L'objectif à ce moment était de stabiliser le nombre d'orignaux femelles récoltés, compte tenu de l'augmentation de fréquentation appréhendée.

Au lieu d'augmenter, le nombre de chasseurs est passé à moins de 8 000 en 1998. La récolte de femelles n'a jamais dépassé le maximum que nous avons fixé. La récolte totale se situait autour de 530 orignaux pour la période 1994-1998. Le succès de chasse s'est légèrement amélioré durant cette période (6-7 %) tout en demeurant l'un des plus bas au Québec.

En 1999, le principe de l'alternance (défense de récolter femelles et faons une année sur deux) a été appliqué dans cette zone en débutant par une année permissive. Cette année-là, la récolte totale se situait au même niveau que les cinq années précédentes. La première année restrictive, le nombre de mâles récoltés a légèrement augmenté malgré une baisse de 6 % de la fréquentation. En 2001, on a noté une augmentation de la récolte qui a dépassé les 669 bêtes. Avec un nombre de chasseurs avoisinant les 7 300, nous avons obtenu le meilleur succès de chasse historique pour cette zone (9,2 %). En 2002, la récolte de mâles se chiffre à 368, en augmentation de 32 % par rapport à 2000. Le nombre de chasseurs devrait se situer

autour de 6 800, fournissant ainsi un succès de chasse de 5,4 %. Fait à noter, un tel succès de chasse pour une saison dite restrictive est du même ordre que celui enregistré au début des années 90, lorsque tous les segments de la population d'orignaux étaient permis.

À l'exception des deux dernières années, la récolte d'orignaux mâles est demeurée relativement stable depuis dix ans. On note cependant une baisse de l'âge moyen des mâles depuis 2000. D'environ 2,9 ans, l'âge moyen est descendu à 2,4 ans en 2002. Pour sa part, la proportion de mâles de 1,5 an dans la récolte dépasse les 50 % depuis trois ans. Le nombre de femelles/100 mâles dans la récolte sportive a connu une baisse constante depuis le début des années 90. Pour la période 1989-1993, il était de 88. Puis ce ratio est passé à 68 pour la période de chasse sélective entre 1994 et 1998. Depuis la mise en place de l'alternance en 1999, le ratio a baissé à 36 femelles/100 mâles.

- Évaluation du niveau de population

Depuis 1990, trois inventaires aériens ont été réalisés dans cette zone, le plus récent ayant été fait en 2000. Durant cette période, la densité est demeurée autour de 1 orignal/10 km<sup>2</sup>. Le nombre de mâles adultes/100 femelles en hiver est passé de 59 en 1989 à 33 en 2000. Ils ne représentaient plus que 25 % de la population adulte après chasse.

En janvier 2000, nous avons estimé la densité d'orignaux de cette zone à 1,03 ± 20 % orignal/10 km<sup>2</sup>, pour une population totale d'environ 2 600 bêtes après chasse. De ce nombre, 18 % étaient des mâles adultes, 53 % des femelles adultes et 29 % des faons. Au niveau de la population adulte, les mâles représentaient 25 % ou 33 mâles/100 femelles. Pour sa part, le ratio faons/100 femelles se situait à 54, soit du même ordre que lors des deux inventaires aériens précédents. Le taux d'exploitation par la chasse sportive a été estimé à 36 % pour les mâles adultes, 13 % pour les femelles et 9 % pour les faons, pour un taux global de 17 %.

À partir d'une simulation, il a été possible d'estimer la population d'orignaux de la zone à l'automne 2002, après la chasse. Nous voulions pouvoir illustrer l'importance de la croissance de cette population depuis le dernier inventaire aérien, après trois années d'exploitation sportive dont deux dites restrictives, seule la récolte des mâles adultes étant permise. L'exercice a donné une estimation de 2 950 orignaux ou 1,17 orignal/10 km<sup>2</sup>, pour une croissance annuelle moyenne de 4,5 %.

- Bilan

La modalité en vigueur de 1994 à 1998 n'a pas donné les résultats escomptés, le niveau de prélèvement maximal fixé pour le segment femelle (15 %) ne permettant pas à la population d'orignaux de croître. Tout au plus, cette dernière est demeurée stable. Depuis 1999, après quatre années du principe de l'alternance, les deux années restrictives ont permis de laisser sur pied plus de 550 femelles et faons. Même si une cinquantaine de femelles et une vingtaine de faons supplémentaires ont été récoltés en 2001 (année permissive), le bilan demeure positif.

Le succès de chasse record en 2001 ainsi que le nombre élevé de faons dans la récolte cette même année associé à la forte représentation d'individus de 1,5 an dans la récolte sportive, autant en 2001 qu'en 2002 (plus de 55 %), sont des points en faveur de l'efficacité de la mesure en force depuis 1999.

Au niveau de la clientèle fréquentant cette zone, la baisse de fréquentation notée jusqu'en 1999 (3 500 chasseurs de moins) semble s'être estompée. Le nombre de chasseurs ayant acheté un permis pour cette zone la première année restrictive, en 2000, n'a effectivement baissé que de 275 personnes pour revenir à 7 270 l'année suivante, soit le même niveau de fréquentation qu'en 1999.

La baisse de près de 20 % de l'âge moyen des mâles adultes en seulement quatre ans (1999-2002), associée aux résultats des inventaires aériens de la dernière décennie qui montrent une baisse marquée de la représentativité des mâles dans le segment adulte après chasse, lequel se situe maintenant à 30 %, sont des éléments à prendre en considération. La saison de chasse pour cette zone est relativement longue (23 jours) et débute durant la période du rut (mi-septembre). La stratégie de l'alternance accentue la pression sur cette partie de la population.

- Situation dans les zecs

Un total de six zecs se retrouvent dans la zone 18. Pour la période 1994-1998, il s'est récolté environ 110 orignaux par année sur l'ensemble de ces territoires. Depuis la mise en place du principe de l'alternance en 1999, la récolte montre une tendance à la hausse comme pour l'ensemble de la zone, ceci autant pour les années permissives que restrictives. Pour sa part, la fréquentation est demeurée stable lors de la première année restrictive (2000) ainsi qu'en 2002, la majorité des chasseurs ayant choisi d'exercer leur loisir malgré des modalités de chasse plus restrictives. On note une légère augmentation du nombre de chasseurs en 2001 par rapport aux années précédentes sans restrictions.

- Situation dans les pourvoiries

Sur l'ensemble des 24 pourvoiries à droits exclusifs (PADE) offrant l'activité de chasse à l'orignal dans la zone 18, il se récoltait 50 bêtes/année pour la période 1991-1993 et 49 bêtes/année pour la période 1994-1997. En 1998, ces pourvoiries se sont vu octroyer un quota triennal de récolte de l'ordre de 153 orignaux et la possibilité de devancer leur saison de chasse de quatre semaines par rapport à la zone. Dans les faits, il s'est récolté 102 orignaux durant cette période, soit l'équivalent de 34 bêtes/année. Pour la période 2001-2003, seulement cinq pourvoiries ont décidé de garder ces modalités particulières, la majorité préférant revenir aux dates de chasse de la zone 18. Ces modalités particulières demeureront disponibles aux pourvoiries intéressées pour la période 2004-2006.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone 18 a une superficie totale de 25 428 km<sup>2</sup>, dont 25 228 km<sup>2</sup> sont considérés comme habitat propice à l'orignal. On note une baisse de la densité plus on s'éloigne du fleuve Saint-Laurent. Les plus fortes concentrations d'orignaux se retrouvent dans

la portion sud-ouest de la zone, là où l'habitat est le plus propice pour cette espèce. Globalement, la strate dite moyenne couvre environ 40 % du territoire de la zone (10 000 km<sup>2</sup>). L'inventaire aérien de janvier 2000 avait permis d'estimer la densité de cette strate à 1,37 orignal/10 km<sup>2</sup>. L'autre strate couvre environ 15 000 km<sup>2</sup> et on y a dénombré 0,82 orignal/10 km<sup>2</sup>. Les secteurs touchés par les feux de forêt de 1991, qui avaient détruit plus de 3 000 km<sup>2</sup> de la Haute-Côte-Nord, commencent à se régénérer et pourraient avoir un effet positif pour l'espèce à moyen terme.

Dans le cadre des actions entreprises par le Ministère pour assurer le maintien du caribou forestier dans son habitat actuel, une subdivision de la région, basée principalement sur la limite méridionale du domaine bioclimatique de la pessière à mousse, est proposée. Au nord de cette limite, les opérations forestières devraient être ajustées afin de permettre à l'habitat du caribou de se régénérer et à l'espèce de s'y maintenir. Au sud, les modalités de coupes devraient plutôt favoriser l'orignal. La portion nord-ouest de la zone de chasse est incluse à l'intérieur de ces limites. Elle couvre environ 3 300 km<sup>2</sup> du territoire de la zone 18 ou 13 %. Comme telle, cette proposition de zonage d'aménagement forestier n'a aucun impact sur l'exploitation de l'orignal si ce n'est que les coupes forestières ne devraient pas favoriser cette espèce au détriment du caribou forestier.

### **Modalités de gestion de la zone**

Après quatre années d'application du principe de l'alternance, nous estimons que la population d'originaux de cette zone est en croissance après une relative stabilité de près de dix ans. Les résultats de la récolte sportive des deux dernières années, dont le meilleur succès de chasse historique pour cette zone en 2001, la proportion de mâles de 1,5 an dans la récolte, le faible ratio femelles/100 mâles dans la récolte depuis 1999 et la stabilité du ratio faons/100 femelles lors des inventaires aériens de la dernière décennie sont autant d'éléments positifs. Il en est de même pour le niveau de fréquentation qui oscille autour de 7 100 chasseurs depuis le début de l'application des nouvelles modalités de gestion.

Cependant, le taux d'exploitation du segment mâle, la baisse notée au niveau de l'âge moyen des mâles adultes prélevés à la chasse sportive entre 1999 et 2002 ainsi que la diminution de près de moitié du ratio mâles/100 femelles, documentée lors des inventaires aériens réalisés au cours des dix dernières années indiquent qu'une forte pression s'exerce sur ce segment de la population d'originaux de la zone 18. Cette situation devra continuer d'être suivie de près au cours des prochaines années. Il est prévu de faire le bilan de la situation de l'orignal de la zone 18 à mi-plan, soit après la saison de chasse 2006, et d'ajuster la réglementation, le cas échéant.

Les résultats de la simulation effectuée afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion appliquées depuis 1999 laissent voir une croissance annuelle moyenne de la population d'originaux autour de 4 %. Le cap est donc maintenu avec les mêmes modalités de chasse pour la période 2004-2010, soit le principe de l'alternance selon le cycle déjà en vigueur. Dans le but d'harmoniser les modalités associées au principe de l'alternance avec l'ensemble des autres zones de chasse où elle s'applique, il est permis de récolter les faons en même temps que les mâles lors des années restrictives. Cette mesure a peu d'impact sur la croissance de la population

d'originaux tout en favorisant les chasseurs. La durée de la saison ainsi que sa période demeurent inchangées.

Selon les simulations utilisées, en appliquant les taux d'exploitation actuels aux différents segments de la population d'originaux de la zone et en présumant d'une relative stabilité de la fréquentation pour la durée du prochain plan de gestion, l'application de l'alternance devrait permettre, à la fin de la saison 2010, de doubler la récolte enregistrée pour la période 1999-2000, tout en permettant une croissance de l'ordre de 80 % de la population d'originaux.

Dans la partie nord-ouest de la zone 18, les interventions sur l'habitat devraient être ajustées afin de permettre à l'habitat du caribou de se régénérer et à l'espèce de s'y maintenir. Pour le reste de la zone, les modalités de coupes devraient plutôt favoriser l'original.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original avec secteur d'habitat du caribou forestier (nord-ouest de la zone).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des originaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : la zone 18 correspond désormais à l'ancienne zone 18 est avec quelques ajustements mineurs.

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 18, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 23 jours débutant le samedi le plus près du 25 septembre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 18 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 25 228 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	536	513	278	669	368
Mâles adultes	252	247	278	233	368
Femelles adultes	201	196	0	250	0
Faons	83	70	0	86	0
Succès total (%)	6,9	7,0	3,9	9,2	5,4
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	7 802	7 323	7 053	7 270	6 800
Résidents	7 647	7 177	7 039	7 254	6 785
Non-résidents	155	146	14	16	15
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:Fa:T(3 760)	M:F:Fa	M	M:F:Fa	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	1	5	1	4	0
Mâles adultes	1	4	1	3	0
Femelles adultes	0	1	0	1	0
Faons	0	0	0	0	0
Début de la saison	06 sept.	05 sept.	04 sept.	02 sept.	07 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	535	508	277	665	368
Mâles adultes	251	243	277	330	368
Femelles adultes	201	195	0	249	0
Faons	83	70	0	86	0
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	23 sept.	22 sept.	28 sept.
Durée (jours)	23	23	23	23	23

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'orignaux dans la zone 18, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 25 228 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	542	516	290	673	377
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	0	0	9	1	7
Autres	6	3	3	3	2
Récolte autochtone	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,21	0,20	0,11	0,26	0,15
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	3,09	2,90	2,80	2,88	2,70
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,6 (45)	2,9 (50)	2,6 (180)	2,4 (205)	2,4 (186)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,1 (51)	3,9 (37)	N/A (0)	3,4 (147)	N/A (0)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	55,5 (252)	55,5 (247)	100,0 (278)	57,0 (233)	100,0 (368)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	44,8 (43)	43,7 (38)	51,1 (92)	55,4 (195)	56,5 (105)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	102 (42:41)	169 (44:26)	N/A (0:0)	95 (42:44)	N/A (0:0)
Faons/100 femelles (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	57 (83:146)	55 (70:126)	N/A (0:0)	64 (86:136)	N/A (0:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. Adultes <sup>cf</sup> )	51,4 (75:146)	42,7 (54:126)	N/A (0:0)	54,6 (74:136)	N/A (0:0)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 ans

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

N/D : Non disponible

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 18.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 25 228 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2000 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,03	1,03	1,17
- Population totale (hiver)	2 600	2 600	2 950
- Productivité (faons/100 femelles)	N/A	54	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	N/A	26	N/A
- Taux d'exploitation (%)	16	17	12
- Tendance de la population	stable	stable	à la hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	110	41	72
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	43	52	32
- Territoire libre	383	576	264
- TOTAL	536	669	368

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

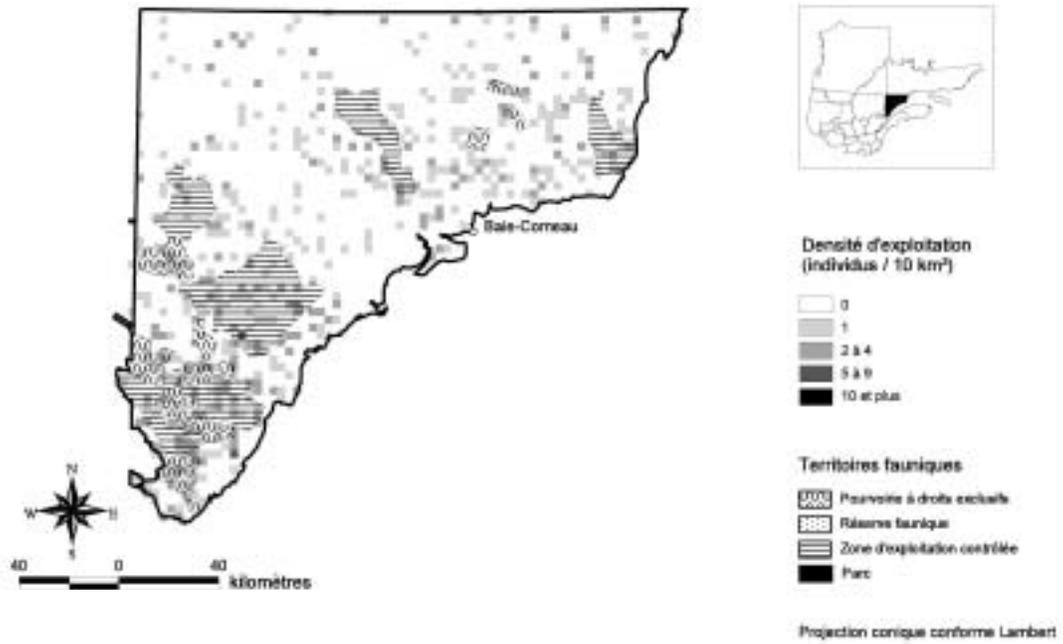


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 18 en 2001.

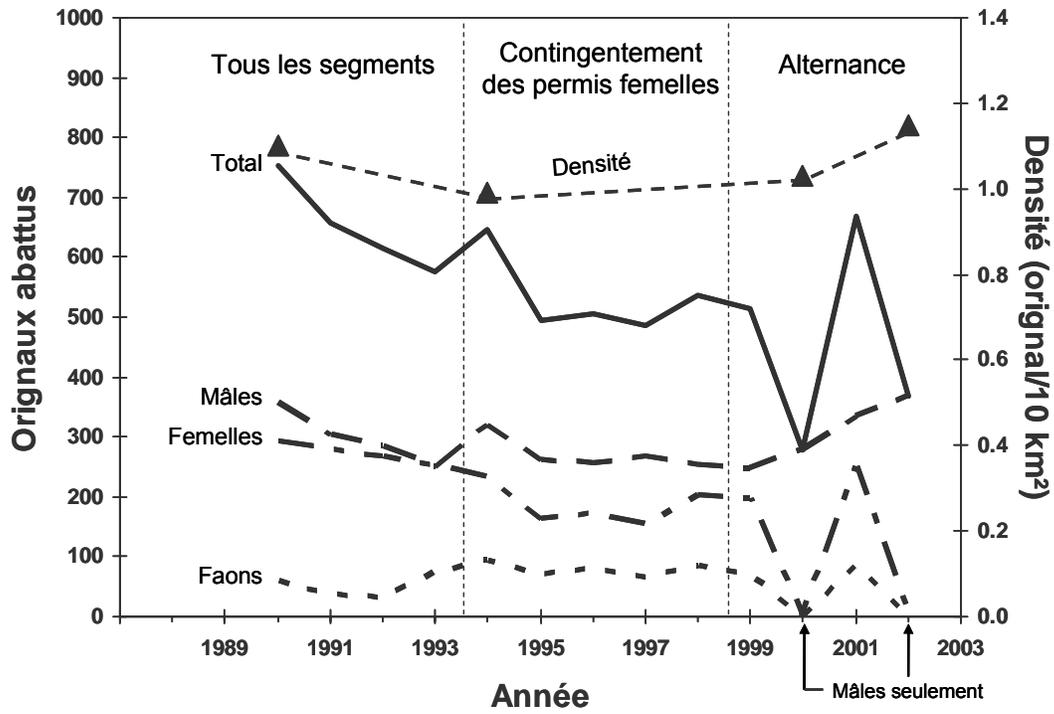


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 18.

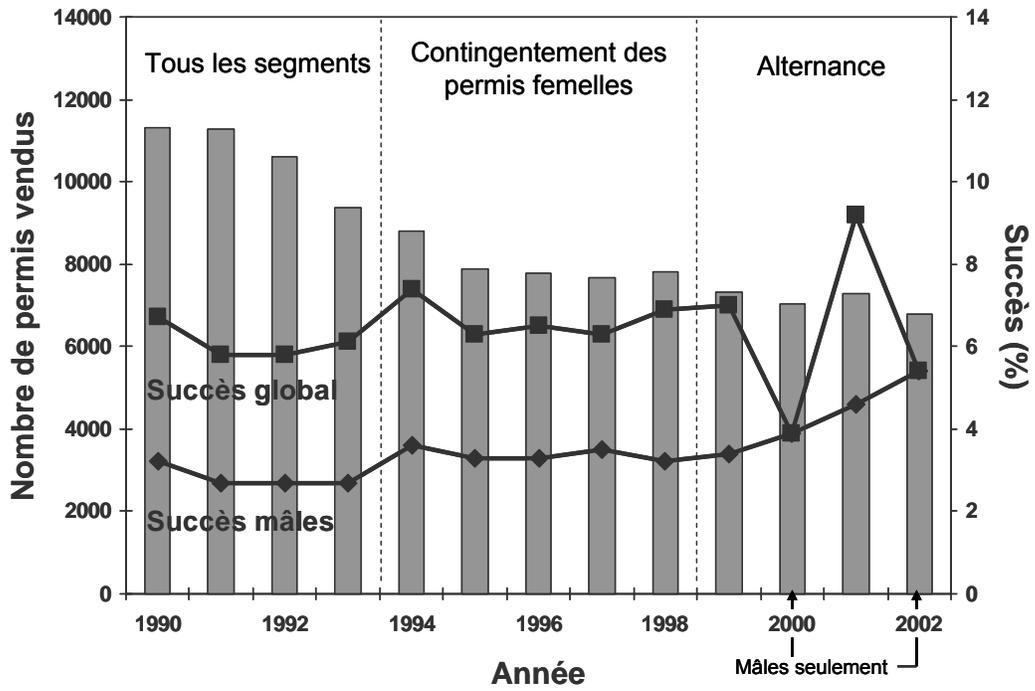


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 18.

### 6.19 Zone 19 sud – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### **Modifications aux limites de la zone**

À la suite du redécoupage de la zone 19 sud, lequel sera effectif en 2004, un ajustement des bases de données a été fait afin de pouvoir effectuer toutes les analyses du présent plan de gestion, en tenant compte de ces nouvelles limites.

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Les modalités d'exploitation sportive de la population d'orignaux de la zone 19 sud sont parmi les plus libérales de tout le Québec. Tous les segments de la population peuvent être chassés et la saison s'étale sur un mois, de la mi-septembre à la mi-octobre. Ces modalités sont en place depuis le début des années 80; seul le début de la saison a été décalé d'une semaine lors du dernier plan de gestion, à la demande de la clientèle, afin de tenir compte des conditions climatiques trop chaudes au début septembre.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Au cours des dix dernières années, cette zone a vu son niveau de fréquentation diminuer comme dans plusieurs autres zones de chasse. D'environ 5 500 permis vendus au début des années 90, ce nombre oscille entre 3 800 et 4 200 depuis 1998. L'éloignement des grands centres urbains, le coût élevé d'accès au territoire et le vieillissement de la clientèle qui ne se renouvelle pas pourraient expliquer cette tendance.

La récolte totale suit sensiblement la même pente, passant de près de 600 orignaux récoltés en 1989 à environ 450 au cours des cinq dernières années. La récolte de mâles est de l'ordre de 250 avec une légère augmentation depuis 2000. Le ratio femelles/100 mâles dans la récolte est relativement bas mais stable, se situant huit fois sous la barre de 60 au cours des dix dernières années, malgré le fait que tous les segments de la population peuvent être chassés. Ce résultat est caractéristique d'une immense zone de chasse peu exploitée. Pour sa part, la récolte de femelles tourne autour de 140 d'une année à l'autre et celle des faons autour de 40. Le succès de chasse global, qui se situait entre 8 et 10 % jusqu'au milieu des années 90, joue maintenant entre 10 et 13 % annuellement. L'âge moyen des mâles, comme celui des femelles, se retrouve régulièrement au-dessus de la barre des 4 ans. On note cependant une légère diminution au cours des dernières années.

Le taux global d'exploitation de ce cheptel par la chasse sportive se maintiendrait sous la barre des 10 %.

- Évaluation du niveau de population

Le seul inventaire aérien réalisé dans cette zone date de 1988. On y avait estimé la densité à 0,44 orignal/10 km<sup>2</sup> avec un niveau de précision relativement moyen, compte tenu de la distribution dite « contagieuse » des animaux qui se concentrent principalement dans les secteurs de forêts de feuillus et mélangés peu représentés dans cette zone. La productivité était considérée faible (42 faons/100 femelles) mais normale pour une région située à cette latitude.

Il n'existe donc pas de résultats récents d'inventaire aérien pour l'ensemble de la zone ni de simulation disponible pour estimer le cheptel actuel. Cependant, les données disponibles au niveau de la récolte sportive ne montrent aucun changement majeur pouvant indiquer une baisse ou une hausse importante de cette population d'originaux. La densité d'originaux de cette zone est considérée comme relativement stable depuis les dix dernières années avec une population d'environ 5 700 originaux à l'hiver.

- Bilan

Les résultats de chasse ainsi que les caractéristiques des paramètres de suivi pour cette population d'originaux ne laissent voir aucun signe indiquant un problème quelconque avec les modalités d'exploitation actuellement en vigueur.

- Situation dans les zecs

Seule la zec Matimek se retrouve dans le territoire de la zone 19 sud. Au cours des dernières années, il s'est récolté une quinzaine d'originaux annuellement. La fréquentation a fluctué entre 1 700 et 2 700 jours/chasse selon les années. Aucune modalité particulière ne s'applique sur ce territoire.

- Situation dans les pourvoiries

Une demi-douzaine de pourvoiries avec droits exclusifs (PADE) offrent l'activité de chasse à l'original. Comme la majorité de ces pourvoiries axent principalement leurs activités sur la pêche, la fréquentation y est faible et seuls quelques originaux sont récoltés annuellement.

### **Situation dans les réserves**

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Au cours des dernières années, la récolte d'originaux a fluctué de 10 à 15 selon les années. Entre 30 et 40 groupes de trois ou quatre chasseurs fréquentent ce territoire annuellement. Le succès de chasse est stable et se maintient autour de 30 % d'une année à l'autre. La proportion du territoire de la réserve effectivement chassée a

connu une croissance au cours des dernières années, passant de 1 000 km<sup>2</sup> à près de 1 400 km<sup>2</sup>.

Aucun contingentement particulier ne s'applique sur ce territoire, les modalités de chasse de la zone étant celles en vigueur dans la réserve. Seule la saison de chasse est devancée par rapport à celle de la zone, cette dernière débutant au début septembre.

- Évaluation du niveau de population

La réserve Port-Cartier - Sept-Îles est la seule réserve faunique de la région. Elle couvre une superficie de 6 423 km<sup>2</sup>. En 1996, un inventaire aérien a été réalisé sur ce territoire. On y avait estimé la densité à 0,64 orignal/10 km<sup>2</sup> pour une population de 350 orignaux. Cette population est considérée comme étant toujours du même ordre.

- Bilan

En fonction des données disponibles, aucun problème particulier n'affecte ce territoire. Compte tenu de la densité des orignaux et du niveau d'exploitation actuel en fonction de la proportion de réserve actuellement chassée, il y a place pour un développement de l'activité, associé prioritairement à l'ajout de nouveaux secteurs de chasse.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

Cette zone de chasse a une superficie totale avoisinant 186 500 km<sup>2</sup> dont 149 100 km<sup>2</sup> d'habitat pour l'orignal. Plus de la moitié de ce territoire est constitué de forêts matures de conifères. L'autre 50 % se répartit entre des jeunes peuplements majoritairement de conifères et des secteurs moins propices tels que tourbières et dénudés secs. Des secteurs de forêts feuillues ou mélangées, généralement de petites superficies, sont distribués un peu partout sur le territoire et constituent l'habitat de prédilection pour l'orignal de cette zone. Pour la plupart, ils sont issus de perturbations naturelles comme des feux de forêt, épidémies d'insectes et chablis ou se retrouvent dans les vallées des principales rivières de la zone. À l'exception de ces pochettes de forêts feuillues et mélangées, l'ensemble de la zone de chasse se retrouve dans la strate faible. Depuis une dizaine d'années, une importante exploitation forestière s'exerce dans la moitié ouest de la zone. Entre 300 et 500 km<sup>2</sup> de forêt sont récoltés annuellement et viennent modifier l'habitat de ce cervidé et l'accès au territoire.

Dans le cadre des actions entreprises par le Ministère pour assurer le maintien du caribou forestier dans son habitat actuel, une subdivision de la région basée principalement sur la limite méridionale du domaine bioclimatique de la pessière à mousse est proposée. Au nord de cette limite, les opérations forestières devraient être ajustées afin de permettre à l'habitat du caribou de se régénérer et à l'espèce de s'y maintenir. Au sud, les modalités de coupes devraient plutôt favoriser l'orignal. L'ensemble de la zone 19 sud se retrouve dans le territoire où le caribou doit être

priorisé, sauf l'île René-Levasseur. Compte tenu de la densité des deux espèces dans ce secteur et de l'exploitation sportive de l'orignal relativement importante qui s'y exerce, nous y préconisons un aménagement forestier favorisant l'orignal.

Comme telle, cette proposition de zonage d'aménagement forestier n'a aucun impact sur l'exploitation de l'orignal si ce n'est que les coupes forestières ne devraient pas favoriser cette espèce au détriment du caribou forestier.

### **Modalités de gestion de la zone**

Le statu quo réglementaire est maintenu, autant au niveau de la saison (durée et période) que des modalités de chasse actuellement en vigueur. Tous les segments de cette population d'originaux continuent donc d'être récoltés annuellement.

La zone 19 sud est une immense zone s'étendant sur près de 200 000 km<sup>2</sup>. En 1999, lors de la mise en place du plan de gestion, le début de la saison de chasse a été décalé d'une semaine afin de tenir compte des moins bonnes conditions de chasse dues à une température plus élevée qu'antérieurement. Cependant, compte tenu de l'immensité de ce territoire, cette décision a eu pour effet de soustraire, dans les faits, une semaine de chasse aux chasseurs de la région de Fermont, l'hiver étant normalement bien installé à la mi-octobre. En 2000, l'association chasse et pêche locale a déposé une demande de création d'une sous-zone dans la partie nord-ouest de la zone 19 (secteur de 31 000 km<sup>2</sup>) afin de ramener la période de chasse de ce secteur aux dates antérieures. Cette demande n'avait pas été retenue à ce moment, la Société préférant attendre la mise en place du nouveau plan de gestion de l'orignal pour statuer sur cette modification réglementaire. Le Plan de gestion de l'orignal 2004-2010 crée donc une sous-zone : la partie nord-ouest de la zone 19 sud.

Afin d'éviter tout chevauchement entre la saison à l'arc et la saison à l'arme à feu, la durée de la saison de chasse à l'arc est réduite de 16 à 12 jours pour cette sous-zone.

L'ensemble de la zone 19 sud (en excluant l'île René-Levasseur) est considéré comme un territoire où les interventions sur l'habitat devraient être ajustées afin de permettre à l'habitat du caribou de se régénérer et à l'espèce de s'y maintenir.

- Vocation de la zone et objectif de population

- Zone à vocation caribou forestier.

Modalités d'exploitation de la zone :

Zonage : la zone 19 sud connaît de nouvelles délimitations. Par ailleurs, une sous-zone est créée dans la partie nord-ouest de la zone 19 sud.

Modalités et segments : tous les segments sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 19 sud, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 28 août et une saison à l'arme à feu de 30 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre. Écourtée de 4 jours par rapport à la 19 sud, la saison à l'arc de la partie nord-ouest de la zone 19 sud est de 12 jours et débute le samedi le plus près du 28 août. La saison à l'arme à feu de la partie nord-ouest de la zone 19 sud est de 31 jours et débute le samedi le plus près du 10 septembre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Aucune mesure particulière n'est proposée pour la réserve faunique Port-Cartier-Sept-Îles. La réglementation de la zone est suffisante pour maintenir le cheptel d'originaux de ce territoire et assurer une bonne qualité de chasse pour la clientèle.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 19 sud de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 149 100 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	461	392	407	474	508
Mâles adultes	265	242	233	278	283
Femelles adultes	153	111	135	144	177
Faons	43	39	39	52	48
Succès total (%)	11,3	9,8	9,7	12,5	12,4
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	4 092	4 020	4 198	3 780	4 100
Résidents	4 064	3 985	4 156	3 753	4 070
Non-résidents	28	35	42	27	30
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	0	0	0	0	1
Mâles adultes	0	0	0	0	0
Femelles adultes	0	0	0	0	1
Faons	0	0	0	0	0
Début de la saison	29-août	28-août	26-août	25-août	31-août
Durée (jours)	9	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	461	392	407	474	507
Mâles adultes	265	242	233	278	283
Femelles adultes	153	111	135	144	176
Faons	43	39	39	52	48
Début de la saison	12 sept.	18 sept.	16 sept.	15 sept.	21 sept.
Durée (jours)	31	30	30	30	30

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = Faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 19 sud, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 149 100 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	466	400	410	484	518
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	0	1	3	2	4
Autres	5	7	0	5	6
Récolte autochtone	N/D	N/D	N/D	3	N/D
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,02	0,03	0,03	0,03	0,03
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,27	0,27	0,28	0,25	0,28
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	4,2 (51)	3,6 (28)	4,2 (39)	3,0 (68)	2,8 (103)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,1 (54)	3,9 (39)	3,3 (45)	3,7 (41)	2,9 (49)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	63,4 (265)	68,6 (242)	63,0 (233)	65,9 (278)	61,7 (283)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	41,9 (44)	50,7 (34)	39,3 (33)	44,0 (48)	52,0 (79)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	79 (19:24)	86 (18:21)	76 (16:21)	157 (33:21)	182 (31:17)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	51 (43:85)	76 (39:51)	43 (37:85)	59 (54:92)	56 (48:86)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb fem. Adultes <sup>cf</sup> )	54,1 (46:85)	50,8 (26:51)	48,1 (41:85)	44,6 (41:92)	45,2 (39:86)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 ans

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/D : Non disponible

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans la réserve faunique de la zone 19 sud, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique Port-Cartier/Sept-Îles</b>					
Population d'orignaux : 343 (janvier 1996)					
Superficie d'habitat : 6 423 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	9 (31)	15 (39)	10 (36)	10 (28)	14 (37)
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu	Inconnu
- Récolte totale					
- mâles adultes	7	11	3	6	8
- femelles adultes	2	3	6	4	4
- faons	0	1	1	0	2
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	9	15	10	10	14

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 19 sud.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 142 677 km<sup>2</sup>; réserves = 6 423 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	N/A <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,44	N/A	0,44
- Population totale (hiver)	6 600	N/A	6 600
- Productivité (faons/100 femelles)	42	N/A	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	18	N/A	N/A
- Taux d'exploitation (%)	7	N/A	7
- Tendance de la population	stable	N/A	stable

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001	2002
- Réserves fauniques	9	10	14
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	10	13	18
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	4	1	4
- Territoire libre	438	450	472
- TOTAL	461	474	508

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

N/A : Non applicable

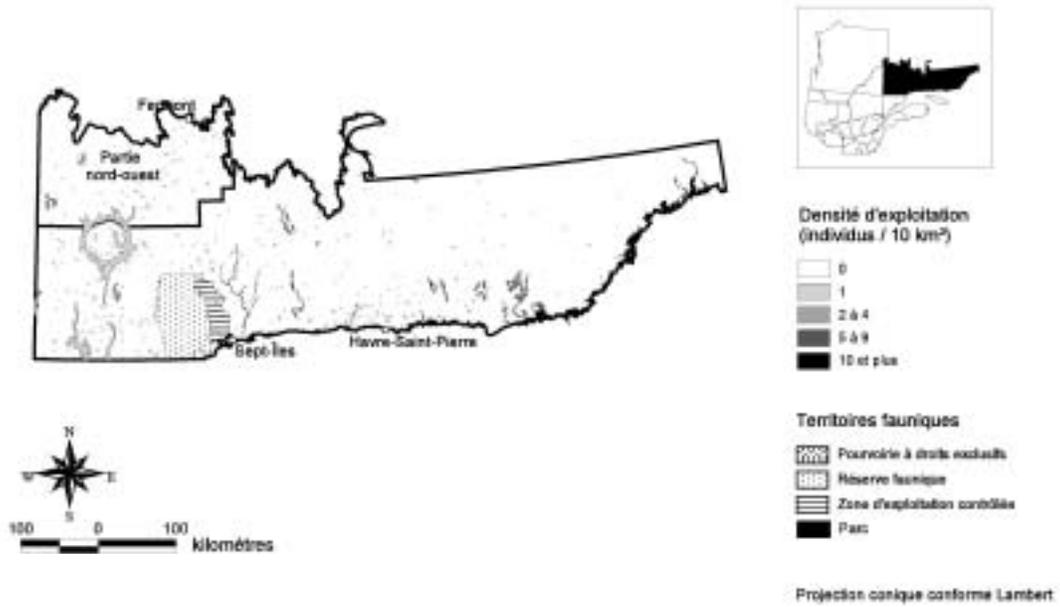


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 19 sud en 2001.

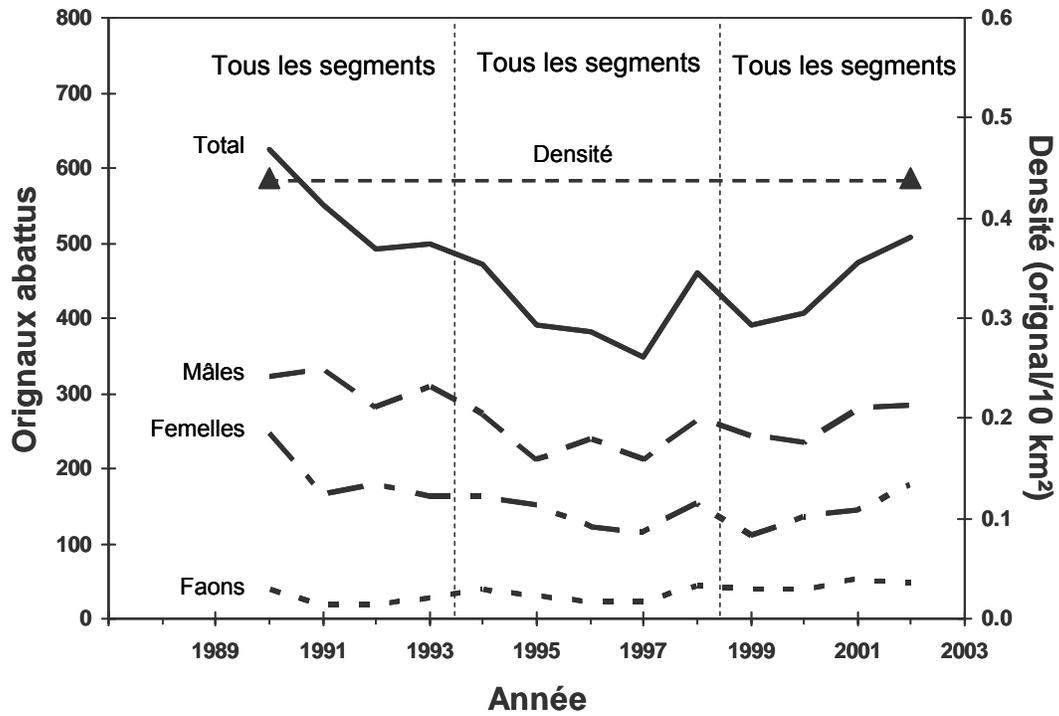


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 19 sud, hors réserve.

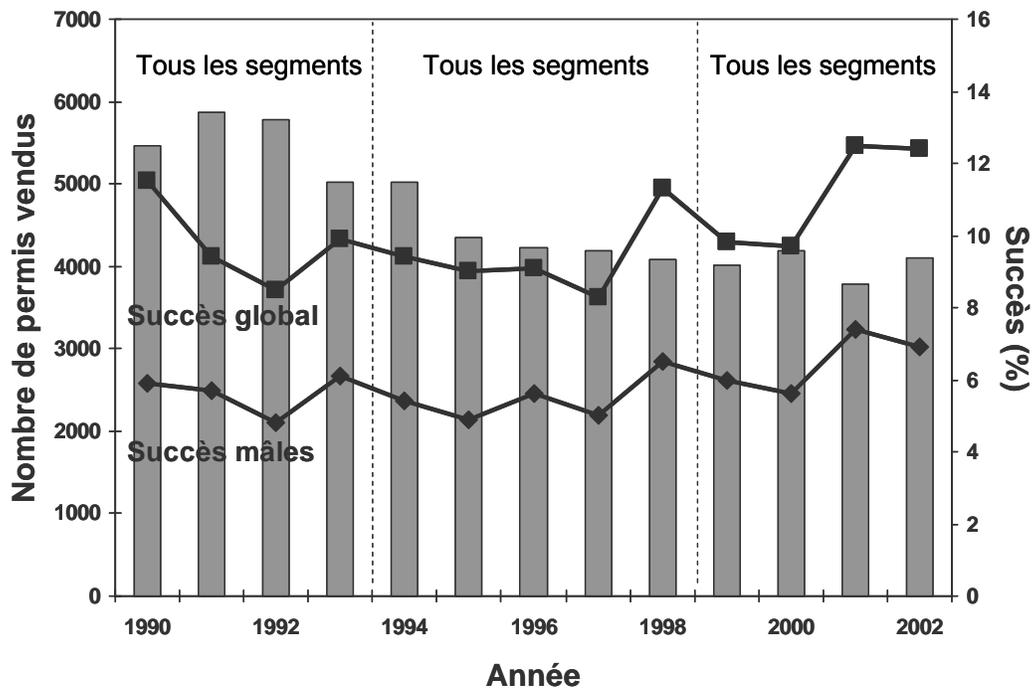


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 19 sud, réserve incluse.

## 6.20 Zone 20 – Par : André Gingras, biologiste – Région de la Côte-Nord

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Situation dans la zone

L'île d'Anticosti renferme une faible population d'orignaux qui est estimée à quelques centaines de bêtes. Cette population n'est pas distribuée uniformément, plus du tiers ayant été retrouvé dans moins de 10 % de la superficie de la zone lors du seul inventaire aérien réalisé sur ce territoire, au milieu des années 80. Ce secteur plus propice est caractérisé par une forêt mélangée issue de feux et de coupes forestières. L'orignal n'est pas indigène à l'île, une vingtaine d'individus y ayant été introduits par Henri Menier au tournant du siècle dernier.

Il faut se rappeler que l'ensemble de la zone où s'exerce l'activité de chasse est constitué de pourvoies à droits exclusifs. L'activité de chasse est récente, les premiers prélèvements sportifs ayant été faits en 1983. À la fin des années 80, une centaine de chasseurs fréquentaient ce territoire annuellement. La récolte moyenne y était de 16 orignaux, majoritairement constituée de mâles adultes.

L'activité prioritaire des pourvoies opérant dans cette zone est la chasse au cerf de Virginie. Environ 5 500 chasseurs fréquentent Anticosti annuellement. L'exploitation de l'orignal est des plus marginales pour ces derniers. Malgré une saison de trois mois et la possibilité de récolter n'importe quel segment de la population, l'activité de chasse à l'orignal trouve de moins en moins d'adeptes. Ainsi, depuis 1998, il ne s'est récolté que 3 orignaux. On estime que seulement une vingtaine de chasseurs y exercent leur activité annuellement. Les pourvoies sont de moins en moins intéressés à offrir des forfaits adaptés à la chasse à l'orignal. Anticosti constitue un territoire peu attrayant pour ce type d'activité lorsqu'on le compare avec la majorité des autres zones de chasse du Québec, où les cheptels d'orignaux présents permettent une qualité de chasse croissante.

### Modalités de gestion de la zone

L'exploitation de l'orignal d'Anticosti étant des plus marginales et la priorité étant mise sur la gestion et l'exploitation du cerf, les modalités du Plan de gestion 1999-2003 sont maintenues pour la zone 20, soit l'exploitation possible des mâles, femelles et faons pour une saison s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> décembre.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation cerf de Virginie.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone.

Modalités et segments : tous les segments sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : statu quo, soit une saison à l'arme à feu de 92 jours débutant le 1<sup>er</sup> septembre.

Armes permises : carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc.

### 6.21 Zone 22 – Par : Danielle St-Pierre, biologiste – Région du Nord-du-Québec

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### Limites de la zone et particularités légales

La zone de chasse 22 correspond à la zone médiane du territoire visé par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) (figure 1). Ces limites ne sont donc pas modifiées dans le plan de gestion actuel.

La CBJNQ confère la priorité d'exploitation de la zone 22 aux Cris, qui en sont bénéficiaires. Cette convention prévoit, entre autres, que si les populations animales sont insuffisantes pour atteindre les niveaux d'exploitation garantis, la totalité du tableau de chasse est attribuée aux Cris, qui peuvent eux-mêmes en allouer une partie aux non autochtones. Le tableau de chasse maximale est établi par le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage (CCCPP), qui en recommande l'adoption au ministre. Ce comité agit donc comme organisme expert et est constitué de représentants Cris, Inuits et Naskapis et de représentants des gouvernements fédéral et provincial. Il a été créé pour étudier, administrer et, dans certains cas, surveiller et réglementer le régime de chasse, de pêche et de piégeage institué dans la CBJNQ. Le niveau d'exploitation garanti a été établi à 872 orignaux dans cette zone.

Suite à l'entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec intitulée « La paix des braves », les organisations suivantes : Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie-James et les Cris de la Baie-James, ont signé la convention Nadoshtin, le 7 février 2002. Cette convention a permis la création de la Société Weh-Sees Indohoun, laquelle a reçu le mandat de prendre en charge le suivi de l'exploitation de la faune à l'intérieur des secteurs d'aménagements hydroélectriques Eastmain-1. Cette convention prévoyait la mise sur pied d'un comité ad hoc composé des parties crie, d'Hydro-Québec et du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs (MNRFP), devant fournir à la Société Weh-Sees Indohoun les outils nécessaires à la gestion et au contrôle des ressources halieutiques et fauniques. Ainsi, dans la zone de chasse 22, deux nouveaux secteurs ont été créés, soit le secteur Weh-Sees Indohoun (7 685 km<sup>2</sup>), incluant les terres II de Némaska, et le secteur Eastmain (1 236 km<sup>2</sup>), à l'intérieur desquelles la réglementation fut modifiée en 2002. Dans le secteur Weh-Sees Indohoun, la loi du mâle fut appliquée sur une période raccourcie d'une semaine et la période de chasse à l'arc fut abolie. Dans le secteur Eastmain, la chasse a été complètement fermée.

D'autre part, cette zone de chasse contient deux réserves fauniques (Assinica et Albanel-Mistassini-Waconichi) qui n'offrent pas la chasse sportive à l'original.

### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Jusqu'en 1997, la récolte de tous les segments était permise à la chasse sportive dans cette zone et c'est dans le Plan de gestion 1999-2003 que la modalité de l'alternance fut d'abord appliquée. Depuis l'année 2002, dans le secteur Weh-Sees Indohoun, seuls les mâles avec bois sont autorisés chaque année, alors que la chasse à l'original est interdite dans le secteur Eastmain. Tous les segments de la population d'originaux peuvent être récoltés dans cette zone par les Cris qui sont bénéficiaires de la CBJNQ.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Au cours de la période de 1989 à 1993, la récolte d'originaux a diminué (maximum : 665, minimum : 280, moyenne : 488,6), (figure 4). La majeure partie de cette récolte était effectuée par les Cris. Pour leur part, les chasseurs sportifs prélevaient une centaine de bêtes. Cependant, le cheptel semblait en bonne santé et il apparaissait peu probable que la population souffrait de surexploitation. Lors de l'élaboration du Plan de gestion de 1994-1998, on a donc considéré qu'il n'y avait pas lieu d'effectuer de modifications importantes à la réglementation. Ainsi, à chaque année du plan, tous les segments de la population étaient permis (figure 2). Entre 1994 et 1998, la moyenne d'originaux récoltés annuellement est de 411 bêtes (figure 4). La récolte moyenne annuelle entre ces deux plans aura donc diminué de 16 %, due en grande partie aux fluctuations de la récolte déclarée par les autochtones. Au Plan de gestion 1999-2003, l'alternance fut proposée pour harmoniser la réglementation de la zone avec celle des autres zones du Québec et pour favoriser les populations d'originaux.

La récolte totale d'originaux dans cette zone montre une variation relativement cyclique (figure 5). Depuis 1994, la récolte totale varie entre 324 et 518 originaux. De 1994 à 2001, la moyenne d'originaux récoltés annuellement est de 420 bêtes. On retrouve dans la récolte en moyenne depuis 1998, 46 femelles/100 mâles.

Les fluctuations de la récolte sont surtout attribuées au prélèvement par les autochtones car leur récolte est, depuis 1989, de 3 à 7 fois supérieure à celle des sportifs (figure 4). De 1989 à 2002, la récolte de subsistance est en moyenne de 368 originaux. On constate que depuis 1998-1999, les Cris récoltent plus de mâles que de femelles (moyenne annuelle : 200 mâles, 116 femelles) (figure 6).

De 1989 à 2002, la récolte par la chasse sportive est en moyenne de 77 originaux (figure 2). Elle affiche une tendance à la hausse depuis 1996, alors qu'elle oscille entre 50 et 96 bêtes et s'effectue principalement sur le segment mâle (tableau 1a). De plus, on observe l'effet en dent de scie de l'alternance (figure 2). En 2002, 3 originaux ont été abattus par des chasseurs sportifs dans le secteur Weh-Sees Indohoun.

Depuis 1997, la vente de permis est relativement stable et le succès de chasse tend à augmenter (figure 3).

- Évaluation du niveau de population

Les paramètres de suivi, tel l'âge moyen des mâles et des femelles adultes récoltés, indiquent que la population d'orignaux de cette zone serait relativement stable (tableau 1b).

Le dernier inventaire aérien dans cette zone fut réalisé en 1991 et on évaluait la population d'orignaux après chasse à 4 680 individus, soit à 0,26 orignal/10 km<sup>2</sup>, la plus faible densité de tout le Québec (tableau 2). Depuis, aucun inventaire ne fut réalisé. À l'hiver 1997, François Goudreault a estimé la densité d'orignaux à 6 321 individus (0,31 orignal/10 km<sup>2</sup>) à l'aide d'un logiciel de simulations. Pour l'ensemble de la zone, la capacité de support du milieu est très faible, ce qui expliquerait une densité de population peu élevée comparativement au reste de la province. Le taux d'exploitation (estimé à 11,9 %) semble acceptable pour cette zone nordique.

- Bilan

Pour vérifier si la modalité de l'alternance procure des effets réels sur l'accroissement de la population dans cette zone, il faudrait l'appliquer sur une plus longue période. La récolte totale d'orignaux dans cette zone est davantage influencée par le prélèvement de subsistance.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La zone 22 couvre une superficie de 339 252 km<sup>2</sup>, dont la quasi-totalité appartient à la région écologique boréale. La superficie d'habitat pour l'orignal dans cette zone est estimée à 204 142 km<sup>2</sup>, elle est couverte par la pessière noire à mousse et à cladonie, puis par la taïga. Sa partie sud-ouest est recouverte de tourbières. L'habitat, en général, est davantage propice au caribou. Les principaux éléments de perturbations sont les feux, les aménagements hydroélectriques et les interventions forestières et minières.

La partie sud de cette zone est partiellement couverte par le territoire de l'entente Cris-Québec intitulée « La paix des braves » dans laquelle les modalités d'exploitation forestière sont prescrites.

La population d'orignaux de ce territoire nordique affiche un gradient décroissant de densité vers le nord. Les secteurs de feuillus semblent très importants pour cette espèce. L'accroissement de cette population est souhaitable, mais elle ne devrait pas se faire au détriment des autres populations animales (tel le caribou forestier) et des changements dans les écosystèmes (enfeuillage, ensapinage, plantation d'arbres hybrides, etc.).

### **Modalités de gestion de la zone**

Dans cette zone, nous désirons augmenter la densité de population d'orignaux sans toutefois nuire au caribou forestier qui requiert une protection particulière. L'atteinte de cet objectif nécessite la collaboration des communautés crie, car la récolte totale d'orignaux est davantage influencée par le prélèvement de subsistance.

Dans le cadre de ce plan, la modalité de l'alternance est donc maintenue dans la zone de chasse 22.

- Vocation de la zone et objectif de population

L'objectif est de protéger le caribou forestier et ses habitats afin d'augmenter sa densité tout en maintenant des conditions favorables à la croissance des orignaux dans les principaux secteurs où ils sont présents.

Zone 22 (au sud du 52<sup>ième</sup> parallèle) : zone à vocation caribou forestier et à orignal dans les principaux secteurs où ils sont présents.

Zone 22 (au nord du 52<sup>ième</sup> parallèle) : zone à vocation caribou toundrique et forestier où l'orignal est aussi présent.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : aucune modification n'est apportée aux délimitations actuelles de la zone. Par ailleurs, les secteurs Eastmain et Weh-Sees Indohoun demeurent à l'intérieur de la zone 22 et des modalités d'exploitation particulières y sont appliquées.

Modalités et segments : l'alternance est retenue, sauf pour les secteurs Eastmain et Weh-Sees Indohoun. Dans la zone, les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009). Seuls les mâles avec bois sont autorisés chaque année dans le secteur Weh-Sees Indohoun, alors que la chasse est réservée aux autochtones dans le secteur Eastmain.

Saisons de chasse : statu quo pour la zone 22, soit une saison à l'arc de 9 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 30 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre. Le secteur Weh-Sees Indohoun ne possède qu'une saison à l'arme à feu, elle est de 17 jours et débute le samedi le plus près du 25 septembre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour les réserves fauniques Assinica et des lacs Albanel-Mistassini et Waconichi

La chasse est interdite dans les réserves fauniques de la zone 22.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 22 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 204 142 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	79	66	60	96	81
Mâles adultes	55	48	54	69	73
Femelles adultes	18	12	0	20	0
Faons	6	6	6	7	8
Succès total (%)	18,2	14,1	14,1	21,2	17,6
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	440	450	423	450	459
Résidents	430	448	418	437	448
Non-résidents	10	2	5	13	11
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:F:Fa	M:F:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	29 août	4 sept.	2 sept.	1 sept.	7 sept.
Durée (jours)	9	9	9	9	9
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	79	66	60	96	81
Mâles adultes	55	48	54	69	73
Femelles adultes	18	12	0	20	0
Faons	6	6	6	7	8
Début de la saison	12 sept.	18 sept.	16 sept.	15 sept.	21 sept.
Durée (jours)	31	24	24	24	24

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 22, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 204 142 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	476	390	383	496	460
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	0	0	1	0	0
Autres	0	0	3	0	1
Récolte autochtone	397	324	323	400	378
Mâles adultes	198	157	223	222	247
Femelles adultes	136	119	73	137	80
Faons	63	48	27	41	51
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,023	0,019	0,019	0,024	0,022
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,022	0,022	0,021	0,022	0,022
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>b,c,g</sup>	3,67 (63)	3,47 (94)	3,55 (59)	4,23 (86)	3,36 (91)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>b,c,g</sup>	3,65 (59)	4,20 (47)	2,61 (17)	4,43 (43)	2,86 (33)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	62,2 (253)	61,0 (205)	79,1 (277)	65,0 (291)	80,0 (320)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c,g</sup>	31,0 (49)	50,3 (77)	34,6 (36)	25,6 (33)	33,1 (41)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>d,e</sup>	100 (3:3)	200 (4:2)	- (2:0)	209 (23:11)	112 (9:8)
Faons/100 femelles <sup>ed</sup> (nb faons : nb femelles adultes <sup>cf,g</sup> )	91,7 (6:4)	0 (6:0)	- (2:0)	79,0 (34:32)	51,5 (17:21)
% présence de lait <sup>ed</sup> (nb lactantes : nb femelles adultes <sup>cf,g</sup> )	100,0 (7:4)	100,0 (5:0)	- (0:0)	83,3 (5:6)	- (0:0)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues, récolte sportive

<sup>d</sup> dans la récolte totale

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

<sup>g</sup> établie à partir des dents lues dans la récolte de subsistance

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 22.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 204 142 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>

Population (hors réserves)	Situation antérieure		Situation actuelle	
	1991 <sup>a</sup>	1994-1998 <sup>b</sup>	2002	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,26	0,31	N/A	N/A
- Population totale (hiver)	4 680	6 321	N/A	N/A
- Productivité (faons/100 femelles)	38,7	41,6	N/A	N/A
- Recrutement (% faons à l'automne)	16,3	16,4	N/A	N/A
- Taux d'exploitation (%)	14,7	5,9	N/A	N/A
- Tendance de la population	Stable	Stable	N/A	N/A

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2000 <sup>e</sup>
- Réserves fauniques	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	-	-	-
- Territoire libre	476	496	460
- TOTAL	476	496	460

<sup>a</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>b</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

N/A : Non applicable

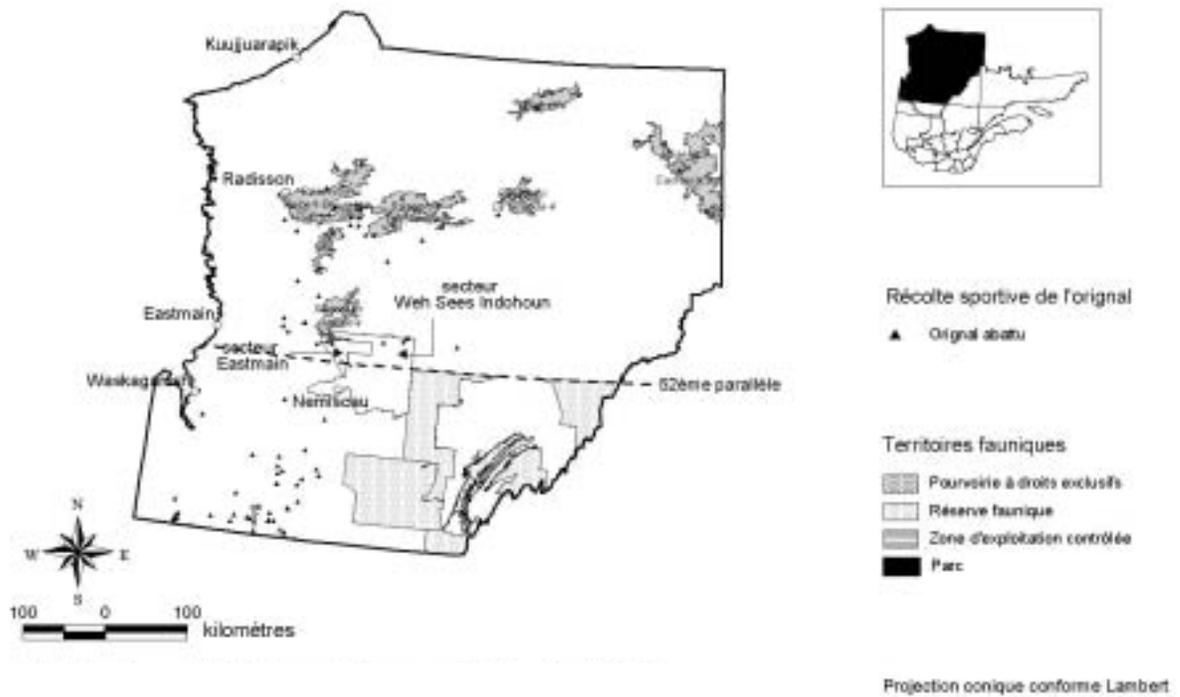


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 22 en 2001.

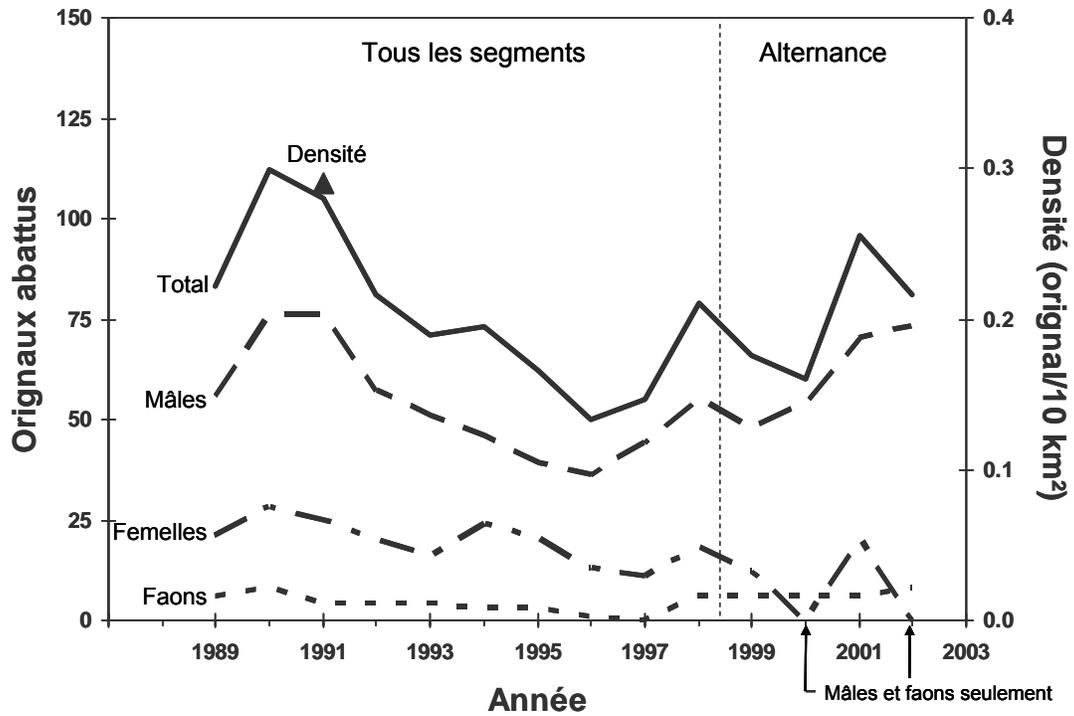


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte sportive d'orignaux de la zone 22.

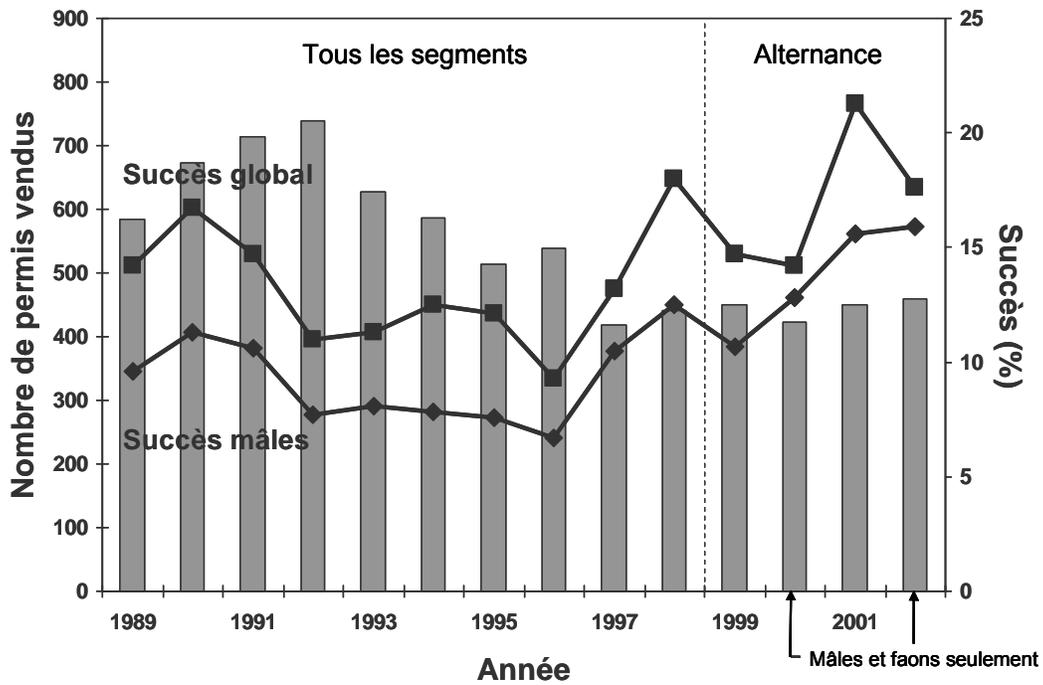


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse sportive de la zone 22.

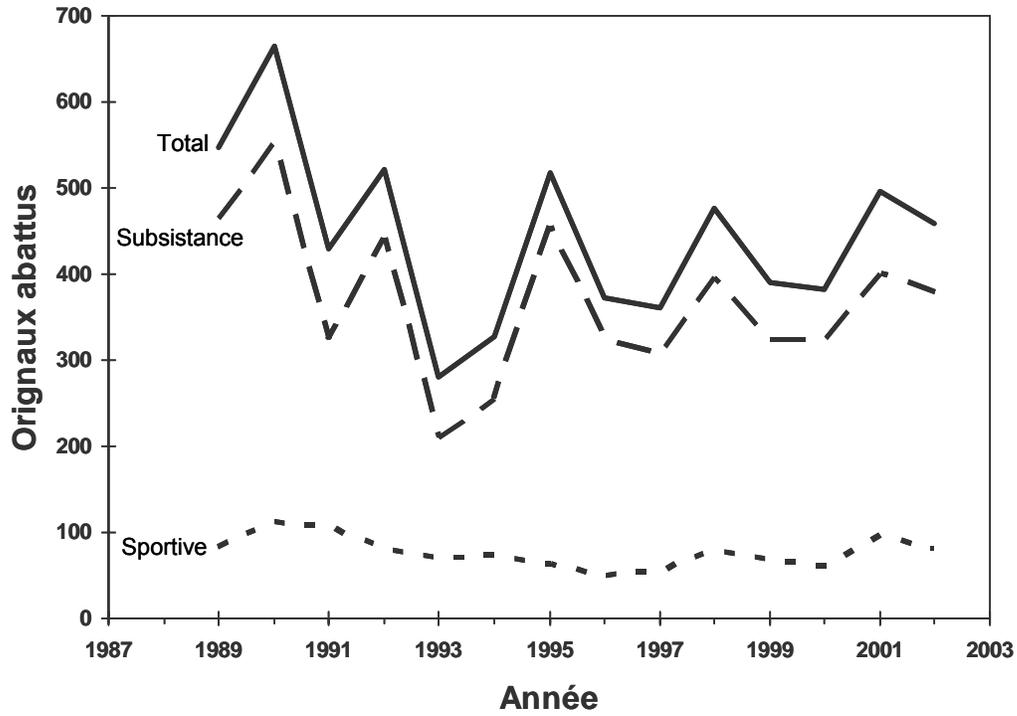


Figure 4. Évolution des récoltes sportive et de subsistance d'orignaux de la zone 22.

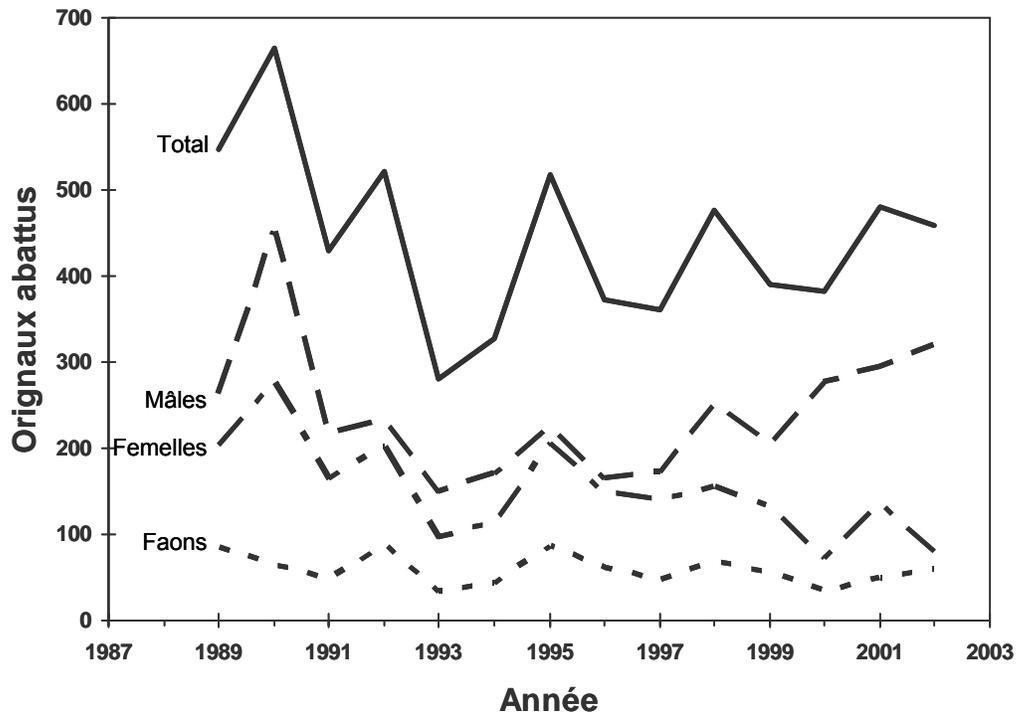


Figure 5. Évolution de la récolte totale d'orignaux (sportive et de subsistance) de la zone 22.

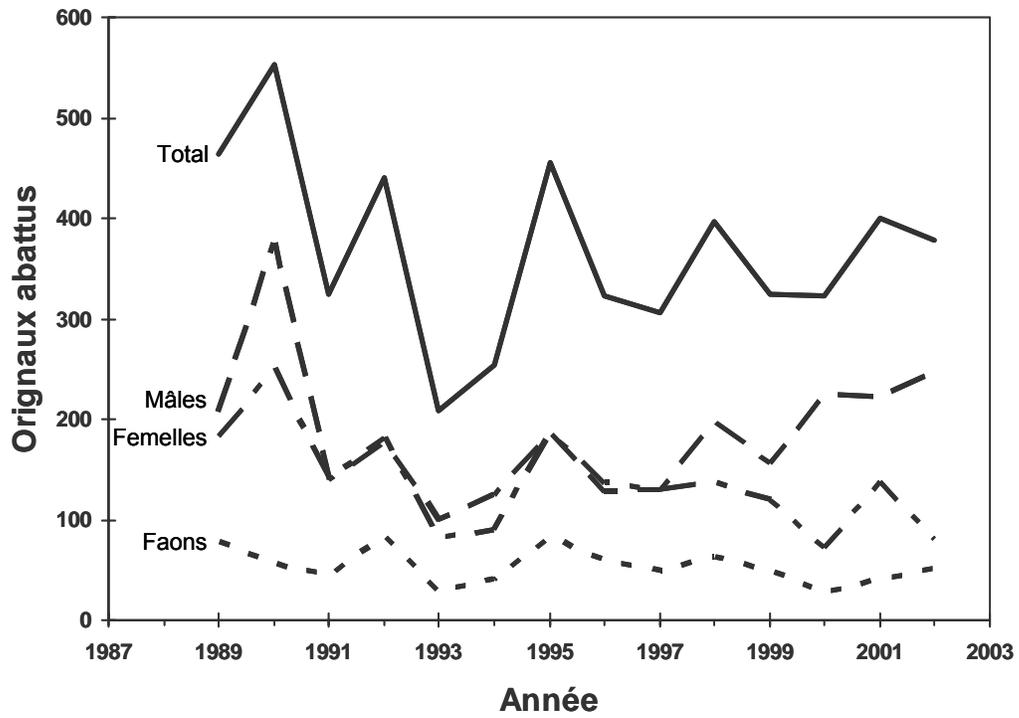


Figure 6. Évolution de la récolte de subsistance d'orignaux de la zone 22.

## 6.22 Zone 26 – Par : Jean Milette et Jacques Archambault, biologistes – Régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### Modifications aux limites de la zone

L'ancienne zone 15 a été créée en 1984 dans le cadre du projet de zonage intégré. La superficie avait alors été établie à 51 391 km<sup>2</sup>. Cette zone se retrouvait dans les régions de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de Lanaudière et des Laurentides. L'immensité de ce territoire fait que les conditions pour l'original varient considérablement selon les grands secteurs de la zone. Il est apparu tout à fait justifié de revoir les limites de cette dernière afin d'adapter la gestion de cette espèce aux différentes particularités du territoire et aux nouvelles attentes des usagers. Ainsi, une zone qui correspond à la partie de la zone 15, située à l'intérieur de la région de la Mauricie, a été créée et porte le numéro 26. D'une superficie de 19 370 km<sup>2</sup>, cette nouvelle zone comprend 11 zecs, 2 réserves fauniques et 15 pourvoiries à droits exclusifs.

Pour la préparation du Plan de gestion 2004-2010 de ce nouveau territoire, certaines statistiques reliées à l'exploitation ont été produites. Certaines d'entre elles, comme la récolte, correspondent à la zone 26, alors que le nombre de permis réfère à l'ensemble de la zone 15. Les résultats des inventaires aériens ont pu être adaptés en partie au territoire de la zone 26.

### Situation dans la zone (hors réserves)

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

La réglementation en 1998 prévoyait qu'un nombre limité de permis donnant le droit d'abattre une femelle adulte était émis par tirage au sort. Ce nombre avait été établi de façon à ce que le taux d'exploitation du segment femelle n'excède pas 10 %. Les chasseurs pouvaient alors chasser les mâles adultes et les faons sans contingentement. Cette mesure a été appliquée trois années consécutives dans la zone 15, soit les années 1996, 1997 et 1998. Les saisons de 1994 et 1995 interdisaient totalement l'abattage des femelles adultes.

À partir de 1999 et pour une période se terminant en 2003, le principe de l'alternance « plus » a été appliqué dans cette zone. Cette modalité prévoyait que l'interdiction de chasser les femelles adultes prévaudrait les deux premières années du Plan de gestion 1999-2003 et qu'il y aurait alternance de cette restriction pour les trois dernières années du plan.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte enregistrée entre 1998 et 2002 présente des fluctuations importantes, lesquelles sont liées aux différentes mesures appliquées lors des cinq dernières années. Toutefois, en comparant les saisons où les modalités d'exploitation ont été similaires, une tendance nette à la hausse apparaît. La récolte est passée de 567 orignaux en 1999 à environ 669 en 2002, ce qui correspond à une hausse de 18 % entre ces deux années restrictives. De plus, la récolte obtenue en 2001 a atteint un sommet avec 1 178 orignaux prélevés. Les récoltes des deux dernières années avec restriction sur le segment femelle sont supérieures à la récolte de 1993 (629 orignaux), année qui a précédé la mise en place des premières mesures de redressement.

Les modalités de chasse sur le segment mâle adulte sont demeurées constantes tout au long de la période 1998-2002. La récolte de mâles adultes peut donc fournir une bonne indication de la tendance de la population. De 1999 à 2002, le prélèvement des mâles adultes a augmenté de façon régulière. De 442 mâles en 1999, la récolte avoisine les 560 en 2002, ce qui représente une hausse de près de 27 % durant cet intervalle. Même en 2001, où le segment femelle était autorisé, soulageant ainsi quelque peu la pression sur les mâles, la récolte de ces derniers a progressé légèrement par rapport à l'année 2000.

Le nombre de permis émis ne peut être déterminé actuellement pour la zone 26. Nous devons nous référer aux statistiques de la zone 15 pour interpréter l'évolution de ce paramètre au cours de la période 1998-2003. La fréquentation pour cette zone est en hausse constante depuis 1998. De 15 411 permis vendus en 1998, le nombre est passé à 18 849 en 2001, ce qui correspond à un accroissement annuel de près de 7 % pour cette période. La baisse observée en 2002 par rapport à 2001 s'explique par le fait que l'année 2002 était une saison restrictive comparativement à celle de 2001. Cependant, en comparant 2002 à l'année 2000, elle aussi restrictive, une hausse de 9 % a été notée, ce qui démontre bien le rétablissement de la demande dans cette zone.

Comme pour le nombre de permis, le succès de chasse ne peut être calculé spécifiquement pour la zone 26, le succès étant établi à partir du nombre de permis vendus. Il faut donc référer au succès de la zone 15 pour obtenir une idée de l'évolution de la situation dans la zone 26. Le succès de chasse suit une tendance à la hausse depuis 1999. Il était de 8,1 % en 1999 et a atteint 8,7 % en 2002. Le repli observé en 2002 ne signifie pas une détérioration de la situation pour autant, car la saison 2002 étant elle aussi restrictive, a enregistré un accroissement plus important du nombre de chasseurs que du nombre d'orignaux récoltés, ce qui explique le léger recul du succès en 2002.

- Évaluation du niveau de population

La zone 26 n'a pu faire l'objet d'un inventaire aérien jusqu'à présent. Il est toutefois possible d'estimer une densité pour cette nouvelle zone en utilisant les résultats de parcelles survolées dans la zone 15 lors d'inventaires d'années antérieures. Par cette approche, la densité pour la zone 26 a pu être estimée à 1,28 orignal/10 km<sup>2</sup> en 1996

et à 2,32 orignaux/10 km<sup>2</sup> en 2002. Une deuxième approche, qui référerait aux résultats de la zone 15 et qui assumerait que ces derniers reflèteraient adéquatement la situation de la zone 26, nous indiquerait alors que les densités moyennes auraient été de 1,0 orignal/10 km<sup>2</sup> en 1990, à 1,17 orignal/10 km<sup>2</sup> en 1996 et à 2,05 orignaux/10 km<sup>2</sup> en 2002. Selon ces deux approches, la croissance annuelle estimée entre 1996 et 2002 aurait varié entre 9,8 % et 10,4 %.

En s'appuyant sur ces résultats et sur l'évolution de la récolte de la zone 26, il apparaît que la population de cette zone a débuté sa progression dès les premières années du Plan de gestion 1994-1998. Cette croissance s'est par la suite accélérée pendant le deuxième Plan de gestion 1999-2003, ce qui a permis de doubler cette population entre 1990 et 2002.

Trois strates de densités ont été retenues pour la zone 26. La première qualifiée de faible ne couvre qu'une petite partie du territoire avec une densité de 0,68 orignal/10 km<sup>2</sup>. Elle se situe principalement dans les secteurs sud et nord-ouest de la zone. La strate moyenne occupe une plus grande superficie et présente une densité de 2,05 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Elle est localisée surtout dans le centre de la zone. Finalement, la strate de plus forte densité avec 3,42 orignaux/10 km<sup>2</sup> couvre une importante portion de la zone et comprend plusieurs zecs du nord de la Mauricie.

- Bilan

Les ajustements introduits dans la gestion de l'orignal depuis 1994 dans la zone 15 correspondent exactement à ceux mis en place dans la zone 26. La chasse sélective appliquée avec quelques variantes telles la protection intégrale des femelles adultes, de façon consécutive et alternative, et une protection restreinte en émettant certaines années, un nombre limité de permis autorisant l'abattage de ces dernières a permis d'accroître de façon importante la population de cette zone. Au cours de la période 1990-2002, les résultats fournis par les inventaires aériens n'indiquent aucun mouvement à la baisse dans les niveaux de population. Les tendances ont toujours été positives et représentent un accroissement global d'environ 100 % sur une période de 12 ans. Tout permet de croire que la tendance observée au niveau de la zone 15 correspond à celle de la zone 26. Des résultats obtenus pour certains territoires de la zone 26 pourraient même indiquer que la situation de cette zone soit supérieure à celle de l'ensemble de la zone 15.

Les principaux paramètres liés à l'exploitation et au niveau de population indiquent tous que la population d'orignaux de la zone 26 est bien rétablie et en croissance. La densité de la récolte et le succès de chasse se sont améliorés significativement depuis 1994, comme en témoigne d'ailleurs la saison record de 2001 avec 1 178 orignaux enregistrés. De plus, un grand nombre de chasseurs semblent satisfaits des conditions actuelles de chasse et du progrès réalisé.

- Situation dans les zecs

Les 11 zecs de la Mauricie occupent un pourcentage important de la zone de chasse 26. La superficie de ces territoires atteint 7 329 km<sup>2</sup>. Depuis 1998, la récolte de mâles est généralement en hausse, indiquant ainsi une augmentation des

populations. Au cours de la période 1998-2003, certaines zecs ont adopté des mesures plus restrictives que celles mises en place dans la zone (interdiction de récoltes de faons lors des années restrictives, contingentement de femelles adultes dans le cas de la zec Wessonneau). Le taux d'exploitation est estimé à environ 25 % en 2001, mais est demeuré inférieur à 15 % en 2002. À l'exception de la zec Wessonneau, la majorité des zecs adopteront une réglementation identique à celle de la zone pour les années à venir.

### **Situation dans les réserves**

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Réserve faunique Mastigouche :

Au cours de la période 1998-2002, le nombre de groupes de chasse est passé de 155 à 168. Le succès de chasse moyen est de 46 %, variant de 32 % en 1999 à 54 % en 2001. Le nombre de bêtes récoltées annuellement fut de 75. Les récoltes moyennes de mâles adultes et de faons furent de 55 et 8. Annuellement, 11 femelles adultes furent récoltées. Le contingentement des femelles adultes a amené une diminution de la récolte de ce segment de population de 63 % par rapport aux années précédant la mise en place du plan de gestion en 1994.

Réserve faunique Saint-Maurice :

Au cours de la période 1998-2002, la réglementation de la chasse fut modifiée. En effet, à partir de 2001, la première semaine de chasse est réservée exclusivement aux archers et aux utilisateurs d'arme à chargement par la bouche. Le succès de chasse au cours de cette période atteint 32 % dont 33 % pour les chasseurs à la carabine et 22 % pour les autres utilisateurs. À l'exception de 2001, le nombre moyen de groupes est de 65. Le nombre de bêtes récoltées annuellement fut de 20. Les récoltes moyennes de mâles et de faons furent de 16 et 1. Annuellement, deux femelles adultes furent récoltées. Le contingentement des femelles a amené une forte diminution de la récolte de ce segment de population de 78 % par rapport aux années précédant la mise en place du plan de gestion en 1994.

- Évaluation du niveau de population

Réserve faunique Mastigouche :

En février 1995, la densité de la population fut estimée à 3,2 orignaux/10 km<sup>2</sup>. Le taux d'exploitation pour la période 1998-2003 est évalué à 13 %.

Réserve faunique Saint-Maurice :

En février 2002, la densité de la population atteint 3,2 orignaux/10 km<sup>2</sup>, il s'agit d'une augmentation de la densité supérieure à plus du double de celle obtenue à l'hiver 1995. Malgré une diminution du pourcentage de mâles, la productivité est en hausse. Le taux d'exploitation en 2001 atteint 6,3 %.

- Bilan

Réserve faunique Mastigouche :

Le succès de chasse relativement stable et l'évolution des captures, notamment la hausse de la récolte de faons, semblent indiquer une légère hausse de la population ou à tout le moins une stabilité de celle-ci. L'objectif maximum autorisé de 15 % permet pour les années à venir une très légère hausse de la pression de chasse.

Réserve faunique Saint-Maurice :

L'objectif maximum du taux d'exploitation autorisé de 15 % permet pour les années à venir une augmentation de la pression équivalente à 22 groupes de chasse.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie de la zone 26 est de 19 370 km<sup>2</sup>. En excluant le territoire couvert par les réserves fauniques, cette superficie serait réduite de 2 348 km<sup>2</sup> et totaliserait alors 17 022 km<sup>2</sup>. La très grande majorité du territoire est forestier si on exclut quelques municipalités. Cette forêt se situe principalement dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune dans ses parties centrales et méridionales, alors que le secteur plus au nord se retrouve dans le domaine de la bétulaie jaune à sapin. Cet habitat est d'ailleurs considéré comme très propice à l'orignal. Les strates de densités moyenne et élevée couvrent la quasi-totalité du territoire alors que la strate de densité faible est marginale et se confine à quelques endroits. L'orignal occupe donc l'ensemble du territoire forestier à un niveau de densité qui serait plus élevé que celui de l'ensemble de la zone 15.

Les plus fortes densités se retrouvent dans la partie nord, c'est-à-dire, entre la limite nord de la zone et le secteur de La Tuque, principalement à l'intérieur des limites de plusieurs zones d'exploitation contrôlée. Le centre de la zone offre dans l'ensemble un niveau de densité qualifié de moyen, alors que les parties nord-est et sud de la zone présentent les densités les plus faibles de la zone.

### **Modalités de gestion de la zone**

Les choix qui ont été retenus lors des deux derniers plans de gestion de la zone 15 et, par conséquent, de la zone 26, se sont avérés judicieux et profitables pour la population d'orignaux et pour le développement de l'activité de chasse. De manière à poursuivre les changements déjà amorcés, une gestion de l'orignal qui s'appuie sur le principe de l'alternance apparaît très appropriée pour le Plan de gestion 2004-2010 de la zone 26. L'application de l'alternance offrira des conditions qui favoriseront un meilleur succès de chasse lors des années permissives avec des récoltes plus élevées et aussi lors des années restrictives en permettant l'abattage des faons et des mâles adultes. Comme il est prévu que ce plan couvrira une période plus importante qu'auparavant, une révision de la situation pourra être effectuée à mi-parcours et des ajustements pourront être apportés si jugés nécessaires.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone :

Zonage : la zone 26 est créée à partir de l'ancienne zone 15 (ancienne zone 15 = nouvelle zone 15, zone 26 et zone 27).

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 15, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 9 octobre.

Armes permises : arc seulement durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour les réserves fauniques de Mastigouche et de Saint-Maurice

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 26 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 19 370 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>b</sup>
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	700	567	641	1 178	669
Mâles adultes	452	442	524	539	560
Femelles adultes	130	7	18	494	15
Faons	118	118	99	145	94
Succès total (%) <sup>e</sup>	9,8	8,1	9,0	13,4	8,7
Permis total (incluant les réserves fauniques) <sup>c</sup>					
Total	15 411	16 521	16 682	18 849	18 201
Résidents	15 370	16 465	16 629	18 767	18 117
Non-résidents	41	56	53	82	84
Segments autorisés <sup>d</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:Fa	M:Fa	M:F:Fa	M:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	15	22	24	31	19
Mâles adultes	10	21	22	18	17
Femelles adultes	1	0	0	2	0
Faons	4	1	2	1	2
Début de la saison	19-sept	18-sept	17-sept	15-sept	21-sept
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	589	474	513	1 041	545
Mâles adultes	373	365	427	437	469
Femelles adultes	110	3	0	468	0
Faons	106	106	86	136	76
Début de la saison	10-oct	09-oct	08-oct	06-oct	12-oct
Durée (jours)	16	16	16	16	16

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> données provisoires de récolte en date du 24 janvier 2003

<sup>c</sup> données en rapport avec la zone 15

<sup>d</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

<sup>e</sup> succès calculé en utilisant le nombre de permis vendus et la récolte totale pour l'ensemble de la zone 15

Tableau 1b. Récolte d'orignaux dans la zone 26, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 19 370 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	723	583	658	1 185	680
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	7	8	10	0	0
Autres	16	8	7	7	11
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat <sup>b</sup>	0,36	0,29	0,33	0,61	0,35
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat <sup>b</sup>	4,42	4,73	4,78	5,40	5,88
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>cd</sup>	2,30 (56)	-	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>cdf</sup>	3,84 (29)	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>e</sup>	77,6 (452)	98,4 (442)	96,7 (524)	52,1 (539)	97,4 (560)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>d</sup>	48,2 (41)	-	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>ef</sup>	132 (119:90)	114 (124:109)	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>f</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>dg</sup> )	100 (191:31)	- (233:0)	-	-	-
% présence de lait <sup>f</sup> (nb lactantes <sup>e</sup> : nb femelles adultes <sup>dg</sup> )	50,5 (89:31)	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> données provenant de la zone 15

<sup>c</sup> âge > 0,5 an

<sup>d</sup> dents lues

<sup>e</sup> dans la récolte

<sup>f</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>g</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans les réserves fauniques de la zone 26, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique Saint-Maurice</b>					
Population d'orignaux : 255 (février 2002)					
Superficie d'habitat : 782 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	19 (65)	17 (66)	26 (66)	17 (51)	19 (63)
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	0	0
- Récolte totale					
- mâles adultes	13	14	19	16	16
- femelles adultes	4	1	3	1	2
- faons	2	2	4	0	1
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	19	17	26	17	19
<b>Réserve faunique Mastigouche</b>					
Population d'orignaux : 505 (février 1995)					
Superficie d'habitat : 1 566 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	73 (155)	54 (168)	80 (162)	90 (168)	77 (168)
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	0	0
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes	54	44	57	68	52
- femelles adultes	14	4	15	13	11
- faons	5	6	8	9	14
- indéterminés	0	0	0	0	0
- TOTAL	73	54	80	90	77

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 26.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 17 022 km<sup>2</sup>; réserves = 2 348 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003 <sup>c</sup>
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	1,28	2,32	2,52
- Population totale (hiver)	2 479	3 949	4 225
- Productivité (faons/100 femelles)	66	63	63
- Recrutement (% faons à l'automne)	29	28	28
- Taux d'exploitation (%)	16	12	22
- Tendence de la population	croissance	croissance	croissance

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>d</sup>	2001 <sup>e</sup>	2002 <sup>f</sup>
- Réserves fauniques	96	103	105
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	190	475	241
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	52	43	44
- Territoire libre	362	557	279
- TOTAL	700	1 178	669

<sup>a</sup> résultats 1996 obtenus à partir des parcelles de l'inventaire de la zone 15 en 1996 et situées dans la zone 26

<sup>b</sup> densité établie à partir des résultats de l'inventaire de la zone 15 en 2002 en utilisant les parcelles de la zone 15 situées dans la zone 26. Population calculée avec une densité de 2,32 originaux 10 km<sup>2</sup> sur 17 022 km<sup>2</sup> d'habitat hors réserve

<sup>c</sup> accroissement annuel de 9 %

<sup>d</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>e</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>f</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

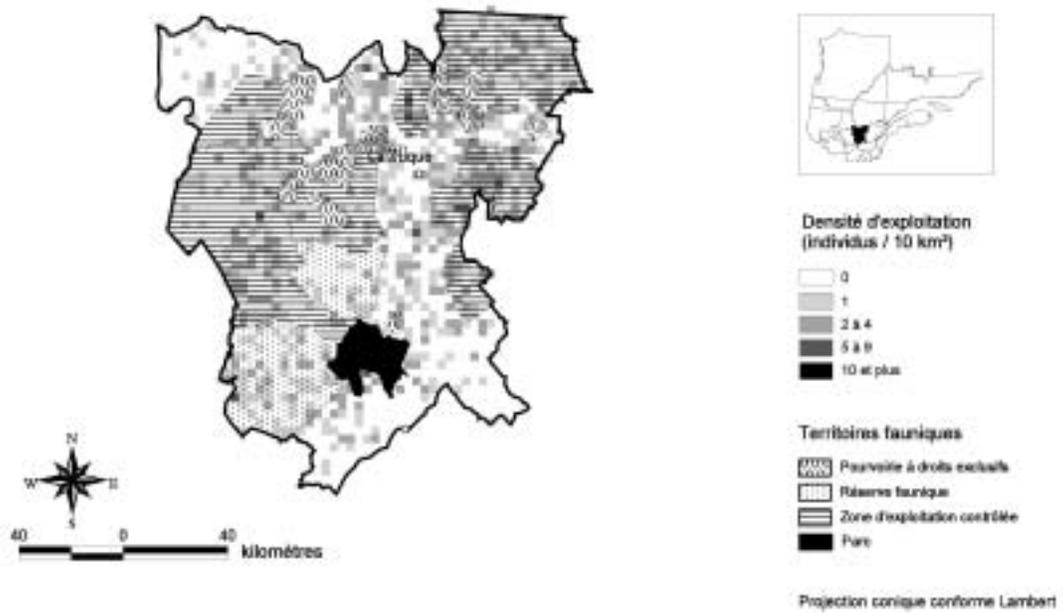


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 26 en 2001.

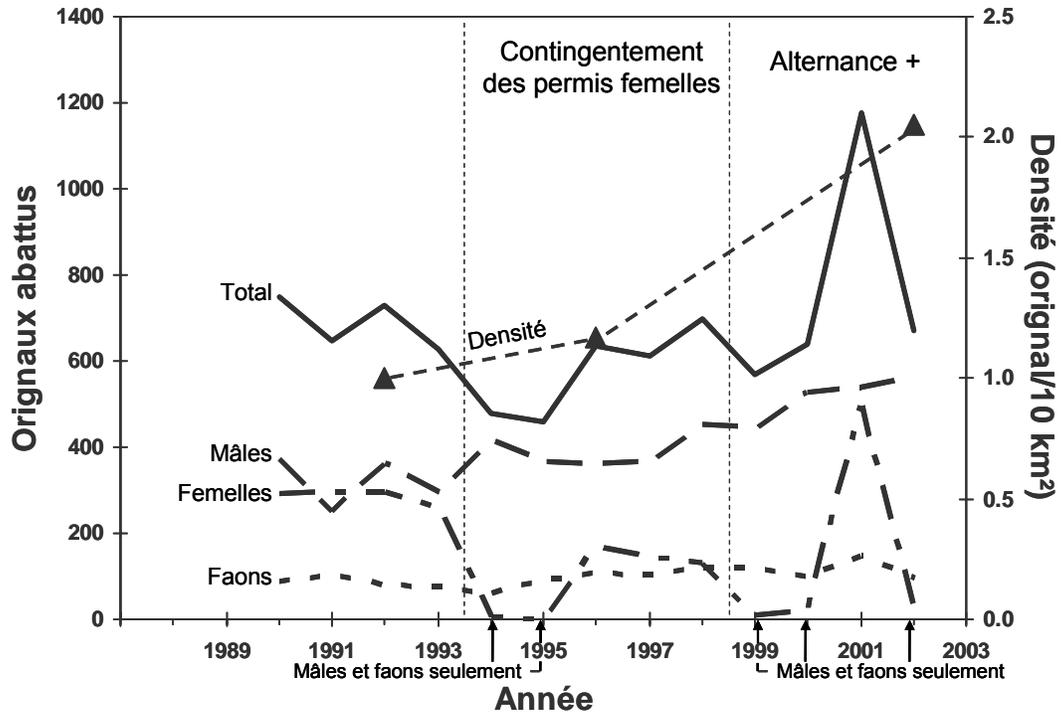


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 26, hors réserves.

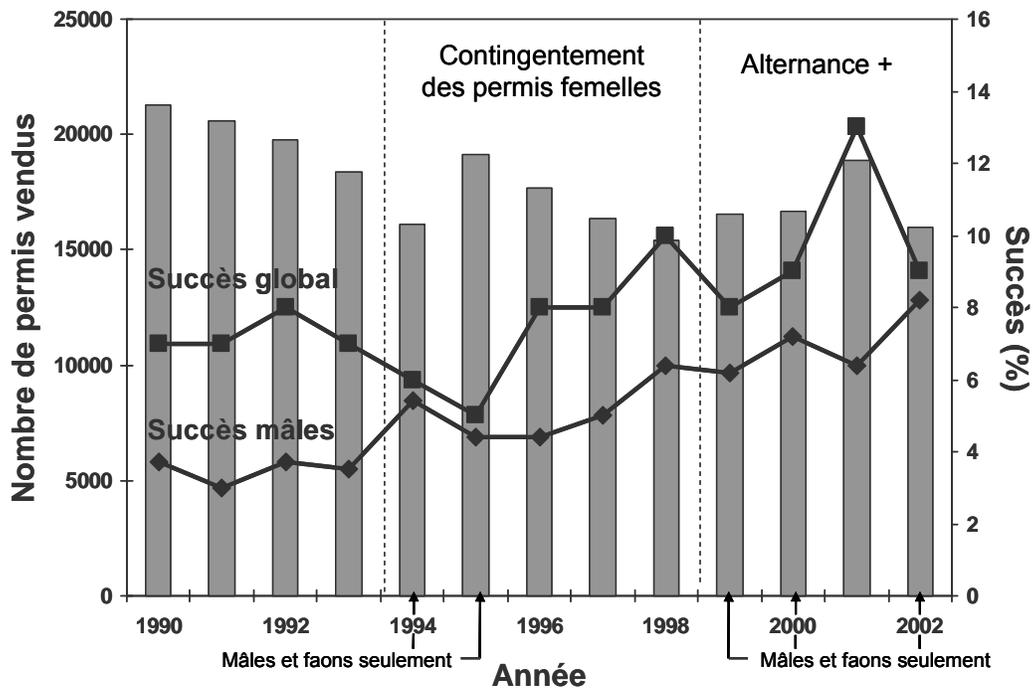


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 26, réserves incluses (données provenant de la zone 15).

### 6.23 Zone 27 – Par Daniel Banville, biologiste – Région de la Capitale-Nationale

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### **Modifications aux limites de la zone**

À partir de 2004, l'ancienne zone de chasse et pêche 15 sera découpée en trois nouvelles zones : la zone 27 (correspondant principalement aux limites de la région administrative de la Capitale-Nationale), la zone 26 (correspondant principalement aux limites de la région administrative de la Mauricie) et la zone 15 (correspondant principalement aux limites des régions administratives de Lanaudière et des Laurentides). La zone 27 englobera aussi la partie de la zone 18 située dans Charlevoix. Elle aura une superficie de 21 000 km<sup>2</sup> dont 86 % constitueront un habitat propice pour l'orignal. La zone comprendra deux réserves fauniques (8 708 km<sup>2</sup>), 5 zones d'exploitation contrôlée (2 638 km<sup>2</sup>) et 14 pourvoies à droits exclusifs (510 km<sup>2</sup>).

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Comme aucune réglementation n'existe pour cette zone avant 2004, aucune analyse ne sera faite de la réglementation passée. Toutefois, il est important de savoir que présentement les trois-quarts de la zone 27 sont soumis à la réglementation de l'actuelle zone 15 (2 semaines de chasse à l'arme à feu commençant le 9 octobre ± 3 jours) et que le restant est réglementé en fonction de l'actuelle zone 18 (3 semaines de chasse à l'arme à feu commençant le 25 septembre ± 3 jours). Pour l'analyse présentée ici, les statistiques de récolte des parties de l'actuelle zone 15 et de l'actuelle zone 18 incluses dans la zone 27 ont été combinées.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

De 1998 à 2002, la récolte totale de la zone 27 a varié en fonction des modalités de chasse en vigueur dans les zones 15 et 18. La plus faible récolte est survenue en 1998 alors qu'il n'y avait pas de chasse à la femelle adulte dans la majeure partie de la zone. Mais c'est en 2001 que la récolte a été la plus élevée, alors que la chasse à toutes les catégories d'originaux était permise pour la première fois depuis 1993. La récolte des femelles adultes a alors compté pour presque 34 % de la récolte totale. Depuis 1998, la récolte des mâles adultes n'a fait que s'accroître, alors que celle des faons a varié entre 9 et 18 %.

Hors réserves, en moyenne 5 050 personnes par année ont fréquenté la zone 27 au cours des années 1998-2002. On note la fréquentation la plus élevée en 2001, alors

que la chasse était permise sans restriction de catégories. Le succès moyen est estimé à 10,5 % au cours de cette période. Il est cependant très variable d'un territoire à l'autre.

Fait particulier, un immense territoire privé de 1 600 km<sup>2</sup>, les Terres du Séminaire de Québec, divisé en 196 clubs de chasse et pêche, est géré de façon restrictive concernant la chasse à l'orignal. Le prélèvement d'un orignal par club est imposé, mais depuis 2002, un deuxième orignal peut être récolté sur certains clubs sélectionnés par un tirage au sort parmi les membres. Ce nombre d'autorisations supplémentaires est variable selon les années permissives ou restrictives. La récolte sur ce territoire compte pour 15 à 20 % de la récolte totale de la zone.

La chasse au moyen d'engins à portée restreinte tels que l'arc, l'arbalète et les armes à poudre noire est marginale dans la zone. Une quinzaine d'originaux sont récoltés annuellement à l'arc. Bien que peu prisée pour l'instant, l'utilisation de tels engins est de plus en plus populaire en raison notamment de son utilisation croissante pour chasser le cerf de Virginie dans la partie sud de la zone 27. De plus, sous certaines conditions, des chasseurs peuvent obtenir un permis spécial leur permettant d'utiliser l'arbalète, alors que seul l'arc est permis.

- Évaluation du niveau de population

En hiver 2000, un inventaire aérien de la zone a permis d'estimer la densité à  $3,2 \pm 14,7$  % originaux/10 km<sup>2</sup>. On observe toutefois un gradient croissant de l'ouest vers l'est. Les plus faibles densités sont observées dans le secteur de Portneuf, alors que les plus fortes le sont au centre et à l'est de la zone. Prise dans son ensemble, cette densité est pratiquement le double de celle observée lors de l'inventaire précédent de 1996. On note ainsi une progression constante de la densité depuis la mise en place du premier plan de gestion en 1994. La récolte record de 2001 est le reflet de cette croissance. La récolte de 2002 pour les mâles adultes constitue également un record pour cette catégorie malgré la récolte totale élevée de l'année précédente. Il faut donc en conclure que la densité permet ces prélèvements sans trop la réduire.

- Bilan

De façon générale, les restrictions mises en place depuis 1994 semblent avoir porté fruit, puisque la récolte a augmenté substantiellement en presque 10 ans. Les niveaux de densité ont également connu une croissance marquée presque partout dans la zone. Malgré une saison de chasse très libérale en 2001, la récolte des mâles adultes en 2002 s'est maintenue à un niveau élevé. La modalité de chasse consistant à alterner entre les années permissives et restrictives (chasse aux mâles adultes et faons) a donc donné de bons résultats.

- Situation dans les zecs

Cinq zecs occupent le territoire sur une superficie de 2 638 km<sup>2</sup>. Deux sont situées dans le secteur de Portneuf (1 598 km<sup>2</sup>) et les trois autres dans le secteur de Charlevoix (1 040 km<sup>2</sup>). La récolte dans ces territoires compte pour 20 % de la récolte totale de la zone tout comme d'ailleurs le pourcentage de chasseurs les fréquentant. Comme les zecs ont le pouvoir réglementaire de restreindre les modalités de chasse

sur leur territoire respectif, la saison de chasse à l'arme à feu varie de 9 à 23 jours de chasse.

### **Situation dans les réserves**

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

Deux réserves fauniques se trouvent dans la zone 27 : la réserve faunique des Laurentides (7 934 km<sup>2</sup>) et la réserve faunique de Portneuf (774 km<sup>2</sup>). À elles seules, ces deux réserves comptent pour 52 % de l'habitat de l'orignal exploité par la chasse. La récolte enregistrée dans ces réserves compte toutefois pour 34 % de la récolte totale de la zone. À l'instar de toutes les autres réserves fauniques du Québec, ces deux réserves offrent une chasse à accès contingenté. Seule la chasse au mâle adulte et au faon y est autorisée mais un certain nombre de permis spéciaux autorisant la chasse aux femelles adultes est distribué parmi les chasseurs par tirage au sort. Cette récolte de femelles adultes compte ainsi pour 13 % de la récolte totale de ces réserves. Quelque 1 700 chasseurs fréquentent annuellement ces territoires sur les 6 750 fréquentant la zone, soit 25 %. Dans la réserve faunique des Laurentides, depuis 1995, il y a en fin de saison, une période de chasse réservée exclusivement aux membres de la nation autochtone huronne-wendate. Environ 15 % de la récolte totale de cette réserve y est ainsi prélevée.

- Évaluation du niveau de population

Dans la réserve faunique des Laurentides, le dernier inventaire aérien de l'orignal date de l'hiver 1994. On y a alors observé une densité estimée à  $2,4 \pm 21$  % orignaux/10 km<sup>2</sup>. Sur ce territoire, la densité est très variable d'un secteur à l'autre en raison de la diversité d'habitat. Depuis 1994, il ne semble pas que la densité ait énormément progressé, de sorte que nous y maintenons toujours cette estimation comme paramètre de densité. Dans la réserve faunique de Portneuf, le dernier inventaire remonte à l'hiver 1995, alors que la densité y fut calculée à 2,5 orignaux/10 km<sup>2</sup> (sans précision, car inventaire à recouvrement total). Il est fort possible que ce paramètre soit actuellement sous-estimé en raison de l'évolution de la densité dans la zone 27 au cours des 10 dernières années et d'un habitat intéressant pour cette réserve.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie totale de la zone 27 est d'environ 21 000 km<sup>2</sup> dont 18 012 constituent de l'habitat propice à l'orignal. Dans cet habitat, 16 792 km<sup>2</sup> sont exploités par la chasse. À l'exception de la bande urbanisée et agricole située le long du fleuve Saint-Laurent, tout le restant de la zone est susceptible d'abriter l'orignal en densité plus ou moins variable selon le type de forêt et l'intensité de l'exploitation par la chasse. De façon générale, on peut diviser la zone en deux strates plus ou moins homogènes. Une première est constituée majoritairement de peuplements résineux alors que la seconde est composée de peuplements mélangés. La première se retrouve principalement dans le centre et l'est de la zone, la deuxième étant plus vers l'ouest. C'est dans la première strate que l'on retrouve la plus forte densité d'orignaux.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original avec un secteur cerf de Virginie (sud de la zone) et un îlot de caribou forestier (Charlevoix).

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des orignaux.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : la zone 27 est créée à partir de l'ancienne zone 15 (ancienne zone 15 = nouvelle zone 15, zone 26 et zone 27) et de l'ancienne zone 18 (partie dans Charlevoix).

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : saisons devancées d'une semaine par rapport à celles de l'ancienne zone 15 et retardées par rapport à celles de l'ancienne zone 18, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 11 septembre et une saison à l'arme à feu de 16 jours débutant le samedi le plus près du 2 octobre.

Armes permises : arc et arbalète (ajout à partir de 2004) durant la saison traditionnelle à l'arc; carabine, fusil (ajout à partir de 2004), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour les réserves fauniques de Portneuf et des Laurentides

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Dans la réserve des Laurentides, les 8 derniers jours de chasse seront réservés exclusivement aux membres de la nation huronne-wendate en vertu d'une entente signée entre celle-ci et le gouvernement du Québec en 2002. Cette entente encadre notamment les activités de prélèvement faunique au cours de cette période pour cette réserve.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 27 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 16 792 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	585	663	621	968	746
Mâles adultes	396	430	514	515	642
Femelles adultes	95	112	40	325	36
Faons	94	121	67	128	68
Succès total (%)	9,4	10,0	9,5	13,2	10,6
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	6 213	6 602	6 534	7 344	7 038
Résidents	6 213	6 602	6 534	7 344	7 038
Non-résidents	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)					
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	8	13	14	25	18
Mâles adultes					
Femelles adultes					
Faons					
Début de la saison	Ancienne zone 15: 18 sept. Ancienne zone 18: 4 sept.				
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	353	423	388	721	499
Mâles adultes	223	253	331	315	444
Femelles adultes	58	75	9	304	6
Faons	72	95	48	102	49
Début de la saison	Ancienne zone 15: 9 oct. Ancienne zone 18: 25 sept.				
Durée (jours)	Ancienne zone 15: 16 jours. Ancienne zone 18: 23 jours.				

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte.

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 27, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat (km <sup>2</sup> ) <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 16 792 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	645	723	681	1 028	806
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	60	60	60	60	60
Autres	0	0	0	0	0
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,35	0,39	0,37	0,58	0,44
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	3,70	3,93	3,89	4,37	4,19
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	-	-	-	-	-
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	-	-	-	-	-
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	68% (396)	65% (430)	83% (514)	53% (515)	86% (642)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	-	-	-	-	-
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	-	-	-	-	-
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	99 (72:58)	108 (95:75)	168 (48:9)	39 (102:304)	189 (49:6)
Femelles/100 mâles	24	26	8	63	6
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Récolte d'orignaux dans la réserve faunique de la zone 27, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'orignaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique des Laurentides</b>					
Population d'orignaux : 1 904 (hiver 1994)					
Superficie d'habitat : 7 934 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée	195	209	196	218	210
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	0	0
- Jours de chasse	40	40	40	40	40
- Récolte totale					
- mâles adultes	153	153	155	176	168
- femelles adultes	27	33	26	18	27
- faons	12	23	15	24	15
- indéterminés	3				0
- TOTAL	195	209	196	218	210
<b>Réserve faunique de Portneuf</b>					
Population d'orignaux : 194 (hiver 1995)					
Superficie d'habitat : 774 km <sup>2</sup>					
Récolte :					
- Chasse contingentée	34	36	40	33	43
- Chasse non contingentée	0	0	0	0	0
- Chasse de subsistance	0	0	0	0	0
- Jours de chasse	25	25	25	25	25
- RÉCOLTE TOTALE					
- mâles adultes	21	29	31	27	35
- femelles adultes	7	4	5	3	4
- faons	6	3	4	3	4
- indéterminés					
- TOTAL	34	36	40	33	43

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 27.  
 Superficie d'habitat : hors réserves = 8 084 km<sup>2</sup>; réserves = 8 708 km<sup>2</sup>.

<b>Population (hors réserves)</b>	Situation antérieure 1994-1998	Situation actuelle	
		2002	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	2,00	3,20	3,20
- Population totale (hiver)	3 602	5 764	5 764
- Productivité (faons/100 femelles)	-	56,3	56,3
- Recrutement (% faons à l'automne)	-	-	-
- Taux d'exploitation (%)	19	16	-
- Tendence de la population	Hausse	Hausse	Hausse

<b>Récolte d'originaux</b>	Situation antérieure 1998	Situation actuelle	
		2001	2002
- Réserves fauniques	175	247	247
- Zecs	93	202	128
- PADE	26	49	31
- Territoire libre	188	470	340
- TOTAL	482	968	746

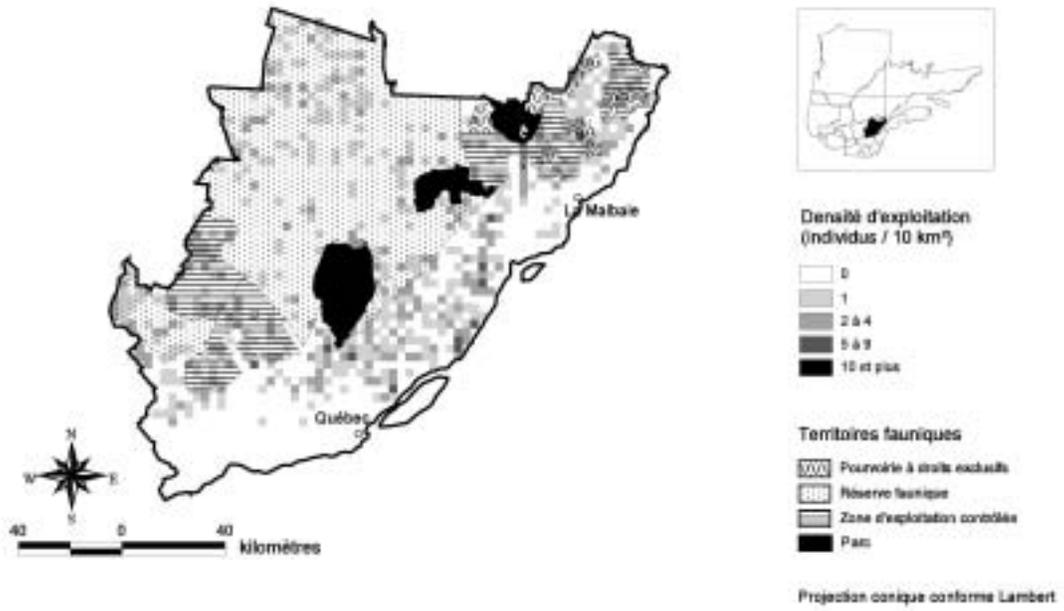


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 27 en 2001.

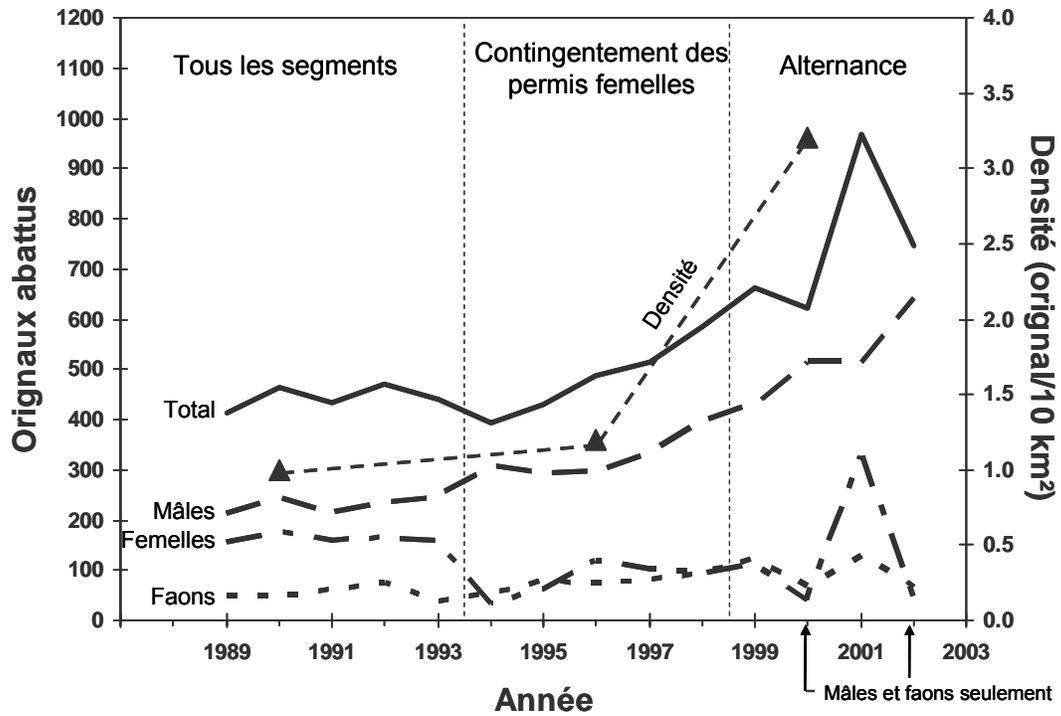


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 27, hors réserve.

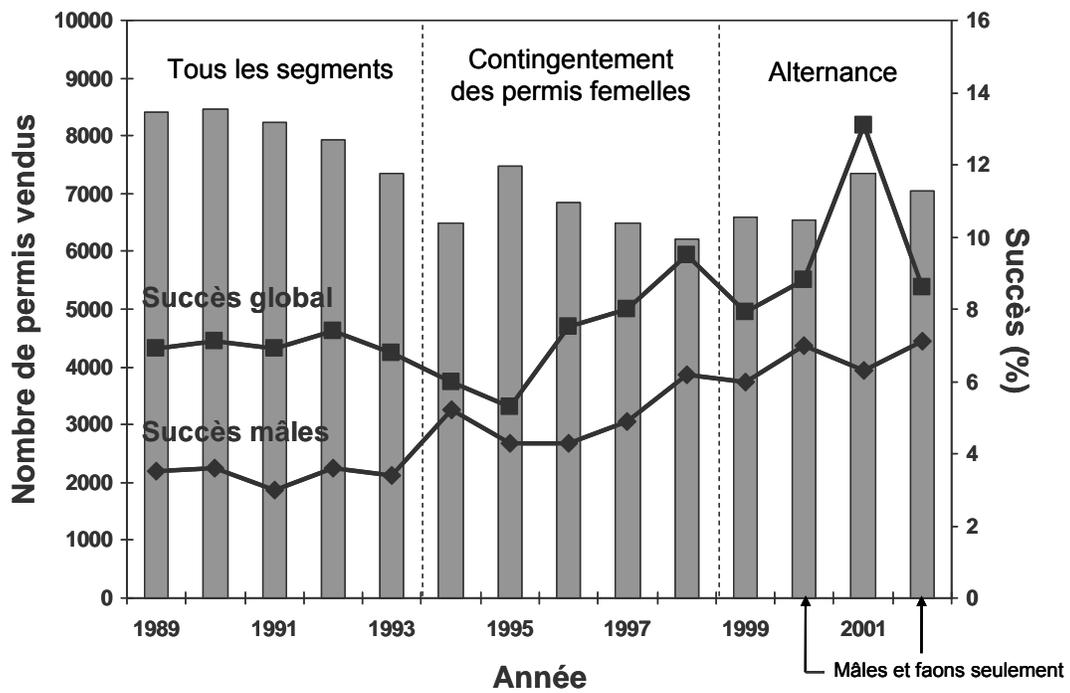


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 27, réserve incluse.

### **6.24 Zone 28 – Par : Claude Dussault, biologiste – Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean**

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

#### **Modifications aux limites de la zone**

La zone de chasse 28 résulte de la scission de l'ancienne zone 18 qui, auparavant, couvrait principalement le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord. Pour des fins de gestion de l'orignal, la zone 18 faisait elle aussi l'objet d'une division (18 est et 18 ouest). Ainsi, la zone 28 correspond à peu de choses près à l'ancienne zone 18 ouest, à l'exclusion de Charlevoix.

#### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

De 1999 à 2003, le principe de l'alternance était en vigueur dans la zone.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

De 1998 à 2002, le principe de l'alternance était en vigueur dans la zone. Au cours de cette période, la récolte totale montre un accroissement constant pour chacune des années et ce, en fonction de la modalité en vigueur. Ainsi, pour les années où tous les segments de la population étaient autorisés à la chasse, la récolte montre une augmentation de 21 %, passant de 1 447 en 1999 à 1 753 orignaux abattus en 2001. Cette dernière récolte est la plus forte enregistrée depuis le début des années 1990. D'autre part, la récolte de mâles, lorsque seul ce segment était autorisé (2000 et 2002), est passée de 726 à 971, soit une augmentation de 34 %. Sans égard à la modalité en vigueur, la récolte de mâles n'a cessé de croître depuis 1996, passant de 568 mâles récoltés à 971 en 2002, soit une augmentation de 71 %. Dès l'an 2000, la récolte de mâles atteignait un sommet, et ce, pour chacune des années subséquentes, de même lorsque tous les segments étaient autorisés. En comparaison, la récolte de femelle n'a montré qu'une hausse de 10 % (n = 659 en 2001) par rapport à la plus forte récolte enregistrée antérieurement (n = 595 en 1992), alors que la récolte de faons est demeurée stable. Ce sont donc les mâles qui sont responsables en bonne partie de la récolte totale. D'ailleurs, le rapport du nombre de femelles récoltées par rapport à 100 mâles récoltés a tendance à s'amenuiser avec les années, passant de 83 en 1999 à 76 en 2001.

Au début du plan de gestion en 1999, près de 17 500 permis ont été vendus, comparativement à 16 625 en 2001 alors que les mâles, femelles et faons étaient

tous chassés. Les années où seul le segment mâle était autorisé, le nombre de permis vendus a chuté en moyenne à 15 266 permis.

L'augmentation de la récolte, combinée à une baisse (maximale de 10 %) de la vente du nombre de permis, fait en sorte que le succès de chasse est en augmentation. Pour la période de 1990 à 1993, alors qu'il n'y avait pas de plan de gestion pour l'original, le succès global moyen s'établissait à 6,85 %. Depuis 1999, malgré le fait qu'une année sur deux, seuls les mâles sont autorisés, ce même succès s'établit à 7,6 %. En prenant uniquement les années où tous les segments sont permis, soit la même modalité avant la mise en place des plans de gestion, ce taux passe à 9,4 %. C'est en 2001 que le plus fort succès fut enregistré avec une valeur de 10,6 %.

- Évaluation du niveau de population

Trois inventaires ont eu lieu dans l'ancienne zone 18 ouest, soit en 1989, 1994 et 1998. Après une légère décroissance entre 1989 et 1994, la situation se rétablissait entre 1994 et 1998, où une faible croissance des populations fut notée. La densité hivernale s'établissait alors à 0,95 original/10 km<sup>2</sup>, soit 0,5 original/10 km<sup>2</sup> dans la strate faible, 1,2 original/10 km<sup>2</sup> dans la strate de densité moyenne et 1,8 original/10 km<sup>2</sup> dans la strate forte. Puisque aucun inventaire n'est disponible depuis 1998, avec les diverses augmentations, nous estimons que la densité hivernale de la zone 28 en 2003, s'établirait à 1,6 original/10 km<sup>2</sup>.

- Bilan

À l'analyse des résultats, il semble bien que le plan de gestion mis de l'avant en 1999 a permis aux populations d'originaux de s'accroître.

### **Situation dans les réserves**

La partie nord-ouest de la réserve faunique Ashuapmushuan, soit près de 50 % se retrouve dans un habitat davantage résineux, se rapprochant de la strate de densité faible de la zone. L'autre moitié, localisée au sud-est, est plutôt mélangée.

Les données de récolte par la chasse sportive dans cette réserve sont très limitées, alors que nous ne possédons pas les résultats de la chasse exercée par les autochtones. D'autre part, le dernier inventaire remonte à 1993.

Compte tenu de la situation qui prévaut sur cette réserve, il est difficile de porter un jugement sur la situation de l'original.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie de la zone 28 totalise 65 534 km<sup>2</sup> dont 60 724 km<sup>2</sup> sont propices à l'original. Une seule réserve faunique est présente, soit la réserve faunique Ashuapmushuan d'une superficie de 4 487 km<sup>2</sup>.

Dans la zone 28, on note trois strates de densité. Les strates fortes et moyennes, sont localisées dans le sud de la zone, ce qui correspond à la plaine du lac Saint-

Jean, les basses terres du Saguenay ainsi que les contreforts des Monts-Valin et des Laurentides. Elles sont caractérisées par une forêt mélangée. Au nord de ces strates, la strate de densité faible d'une superficie de 33 750 km<sup>2</sup> se caractérise par des peuplements résineux dominés par l'épinette noire. C'est le domaine du caribou forestier. Quant à l'original on le rencontre principalement dans les secteurs où les feuillus sont présents.

### **Modalités de gestion de la zone**

Le principe de l'alternance s'est avéré efficace afin de redresser et accroître les populations d'originaux au cours du dernier plan de gestion. Cette modalité de gestion est donc retenue pour la zone 28, à la différence que le faon, à l'instar du mâle adulte, est autorisé à la chasse en tout temps.

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation original et habitat du caribou forestier.

L'objectif est de maintenir des conditions favorables à la croissance des originaux à l'extérieur de l'habitat à caribou.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : la zone 28 est créée à partir de l'ancienne zone 18 (ancienne zone 18 = nouvelle zone 18 + zone 28).

Modalités et segments : l'alternance est retenue. Les mâles avec bois et les faons sont autorisés durant les années restrictives (2004, 2006, 2008 et 2010), alors que tous les segments sont autorisés durant les années permissives (2005, 2007 et 2009).

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 18, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 4 septembre et une saison à l'arme à feu de 23 jours débutant le samedi le plus près du 25 septembre.

Armes permises : arc et arbalète (ajout) durant la saison à l'arc ; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

- Modalités d'exploitation particulières proposées pour la réserve faunique Ashuapmushuan

Les réserves fauniques, par l'intermédiaire du coffre d'outils, peuvent se prévaloir d'une saison et de modalités différentes de celles de la zone : par exemple, le contingentement des femelles adultes au moyen de permis spéciaux, pourvu que le quota annuel fixé par le Ministère soit respecté. Dans toutes les réserves fauniques, la période de chasse à l'arc a été remplacée par une période de chasse à l'arbalète et à l'arc.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 28 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 60 724 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	1 121	1 447	726	1 753	971
Mâles adultes	700	679	726	863	971
Femelles adultes	223	565	0	658	0
Faons	198	203	0	232	0
Succès total (%)	6,51	8,28	4,79	10,54	6,32
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	17 232	17 471	15 172	16 625	15 360
Résidents	17 194	17 430	15 140	16 586	15 332
Non-résidents	37	41	32	39	28
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:T:Fa	M:F:Fa	M	M:F:Fa	M
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	6	6	7	12	8
Mâles adultes	4	3	7	6	8
Femelles adultes	1	3	0	5	0
Faons	1	0	0	1	0
Début de la saison	5 sept.	4 sept.	2 sept.	2 sept.	7 sept.
Durée (jours)	16	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	1 116	1 445	724	1 750	970
Mâles adultes	696	677	724	862	970
Femelles adultes	222	565	0	657	0
Faons	198	203	0	231	0
Début de la saison	26 sept.	25 sept.	23 sept.	22 sept.	28 sept.
Durée (jours)	23	23	23	23	23

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 28, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 60 724 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	1 248	1 612	896	1 987	1 193
<b>Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)</b>					
Accidents routiers	5	5	14	5	5
Autres	13	8	24	16	17
Récolte autochtone	1	0	0	0	0
<b>Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)</b>					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,18	0,24	0,12	0,29	0,16
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	2,84	2,88	2,50	2,74	2,53
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,47 (67)	3,23 (59)	3,04 (54)	2,12 (65)	2,01 (111)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	3,83 (39)	4,42 (77)	N/A (0)	3,09 (64)	N/A (0)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	75,84 (700)	54,58 (679)	100,00 (726)	56,74 (863)	100,00 (971)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	47,17 (50)	38,24 (52)	37,04 (20)	54,26 (70)	63,96 (71)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	100 (99:99)	157 (124:79)	N/A (0:0)	121 (127:105)	N/A (0:0)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	88,79 (198:126)	35,93 (203:396)	N/A (0:0)	35,26 (232:370)	N/A (0:0)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	64,39 (81:22)	57,04 (226:54)	N/A (0:0)	58,90 (218:36)	N/A (0:0)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

N/A : Non applicable

Tableau 2. Récolte d'originaux dans la réserve faunique de la zone 28, de 1998 à 2002. Récolte selon le type de chasse (contingentée, non contingentée et de subsistance).

Récolte d'originaux selon le type de chasse	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
<b>Réserve faunique Ashuapmushuan</b>					
Population d'originaux : 718 à l'hiver 1993					
Superficie d'habitat : 4 487 km <sup>2</sup>					
<b>Récolte :</b>					
- Chasse contingentée <sup>a</sup>	5 (35)	2 (27)	9 (26)	3 (29)	4 (16)
- Chasse non contingentée					
- Chasse de subsistance	N/D	N/D	N/D	N/D	N/D
- Récolte totale					
- mâles adultes	4	2	2	1	1
- femelles adultes	1	0	6	1	3
- faons	0	0	1	1	0
- indéterminés	0	0	0	0	4
- TOTAL	5	2	9	3	8

<sup>a</sup> Le nombre entre parenthèses correspond aux nombres de groupes

Tableau 3. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 28.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 56 237 km<sup>2</sup>; réserves = 4 487 km<sup>2</sup>

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,95	-	1,60
- Population totale (hiver)	5 241	-	9 700
- Productivité (faons/100 femelles)	62	-	58
- Recrutement (% faons à l'automne)	27	-	23
- Taux d'exploitation (%)	18	-	18
- Tendances de la population	Hausse	-	Hausse

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserve faunique Ashuapmushuan	5	3	4
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	189	342	201
- Pourvoies avec droits exclusifs (Pade)	15	18	11
- Territoire libre	1 012	1 593	946
- TOTAL	1 221	1 956	1 162

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998)

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

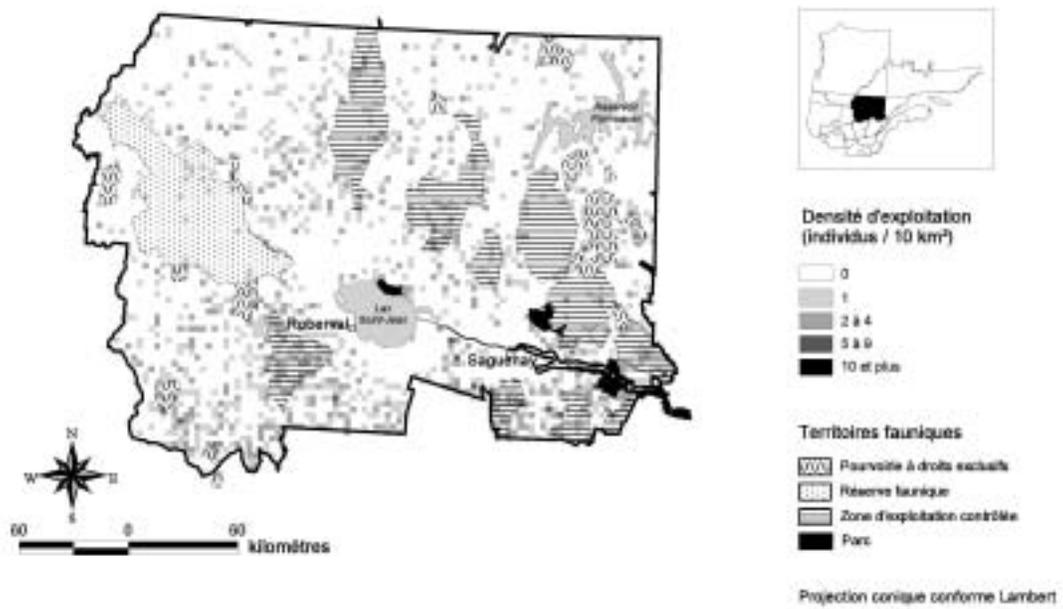


Figure 1. Récolte sportive de l'orignal dans la zone de chasse 28 en 2001.

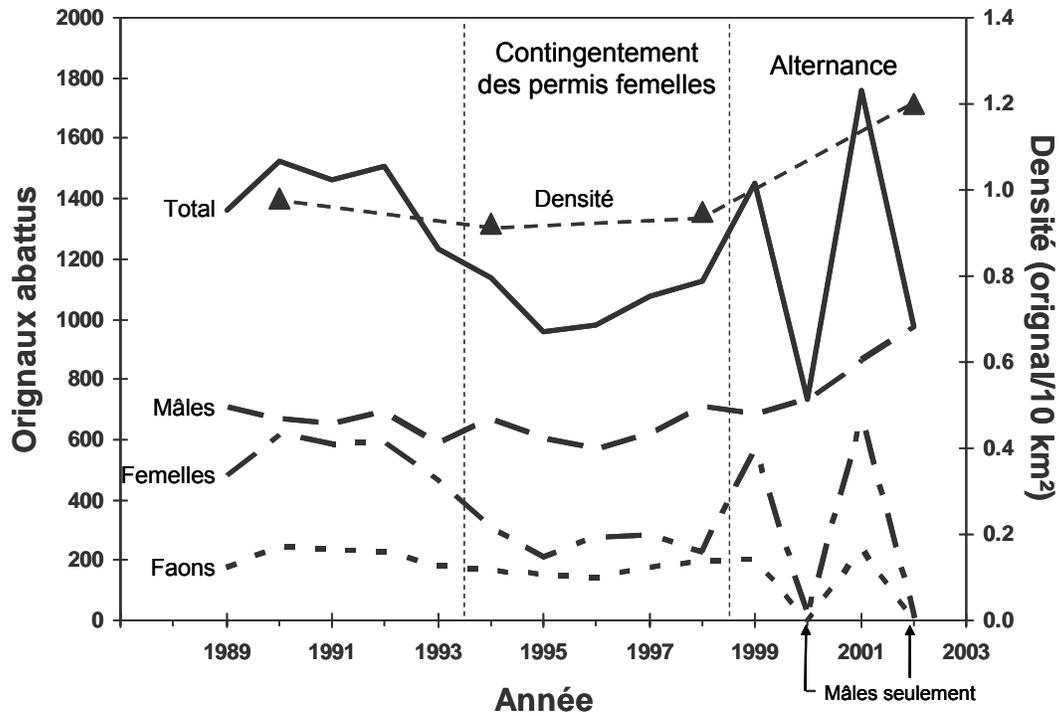


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 28, hors réserve.

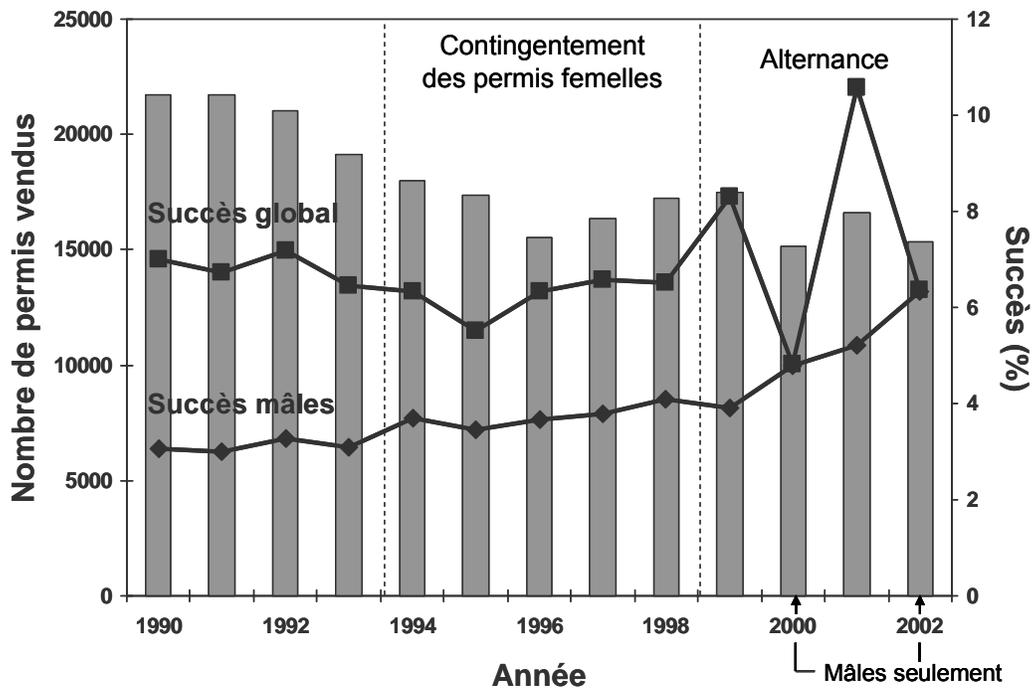


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 28, réserve incluse.

## **6.25 Zone 29 – Par : Claude Dussault, biologiste – Région du Saguenay – Lac-Saint-Jean**

Note : comme les données de récolte de l'année 2003 n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du Plan de gestion 2004-2010, l'analyse de l'évolution des indicateurs d'exploitation porte sur la période 1998-2002, afin de bénéficier d'une séquence de 5 ans. Toutefois, certaines données de l'année 2003 ont pu être incorporées au texte lors de l'édition du plan de zone.

### **Modifications aux limites de la zone**

La zone de chasse 29 résulte de la scission de l'ancienne zone 19 qui couvrait auparavant, le Saguenay – Lac-Saint-Jean et la Côte-Nord.

### **Situation dans la zone (hors réserves)**

- La réglementation en vigueur en 1999-2003

Compte tenu de la faible pression de chasse dans cette zone, aucune mesure de gestion particulière ne fut adoptée lors des derniers plans de gestion. On pouvait donc y récolter mâles, femelles et faons à chacune des années.

- Évolution des indicateurs d'exploitation et interprétation

La récolte totale a varié de 101 (en 1995) à 201 originaux (en 2002) de 1989 à 2002. En moyenne, il s'est récolté environ 140 originaux au cours de cette période. De 1989 à 1993, il se récoltait en moyenne 143 originaux annuellement, comparativement à 120, de 1994 à 1998, et 158, de 1999 à 2002. Ce sont les mâles qui dominent la récolte avec une moyenne de 73 par année, comparativement à 53 pour les femelles et 12 pour les faons, et ce, pour 1989 à 2002. La plus forte récolte de mâles enregistrée était, en 2002, de 103, alors que la plus faible récolte pour ce segment de population était de 52, en 1997. Le nombre de femelles par 100 mâles dans la récolte a montré un changement depuis 1994. De 87 qu'il était en moyenne, de 1989 à 1993, il est tombé à 68 en moyenne pour les années subséquentes.

Le nombre de permis vendus a montré une baisse au fil du temps. De 1 314 permis vendus en 1993, il n'en reste plus que 909 en 2002, soit une baisse de plus de 30 %. C'est en 2001 que l'on a enregistré la plus faible vente de permis (n = 847). À titre de comparaison, notons qu'il se vendait en moyenne 1 240 permis de 1989 à 1993, comparativement à 980, de 1994 à 1998, et 899, de 1999 à 2002.

La relative stabilité de la récolte, couplée à une baisse du nombre de permis, ont fait en sorte que le succès de chasse a augmenté au cours des années. Avant 1994, il se situait en moyenne à 8,61 %. Pour la période du premier plan de gestion de l'original, il s'établissait à 12,25 %, puis à 17,6 % pour la période du dernier plan de gestion.

- Évaluation du niveau de population

Le dernier inventaire réalisé dans la zone 29, remonte à 1988. On y estimait alors la densité à 0,44 orignal/10 km<sup>2</sup>. Puisqu'aucun inventaire n'est disponible depuis ce temps, nous estimons que la densité hivernale de la zone 29 en 2003 serait sensiblement la même selon la méthode de Courtois *et al.* (1991).

- Bilan

À l'analyse des résultats dont nous disposons, il semble bien que la modalité d'exploitation en cours soit satisfaisante.

### **Habitat de l'ensemble de la zone**

La superficie de la zone 29 totalise 41 736 km<sup>2</sup>. Cette zone étant située en secteur nordique, il n'y a pas de zone urbaine majeure ou de développement agricole qui permettent de retrancher des superficies non propices pour l'orignal. Cependant, le type d'habitat qu'on y retrouve, c'est-à-dire la pessière noire et à cladonie, limite la croissance des populations d'originaux. On les rencontre fort probablement dans les secteurs où on retrouve des feuillus. De façon générale, on peut dire que la zone 29 est plus propice au caribou forestier qu'elle ne l'est pour l'orignal.

### **Modalités de gestion de la zone**

- Vocation de la zone et objectif de population

Zone à vocation caribou forestier.

- Modalités d'exploitation de la zone

Zonage : la zone 29 est créée à partir de l'ancienne zone 19 sud.

Modalités et segments : tous les segments sont autorisés chaque année.

Saisons de chasse : saisons identiques à celles de l'ancienne zone 19 sud, soit une saison à l'arc de 16 jours débutant le samedi le plus près du 28 août et une saison à l'arme à feu de 30 jours débutant le samedi le plus près du 18 septembre.

Armes permises : arc et arbalète (ajout) durant la saison à l'arc; carabine, fusil (ajout), armes à chargement par la bouche, arbalète et arc durant la saison à l'arme à feu.

Tableau 1a. Récolte d'originaux dans la zone 29 de 1998 à 2002.  
Vente de permis et récolte par saison.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 41 736 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Récolte totale (incluant les réserves fauniques)	158	125	154	153	201
Mâles adultes	80	72	85	89	103
Femelles adultes	68	48	59	53	72
Faons	10	5	10	11	26
Succès total (%)	17,24	13,88	16,38	18,07	22,12
Permis total (incluant les réserves fauniques)					
Total	917	901	940	847	909
Résidents	-	-	-	-	-
Non-résidents	-	-	-	-	-
Segments autorisés <sup>b</sup> (hors réserve)	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa	M:F:Fa
Saison à l'arc (hors réserves)					
Récolte totale	-	-	-	-	-
Mâles adultes	-	-	-	-	-
Femelles adultes	-	-	-	-	-
Faons	-	-	-	-	-
Début de la saison	29-août	28-août	26-août	25-août	31-août
Durée (jours)	9	16	16	16	16
Saison à l'arme à feu, arbalète et arc (hors réserves)					
Récolte totale	158	125	154	153	201
Mâles adultes	80	72	85	89	103
Femelles adultes	68	48	59	53	72
Faons	10	5	10	11	26
Début de la saison	12-sept	18-sept	16-sept	15-sept	21-sept
Durée (jours)	31	30	30	30	30

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> M = mâles adultes; F = femelles adultes; Fa = faons; T = tirage au sort de permis spéciaux donnant le droit d'abattre une femelle adulte

Tableau 1b. Récolte d'originaux dans la zone 29, de 1998 à 2002.  
Autres mortalités et indicateurs de la chasse.

Superficie d'habitat <sup>a</sup> (incluant les réserves fauniques) 41 736 km <sup>2</sup>	Année				
	1998	1999	2000	2001	2002
Total des mortalités : chasse et autres (incluant les réserves fauniques)	159	126	157	155	201
Autres causes de mortalité (incluant les réserves fauniques)					
Accidents routiers	0	0	0	0	0
Autres	1	1	3	2	0
Récolte autochtone	0	0	0	0	0
Autres paramètres de suivi (incluant les réserves fauniques)					
Récolte/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,04	0,03	0,04	0,04	0,05
Permis/10 km <sup>2</sup> d'habitat	0,22	0,22	0,23	0,20	0,22
Âge moyen des mâles (nb mâles adultes) <sup>bc</sup>	2,96 (13)	4,10 (5)	3,90 (10)	4,20 (10)	3,25 (12)
Âge moyen des femelles (nb femelles adultes) <sup>bce</sup>	4,21 (14)	2,75 (4)	1,83 (3)	4,79 (7)	3,50 (11)
% mâles adultes (nb mâles) <sup>d</sup>	54,05 (80)	60,00 (72)	59,03 (85)	62,68 (89)	58,86 (103)
% animaux 1,5 an (nb 1,5 an) <sup>c</sup>	40,74 (11)	44,44 (4)	15,38 (2)	35,29 (6)	43,48 (10)
Faons mâles/100 faons femelles (nb mâles : nb femelles) <sup>de</sup>	233,33 (7:3)	150,00 (3:2)	100,00 (5:5)	83,33 (5:6)	225,00 (18:8)
Faons/100 femelles <sup>e</sup> (nb faons <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	14,71 (10:49)	10,42 (5:24)	16,95 (10:20)	20,75 (11:30)	36,11 (26:39)
% présence de lait <sup>e</sup> (nb lactantes <sup>d</sup> : nb femelles adultes <sup>cf</sup> )	43,24 (21:10)	75,00 (18:2)	61,02 (12:1)	72,64 (22:4)	48,38 (19:6)

<sup>a</sup> exploité

<sup>b</sup> âge > 0,5 an

<sup>c</sup> dents lues

<sup>d</sup> dans la récolte

<sup>e</sup> pour les années où cette mesure est possible

<sup>f</sup> âge ≥ 2,5 ans

Tableau 2. Synthèse de l'évolution des principales statistiques de la zone 29.  
Superficie d'habitat : hors réserves = 41 736 km<sup>2</sup>; réserves = 0 km<sup>2</sup>.

Population (hors réserves)	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1994-1998 <sup>a</sup>	2002 <sup>b</sup>	estimé 2003
- Densité (nb/10 km <sup>2</sup> d'habitat)	0,44	-	0,55
- Population totale (hiver)	7 000	-	1 850
- Productivité (faons/100 femelles)	42	-	42
- Recrutement (% faons à l'automne)	18	-	18
- Taux d'exploitation (%)	10	-	10
- Tendance de la population	Croissance	-	Stabilité

Récolte d'originaux	Situation antérieure	Situation actuelle	
	1998 <sup>c</sup>	2001 <sup>d</sup>	2002 <sup>e</sup>
- Réserve faunique	-	-	-
- Zones d'exploitation contrôlée (Zec)	-	-	-
- Pourvoiries avec droits exclusifs (Pade)	1	1	1
- Territoire libre	157	152	200
- TOTAL	158	153	201

<sup>a</sup> résultats 1997 tels que décrits dans le Plan de gestion de l'original 1999-2003 (bilan du Plan de gestion 1994-1998 )

<sup>b</sup> date du dernier inventaire réalisé au cours du présent Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>c</sup> dernière année du Plan de gestion de l'original 1994-1998

<sup>d</sup> année permissive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

<sup>e</sup> année restrictive selon le principe d'alternance mis en place lors du Plan de gestion de l'original 1999-2003

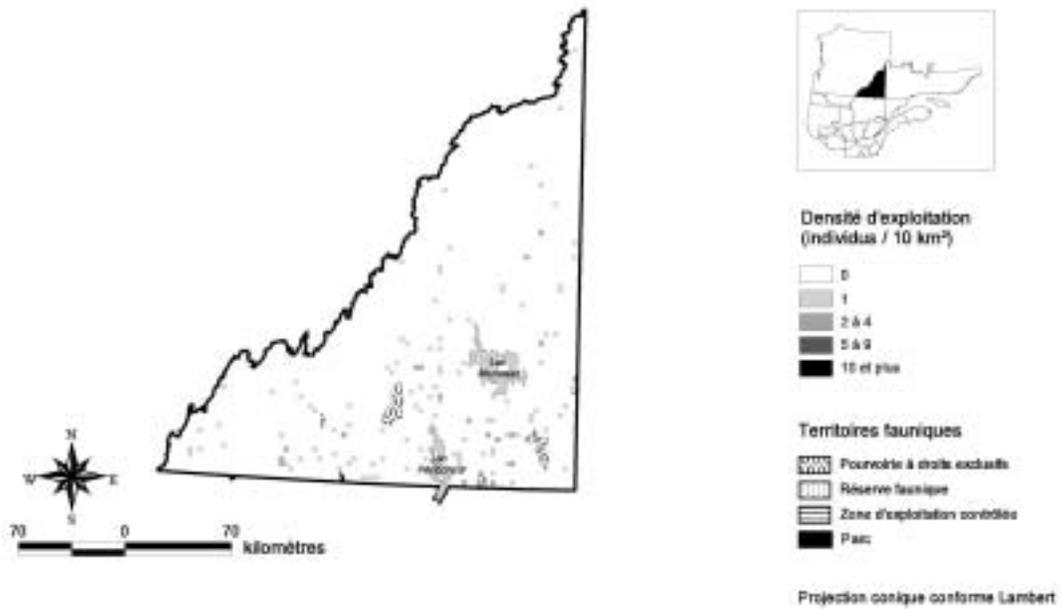


Figure 1. Récolte sportive de l'original dans la zone de chasse 29 en 2001.

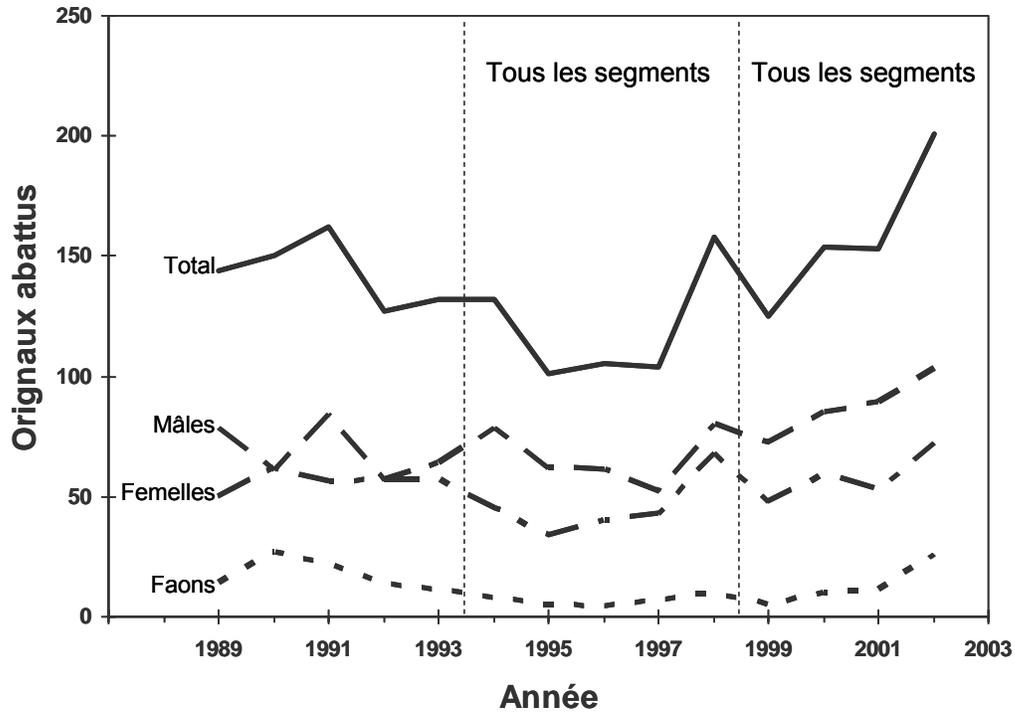


Figure 2. Évolution de la densité et de la récolte d'orignaux de la zone 29.

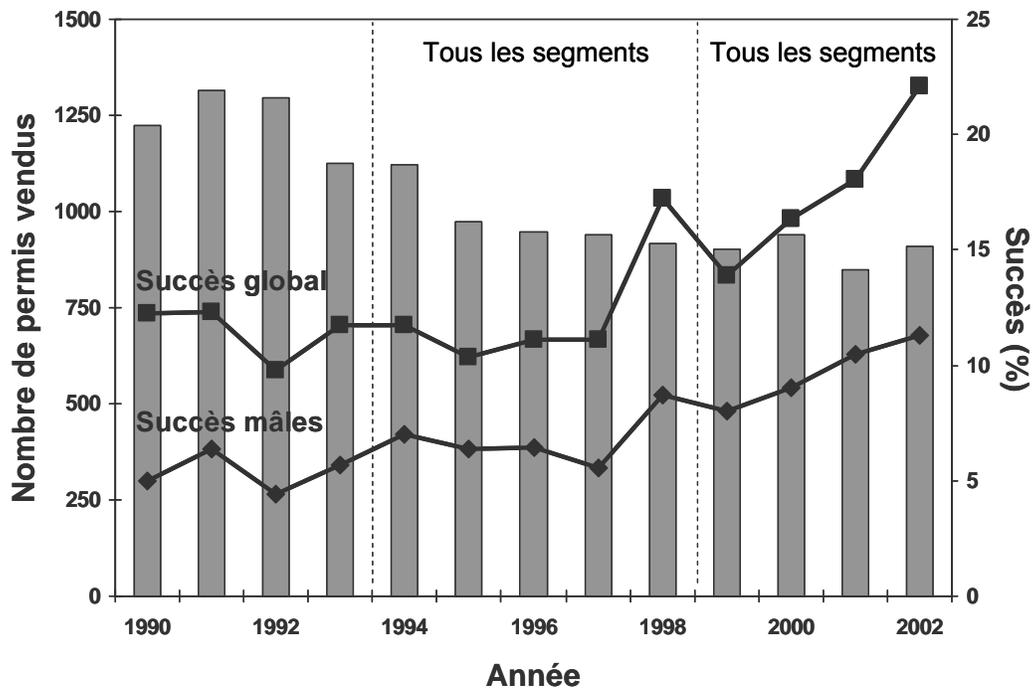


Figure 3. Évolution de la vente des permis et du succès de chasse de la zone 29.



## **7. CONCLUSION**

Les plans de gestion de l'original 1994-1998 et 1999-2003 constituent un succès dont les chasseurs peuvent être fiers. Ils ont, pour ainsi dire, assuré la croissance des populations d'originaux dans la plupart des zones.

Le Plan de gestion de l'original 2004-2010 veut conserver ces acquis. Mais cette fois, il porte une attention toute particulière pour que le citoyen puisse bénéficier des efforts consentis. À certains égards, il peut surprendre et être audacieux. Dans certaines zones, nous en sommes déjà rendus à vouloir limiter les populations. Ailleurs, les choix proposés surprennent : ils sont plus libéraux que ce que pensaient les citoyens. C'est en toute confiance que ces choix ont été effectués : confiance au potentiel de l'original, confiance envers les chasseurs et confiance dans notre processus de suivi des plans de gestion.

L'original représente une immense richesse pour le Québec. Notre défi demeure d'en assurer la meilleure mise en valeur au bénéfice des citoyens.